

Revue économique

Décembre 2012



© Banque nationale de Belgique

Tous droits réservés.
La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins
éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

ISSN 1372-3162

Table des matières

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES POUR LA BELGIQUE – AUTOMNE 2012	7
L'INSERTION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	25
LES PROGRÈS RÉALISÉS EN BELGIQUE SUR LA VOIE DE L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS (OU SEPA – SINGLE EURO PAYMENTS AREA)	45
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2011	69
LE BILAN SOCIAL 2011	103
SEPTIÈME COLLOQUE INTERNATIONAL DE LA BNB : LE RISQUE FINANCIER ENDOGÈNE	137
SUMMARIES OF ARTICLES	151
ABSTRACTS FROM THE WORKING PAPERS SERIES	155
SIGNES CONVENTIONNELS	159
Liste des abréviations	161

Projections économiques pour la Belgique – Automne 2012

Introduction

Après avoir rebondi au terme de la grande récession de 2008 et 2009, la croissance de l'activité a clairement commencé à s'essouffler dès le début de 2011, tant en Belgique que dans la zone euro. Ce repli conjoncturel s'avère plus prononcé et de plus longue durée que ne l'avaient prévu, au printemps de 2012, différentes institutions nationales et internationales, dont la Banque.

La timide embellie conjoncturelle observée au premier trimestre de cette année en Belgique n'a pas été annonciatrice d'une reprise plus vigoureuse. Alors que les projections de printemps indiquaient déjà un ralentissement de la croissance de l'activité dans les mois suivants, la production s'est en réalité fortement contractée. Par rapport au premier trimestre, ce recul a d'ailleurs été plus marqué en Belgique que dans la zone euro.

Le ralentissement conjoncturel s'est poursuivi en 2012 sur fond d'aggravation de la crise dans la zone euro. Si des avancées ont indéniablement été réalisées en vue d'une meilleure gouvernance et de la résorption des déséquilibres macroéconomiques, une solution définitive tarde à être trouvée pour ce qui est devenu entre-temps une crise institutionnelle. Cela reste la principale source d'incertitude quant à l'environnement extérieur.

En Belgique, les composantes des dépenses du PIB mettent surtout en évidence une atonie de la demande intérieure. Ainsi, trimestre après trimestre, les dépenses en volume des ménages – que ce soit la consommation privée ou les investissements en logements – reculent de manière quasi ininterrompue depuis déjà un certain temps. Cette diminution est liée à la baisse constante de leur revenu disponible en termes réels observée depuis

deux ans. Celle-ci résulte dans une large mesure de l'érosion des revenus de la propriété, que les ménages ont en partie compensée en réduisant leur propension moyenne à épargner. Par ailleurs, les perspectives incertaines, au plan tant national qu'international, peuvent également peser sur les dépenses des ménages et des entreprises.

L'automne a été marqué par une nouvelle dégradation des indicateurs conjoncturels et, surtout, par un pessimisme grandissant quant aux perspectives d'emploi. Cette morosité est alimentée par une forte hausse des annonces de fermeture ou de restructuration d'entreprises, le plus souvent industrielles, allant de pair avec de nombreuses pertes d'emploi. Les chefs d'entreprise s'inquiètent principalement d'un tassement de la demande de leurs produits. Ces craintes découlent du net ralentissement conjoncturel observé au cours des derniers mois de 2012 sur les principaux marchés à l'exportation limitrophes, en particulier en Allemagne. Il semble dès lors vraisemblable, dans ce contexte, que l'économie belge s'essouffle davantage et qu'il faille encore quelques mois avant d'atteindre un point d'inflexion conjoncturel. La dégradation en 2012 et l'estimation relativement pessimiste de la croissance de l'activité à la fin de 2012 et au début de 2013 pèsent aussi considérablement sur la croissance annuelle prévue pour 2013. Même si, comme prévu, l'économie se redresse au printemps de 2013, cette croissance annuelle demeurerait très limitée.

Les projections économiques pour 2013 auxquelles cet article est consacré ont été clôturées le 23 novembre 2012. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses techniques de l'Eurosystème arrêtées le 16 novembre, dont les principales sont décrites dans l'encadré figurant à la première section. Comme de coutume dans le cadre de ces exercices, les projections en matière de finances

publiques, présentées dans la cinquième section, ne prennent en compte que les mesures qui ont été formellement décidées par les pouvoirs publics – ou dont l’approbation est très vraisemblable – et dont les modalités sont connues de manière suffisamment précise au moment de la clôture de l’exercice.

À cet égard, il n’a pas été possible de tenir compte de l’accord politique conclu le 20 novembre 2012 relatif au budget du pouvoir fédéral et aux mesures visant à freiner la hausse des salaires nominaux, faute d’informations précises et détaillées sur ces décisions. Dès lors, pour éviter de présenter des résultats dépassés, les estimations pour les finances publiques présentées dans cet article ne vont pas au-delà de 2012. La dernière section énumère quelques facteurs de risque auxquels sont soumises ces projections. Il va sans dire que, outre les fortes incertitudes relatives à l’environnement international, les mesures annoncées récemment pourront aussi influencer sur l’évolution de l’activité en 2013.

1. Environnement international et hypothèses

L’essoufflement de l’activité mondiale et des échanges commerciaux au cours de l’année 2012 a été plus marqué que ce qui avait été prévu au printemps. Les pays avancés n’ont à nouveau affiché qu’une croissance très modérée, et plusieurs d’entre eux sont même retombés en récession. La progression de l’activité a été freinée par la poursuite du désendettement des administrations publiques et du secteur privé, par les conditions financières strictes prévalant dans certains pays et par l’incertitude permanente liée principalement à la crise de l’euro. L’expansion économique s’est également ralentie dans les pays émergents, sous l’effet conjugué de l’atonie des marchés à l’exportation et de la perte de dynamisme de la demande intérieure à la suite du resserrement des politiques économiques opéré en 2011.

L’activité économique mondiale s’est encore accélérée au début de 2012, soutenue, notamment, par plusieurs facteurs temporaires tels que le rétablissement des chaînes de production mondiales après les inondations ayant frappé la Thaïlande durant l’automne de 2011 et un hiver plus doux que de coutume dans l’hémisphère nord. Un sentiment plus favorable s’est fait jour sur les marchés financiers au cours des premiers mois de l’année, grâce à l’amélioration de la conjoncture économique, combinée à une série de mesures de politique monétaire, comme les deux opérations exceptionnelles de refinancement à long terme d’une durée de trois ans menées par la BCE.

Néanmoins, le fonctionnement de la plupart des marchés était encore loin d’être normalisé et, dans la seconde moitié du mois de mars, la situation a à nouveau commencé à se dégrader à la suite d’une recrudescence de la crise de l’euro. Celle-ci a essentiellement concerné l’Espagne, l’Italie et la Grèce, et les écarts de rendement à long terme sur les titres publics de ces pays se sont considérablement creusés au printemps. Les tensions sur ces marchés et l’étroite relation entre l’état des finances publiques et celui des banques ont occasionné une fragmentation croissante des conditions de crédit dans la zone euro, entravant ainsi la transmission correcte de la politique monétaire dans certains pays de cette dernière. La confiance des marchés financiers s’est aussi détériorée durant le deuxième trimestre, en raison de la publication de chiffres économiques moins bons du fait de la disparition des facteurs temporaires de soutien à la croissance et du renchérissement des matières premières au début de 2012. Même les pays qui affichaient précédemment une croissance robuste, comme l’Allemagne et les pays émergents, ont été confrontés à un ralentissement, si bien que l’activité économique dans la zone euro s’est contractée au deuxième trimestre. Les effets de la crise de la zone euro se sont fait sentir dans les autres régions via les canaux du commerce international, des marchés financiers et de la confiance. En dehors de la zone euro, la croissance a toutefois également été freinée par plusieurs autres facteurs, tels que l’incidence des mesures de resserrement des politiques économiques décidées en 2011 par la Chine et l’incertitude naissante concernant la future politique budgétaire des États-Unis.

Un train de mesures importantes en matière de politique économique a été adopté dès l’été dans la zone euro, mais également dans d’autres pays, en réponse à l’essoufflement de la croissance et à la persistance de la crise de l’euro. Lors du sommet européen qui s’est tenu à la fin de juin 2012, les chefs d’État ou de gouvernement de la zone euro ont marqué leur volonté de briser le cercle vicieux de la dette qui existe entre les banques et les États. Ils ont convenu de la création d’un mécanisme commun de contrôle des banques. Une fois ce mécanisme mis en place, le mécanisme européen de stabilité (MES) aurait la possibilité de recapitaliser directement les banques, sous certaines conditions. Selon les propositions formulées par la Commission européenne, la BCE endossera la responsabilité finale du contrôle. S’agissant de l’Eurosystème, les principaux taux directeurs ont, dans un premier temps, été abaissés de 25 points de base au début de juillet. Le président de la BCE a ensuite annoncé, à la fin de ce même mois, que tout serait mis en œuvre pour protéger l’euro. Cette déclaration a eu un effet d’annonce important, se traduisant par une réduction des écarts de rendement ainsi que par une appréciation du cours de l’euro.

Les marchés financiers ont par la suite réagi très positivement à la décision prise par la BCE au début de septembre 2012 de permettre la conduite d'opérations monétaires sur titres sur les marchés secondaires de la dette souveraine. Ces opérations sont destinées à préserver une transmission correcte de la politique monétaire, ainsi que l'uniformité des signaux envoyés par celle-ci. L'absence d'objection de la Cour constitutionnelle allemande à l'égard de la ratification du traité MES (lequel est finalement opérationnel depuis le 8 octobre) a aussi été accueillie favorablement. De plus, les marchés financiers ont été soutenus en septembre et en octobre par la politique menée en dehors de la zone euro. Ainsi, la Federal Reserve, la Bank of England et la Banque du Japon ont décidé d'élargir leurs programmes d'achat de titres. Les principaux pays émergents ont, quant à eux, reporté ou annulé le resserrement des politiques économiques qu'ils avaient initialement prévu.

La croissance économique s'est stabilisée à un faible niveau au cours du troisième trimestre, et les prévisions demeurent très incertaines. Les facteurs d'incertitude ont principalement trait à l'évolution de la crise dans la zone euro mais également à l'inquiétude grandissante quant à la situation des finances publiques aux États-Unis. Cette préoccupation est essentiellement imputable au *fiscal cliff*, ce resserrement budgétaire auquel seront confrontées les autorités américaines en 2013 à politique inchangée, les réductions d'impôts arrivant à échéance et les augmentations des dépenses devant être jugulées. Un autre facteur d'incertitude important concerne l'évolution de l'activité dans les pays émergents, et plus particulièrement le risque d'une croissance structurellement plus faible dans ces économies.

Les prix des matières premières ont, dans l'ensemble, diminué depuis la fin de 2011, mais les principales catégories de matières premières ont affiché des évolutions divergentes. Les matières premières alimentaires ont renchéri sous l'effet de récoltes décevantes, alors que le prix des matières premières industrielles a baissé. À la mi-novembre 2012, le pétrole brut de type Brent était plus ou moins aussi cher qu'à la fin de 2011, son cours s'établissant à 108 dollars des États-Unis par baril. Durant l'année, le cours a toutefois fluctué dans une fourchette comprise entre 90 et 126 dollars des États-Unis, sous l'influence de facteurs conjoncturels et géopolitiques.

Dans ce contexte, les perspectives de croissance de l'activité économique pour 2012 et 2013 ont été, ces derniers mois, revues à la baisse pour la plupart des économies. La croissance poursuivrait son ralentissement en 2012, et un redressement ne devrait s'amorcer que dans le courant de 2013. Les prévisions d'automne de

la CE font ainsi état d'une expansion modérée du PIB mondial, avec une hausse de respectivement 3,1 et 3,3 % en 2012 et en 2013. La croissance serait, surtout en 2012, nettement plus vigoureuse aux États-Unis et au Japon que dans l'Union européenne et dans la zone euro, où l'on prévoit une croissance négative de respectivement 0,3 et 0,4 %. L'Europe en général et la zone euro en particulier constituent le maillon faible de la croissance économique mondiale, bien que l'on constate de grandes disparités entre les États membres. Dans les principaux pays émergents, la croissance se tasserait également en 2012, avant de se rétablir en 2013. Alors qu'il continuerait de reculer aux États-Unis, le taux de chômage dans l'Union européenne demeurerait, du fait de la faible conjoncture, à un niveau élevé, et il pourrait même encore augmenter.

TABLEAU 1 PROJECTIONS POUR LES PRINCIPALES ZONES ÉCONOMIQUES
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

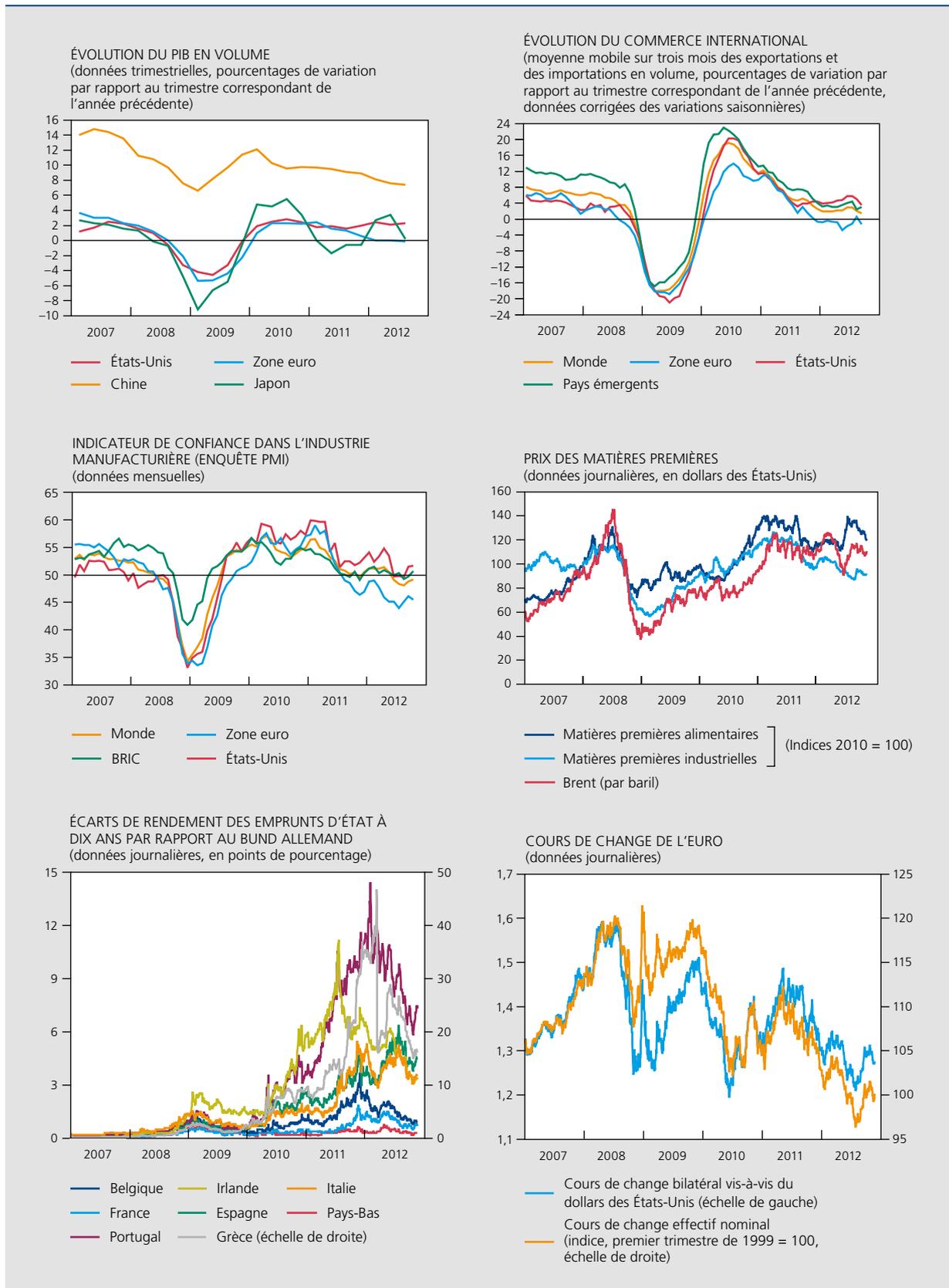
	2011	2012	2013
	Réalisations	Projections	
PIB en volume			
Monde	3,8	3,1	3,3
dont :			
États-Unis	1,8	2,1	2,3
Japon	-0,8	2,0	0,8
Union européenne	1,5	-0,3	0,4
Chine	9,2	7,7	7,7
Inde	7,2	5,0	5,8
Russie	4,3	3,7	3,9
Brésil	2,7	1,5	3,9
<i>p.m. Importations mondiales ..</i>	7,7	3,5	4,3
Inflation⁽¹⁾			
États-Unis	3,2	2,1	2,0
Japon	-0,3	-0,2	-0,1
Union européenne	3,1	2,7	2,0
Chine	5,4	3,0	3,0
Taux de chômage⁽²⁾			
États-Unis	8,9	8,2	7,9
Japon	4,6	4,8	4,7
Union européenne	9,7	10,5	10,9

Sources : CE, FMI.

(1) Indice des prix à la consommation.

(2) Pourcentages de la population active.

GRAPHIQUE 1 DÉVELOPPEMENTS CONJONCTURELS GLOBAUX ET ÉVOLUTION SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

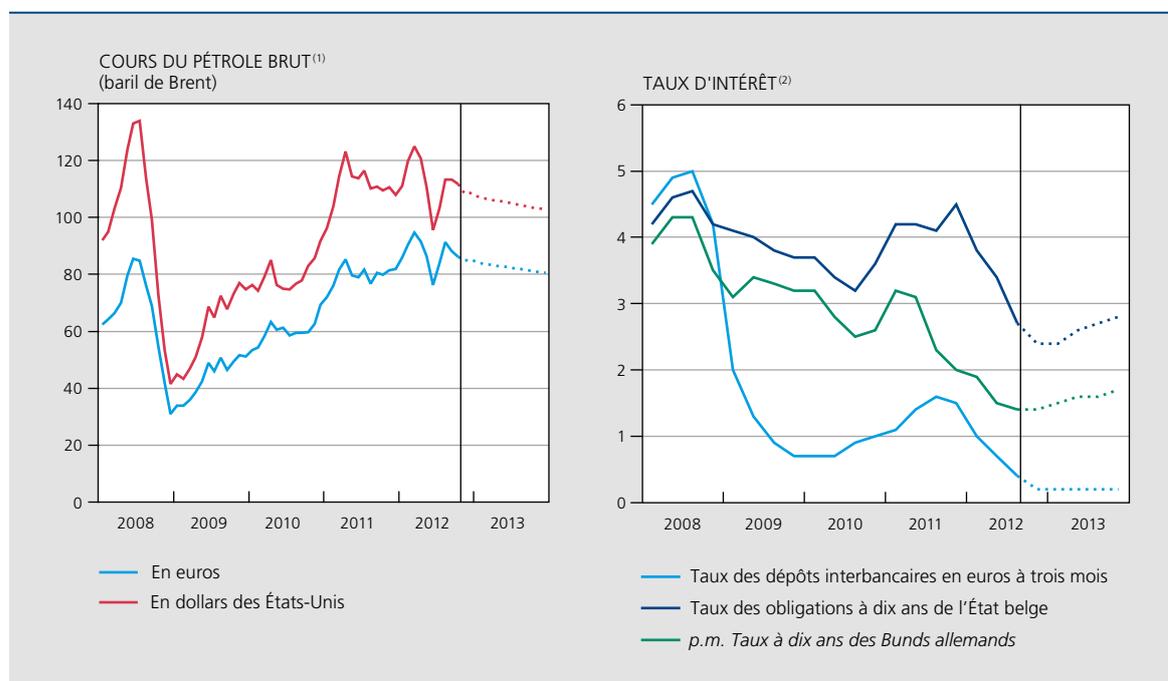


Encadré – Hypothèses retenues pour les projections

Les projections économiques pour la Belgique décrites dans le présent article sont issues d'un exercice commun propre à l'Eurosystème pour la zone euro. Cet exercice repose sur une série d'hypothèses techniques et de pronostics quant à l'évolution de l'environnement international arrêtés d'un commun accord par les institutions participantes, à savoir la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro.

Les projections s'appuient notamment sur des cours de change figés aux niveaux moyens observés durant les dix derniers jours ouvrables précédant la clôture des hypothèses, à la mi-novembre 2012. S'agissant du dollar des États-Unis, le cours de change s'établissait à 1,28 dollar pour 1 euro, ce qui correspond globalement au niveau moyen de 2012.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉVOLUTION DU COURS DU PÉTROLE ET DES TAUX D'INTÉRÊT



Source: BCE.

(1) Réalisations jusqu'à la mi-novembre 2012, hypothèses à partir de la mi-novembre 2012.

(2) Réalisations jusqu'au troisième trimestre de 2012, hypothèses à partir du quatrième trimestre de 2012.

En ce qui concerne les cours du pétrole, il est tenu compte des anticipations des marchés telles que reflétées dans les contrats à terme conclus sur les marchés internationaux. À la mi-novembre 2012, cet indicateur laissait entrevoir une baisse progressive du cours du baril de Brent à l'horizon des projections, de 109,6 dollars au dernier trimestre de 2012 à une moyenne de 103,2 dollars au dernier trimestre de 2013.

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt reposent également sur les anticipations des marchés observées à la mi-novembre 2012. Le taux des dépôts interbancaires à trois mois, qui était revenu à un niveau inhabituellement bas, d'à peine 20 points de base au dernier trimestre de 2012, demeurerait stable jusqu'au dernier trimestre de 2013. La moyenne annuelle du niveau des taux sur le segment à court terme du marché baisserait dès lors encore d'environ deux tiers par rapport à la moyenne annuelle observée en 2012.



L'évolution attendue des taux appliqués par les banques aux crédits d'investissement des entreprises et aux crédits hypothécaires des particuliers prend en compte la transmission généralement observée par rapport aux taux de marché. Pour la première fois dans le cadre des exercices de prévision de l'Eurosystème, les taux appliqués par les banques de chaque pays sont modélisés comme fonction des taux de marché auxquels ils sont le plus étroitement liés, et leurs projections sont basées sur celles de ces taux de référence.

Ainsi, en Belgique, l'on constate que, depuis le début de la crise financière (et particulièrement de la crise de la dette souveraine), les taux des crédits hypothécaires sont pour une large part influencés par ceux des swaps à dix ans de l'Euribor, plutôt que par ceux des obligations publiques. Les taux appliqués aux crédits des entreprises dépendent en général de taux à échéance plus courte.

À la fin de 2013, le taux hypothécaire à long terme s'établirait à 3,4 %, contre 3,5 % en septembre 2012. Le taux des crédits à court terme des entreprises reviendrait à 2 %, contre 2,2 %. La légère baisse de ces taux bancaires reflète la diminution attendue des taux de marché jusqu'à la fin de 2012 ou au début de 2013.

Une autre hypothèse importante concerne l'évolution des marchés étrangers pertinents pour la Belgique. Dans le courant de 2012, les importations des partenaires commerciaux de la Belgique ont fortement ralenti. Sur l'ensemble de l'année, les marchés à l'exportation augmenteraient d'à peine 1,4 % en volume (contre 5 % en 2011). Le recul est plus marqué pour les débouchés au sein de la zone euro – ce qui est assurément lié au ralentissement conjoncturel généralisé qui affecte cette dernière –, mais il touche aussi, quoique dans une moindre mesure, ceux situés en dehors de la zone euro. La croissance des marchés à l'exportation atteindrait 2,2 % en 2013. L'évolution des exportations belges est déterminée non seulement par la croissance de ces débouchés, mais aussi par l'évolution des parts de marché et, par conséquent, par la compétitivité de la Belgique. Parmi les aspects de la compétitivité liés aux coûts, l'évolution des prix pratiqués par les concurrents sur les marchés à l'exportation revêt une certaine importance. Les projections tablent, à cet égard, sur une évolution des prix très modérée: en 2013, les prix appliqués par les concurrents sur les marchés à l'exportation progresseraient de moins de 2 %, soit une augmentation nettement plus faible qu'entre 2011 et 2012.

Il va de soi que l'évolution des marchés à l'exportation pertinents pour la Belgique est indissociable de la croissance économique mondiale. Les projections de l'Eurosystème reposent sur deux hypothèses importantes à

HYPOTHÈSES DES PROJECTIONS DE L'EUROSYSTÈME

	2011	2012	2013
	(moyennes annuelles)		
Taux des dépôts interbancaires en euros à trois mois	1,39	0,57	0,18
Taux des obligations à dix ans de l'État belge	4,2	3,1	2,6
Cours de change de l'euro vis-à-vis du dollar des États-Unis ...	1,39	1,28	1,28
Cours du pétrole (dollars des États-Unis par baril)	111,0	111,7	105,0
Taux des prêts hypothécaires	3,9	3,6	3,3
Taux des crédits aux entreprises	2,8	2,2	1,9
	(pourcentages de variation)		
Marchés à l'exportation pertinents pour la Belgique	5,0	1,4	2,2
Prix des concurrents à l'exportation	4,2	4,0	1,8

Source: BCE.



cet égard. L'on suppose d'une part que les négociations budgétaires aux États-Unis n'ébranleront pas la politique économique : elles tablent sur une prorogation d'environ 60 % des réductions d'impôts arrivant à échéance et des augmentations des dépenses. Le durcissement de la politique budgétaire américaine au début de 2013 se limiterait donc à environ 1,6 % du PIB. L'on présume d'autre part que la politique menée actuellement en réponse à la crise de l'euro sera maintenue jusqu'à la fin de l'horizon des projections. Cela implique qu'aucune solution définitive ne sera apportée aux problèmes institutionnels, mais également qu'il n'y aura pas d'important choc négatif sur la confiance susceptible d'affecter l'activité économique dans la zone euro.

Au vu de la rapide détérioration de la conjoncture, les projections de l'Eurosystème pour la croissance du PIB dans la zone euro ont été fortement revues à la baisse. Après un net recul – compris entre 0,4 et 0,6 % – de l'activité économique en 2012, la croissance réelle devrait rester très faible en 2013. Pour cette année, l'estimation de la croissance se situe dans une fourchette allant de –0,9 à 0,3 %. Bien que la révision à la baisse des prévisions de croissance au sein de la zone euro soit généralisée et qu'elle touche aussi les pays dont l'activité économique avait jusqu'à présent le moins pâti de la crise de l'euro, les estimations restent très divergentes selon les pays. Ceux qui doivent consentir à plus d'efforts pour assainir leurs finances publiques et rétablir leur compétitivité sont aussi ceux qui devraient connaître en 2013 un recul de l'activité économique plus important que la moyenne.

L'inflation dans la zone euro s'établirait encore à 2,5 % en moyenne en 2012, mais est toutefois orientée à la baisse. Ce profil s'explique principalement par l'évolution des cours du pétrole, qui s'étaient encore inscrits

en vive hausse au premier trimestre, avant de se replier. La pression des coûts d'origine intérieure – en particulier des coûts salariaux – reste maîtrisée. Pour 2013, l'Eurosystème considère que, compte tenu de la nouvelle diminution attendue des prix des matières premières, l'inflation devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1,1 et 2,1 %.

2. Activité et demande

Au début de 2012, tout portait à croire que le ralentissement du rythme de la croissance économique était arrivé à son terme. La croissance de l'activité a été étonnamment positive au premier trimestre de l'année, après la stagnation du second semestre de 2011. À ce premier trimestre a toutefois succédé une baisse anormalement forte de la production au deuxième trimestre, l'économie se contractant de 0,5 % en glissement trimestriel. D'après les premières estimations de l'ICN, une croissance nulle serait à nouveau enregistrée au troisième trimestre. En outre, la

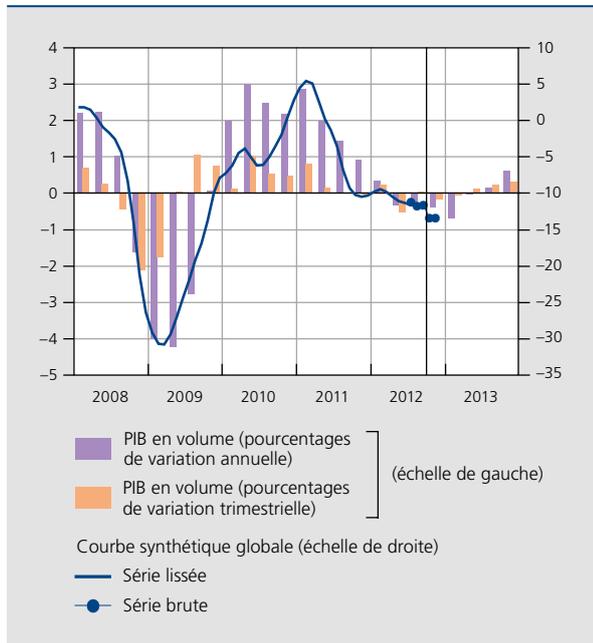
TABEAU 2 PROJECTIONS DE L'EUROSYSTÈME
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Zone euro			p.m. Belgique		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Inflation (IPCH)	2,7	2,5 / 2,5	1,1 / 2,1	3,5	2,6	1,6
PIB en volume	1,5	-0,6 / -0,4	-0,9 / 0,3	1,8	-0,2	0,0
dont :						
Consommation privée	0,1	-1,2 / -1,0	-1,1 / -0,1	0,2	-0,7	0,0
Consommation publique	-0,2	-0,6 / -0,2	-1,2 / 0,0	0,8	0,5	1,5
Investissements	1,6	-4,2 / -3,4	-4,2 / -1,0	4,1	-0,5	-1,3
Exportations	6,5	2,1 / 3,7	-0,4 / 5,0	5,5	0,3	0,6
Importations	4,3	-1,1 / 0,3	-1,7 / 3,7	5,7	-0,2	0,4

Sources : BCE, BNB.

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DU PIB ET INDICATEUR DE CONJONCTURE

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, sauf mention contraire)



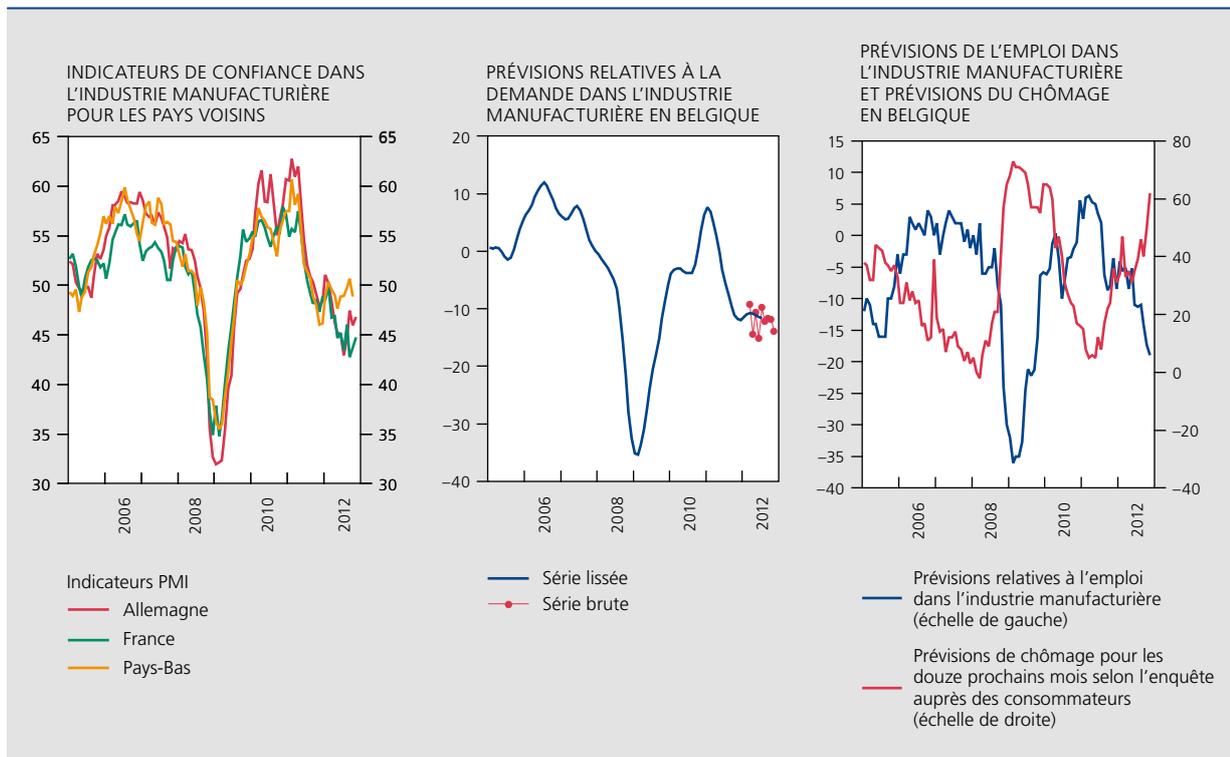
Sources : ICN, BNB.
(1) Données corrigées des variations saisonnières.

conjoncture s'est manifestement une nouvelle fois détériorée à la fin de ce même trimestre.

Compte tenu de ce dernier élément, les nouvelles projections de la Banque annoncent des perspectives de croissance assez pessimistes pour le dernier trimestre de 2012 et le début de 2013, et ce pour deux raisons. D'une part, plusieurs indicateurs, comme ceux relatifs à la confiance dans l'industrie manufacturière, montrent un net ralentissement conjoncturel dans les pays voisins de la Belgique. La croissance affaiblie, voire négative, attendue chez nos principaux partenaires commerciaux pèsera sans nul doute sur les résultats des exportations de la Belgique. D'autre part, la détérioration rapide des perspectives d'emploi semble éroder un peu plus encore la confiance des consommateurs. Du fait notamment de l'augmentation de l'épargne de précaution qui en résulterait, cela pourrait freiner dépenses des particuliers.

En raison du ralentissement conjoncturel déjà observé dans le courant de 2012 et du nouveau repli attendu au dernier trimestre de l'année, les nouvelles projections macroéconomiques aboutissent à une croissance économique annuelle légèrement négative de $-0,2\%$ de l'activité pour 2012. En 2013, l'activité économique se rétablirait toutefois progressivement. À compter du

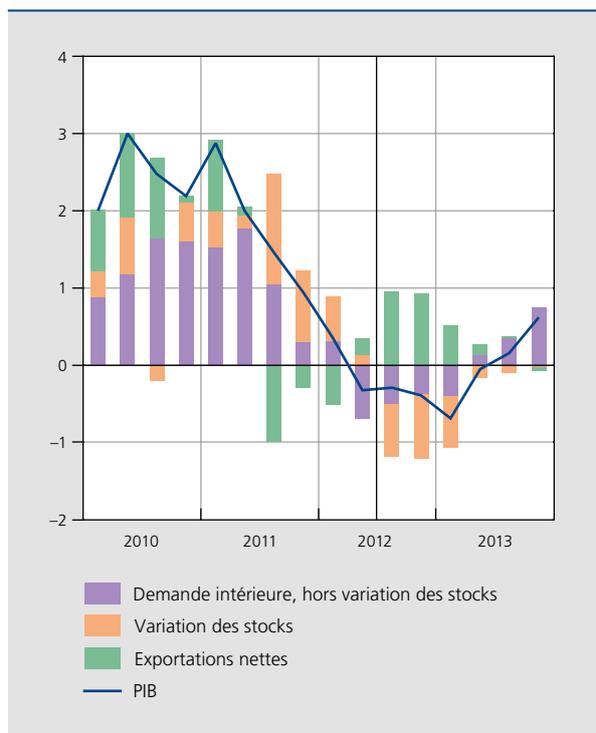
GRAPHIQUE 3 DÉGRADATIONS ATTENDUES DE LA CONJONCTURE ET DE L'EMPLOI



Sources : Markit Economics, BNB.

GRAPHIQUE 4 PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(contributions à la croissance annuelle du PIB, en points de pourcentage; données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



Sources : ICN, BNB.

deuxième trimestre de l'année, l'on s'attend à ce que la croissance redevienne nettement positive. Du fait du nouveau repli attendu au tournant de l'année, l'activité économique demeurerait cependant très faible sur une base annuelle; les projections actuelles indiquent une croissance nulle pour l'année 2013.

S'agissant des composantes des dépenses, la contribution des exportations nettes à la croissance en 2011 a été négligeable, voire légèrement négative, la croissance des exportations ayant été très proche de celle des importations. Pour ces deux composantes, cela constitue un ralentissement sensible par rapport à la croissance enregistrée en 2010. La croissance de l'activité en 2011 a donc été essentiellement portée par la demande intérieure. Si la contribution de la demande intérieure, abstraction faite des stocks, a été presque équivalente à celle de l'année précédente, sa composition a cependant été très différente. Alors que, en 2010, la demande intérieure découlait encore presque exclusivement des dépenses des ménages belges, la croissance de ces dernières était déjà fortement retombée dans le courant de 2011. Ce recul avait toutefois été compensé par la forte hausse des investissements, en particulier de ceux des entreprises. Les variations des stocks avaient également apporté une

contribution importante, proche de 4 %, à la croissance de l'activité en 2011. Ce phénomène, qui a d'ailleurs aussi été observé dans d'autres pays de la zone euro, peut s'expliquer par la lenteur de l'adaptation de la production à la détérioration de la conjoncture dans le courant de 2011.

Comme en 2009, la contribution des dépenses intérieures à la croissance deviendrait négative en 2012: le recul de la consommation privée se poursuivrait, tandis que la croissance des investissements serait freinée en raison de la détérioration des perspectives de croissance. Ces perspectives en berne incitent également les entreprises à accumuler moins de stocks. En revanche, le repli de l'activité est quelque peu modéré par la contribution positive des exportations nettes. Cette dernière résulte d'une légère progression des exportations conjuguée à une baisse comparable des importations.

La croissance encore relativement favorable des exportations, comparativement à d'autres composantes des dépenses, tient essentiellement au fait que la conjoncture dans nos principaux marchés à l'exportation n'a commencé à se dégrader que vers la fin de l'année. C'est par exemple le cas pour l'économie allemande, qui affichait encore des taux de croissance élevés jusqu'au troisième trimestre de 2012. Les entreprises exportatrices ont dès lors enregistré, selon des données provisoires du commerce extérieur, une hausse du volume de leur chiffre d'affaires sur les marchés étrangers durant les trois premiers trimestres de 2012. Bien que l'on puisse considérer que les exportations s'inscriront en baisse au dernier trimestre de 2012, leur croissance annuelle resterait légèrement positive, malgré le net ralentissement de la croissance, par rapport à 2011, des marchés à l'exportation pertinents pour la Belgique. Comme l'indique l'encadré, ces derniers ont crû de 1,4 %, soit encore plus fortement que nos exportations. Cela signifie que les exportateurs belges ont à nouveau perdu des parts de marché. Selon les hypothèses communes retenues pour les projections de l'Eurosystème, les marchés à l'exportation devraient afficher une hausse un peu plus vive en 2013 grâce à la reprise progressive de la conjoncture, ce qui soutiendra les exportations. D'après les projections de la Banque, la croissance des exportations s'inscrirait cependant à nouveau en retrait par rapport à la croissance des marchés, du fait de nouvelles pertes de parts de marché.

Les dépenses des ménages resteraient orientées à la baisse tant en 2012 qu'en 2013. Selon les estimations de la Banque, le volume de la consommation privée continuerait à s'éroder pendant le reste de l'année, après la forte diminution observée durant le premier semestre de 2012. Elle reculera de 0,7 % sur une base annuelle. Cette diminution est bien plus importante et plus longue que

TABLEAU 3 PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES EN EUROS CHAÎNÉS, ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2010

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, données corrigées des effets de calendrier)

	2009	2010	2011	2012 e	2013 e
Dépense de consommation finale des ménages et des ISBL	0,6	2,7	0,2	-0,7	0,0
<i>p.m. Revenu disponible brut en termes réels⁽¹⁾</i>	2,8	-1,2	-0,8	-0,2	1,0
<i>Taux d'épargne</i>	18,3	15,4	14,4	14,9	15,7
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,9	0,7	0,8	0,5	1,5
Formation brute de capital fixe	-8,4	-1,4	4,1	-0,5	-1,3
Logements	-8,6	3,1	-5,3	-2,9	-1,6
Administrations publiques	9,7	-3,1	5,3	1,9	-5,1
Entreprises	-10,2	-3,2	8,6	0,3	-0,6
<i>p.m. Dépenses intérieures à l'exclusion de la variation des stocks⁽³⁾</i>	-1,2	1,4	1,2	-0,3	0,2
Variation des stocks ⁽³⁾	-1,0	0,3	0,7	-0,2	-0,2
Exportations nettes de biens et services ⁽¹⁾	-0,6	0,7	-0,1	0,4	0,2
Exportations de biens et services	-11,1	9,6	5,5	0,3	0,6
Importations de biens et services	-10,6	8,9	5,7	-0,2	0,4
PIB	-2,7	2,4	1,8	-0,2	0,0

Sources: ICN, BNB.

(1) Données brutes.

(2) En pourcentage du revenu disponible brut au sens large, c'est-à-dire y compris la variation des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

(3) Contribution à la variation du PIB.

celle du début de la grande récession de 2008 et 2009, alors que, pendant cette période, la consommation des ménages a encore augmenté en volume sur une base annuelle. Cette baisse est en outre supérieure à celle du revenu disponible réel des ménages. Ces derniers relèveraient à nouveau leur taux d'épargne, qui affichait en 2011 un niveau historiquement bas pour la Belgique, en raison de l'incertitude, notamment quant aux perspectives d'emploi et, plus généralement, quant à l'évolution de leur pouvoir d'achat dans un avenir proche. Selon les estimations de la Banque, le revenu disponible des ménages en termes réels augmenterait à nouveau en 2013, pour la première fois depuis trois ans. Cette augmentation ne serait toutefois pas soutenue par les revenus du travail, qui reculeraient encore légèrement en termes réels. Elle ne serait attribuable qu'à une hausse des autres revenus, comme ceux de la propriété. Étant donné que ces revenus sont plus souvent épargnés, cela explique – avec l'incertitude qui continuera probablement à peser sur la consommation jusqu'au début de 2013 – pourquoi la consommation privée devrait rester en retrait par rapport au revenu disponible des ménages et son volume devrait demeurer globalement inchangé en 2013.

Le tassement des dépenses des ménages concerne également les investissements en logements. Ceux-ci sont aussi

nettement orientés à la baisse, après avoir été temporairement stimulés en 2010 dans le cadre de la politique de relance du gouvernement fédéral, notamment par une réduction ciblée de la TVA. À l'exception du premier trimestre de 2012, ces investissements ont, depuis lors, baissé trimestre après trimestre, et ce en dépit des niveaux historiquement bas des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. Outre la diminution du revenu disponible des ménages et l'incertitude, les restrictions en matière de crédit peuvent également contribuer à cet état de fait. À cet égard, il ressort du *Bank Lending Survey* que les établissements financiers ont déjà resserré les conditions d'octroi de prêts hypothécaires au cours des deuxième et troisième trimestres de 2012, et qu'ils le feront une nouvelle fois au dernier trimestre. Selon les estimations de la Banque, il faudrait donc attendre le courant de 2013 pour renouer avec une modeste croissance positive. Sur une base annuelle, le volume des investissements en logements en 2012 et en 2013 continueraient dès lors à baisser.

Selon les estimations de la Banque, les investissements des entreprises reculeraient au second semestre de 2012, en raison de la détérioration des perspectives en matière de demande. Le taux d'utilisation des capacités de production, notamment dans l'industrie manufacturière, a

nettement reflué depuis 2011 et la propension à l'investissement des entreprises a manifestement souffert du ralentissement conjoncturel. Le durcissement des conditions d'octroi de crédits peut également jouer un rôle à cet égard, comme le suggèrent les résultats du *Bank Lending Survey*. Sous l'effet de la croissance élevée en 2011, mais aussi au premier trimestre de 2012, la croissance annuelle du volume des investissements des entreprises demeurerait néanmoins encore légèrement positive en 2012. En raison de la chute amorcée au cours de 2012, ils enregistreraient toutefois une croissance légèrement négative sur une base annuelle en 2013, et ce malgré la reprise attendue aux environs de la moitié de l'année.

Nonobstant les efforts de consolidation, les dépenses publiques soutiendraient encore la croissance de l'activité en 2012. La croissance de la consommation publique ne reculerait que légèrement, tandis que les investissements publics enregistreraient, comme il est de tradition pendant les années de scrutin local, une forte croissance réelle.

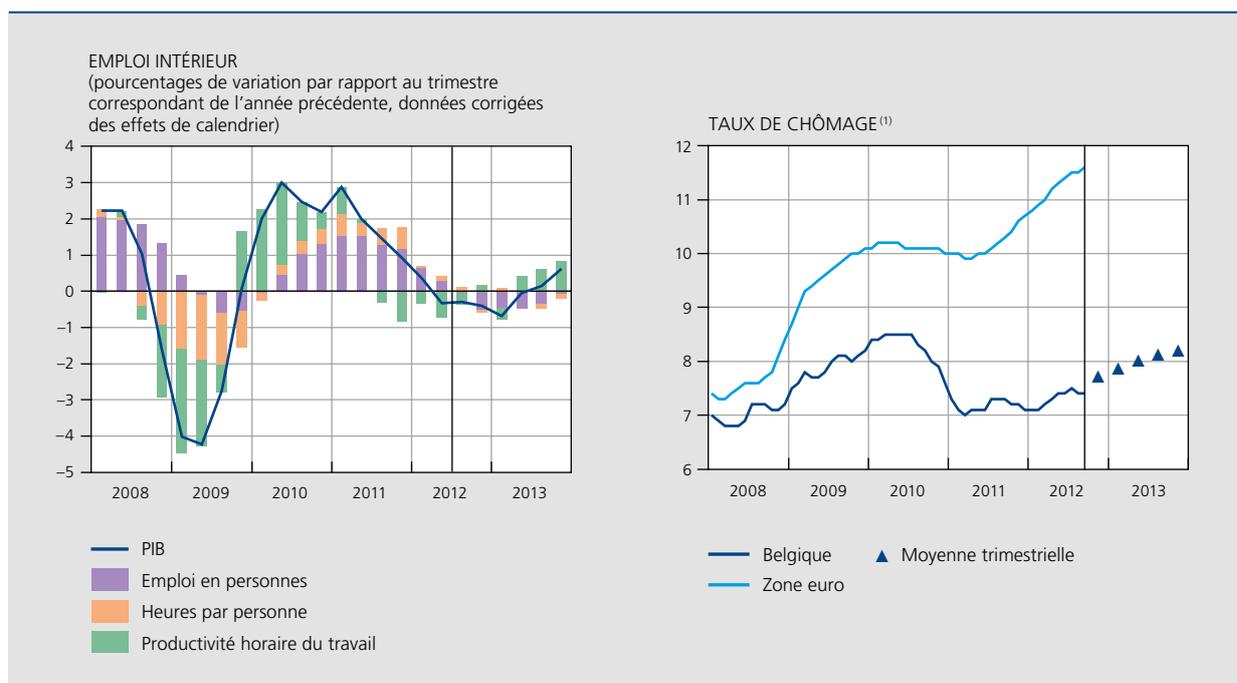
Dans l'ensemble, la croissance de la demande intérieure sur une base annuelle demeurerait modeste en 2013. La contribution des exportations nettes à la croissance resterait également limitée, mais positive. En effet, en raison de la faiblesse de la demande intérieure, la progression des importations serait plus faible que celle des exportations.

3. Emploi

Les perspectives moins favorables pour l'activité économique entraînent également une révision à la baisse des projections en matière d'emploi. Le volume de travail resterait, sur une base annuelle, encore relativement constant en 2012, mais diminuerait en 2013. Contrairement à ce que l'on a observé en 2008 et en 2009, la durée moyenne du temps de travail ne permettrait que dans une moindre mesure d'absorber les fluctuations conjoncturelles. La contraction du volume de travail se traduirait dès lors plus rapidement par des pertes d'emplois. L'emploi intérieur, qui s'élevait à 4 562 000 travailleurs à la fin de 2011, reculera de 23 000 unités d'ici à la fin de 2012 et continuera à décroître en 2013. Cette baisse est la conséquence de l'évolution sous-jacente de l'emploi salarié et du nombre d'indépendants.

S'agissant de l'emploi salarié, les branches d'activité sensibles à la conjoncture accuseraient de très lourdes pertes en termes de postes de travail. L'emploi dans les administrations publiques et l'enseignement enregistrerait lui aussi une légère contraction, tant en 2012 qu'en 2013. Les « autres services » constituent la seule branche à pouvoir encore afficher une croissance positive de l'emploi salarié. En 2012 comme en 2013, cette croissance ne suffira toutefois pas à compenser les pertes dans les autres branches.

GRAPHIQUE 5 EMPLOI



Sources: CE, ICN, ONEM, BNB.

(1) Taux de chômage harmonisé, en pourcentage de la population active.

TABLEAU 4 OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL

(données corrigées des effets de calendrier, moyennes annuelles, sauf mention contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012 e	2013 e
	(pourcentages de variation)					
PIB	1,0	-2,7	2,4	1,8	-0,2	0,0
Volume de travail	1,5	-1,6	0,9	1,9	0,1	-0,4
Emploi intérieur en personnes	1,8	-0,2	0,7	1,4	0,1	-0,3
	(variations en milliers de personnes)					
Emploi intérieur	78,7	-8,8	30,8	61,6	4,6	-14,9
<i>p.m. Variation en cours d'année</i> ⁽¹⁾	58,8	-24,3	58,9	53,1	-23,1	-3,3
Salariés	68,7	-13,3	25,0	52,0	-1,0	-17,1
dont:						
Branches sensibles à la conjoncture	46,0	-38,1	3,4	34,5	-10,2	-27,0
Administrations publiques et enseignement ..	9,9	13,8	6,7	0,8	-2,8	-2,3
Autres services	12,8	11,0	14,9	16,8	12,0	12,2
Indépendants	10,0	4,5	5,8	9,6	5,5	2,2
Travailleurs frontaliers	0,5	1,1	0,5	-2,3	-0,4	0,0
Emploi total	79,2	-7,7	31,3	59,3	4,2	-14,9
Demandeurs d'emploi inoccupés	-25,7	50,6	13,7	-19,8	16,6	45,4
<i>p.m. Variation en cours d'année</i> ⁽¹⁾	-5,0	59,8	-10,0	-11,1	33,8	41,1
Population active	53,4	42,9	45,0	39,5	20,8	30,6
<i>p.m. Taux d'activité harmonisé</i> ⁽²⁾	67,1	66,9	67,7	66,7	66,8	67,0
<i>Taux d'emploi harmonisé</i> ⁽³⁾	68,0	67,1	67,6	67,3	67,1	66,6
<i>Taux de chômage harmonisé</i> ⁽⁴⁾	7,0	8,0	8,4	7,2	7,5	8,1

Sources : CE, ICN, ONEM, BNB.

(1) Différence entre le quatrième trimestre de l'année concernée et le quatrième trimestre de l'année précédente.

(2) Pourcentages de la population en âge de travailler (15-64 ans), données non corrigées des effets de calendrier.

(3) Pourcentages de la population en âge de travailler (20-64 ans).

(4) Pourcentages de la population active (15-64 ans), données non corrigées des effets de calendrier.

Un autre facteur, outre la conjoncture, qui influence l'évolution de l'emploi salarié est le changement survenu dans la création d'emplois attribuables à des programmes qui abaissent, notamment par le biais de subventions, les coûts salariaux de certains groupes cibles. Les titres-services sont devenus plus chers et les contrôles plus stricts, ce qui, avec un effet de saturation, laisse présager un ralentissement de la croissance à partir de 2013. De même, le nombre de travailleurs bénéficiant du programme Activa « win-win » est en train de diminuer sensiblement en raison de l'abandon de ce régime au 31 décembre 2011. Pour une partie de ces travailleurs, cela signifie un retour au chômage. Un autre facteur qui explique que l'incidence de l'affaiblissement de l'activité économique sur l'emploi se soit alourdie est la fin des mesures de crise, même si en janvier 2012, le chômage économique temporaire des employés, entre autres, est devenu permanent. Par ailleurs, les employeurs

qui recourent massivement à ce régime sont tenus, depuis 2012, de payer une contribution de responsabilisation, ce qui va potentiellement les inciter à recourir moins rapidement à cet instrument, ou moins longtemps.

La baisse de l'emploi est, en 2012, encore quelque peu freinée par la hausse limitée du nombre d'indépendants (5 500 personnes en moyenne). En 2013, ce soutien devrait continuer de ralentir, dans un contexte de détérioration de la conjoncture, mais resterait positif. Cela a d'ailleurs aussi été le cas lors de la grande récession de 2008 et 2009. À cette époque, leur progression s'expliquait par des facteurs institutionnels, comme le régime transitoire en matière de libre circulation des personnes applicable aux pays qui ont adhéré à l'UE en 2004. Supprimé en 2009, ce régime, qui visait à préserver les marchés du travail des plus anciens États membres de l'UE

d'un choc d'offre, a en effet été largement contourné par des établissements en tant qu'indépendant, un statut qui ne relevait pas de ce régime. Jusqu'au 31 décembre 2013, une mesure similaire prévaut pour les ressortissants de Roumanie et de Bulgarie, les pays qui ont adhéré à l'UE en 2007.

Les réformes récentes en matière de chômage et de prépension sont fortement axées sur l'augmentation des incitants à trouver un (nouvel) emploi le plus rapidement possible et à demeurer actif plus longtemps sur le marché du travail. À court terme, en raison du ralentissement conjoncturel et de la baisse de la demande de main-d'œuvre, il ne sera pas possible d'absorber l'accroissement de la population active, ce qui entraînera une augmentation du chômage. Ce dernier s'inscrit d'ailleurs en hausse depuis la fin de 2011 et, à la fin de 2012, il approche les 580 000 unités. Ce nombre progresserait encore en 2013. Le taux de chômage des 15-64 ans, qui s'établissait à 7,4 % au deuxième trimestre de 2012, passerait ainsi à 8,1 % en moyenne en 2013.

4. Prix et coûts

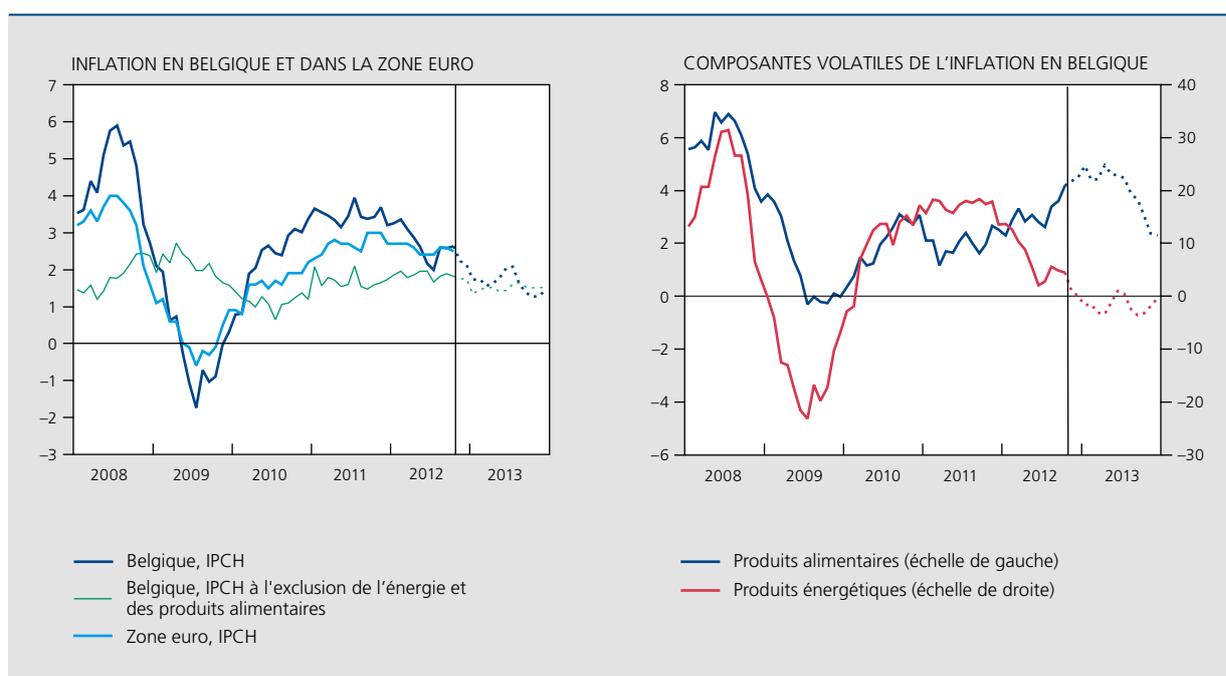
Selon les projections actuelles, l'inflation des prix à la consommation mesurée par l'IPCH s'établirait à 2,6 % en

2012 – contre 2,5 % dans la zone euro – et à 1,6 % en 2013. Supérieure à 3 % durant toute l'année 2011 – avec une moyenne de 3,5 % –, la hausse des prix est restée en deçà de ce taux à partir d'avril 2012, et elle devrait même retomber sous la barre des 2 % dès le début de 2013.

La décélération observée résulte avant tout des prix des produits énergétiques qui, après avoir bondi de 17 % en 2011, s'accroîtraient en moyenne de 5,9 % en 2012. Ces évolutions sont principalement imputables aux cotations des produits pétroliers sur les marchés internationaux, ainsi qu'au comportement de l'euro face au dollar. En effet, en 2012, le cours du baril de Brent a d'abord poursuivi sa tendance haussière de 2011, pour culminer à 125 dollars le baril en mars (en moyenne mensuelle), avant de traverser une courte période de repli, jusqu'à retomber à un creux de 96 dollars le baril en juin. Depuis, le cours s'est à nouveau redressé, si bien que la moyenne de 2012 devrait rester proche de celle de 2011 : les projections actuelles tablent sur 112 dollars en 2012, contre 111 en 2011. Parallèlement, l'euro s'est déprécié face au dollar au cours de l'année 2012 pour atteindre un étiage de 1,23 dollar en juillet, avant de se redresser sensiblement, de sorte que, en moyenne annuelle, le taux de change de l'euro face au dollar serait de 1,28, contre 1,39 en 2011. La combinaison d'un niveau toujours élevé du cours du Brent et d'un euro plus faible engendre une remontée du

GRAPHIQUE 6 INFLATION

(IPCH, pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)



Sources : CE, BNB.

cours du pétrole en euros en 2012 par rapport à 2011, même si le rythme de progression est plus limité qu'un an auparavant. En 2013, l'évolution des prix des produits énergétiques devrait devenir négative sur une base annuelle, à l'exception de la période de juin-juillet, en raison d'un effet de base induit par la baisse des cours pétroliers au printemps de 2012. L'effet sur l'inflation du gel des indexations à la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité jusqu'à la fin de 2012 devrait rester limité et est évalué à -0,1 point de pourcentage sur l'inflation totale mesurée par l'IPCH pour 2012.

Après avoir bénéficié de conditions d'offre favorables en 2011, l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés s'est accélérée en 2012, année au cours de laquelle elle devrait atteindre en moyenne 3,5 %, contre 0,2 % en 2011. Les conditions météorologiques locales ont été particulièrement mauvaises au printemps et durant l'été de 2012 pour les fruits et les légumes, tandis que l'offre de certaines catégories de poissons a été plus faible qu'à l'accoutumée. Ces majorations se répercuteront encore sur l'inflation à un an d'écart en 2013. Celle des produits alimentaires non transformés devrait ainsi s'établir à 3,6 % en moyenne sur l'année. Le rythme moyen annuel de la hausse des prix des produits alimentaires transformés s'est stabilisé en 2012, affichant 3,2 %, contre 3,1 % en 2011. Cette évolution en 2012 masque cependant un effet de compensation entre le ralentissement observé au deuxième trimestre et la hausse des prix plus rapide à partir du mois d'août, reflétant une nouvelle flambée des prix mondiaux des matières premières alimentaires, notamment en raison de la sécheresse aux États-Unis. Cette accélération devrait se poursuivre au

premier semestre de 2013, et un pic de 4,9 % serait enregistré en avril. En moyenne, les produits alimentaires transformés renchériraient ainsi de 4,1 % en 2013.

Les relèvements de taxes indirectes dans les services, et l'augmentation des prix dans le secteur des communications observés en janvier 2012 expliquent pour une large part l'accélération de la tendance sous-jacente de l'inflation en 2012, avec une moyenne prévue de 1,8 %, contre 1,7 % en 2011. En 2013, la tendance sous-jacente ne sera plus influencée par ces facteurs et devrait décélérer dès janvier, pour revenir à une moyenne de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2013.

Le gonflement des coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé, de 2,2 % en 2011, devrait se renforcer, à 3,7 % en 2012. Cette progression plus vive que celle prévue pour les trois principaux partenaires de la Belgique, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, pèse sur la compétitivité des producteurs belges. Néanmoins, selon les hypothèses retenues et étant donné le climat conjoncturel, le rythme de hausse des coûts salariaux unitaires reviendrait à 1,8 % en 2013.

Cette évolution est favorablement influencée par le léger redressement des gains de productivité du travail en 2013, qui ont subi le ralentissement de l'activité à la fin de 2011 et, surtout, en 2012. Cependant, l'évolution des coûts salariaux horaires a aussi une lourde incidence : en progression de 2,3 % en 2011 à 3,2 % en 2012, les coûts salariaux horaires dans le secteur privé retombent à 2,0 % en 2013. Ces mouvements reflètent dans une large mesure l'évolution de l'indexation des salaires. Après

TABLEAU 5 INDICATEURS DE PRIX ET COÛTS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012 e	2013 e
IPCH	0,0	2,3	3,5	2,6	1,6
Indice-santé	0,6	1,7	3,1	2,6	1,7
Tendance sous-jacente de l'inflation ⁽¹⁾	2,1	1,1	1,7	1,8	1,5
Déflateur du PIB	1,2	2,0	2,0	2,1	1,9
Coûts salariaux dans le secteur privé					
Coûts salariaux par heure ouvrée	2,7	0,9	2,3	3,2	2,0
dont indexation	2,5	0,5	2,7	2,8	2,0
Productivité du travail ⁽²⁾	-1,1	1,5	0,0	-0,5	0,3
Coûts salariaux par unité produite	3,8	-0,6	2,2	3,7	1,8

Sources : CE ; ICN ; SPF Emploi, travail et concertation sociale ; BNB.

(1) Mesurée au moyen de l'IPCH hors produits alimentaires et produits énergétiques.

(2) Valeur ajoutée en volume par heure ouvrée par les travailleurs salariés et les indépendants.

avoir progressé de 3,1 % en 2011, l'indice-santé, qui sert de référence pour l'indexation des salaires, augmenterait, selon les projections, de 2,6 % en 2012 et de 1,7 % en 2013. Compte tenu des décalages qui résultent des mécanismes d'indexation dans les différentes commissions paritaires, les effets de l'ajustement automatique des salaires resteraient encore importants en 2012, même si l'inflation a amorcé un ralentissement dès cette année. En 2013, les répercussions de l'indexation se réduiraient plus sensiblement. Outre l'indexation, l'hypothèse retenue pour l'évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé en 2012 prend en considération – au vu des réalisations pour les trois premiers trimestres 2012 – une majoration de 0,2 % des salaires conventionnels. Elle se situe un peu en deçà de l'accroissement maximum de 0,3 % des salaires conventionnels prévu dans les dispositions du projet d'accord interprofessionnel pour la période 2011-2012 imposées par le gouvernement. L'évolution des autres facteurs de formation des salaires serait neutre en 2012, puis négative en 2013, en raison, notamment, de bonus moins élevés. L'hypothèse retenue pour l'évolution des salaires horaires dans le secteur privé en 2013 repose principalement sur le résultat escompté de l'indexation. En effet, prenant en compte les dépassements observés récemment dans l'évolution des coûts salariaux par rapport aux pays voisins et une conjoncture encore atone, il a été considéré que les hausses réelles resteraient limitées.

5. Finances publiques

D'après les informations disponibles à la date de clôture des projections, les finances publiques termineraient l'exercice 2012 avec un déficit de 2,8 % du PIB, soit un ratio inférieur de 0,9 point de pourcentage à celui de l'année précédente⁽¹⁾. L'objectif fixé dans le dernier programme de stabilité serait donc atteint, le déficit étant ainsi ramené sous la barre des 3 % du PIB en 2012, conformément aux recommandations du Conseil Ecofin.

L'amélioration sensible du solde de financement en 2012 s'explique par une hausse des recettes de 1,7 point de pourcentage qui a touché toutes les catégories et est la conséquence, avant tout, des mesures de consolidation lancées par le gouvernement fédéral formé en décembre 2011. À l'effet des mesures structurelles, telles l'harmonisation de la fiscalité sur les revenus mobiliers ou la limitation à 3 % du taux d'intérêt pris comme référence pour le calcul de la déduction fiscale pour capital à risque, s'ajoute l'incidence de mesures ou de facteurs temporaires, comme le report du paiement de la rente nucléaire de 2011 à 2012. La hausse de la part des salaires dans la valeur ajoutée a également soutenu la

TABLEAU 6 COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾
(pourcentages du PIB)

	2010	2011	2012 e
Recettes	48,6	49,4	51,1
Recettes fiscales et parafiscales	43,1	43,5	44,8
Autres	5,5	6,0	6,4
Dépenses primaires	49,0	49,8	50,5
Solde primaire	-0,4	-0,4	0,6
Charges d'intérêts	3,4	3,3	3,4
Besoin (-) ou capacité de financement	-3,8	-3,7	-2,8
<i>p.m. Effet de mesures non récurrentes</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,3</i>
Dette brute consolidée	95,5	97,8	100,6

Sources: ICN, BNB.

(1) Conformément à la méthodologie utilisée dans le cadre de la procédure concernant les déficits publics excessifs.

croissance du produit de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales. Les recettes non fiscales et non parafiscales ont été dopées par l'augmentation de celles perçues auprès des institutions financières, ainsi que par le remboursement par bpost de subsides indument versés entre 2006 et 2010 et par la perception avancée du prélèvement anticipatif sur les assurances-vie. Au total, les facteurs temporaires génèreraient 0,3 % du PIB de recettes en 2012.

Les dépenses primaires augmenteraient de 0,7 point de pourcentage du PIB en 2012, atteignant ainsi un niveau historiquement élevé. La hausse a principalement découlé de celle des prestations sociales, en particulier les pensions, les soins de santé et les indemnités de maladie-invalidité. Les charges d'intérêts s'accroîtraient quelque peu en 2012, la légère réduction du taux d'intérêt implicite de la dette publique n'ayant pas compensé l'impact de l'alourdissement de cette dette.

La dette des administrations publiques dépasserait à nouveau le seuil des 100 % du PIB dès 2012, sous l'effet de la recapitalisation de Dexia, des prêts consentis à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal, ainsi que des premiers apports au capital du Mécanisme européen de stabilité.

(1) Cette estimation repose sur l'hypothèse que l'augmentation du capital de Dexia planifiée par les pouvoirs publics peut être considérée comme une transaction purement financière. Selon l'avis préliminaire émis à ce propos par Eurostat – après la clôture des projections –, cette transaction doit être enregistrée sous la forme d'un transfert en capital.

6. Évaluation des facteurs de risque

Les projections décrites dans le présent article ont été établies dans un contexte de grande incertitude. Celle-ci trouve principalement sa source dans les évolutions extérieures, comme c'est souvent le cas s'agissant des perspectives économiques de la Belgique. Il convient de rappeler à cet égard que les projections présentées dans cet article se fondent sur l'hypothèse d'une reprise graduelle et modérée de l'activité dans les principaux pays partenaires. Cela suppose notamment l'absence de chocs majeurs, qui seraient de nature à déstabiliser les marchés financiers et la situation des finances publiques au sein de la zone euro. De même, il est aussi supposé que les négociations entamées aux États-Unis en vue de résoudre le problème du *fiscal cliff* ne donneront pas lieu à une impasse politique semblable à celle que l'on a connue durant l'été de 2011. Par ailleurs, la croissance en Belgique en 2013 pourrait s'avérer nettement plus favorable que ce que supposent les projections décrites ci-dessus, dans l'éventualité où la croissance mondiale serait plus élevée qu'escompté à l'heure actuelle.

Sur le plan intérieur, les estimations n'intègrent pas les récentes décisions des autorités fédérales annoncées dans l'accord politique du 20 novembre 2012. Concernant le budget 2013, il s'agirait d'un effort de consolidation qui, selon le gouvernement, s'élèverait à 3,4 milliards d'euros, soit 0,9 % du PIB. D'abord, les recettes fiscales seraient augmentées d'environ 1 milliard d'euros de façon structurelle. À cette fin, il a été décidé de procéder à un net relèvement – de 21 % à 25 % – du taux du précompte mobilier, dont le caractère libératoire a été rétabli, et à un nouveau plafonnement du taux d'intérêt de référence utilisé pour le calcul de la déduction fiscale pour le capital à risque dans l'impôt des sociétés. Ensuite, les dépenses primaires des départements fédéraux et de la sécurité sociale devraient, selon les calculs du gouvernement fédéral, être réduites de près de 1,4 milliard d'euros par rapport aux estimations du Comité de monitoring d'octobre 2012. Ces économies touchent essentiellement les soins de santé, les dépenses de la défense nationale et de la coopération au développement, ainsi que les subventions au groupe SNCB et à bpost. Enfin, des mesures diverses, correspondant à un total de 1,3 milliard d'euros, sont également annoncées, parmi lesquelles la vente de droits d'émission et, surtout, des recettes accrues attendues dans le cadre de la lutte contre la fraude et d'une nouvelle régularisation d'impôts non déclarés. Un montant limité, de quelque 300 millions d'euros en 2013, sera néanmoins consacré à une nouvelle réduction d'impôts pour les bas revenus.

En outre, le gouvernement fédéral a également annoncé des initiatives en vue de limiter la croissance des salaires nominaux durant les prochaines années et, ce faisant, d'accroître la compétitivité de l'économie belge. D'une part, la composition de l'indice des prix à la consommation devrait être modifiée pour cadrer davantage avec le profil réel de la consommation, ce qui implique une prise en compte des périodes de soldes et de l'évolution des prix des marques propres des grands distributeurs. D'autre part, le gouvernement devrait veiller à ce que, en dehors du glissement des salaires (*wage drift*), les salaires réels n'augmentent pas en 2013 et 2014.

Dans la mesure où les détails précis des mesures budgétaires, et des autres, n'étaient pas connus à la date de clôture des projections, il n'a pas été possible d'en tenir compte. Sans préjuger des résultats d'une analyse plus approfondie, il est déjà possible d'apprécier dans quelle mesure ces décisions pourraient influencer sur les perspectives macroéconomiques. Pour ce qui est de la croissance des salaires, il a déjà été tenu compte pour 2013, comme précisé plus haut, d'une croissance nulle au-delà de l'indexation et du *wage drift*. Les estimations décrites ci-avant seraient donc confirmées par la mesure annoncée par le gouvernement. En ce qui concerne la révision de la composition de l'indice des prix à la consommation, les modalités de cette mesure n'étaient pas encore suffisamment précisées au moment de la rédaction de cet article. Les mesures de consolidation devraient quant à elles entraîner une – légère – baisse du revenu disponible des ménages, accroître le prix de certains produits de consommation et éroder les marges bénéficiaires des entreprises. Dans l'ensemble, l'on peut cependant s'attendre à ce que l'incidence de ces mesures sur la croissance de l'activité en 2013 soit limitée.

S'agissant des finances publiques, le budget pour 2013 repose encore sur l'hypothèse de croissance issue du budget économique de septembre 2012. L'estimation de la croissance présentée dans le présent article est nettement inférieure. De surcroît, l'effort d'assainissement annoncé par le gouvernement fédéral est plus faible que la consolidation budgétaire proposée par le Comité de monitoring pour l'ensemble des administrations publiques. Une part importante de cet effort doit encore être fournie par l'Entité II (c'est-à-dire les communautés, les régions et les pouvoirs locaux), en plus des mesures budgétaires déjà annoncées par cette Entité. Ainsi, suivant les prévisions actuelles, il paraît probable que, même après intégration des décisions les plus récentes du gouvernement fédéral, l'objectif budgétaire fixé pour 2013 dans le cadre du précédent programme de stabilité, à savoir un déficit de 2,15 % du PIB, ne sera pas atteint.

Annexe

PROJECTIONS POUR L'ÉCONOMIE BELGE: SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012 e	2013 e
Croissance (données corrigées des effets de calendrier)					
PIB en volume	-2,7	2,4	1,8	-0,2	0,0
Contributions à la croissance:					
Dépenses intérieures, hors variation des stocks	-1,1	1,3	1,1	-0,4	0,1
Exportations nettes de biens et services	-0,6	0,7	-0,1	0,4	0,2
Variation des stocks	-1,0	0,3	0,7	-0,2	-0,2
Prix et coûts					
Indice des prix à la consommation harmonisé	0,0	2,3	3,5	2,6	1,6
Indice-santé	0,6	1,7	3,1	2,6	1,7
Déflateur du PIB	1,2	2,0	2,0	2,1	1,9
Termes de l'échange	3,4	-1,6	-1,3	-0,1	0,1
Coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé	3,8	-0,6	2,2	3,7	1,8
Coûts salariaux horaires dans le secteur privé	2,7	0,9	2,3	3,2	2,0
Productivité horaire dans le secteur privé	-1,1	1,5	0,0	-0,5	0,3
Marché du travail					
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers de personnes)	-8,8	30,8	61,6	4,6	-14,9
<i>p.m. Variation en cours d'année⁽¹⁾, en milliers de personnes</i> ...	-24,3	58,9	53,1	-23,1	-3,3
Volume total de travail ⁽²⁾	-1,6	0,9	1,9	0,1	-0,4
Taux de chômage harmonisé ⁽³⁾ (pourcentages de la population active)	7,9	8,3	7,2	7,4	8,1
Revenus					
Revenu disponible réel des particuliers	2,8	-1,2	-0,8	-0,2	1,0
Taux d'épargne des particuliers (pourcentages du revenu disponible)	18,3	15,4	14,4	14,9	15,7
Finances publiques⁽⁴⁾					
Solde de financement (pourcentages du PIB)	-5,5	-3,8	-3,7	-2,8	n.
Solde primaire (pourcentages du PIB)	-1,9	-0,4	-0,4	0,6	n.
Dette publique (pourcentages du PIB)	95,7	95,5	97,8	100,6	n.
Compte courant (selon la balance des paiements, pourcentages du PIB)					
	-1,4	1,9	-1,4	-0,9	-0,9

Sources: CE, DGSIE, ICN, BNB.

(1) Différence entre le quatrième trimestre de l'année considérée et le quatrième trimestre de l'année précédente.

(2) Nombre total d'heures ouvrées dans l'économie.

(3) Pourcentages de la population active (15-64 ans), données non corrigées des effets de calendrier.

(4) Selon la méthodologie utilisée dans le cadre de la procédure concernant les déficits publics excessifs (EDP).

L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail

T. De Keyser
Ph. Delhez
H. Zimmer^(*)

Introduction

La problématique de l'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail revêt une importance particulière en Belgique. Les immigrés constituent 14 % de la population résidente – soit l'une des parts les plus élevées des pays de l'UE. Alors que le taux d'emploi des immigrés européens est proche de celui des personnes nées en Belgique, celui des immigrés extra-européens lui est considérablement inférieur et est le plus faible de tous les États membres.

Dans notre analyse, l'origine d'une personne est déterminée par son pays de naissance et non par sa nationalité, et ce en raison du grand nombre d'acquisitions de la nationalité belge qui ont lieu chaque année, et une distinction est opérée entre les pays de l'UE et les autres.

L'article est structuré en quatre parties. La première détaille les définitions et les sources utilisées et caractérise la population immigrée en Belgique. La deuxième ébauche les principaux résultats en matière d'emploi selon l'origine et les compare à ceux des autres pays de l'UE. Les caractéristiques socio-démographiques de la population immigrée différant de celles de la population née en Belgique, il convient d'en tenir compte dans l'étude des performances sur le marché du travail en fonction de l'origine. La troisième partie analyse les facteurs qui influencent l'accès au marché du travail, tant individuels et institutionnels que du côté de la demande, surtout les phénomènes de discrimination. Divers obstacles rencontrés par les personnes d'origine étrangère sont donc mis en évidence. Cette partie se penche également sur

la situation propre aux descendants directs d'immigrés. Enfin, la quatrième partie est consacrée à l'aspect qualitatif de l'emploi et examine les spécificités des postes occupés par les personnes d'origine étrangère.

1. Caractéristiques de la population immigrée en Belgique

1.1 Définitions

Au 1^{er} janvier 2010, la Belgique comptait, selon le Registre national, environ 10 840 000 résidents, dont 9 780 000 Belges et 1 060 000 d'une autre nationalité. Vu qu'un nombre important d'étrangers sont devenus belges, il est intéressant de voir que, dans le même temps, le territoire belge accueillait près de 1 500 000 personnes nées à l'étranger.

La part de la population immigrée par rapport à la population totale s'élevait ainsi à 13,9 % en 2010, soit une proportion similaire à celle observée en Espagne, mais inférieure à celles recensées en Autriche (15,2 %) et en Suède (14,3 %).

L'important groupe de Belges nés à l'étranger a récemment enregistré une forte croissance à la suite de la procédure facilitée d'obtention de la nationalité belge, c'est-à-dire lors de l'entrée en vigueur de la loi de 2000 modifiant le Code de la nationalité belge (« Snel-Belg-wet »).

^(*) Les auteurs souhaitent remercier J. De Mulder et Y. Saks pour leurs remarques pertinentes sur le présent article.

Depuis 2000, quelque 400 000 personnes sont devenues belges⁽¹⁾; d'après les derniers chiffres disponibles auprès de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE), elles étaient un peu moins de 33 000 en 2009. En octobre 2012, la Chambre a toutefois adopté une proposition de loi visant à durcir la procédure d'obtention de la nationalité. Selon les nouvelles règles, les candidats à la nationalité belge doivent prouver qu'ils parlent l'une des langues du pays et qu'ils sont intégrés sur le plan socio-économique. Après cinq années de séjour légal, ils peuvent demander la nationalité belge; la loi prévoit une procédure plus souple pour les personnes séjournant légalement en Belgique depuis plus de dix ans. L'acquisition de la nationalité ne résulte pas obligatoirement d'un choix délibéré. Tout enfant né en Belgique de parents non belges qui répondent aux conditions prévues⁽²⁾ est d'office belge. De même, les enfants qui sont nés à l'étranger mais dont (au moins) un des parents est belge sont automatiquement belges.

Une personne enregistrée comme « belge » peut donc venir d'horizons particulièrement diversifiés. Si ces origines variées ont une incidence sur l'accès au marché du travail, une analyse basée sur la nationalité ne donnera pas une image exhaustive de l'intégration des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail. La définition d'un « immigré » utilisée dans le cadre de cet article ne repose dès lors pas sur la nationalité mais sur l'historique migratoire effectif d'un individu: une personne est considérée comme immigrée si elle séjourne en Belgique mais est née à l'étranger⁽³⁾.

Une fois la définition d'un immigré adoptée, il est nécessaire, aux fins de l'analyse, de différencier les groupes en fonction de l'origine des individus. Le principe de libre circulation des personnes en vigueur au sein de l'UE (nonobstant les restrictions temporaires encore imposées aux travailleurs roumains et bulgares) facilite les mouvements migratoires et est susceptible d'influer sur les motifs d'immigration. Il convient dès lors de distinguer les migrants européens (c'est-à-dire issus de l'UE) de ceux du reste du monde. Le présent article s'articule donc autour de trois groupes bien délimités: les personnes nées en Belgique, les immigrés européens et les immigrés non européens (respectivement nés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE).

Il existe essentiellement deux types de sources de données pour déterminer la population immigrée: les statistiques administratives et celles tirées d'enquêtes. L'avantage du recours aux données administratives est qu'il s'agit de données « véritables », mais elles présentent certains inconvénients. Ainsi, elles n'offrent pas assez de détails pour en savoir davantage sur les caractéristiques et la

situation socio-économique des personnes en question, de même qu'elles ne sont pas directement comparables à l'échelle internationale. Les données des enquêtes sur les forces de travail (EFT) harmonisées au niveau européen donnent une description plus fournie du contexte personnel des individus interrogés. Le présent article se fonde sur des données administratives pour refléter les tailles absolues des populations, tandis que les données d'enquête permettent d'analyser l'accès au marché du travail et d'examiner de manière plus approfondie certaines spécificités de ces populations. Plusieurs sections recourent au « module ad hoc »⁽⁴⁾ de l'enquête de 2008, qui a sondé en particulier la situation des migrants sur le marché du travail.

1.2 Structure de la population immigrée

1.2.1 Évolution de l'immigration et principaux pays de naissance

Le nombre de primo-arrivants a fortement augmenté ces dernières années. Alors qu'en 2001, un peu plus de 10 % des habitants enregistrés étaient nés hors de Belgique, cette part atteignait près de 14 % en 2010, ce qui représente environ un million et demi d'individus. Le pourcentage de personnes nées à l'étranger croît régulièrement depuis plusieurs dizaines d'années, mais cette hausse s'est clairement accélérée à partir de 2000. La proportion d'immigrés se situait aux alentours de 5 % dans les années 1930, ce qui signifie qu'il a fallu attendre près de 70 ans pour que ce chiffre double.

L'on a également enregistré un changement dans les pays d'origine les plus importants des immigrés ces dernières années. Si l'on examine l'ensemble de la population immigrée, la France et l'Italie étaient les principaux pays d'origine en 2001, avec des pourcentages de respectivement 14,2 et 12,8 %. Les pays voisins et l'Italie constituaient ensemble environ 44 % du total. Les pays d'immigration non européens dominants, à savoir le Maroc et la Turquie, représentaient quant à eux respectivement 10,1 et 6,3 % de la population immigrée. En raison de son passé colonial, la Belgique comptait également une part

(1) La nationalité belge peut être obtenue par une déclaration de nationalité, par option « simple », par mariage avec un(e) Belge ou par naturalisation.

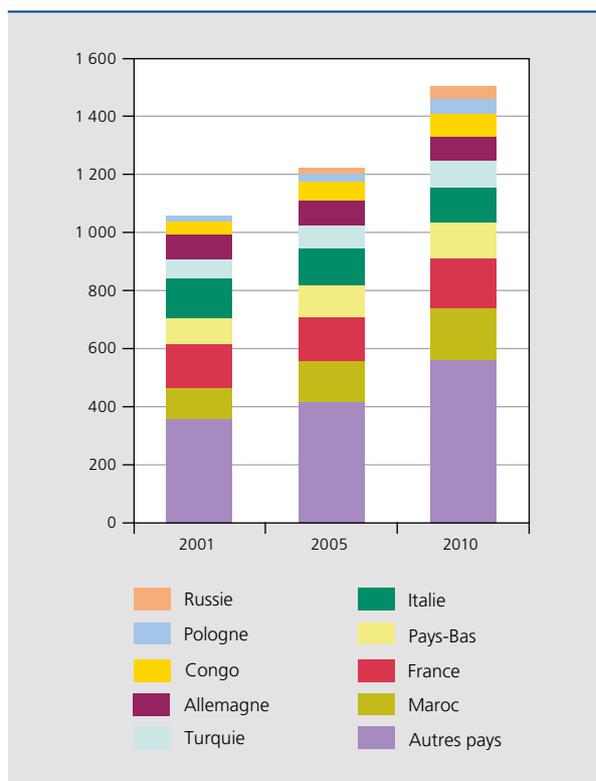
(2) Au moins un des parents doit être né en Belgique ou y avoir eu sa résidence principale durant cinq ans au cours des dix années précédant la naissance.

(3) Seul 1,3 % de la population des 15-64 ans a deux parents nés en Belgique et est né à l'étranger (données de 2008, sur la base du module ad hoc de l'enquête sur les forces de travail), ce qui indique que l'influence de ce groupe ne devrait pas être particulièrement significative.

(4) Chaque deuxième trimestre, un « module ad hoc » composé de quelques questions complémentaires vient s'ajouter au questionnaire individuel, pour une fraction déterminée de la population. En 2008, le thème était « la situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail », de sorte que ces questions complémentaires s'appliquaient au groupe de migrants en Belgique.

GRAPHIQUE 1 VENTILATION DE LA POPULATION IMMIGRÉE SELON LE PAYS DE NAISSANCE

(en milliers de personnes, données au 1^{er} janvier)



Source : DGSIE.

non négligeable de personnes nées au Congo, soit 4,4 %. Le groupe des « autres pays » comptait pour un peu plus du tiers du total en 2001.

Au début de 2010, la proportion de personnes nées au Maroc (11,9 %) a dépassé celle des personnes nées en France (11,4 %), malgré une augmentation du nombre de ces dernières. Les Pays-Bas et l'Italie représentaient respectivement 8,3 et 8 % de la population immigrée en Belgique. La diversification des pays d'origine apparaît clairement, la part des « autres pays » grimpant à 37,2 %. Mais l'on remarque aussi la forte croissance de l'immigration en provenance des nouveaux États membres de l'UE : entre 2001 et 2010, le nombre d'immigrés de Pologne a plus que doublé. Le nombre de ceux originaires de Russie s'est également accru à un rythme soutenu. Ces groupes ne pèsent toutefois pas encore lourd dans l'ensemble de la population immigrée. C'est la vive progression du Maroc et des « autres pays » qui a entraîné, au début de 2010, le recul à 49,6 % du pourcentage de migrants européens dans le total de la population née à l'étranger, alors qu'il s'établissait encore à 52 % avant l'adhésion des nouveaux États membres de l'UE en 2004.

Ce rythme de progression n'est cependant pas unique dans l'histoire de l'immigration en Belgique. Dans les années 1920, la part de la population née à l'étranger avait crû encore plus rapidement qu'à l'heure actuelle en raison du recrutement d'étrangers pour le travail minier. Mais avec la Seconde Guerre mondiale, ils ont pour la plupart été rappelés dans leur pays d'origine pour accomplir leur service militaire, mettant ainsi quasiment un terme à cette expansion. Après la guerre, l'on a de nouveau eu recours à l'instrument migratoire afin de pourvoir l'industrie charbonnière en main-d'œuvre bon marché et de contenir les prix des matières premières dans un contexte de redressement de l'industrie. En outre, à mesure que cette reprise se confirmait, d'autres secteurs ont affiché des pénuries structurelles de travailleurs. Après la mise en place du rideau de fer, la Belgique s'est tournée principalement vers le Sud de l'Europe et, ultérieurement, vers l'Afrique du Nord et la Turquie pour répondre à la demande de main-d'œuvre durant l'après-guerre.

La nature de la migration a changé après la Seconde Guerre mondiale : alors que, dans les années 1920, les travailleurs étrangers étaient renvoyés dans leur pays d'origine lorsque la conjoncture se retournait, les années 1970 on vu de nombreux immigrés s'établir en Belgique après l'arrêt de l'immigration en 1974. Par ailleurs, nombre d'entre eux ont fait venir leurs familles, faisant progressivement augmenter la proportion d'immigrés dans la population de Belgique (au rythme d'environ un point de pourcentage tous les dix ans depuis l'arrêt de l'immigration).

1.2.2 Motifs de l'immigration

Le module ad hoc de l'enquête de 2008 permet notamment de ventiler la population née à l'étranger par principal motif d'immigration. En 2008, dans 44 % des cas, les immigrés originaires de l'UE se trouvaient en Belgique pour des raisons familiales. Le travail était avancé comme motivation dans 29,3 % des cas, suivi des « autres raisons » (20,8 %)⁽¹⁾. Enfin, 4,8 % étaient en Belgique au départ pour y étudier.

Les immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE présentent un profil plus diversifié. Près de la moitié (47 %) sont arrivés en Belgique pour des raisons familiales. Seuls 18 % d'entre eux ont cité le travail comme motif de migration, tandis que la demande d'asile était avancée par un peu plus de 15 % des immigrés de ce groupe. Les « autres raisons » et les études constituaient le principal motif de départ pour respectivement 10,2 et 9,6 % des immigrés hors UE.

(1) Selon le rapport de qualité d'Eurostat (2010), ce pourcentage élevé traduit un problème au niveau des questions de l'enquête pour ce groupe, qui n'étaient visiblement pas assez détaillées.

Le fait qu'une large proportion de migrants issus tant de pays de l'UE que d'États hors UE citent les raisons familiales comme principal motif d'immigration s'explique par l'arrêt de l'immigration instauré en 1974, lequel a fortement compliqué la migration économique. Les résultats divergents entre les deux groupes d'origine sont principalement attribuables à une différence de réglementation. Comme indiqué plus haut, la liberté de circulation des personnes au sein de l'UE permet désormais de rechercher un emploi dans un autre pays de l'UE sans autorisation préalable⁽¹⁾. Les personnes non ressortissantes d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) qui souhaitent venir travailler en Belgique doivent par contre obtenir un permis de travail⁽²⁾. La Belgique applique en effet des régimes distincts pour les permis de travail et les permis de séjour.

Le permis de travail B est valable auprès d'un seul employeur et sa durée est limitée à un an. La demande doit être introduite par l'employeur qui souhaite occuper le travailleur. S'il est prouvé, à la suite d'un examen du marché du travail, qu'il n'est pas possible de trouver sur place un travailleur belge ou européen apte à occuper l'emploi envisagé dans un délai raisonnable, l'employeur obtient une autorisation d'occupation et le travailleur concerné reçoit automatiquement un permis de travail B⁽³⁾.

Le permis de travail A est valable pour toutes les fonctions salariées, auprès de tous les employeurs et pour une durée illimitée. Il n'est accordé qu'après quatre années de travail couvertes par un permis de travail B⁽⁴⁾ au cours d'une période maximale de dix ans de séjour légal, ce qui explique qu'il soit délivré nettement moins souvent que le permis de travail B.

Le permis de travail C, instauré en 2003, vaut pour toutes les professions salariées et pour une durée réduite. Il est octroyé à certaines catégories de ressortissants étrangers qui ne disposent que d'un droit de séjour limité ou précaire en Belgique (par exemple, des étudiants, des candidats-réfugiés, etc.).

En principe, les ressortissants de pays extérieurs à l'UE qui sont titulaires d'un titre de séjour permanent sont

dispensés de permis de travail. Le plein accès au marché du travail sans autorisation préalable est donc accordé aux personnes venant en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial dès lors qu'elles obtiennent un permis de séjour permanent (la procédure est passée de 15 mois à trois ans en 2007⁽⁵⁾). La possession obligatoire d'un permis de travail pourrait créer un obstacle à l'accès à l'emploi des immigrés seulement dans un nombre de cas bien précis.

Des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) relatives au nombre de permis de travail délivrés chaque année depuis 2005, il ressort que le nombre de permis de travail A et B – qui ont été regroupés compte tenu du nombre réduit de permis de travail A – s'est inscrit en forte hausse jusqu'en 2008 inclus, année où plus de 50 000 permis de travail de ces types ont été accordés, avant de diminuer sensiblement en 2009, pour revenir à 30 000 environ, à la suite de la crise économique et de la suppression du régime transitoire⁽⁶⁾ pour les dix pays qui ont adhéré à l'UE en 2004. Le nombre de permis de travail A et B a également reculé en 2010, retombant à 26 500 unités. La composition est dominée par les nouveaux États membres de l'UE et a évolué au cours de la période sous revue, avec un grand nombre de bénéficiaires polonais de 2005 à 2008 inclus, lesquels ont été rejoints dès 2007 par un nombre croissant de Bulgares et de Roumains, les deux groupes qui constituent actuellement l'essentiel des permis de travail A et B. Le nombre de permis de travail C présente une évolution nettement moins sensible à la conjoncture, puisqu'il ne s'agit pas ici en premier lieu d'une migration pour raisons professionnelles, et oscille aux alentours de 25 000 depuis plusieurs années.

1.2.3 Ventilation régionale de la population immigrée

Les immigrés ne s'établissent pas uniformément sur le territoire belge, en raison non seulement de divergences dans la disponibilité du travail, mais aussi de la langue, des affinités culturelles, des parents ou groupes déjà présents, etc.

Au début de 2011, 39,8 % de l'ensemble des immigrés habitaient en Flandre, contre respectivement 29,4 et 30,8 % à Bruxelles et en Wallonie. Du fait des différences de taille des populations régionales, le pourcentage de personnes nées à l'étranger parmi leurs résidents est de 10 % en Flandre et de 13,8 % en Wallonie, alors qu'il atteint pas moins de 41,5 % à Bruxelles. Cette proportion élevée dans la capitale s'explique en partie par la présence de grandes institutions et entreprises internationales. Elle y est toutefois si importante que l'existence d'une population déjà établie exerce en soi un attrait.

(1) À l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie.

(2) Seule la Suisse fait exception.

(3) Les règles sont moins strictes pour les travailleurs postulant une fonction figurant sur les listes régionales de fonctions critiques établies dans ce cadre et il n'y a pas d'examen du marché du travail.

(4) Ce délai peut, dans certains cas, être réduit à deux ou trois années.

(5) Pendant ce délai de trois ans, un permis de travail est nécessaire.

(6) Une limitation du nombre de travailleurs issus de la plupart des nouveaux États membres de l'UE a été mise en place au titre de mesure transitoire, afin d'éviter l'apparition de chocs sur le marché du travail en Belgique. Cette obligation a disparu le 1^{er} mai 2009 pour la plupart des pays, même si elle a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2013 pour les États membres les plus récents, à savoir la Roumanie et la Bulgarie.

Plus de 8 % de la population bruxelloise est née au Maroc ; les personnes venant de ce pays sont donc presque deux fois plus nombreuses que celles issues de France (4,3 %). De même, les immigrés originaires du Congo (2,4 %), de Pologne (2,1 %) et de Turquie (2,1 %) sont, en termes relatifs, nettement plus présents dans la capitale qu'ailleurs. En Wallonie, les principaux groupes sont les personnes nées en France (2,8 %) et en Italie (2,4 %). Enfin, la Flandre compte principalement des immigrés venus des Pays-Bas (1,8 %) et du Maroc (1 %).

1.2.4 Pyramide des âges

La pyramide des âges des natifs de Belgique présente un profil assez plat, avec une élévation dans les groupes âgés de 40 à 59 ans. Cela signifie que la vague du baby-boom approche l'âge de la pension et glissera vers l'inactivité. La pointe à l'extrémité de la pyramide des âges, indiquant qu'il existe une part relativement importante de personnes âgées de 70 ans et plus, reflète bien l'allongement de l'espérance de vie. La taille des tranches d'âge les plus jeunes montre une évolution démographique plutôt stable après la génération du baby-boom.

La démographie des populations immigrées affiche un profil différent. En raison des grandes vagues d'immigration historiques, les personnes âgées sont assez bien représentées parmi les immigrés issus des pays de l'UE, mais la population en âge de travailler y est aussi relativement plus importante que parmi les personnes nées en Belgique. Les tranches d'âge les plus jeunes sont moins nombreuses en termes relatifs dans la population totale concernée.

Les immigrés hors UE viennent souvent de plus loin et suivent une procédure d'immigration plus stricte, ce qui peut expliquer la part encore plus faible d'enfants parmi eux. La grande majorité des personnes arrivées en Belgique en provenance de pays hors UE sont relativement jeunes et en âge de travailler. Près de deux tiers de la population est âgée de 20 à 49 ans, alors que ce n'est le cas que d'à peine quatre personnes sur dix nées en Belgique. Le contraste est tout aussi frappant en ce qui concerne les plus de 50 ans : alors qu'ils représentent un quart des immigrés hors UE, leur part atteint environ 37 % des personnes nées en Belgique.

2. Statut sur le marché du travail

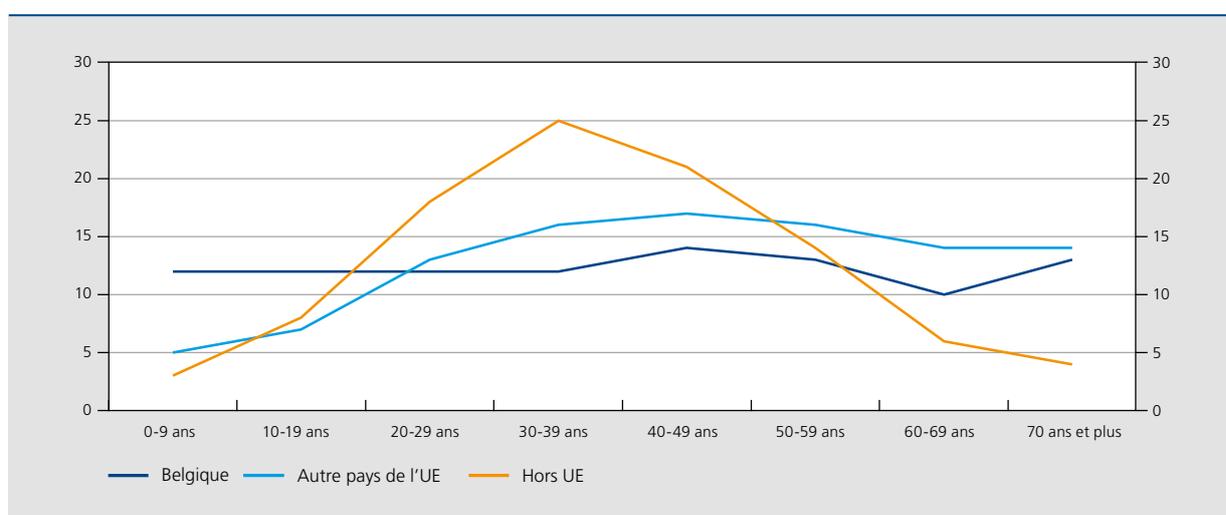
2.1 Principaux résultats

L'insertion de ces différents groupes sur le marché du travail est abordée par le biais des statuts objectifs tels que définis par le Bureau international du travail (BIT) et retenus dans les enquêtes sur les forces de travail harmonisées au niveau européen. Les personnes en emploi sont celles qui ont presté au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence⁽¹⁾ – ce qui n'exclut donc pas le travail au noir. Celles au chômage n'avaient pas d'emploi durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient soit recherché activement

(1) Ou n'ont pas travaillé mais ont normalement un emploi dont elles ont été absentes temporairement pour cause de maladie, vacances, conflit social ou formation.

GRAPHIQUE 2 PYRAMIDE DES ÂGES EN FONCTION DU PAYS DE NAISSANCE

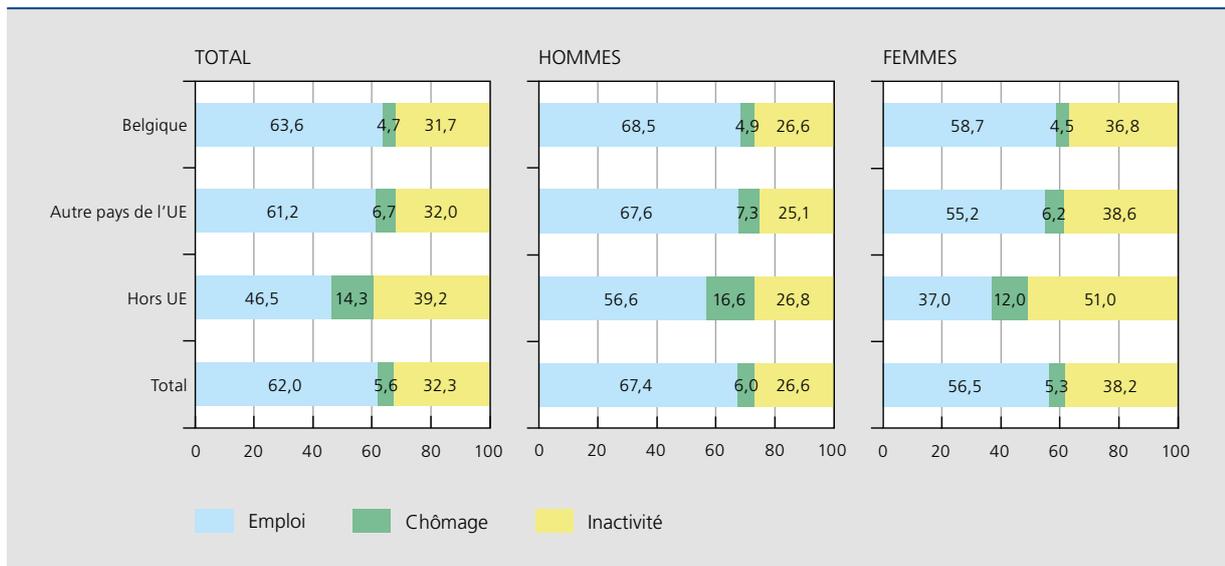
(pourcentages de la population totale correspondante, données au 1^{er} janvier 2010)



Source : DGSIE.

GRAPHIQUE 3 VENTILATION DE LA POPULATION PAR GENRE ET ORIGINE SELON LE STATUT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

(en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans en 2010)



Source : CE (EFT, microdonnées).

un emploi durant les quatre dernières semaines, soit déjà trouvé un emploi prenant cours dans les trois prochains mois. L'inscription auprès d'un service public de l'emploi et la perception d'allocations de chômage ne sont donc pas des critères pertinents dans le cadre de l'enquête. Les personnes inactives sont celles qui ne travaillent pas et qui ne recherchent pas d'emploi. Elles ne font par conséquent pas partie de l'offre de main-d'œuvre.

La plupart des résultats sont calculés sur la base des microdonnées des enquêtes sur les forces de travail, pour lesquelles la dernière année dont nous disposons est 2010.

Au total, les taux d'activité des natifs de Belgique et de ceux d'un autre pays de l'UE sont similaires, aux alentours de 68 %. Cependant, la répartition entre personnes occupées et au chômage est quelque peu différente; alors que 63,6 % de la population native étaient en emploi en 2010, ce pourcentage s'établissait à 61,2 % du côté des personnes nées dans un autre pays de l'UE. Leurs ratios de chômage respectifs s'élevaient ainsi à 4,7 et 6,7 %. La population née en dehors de l'UE occupe une position plus contrastée; près de quatre personnes sur dix étaient inactives, tandis que seulement 46,5 % occupaient un emploi et 14,3 % étaient au chômage.

La distinction entre genres fait apparaître des résultats très tranchés. Si le taux d'activité des hommes est assez similaire entre les différents pays d'origine des résidents, le

taux d'emploi de ceux nés à l'extérieur de l'UE, à 56,6 %, est inférieur de plus de dix points de pourcentage à celui des autres groupes de comparaison. Une proportion de 16,6 % sont à la recherche d'un emploi, soit entre deux et trois fois et demie plus que parmi les autres résidents. Du côté des femmes, la moitié seulement des immigrées originaires d'un pays extérieur à l'UE sont actives: 37 % ont un emploi, tandis que 12 % sont au chômage. Les taux d'activité des deux autres catégories de résidentes sont proches, à plus de 60 %, et les écarts de taux d'emploi entre les immigrées européennes et les femmes nées en Belgique sont relativement limités puisque respectivement 55,2 et 58,7 % travaillent.

Les niveaux élevés des ratios de chômage parmi les immigrés d'origine extra-européenne et le taux d'inactivité particulièrement important chez les femmes de ce groupe justifient que l'on maintienne dans la suite de l'article la distinction entre les personnes nées dans un pays de l'UE (autre que la Belgique) et celles nées en dehors de l'UE.

Dans la suite de l'analyse, la préférence est donnée au taux d'emploi (en pourcentage de la population totale en âge de travailler, c'est-à-dire active et inactive) en tant qu'indicateur d'insertion sur le marché du travail plutôt qu'au taux de chômage (en pourcentage de la seule population active), et ce en raison des importantes différences de taux de participation selon l'origine et le genre.

2.2 Comparaison internationale

L'existence d'écart significatifs entre les taux d'emploi des immigrés et des natifs de Belgique n'est pas un phénomène récent. Les disparités de taux d'emploi entre les personnes nées en Belgique, d'une part, et à l'extérieur de l'UE, d'autre part, dépassaient déjà 15 points de pourcentage dans les années 1990 et ont atteint environ 20 points au début des années 2000⁽¹⁾. L'écart s'est toutefois resserré durant la décennie qui a suivi. Le différentiel entre les natifs de Belgique et ceux d'autres pays européens a toujours été plus restreint.

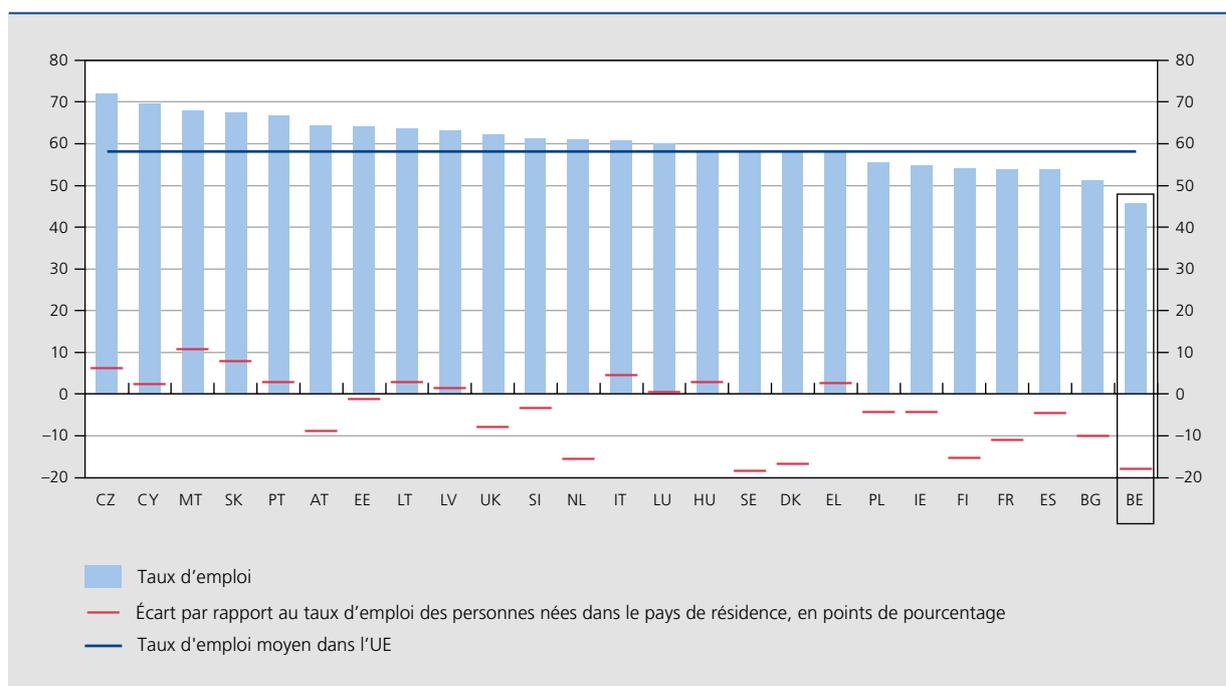
Il existe donc vraisemblablement des obstacles spécifiques à l'insertion des personnes immigrées sur le marché du travail. Avant de se pencher sur certains facteurs d'exclusion, il est intéressant de situer la Belgique dans une perspective européenne. En 2011⁽²⁾, c'est en Belgique que le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE était le plus faible de tous les pays européens, à 45,8 %. La moyenne européenne atteignait 58,1 %⁽³⁾. La position relative de la Belgique à cet égard n'a guère varié depuis plusieurs années. Parmi les anciens membres de l'UE, elle occupe la dernière place depuis 1995⁽⁴⁾. En termes d'écart en points de

pourcentage entre le taux d'emploi des natifs et celui des immigrés extra-européens, la Suède et la Belgique enregistrent les pires résultats, aux alentours de 18 points de pourcentage.

Dans le cadre de la stratégie UE2020, la Belgique a adopté des sous-objectifs concernant l'occupation de certains groupes à risque dont le taux d'emploi est sensiblement inférieur à la moyenne. L'amélioration des résultats en matière d'emploi des ressortissants extra-européens (dans ce cadre, c'est le critère de la nationalité qui est retenu) a été formulée en termes de réduction du différentiel entre le taux d'emploi de ce groupe et celui des ressortissants belges. Dans la stratégie, le groupe considéré est celui des personnes âgées de 20 à 64 ans. En 2011, l'écart s'élevait à 29,1 points de pourcentage; en une décennie, il devra être ramené à moins de 16,5 points.

- (1) Le groupe considéré pour cette période est celui des personnes nées en dehors de l'UE15, soit un groupe de migrants plus large, faute de données sur les personnes nées en-dehors de l'UE actuelle à 27 membres.
- (2) Les microdonnées ne sont pas nécessaires pour réaliser cette comparaison européenne sur la base du taux d'emploi; l'année 2011 peut ainsi être présentée.
- (3) À l'exclusion de l'Allemagne, qui ne communique pas de données sur le pays de naissance dans l'enquête sur les forces de travail, et de la Roumanie.
- (4) Début de la série publiée du taux d'emploi par pays de naissance.

GRAPHIQUE 4 TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES NÉES EN DEHORS DE L'UE⁽¹⁾
(en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans en 2011, sauf mention contraire)



Source : CE (EFT, Eurostat).

(1) Le pays de naissance des répondants n'est pas disponible pour l'Allemagne. Les données relatives à la Roumanie ne sont pas disponibles pour 2011.

3. Facteurs influençant l'accès à l'emploi

3.1 Caractéristiques individuelles

Les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population résidant en Belgique peuvent différer selon l'origine des personnes. Nous nous penchons dans cette section sur les paramètres observables qui sont typiquement susceptibles d'influencer les chances d'être en emploi.

Il est possible de formaliser la relation entre la probabilité d'être en emploi et diverses variables explicatives à l'aide d'une estimation économétrique simple, soit une régression logistique. La variable dépendante est binaire et prend la valeur 1 si la personne est en emploi et la valeur 0 si tel n'est pas le cas. Les variables explicatives – qualitatives – sont aussi dichotomiques : par exemple, le fait d'être une femme, de résider en Wallonie, d'avoir un niveau d'éducation donné, etc. Cette analyse multivariée permet de mesurer l'incidence d'une seule caractéristique en contrôlant toutes les autres. Ainsi, l'effet d'être

né dans un pays extra-européen n'est pas lié au niveau d'éducation moyen différent des immigrés car le modèle tient compte de ces effets spécifiques.

Pour cette estimation, le groupe de référence est celui des hommes âgés de 25 à 54 ans, moyennement qualifiés⁽¹⁾, nés en Belgique et résidant en Flandre. Les coefficients obtenus présentent tous le signe attendu et sont statistiquement significatifs au seuil de 1 %. Conformément aux attentes, la probabilité d'être en emploi pour le groupe de référence est très élevée, à 90 %. Ceteris paribus, et en ne modifiant qu'une seule caractéristique à la fois par rapport au groupe de référence, la chance d'occuper un emploi est plus faible si l'on est une femme, si l'on est jeune ou âgé, si l'on a pas terminé ses études secondaires, si l'on est pas né en Belgique et si l'on réside dans une région autre que la Flandre. Elle est en revanche plus élevée pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

L'effet de l'âge est de loin le plus important : la probabilité d'occuper un emploi pour un natif de Belgique moyennement qualifié, habitant en Flandre et âgé de 15 à 24 ans serait divisée par deux par rapport à un adulte de 25 à 54 ans, et elle chuterait de 33 points de pourcentage pour les personnes âgées de 55 à 64 ans par rapport à ce même groupe de référence. Ceci est dû au fait que la majorité des jeunes et des aînés sont inactifs, respectivement parce qu'ils sont en formation ou ont définitivement quitté le marché du travail. La chance de s'intégrer sur le marché du

(1) Les niveaux d'éducation correspondent à la classification internationale CITE 1997. Les trois principaux groupes retenus sont : les faiblement qualifiés, qui ont terminé au plus l'enseignement préprimaire, primaire ou le premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0-2), les moyennement qualifiés, qui ont terminé un enseignement du deuxième cycle secondaire ou un enseignement postsecondaire non supérieur (niveaux 3-4), et les hautement qualifiés, qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (niveaux 5-6).

TABLEAU 1 **PROBABILITÉ D'ÊTRE EN EMPLOI EN BELGIQUE : RÉSULTATS ÉCONOMÉTRIQUES**

(modèle logit, sur la base des données de 2010)

	Coefficient du paramètre	Écart type	Significativité ⁽¹⁾	Probabilité calculée ⁽²⁾
Référence ⁽³⁾	2,197	0,0237	***	90,0
Femme	-0,714	0,0191	***	81,5
Âgé de 15 à 24 ans	-2,468	0,0253	***	43,3
Âgé de 55 à 64 ans	-1,928	0,0231	***	56,7
Faiblement qualifié	-0,944	0,0217	***	77,8
Hautement qualifié	0,703	0,0247	***	94,8
Né dans un autre pays de l'UE	-0,140	0,0361	***	88,7
Né dans un pays hors UE	-0,979	0,0337	***	77,2
Résidant à Bruxelles	-0,483	0,0318	***	84,7
Résidant en Wallonie	-0,340	0,0202	***	86,5

Sources : CE (EFT, microdonnées), calculs BNB avec les données non pondérées.

(1) *** : significatif à 1 %.

(2) Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type ceteris paribus : on modifie une caractéristique à la fois par rapport au groupe de référence.

(3) La référence est un homme âgé de 25 à 54 ans moyennement qualifié, né en Belgique et résidant en Flandre.

travail baisse de 12 points par rapport au groupe de référence si les études secondaires n'ont pas été achevées. Le fait d'être né dans un pays extérieur à l'UE est un déterminant aussi important que le niveau d'éducation. Alors que les personnes nées en Belgique ont neuf chances sur dix d'être en emploi, cette probabilité n'est plus que de 77 % pour les personnes présentant les mêmes caractéristiques mais nées en dehors de l'UE. Les femmes sont défavorisées par rapport à leurs homologues masculins, et le fait de résider en Wallonie ou à Bruxelles réduit également les chances d'être occupé professionnellement. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un modèle simplifié, ne neutralisant l'effet que de certaines variables. La maîtrise de la langue du pays de résidence, l'état civil, la nationalité, la composition du ménage, le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé et l'importance du réseau social ne sont que quelques exemples d'autres facteurs, pas toujours captés dans les enquêtes sur les forces de travail, qui peuvent exercer une influence plus ou moins grande sur l'accès au marché du travail. Une discrimination de la part des employeurs n'est évidemment pas à exclure en tant que facteur limitant l'accès à l'emploi de certains groupes de la population (cf. infra).

L'acquisition de la nationalité peut être perçue comme un instrument d'intégration. Toutefois, si cette acquisition est subordonnée au respect de certaines conditions, les résultats en matière d'insertion sur le marché du travail peuvent être biaisés ; des critères de sélection tant positifs que négatifs peuvent alors jouer de manière invisible et engendrer une endogénéité⁽¹⁾.

Si l'incidence de la nationalité est estimée sur la base de données belges, l'effet de sélection devrait être moins influent, en ce sens que l'acquisition de la nationalité était jusqu'il y a peu seulement conditionnée à une certaine durée de séjour (Corluy et al., 2011)⁽²⁾. Les résultats d'une régression appliquée aux seules personnes nées en dehors de l'UE confirment l'importance de la nationalité belge. Le coefficient significatif indique que la probabilité de décrocher un travail augmente sensiblement – de 11 points de pourcentage – si, ceteris paribus, l'on peut prétendre à la nationalité belge. Plusieurs facteurs, comme une discrimination moindre, l'accès à l'emploi dans les administrations publiques, la dispense d'un permis de travail, etc., peuvent éventuellement jouer un rôle dans cette « prime de nationalité ».

(1) Ainsi, il se peut que des personnes répondant aux conditions imposées pour acquérir la nationalité présentent aussi des caractéristiques qui leur permettent de trouver plus rapidement un emploi. Elles peuvent par exemple être plus qualifiées, plus motivées, mieux entourées, etc. Mais il se peut également que les migrants attirés par la citoyenneté forment précisément un groupe plus fragile sur le marché du travail et qu'ils souhaitent essentiellement profiter des avantages que confère cette citoyenneté. Que ce soit dans le cas positif ou dans le cas négatif, l'on mesure plus que l'effet de la seule nationalité (Corluy et al., 2011).

(2) La Chambre a voté en octobre 2012 une nouvelle proposition de loi modifiant le Code de la nationalité belge.

3.2 Structure de la population et taux d'emploi

La structure de la population en fonction du genre, de l'âge et du niveau d'éducation et les taux d'emploi correspondant à chacune de ces catégories diffèrent selon l'origine : les groupes des immigrés concentrent relativement plus de personnes âgées de 30 à 49 ans et moins de personnes âgées de 50 à 64 ans que la population native. S'agissant des immigrés extra-européens en particulier, plus de la moitié se trouvent dans la catégorie d'âge intermédiaire. Une distinction entre immigrés européens et extra-européens s'impose en ce qui concerne le niveau d'éducation. Alors que la répartition des premiers entre les trois niveaux d'éducation est plutôt équilibrée – avec même proportionnellement plus de hautement qualifiés que parmi les natifs – environ 47 % des seconds n'ont pas terminé leurs études secondaires et seuls un quart d'entre eux possèdent un diplôme d'études supérieures.

Le taux d'emploi moyen plus faible des immigrés pourrait être imputable à la structure différente de leur population, avec des caractéristiques éventuellement plus défavorables à l'accès à l'emploi que pour la population née en Belgique. Pour distinguer l'effet « structure », il est possible de calculer un taux d'emploi des immigrés corrigé pour la structure de la population et croisant à la fois le genre, l'âge et le niveau d'éducation. La référence est la population née en Belgique. En effectuant cette correction, le taux d'emploi des immigrés extra-européens augmente de 1,8 point de pourcentage seulement, pour atteindre 48,3 % en 2010. Le taux d'emploi des immigrés européens perd par contre 1,1 point et revient à 60,1 %. Ainsi, la structure réelle de la population de ces deux groupes influence respectivement négativement et positivement leurs chances d'exercer un emploi. Mais c'est essentiellement la faiblesse de leurs taux d'emploi dans chaque catégorie considérée qui explique le niveau de leur taux d'emploi total.

Confirmant les résultats issus de la régression ci-dessus, il apparaît que, quelles que soient les caractéristiques socio-démographiques des personnes nées à l'extérieur de l'UE, leur taux d'emploi est systématiquement plus faible que celui des personnes nées en Belgique ou dans un autre pays de l'UE.

S'agissant de l'âge, c'est dans la tranche intermédiaire que le taux d'emploi est le plus élevé, toutes origines confondues. Ainsi, 56,5 % des immigrés extra-européens et 77,6 % des immigrés européens de cette catégorie occupent un emploi. Le taux d'emploi maximal est cependant de 85,7 % parmi la population née en Belgique, ce qui creuse considérablement l'écart entre origines par rapport à ce qui est observé pour les jeunes et les aînés.

TABLEAU 2 VENTILATION DE LA POPULATION PAR ORIGINE SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES ET TAUX D'EMPLOI CORRESPONDANTS

(respectivement en pourcentage de la population totale âgée de 15 à 64 ans et en pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans, en 2010)

	Part dans la population totale				Taux d'emploi			
	Belgique	Autre pays de l'UE	Hors UE	Total	Belgique	Autre pays de l'UE	Hors UE	Total
Genre								
Hommes	50,5	48,7	48,7	50,3	68,5	67,6	56,6	67,4
Femmes	49,5	51,3	51,3	49,7	58,7	55,2	37,0	56,5
Âge								
15 à 29 ans	28,9	19,7	24,9	28,0	44,0	47,0	31,8	43,2
30 à 49 ans	41,2	47,1	53,1	42,6	85,7	77,6	56,5	82,0
50 à 64 ans	29,9	32,2	22,0	29,4	52,2	46,5	39,1	50,9
Niveau d'éducation								
Faiblement qualifiés	30,9	35,0	46,9	32,6	39,6	43,7	33,2	39,1
Moyennement qualifiés	37,9	31,3	28,8	36,7	66,9	63,1	51,8	65,7
Hautement qualifiés	31,1	33,6	24,2	30,7	83,5	77,8	66,1	81,9

Source : CE (EFT, microdonnées).

La relative faiblesse du taux d'emploi des jeunes est influencée par le fait que certains d'entre eux n'ont pas encore terminé leurs études. Toutefois, l'indicateur NEET⁽¹⁾, qui mesure la part des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et qui ne suivent aucune formation, révèle une situation préoccupante impliquant un risque de pertes de compétences et d'enlisement dans le chômage ou l'inactivité. En 2010, 20,8 % des jeunes immigrés d'origine non européenne – soit environ un sur cinq – étaient dans cette situation, contre 18 % des jeunes d'origine européenne et 9,9 % des natifs de Belgique.

3.2.1 Niveau d'éducation et reconnaissance de celui-ci

Le niveau d'éducation le plus élevé atteint est un facteur déterminant de l'insertion professionnelle et du développement de la carrière. Or, les personnes faiblement qualifiées constituent la catégorie la plus importante au sein de la population d'origine étrangère.

Quelle que soit l'origine, le taux d'emploi est positivement corrélé au niveau d'éducation. Or, même si le taux d'emploi des étrangers s'améliore lorsque les études ont été plus poussées, puisque deux tiers des personnes originaires d'un pays extérieur à l'UE hautement qualifiées travaillent, il subsiste cependant un écart d'environ 17 points par rapport aux natifs de Belgique.

(1) « Not in education, employment or training ».

Les questions de reconnaissance et de valorisation des diplômes ou des niveaux d'études contribuent sans doute à expliquer ces écarts de taux d'emploi et les phénomènes de déclassement professionnel (cf. section 4.2.), en particulier dans le cas des personnes originaires d'un pays non européen. Elles renvoient aux problèmes d'asymétrie d'information (les employeurs peuvent s'interroger sur le contenu d'un diplôme décroché à l'étranger), aux conditions du transfert des connaissances (insuffisante maîtrise de la langue du pays d'accueil pouvant rendre difficile la valorisation de compétences acquises dans le pays d'origine), à la complexité du processus de certification, ainsi qu'à la pertinence de l'application de ces connaissances dans une autre société (droit, usages, etc.) (OCDE, 2007).

Les enquêtes sur les forces de travail ne permettent pas de distinguer le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. L'OCDE (2008), sur la base d'informations tirées du recensement socio-économique belge de 2001, a comparé les écarts de taux d'emploi entre les natifs de Belgique et les immigrés extra-européens ayant décroché leur diplôme en Belgique, d'une part, et à l'étranger, d'autre part : le différentiel se réduit – mais subsiste – au niveau des enseignements secondaire et supérieur si les études ont été suivies en Belgique.

En Belgique, les trois communautés linguistiques suivent chacune leur propre procédure de reconnaissance des qualifications étrangères. Elles vérifient si le diplôme

correspond à un diplôme d'enseignement belge. Cette équivalence est indispensable pour l'exercice de professions réglementées⁽¹⁾ et si l'employeur relève du service public. En ce qui concerne les professions non réglementées, les employeurs privés sont libres d'engager du personnel sur la base du diplôme étranger sans décision d'équivalence, mais ils peuvent toutefois la demander.

Sur la base du module ad hoc de 2008 de l'enquête belge sur les forces de travail, la DGSIE⁽²⁾ a déterminé que 83,7 % des immigrés âgés de 15 ans et plus n'ont pas déterminé à quelle qualification leur diplôme le plus élevé obtenu correspond en Belgique (parmi ceux-ci, un tiers ne l'ont pas fait parce qu'ils ont décroché leur diplôme le plus élevé en Belgique) tandis que 11 % ont demandé une équivalence et l'ont obtenue et les 5,3 % restants ont essuyé un refus d'équivalence ou sont dans l'attente d'une réponse.

Les services chargés de la validation des compétences n'ont du reste été mis en place qu'assez récemment⁽³⁾. Ils ont pour but de reconnaître officiellement les savoir et savoir-faire professionnels acquis en dehors des filières de formation classiques (belges ou étrangères). Un dispositif de validation des compétences professionnelles a été initié par les trois gouvernements francophones. Il implique les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi et les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle. Des centres de validation organisent les épreuves, dont la réussite aboutit à la délivrance de titres de compétences portant sur des ensembles d'aptitudes associées à un métier. Un dispositif similaire existe en Flandre. Des certificats spécifiques (« *ervaringsbewijs* ») sont établis par les partenaires sociaux au sein du Conseil socio-économique de Flandre (SERV). Le certificat porte sur la globalité du métier. À la fin de 2012, la démarche de validation existait pour une cinquantaine de métiers en Flandre et en Communauté française.

3.2.2 Situation particulière des femmes

Le taux d'emploi des femmes immigrées extra-européennes est particulièrement faible en Belgique. Pour rappel, seules 37 % d'entre elles travaillent, la plupart étant inactives. L'inégalité entre hommes et femmes de même origine est la plus marquée chez ceux qui ont émigré d'un pays extra-européen : l'écart de taux d'emploi entre genres s'élève alors à près de 20 points de pourcentage, contre environ 10 pour les natifs de Belgique.

Les enquêtes sur les forces de travail mettent en lumière les raisons avancées pour expliquer cette inactivité, ou plus exactement la non-recherche d'emploi. Les motifs susceptibles d'être invoqués sont les responsabilités

familiales ou personnelles, la maladie ou l'incapacité, la formation, la croyance qu'il n'y a pas de travail disponible, la retraite et les « autres motifs » (non précisés). Afin de réduire l'effet du groupe d'âge des 15-24 ans, qui sont tout à fait susceptibles d'être encore aux études, et de celui des 55-64 ans, qui peuvent s'être retirés du marché du travail et n'ont habituellement plus d'enfants à charge, nous analysons la distribution des raisons de l'inactivité parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans.

Quel que soit le contexte migratoire des femmes, les responsabilités familiales et personnelles représentent le principal motif d'inactivité. Mais les parts des divers motifs varient selon l'origine des femmes interrogées. En 2010, environ 39 % de celles nées en Belgique citaient les charges familiales comme principal obstacle à la recherche d'un travail. Venaient ensuite les raisons médicales, pour 28 % d'entre elles. Parmi les femmes inactives originaires d'un autre pays de l'UE, 47 % des répondantes avançaient des responsabilités familiales et 15 % la maladie ou l'incapacité, soit une part similaire à celle composée par les « autres motifs ». Plus de la moitié des femmes inactives nées dans un pays extérieur à l'UE ne cherchaient pas d'emploi en raison de leurs responsabilités familiales. Environ une sur dix ne pouvait trouver de catégorie de motifs appropriée dans l'enquête et, au total, 18 % étaient en formation ou en incapacité.

Certains facteurs peuvent expliquer cette répartition déséquilibrée selon l'origine ainsi que la plus grande inégalité entre hommes et femmes d'origine extra-européenne dans l'accès au marché du travail. Ces femmes ont par exemple en moyenne davantage d'enfants de moins de 15 ans vivant dans leur ménage que celles nées en Belgique. En 2010, un quart des adultes immigrées d'origine extra-européenne vivaient avec un enfant, 19 % avec deux enfants et 13 % avec trois enfants ou plus. Ces proportions équivalaient à respectivement 17, 14 et 4 % parmi les natives de Belgique. Or, l'on sait que dans les familles nombreuses, ce sont le plus souvent les femmes qui quittent le marché du travail pour s'occuper des enfants (CSE, 2007). On ne peut par ailleurs exclure des différences culturelles qui soutiennent un modèle familial et économique davantage axé sur l'homme en tant que principal soutien de famille (« *male breadwinner* »). D'autres facteurs – qui ne sont pas nécessairement explicités dans

(1) Typiquement, médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien, avocat, architecte, infirmier, psychologue, etc.

(2) <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/migrants/>.

(3) En Flandre a été adopté le décret du 30 avril 2004 « *betreffende het verwerven van een titel van beroepsbekwaamheid* », tandis qu'un accord de coopération a été signé le 24 juillet 2003 entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française, relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue. Trois décrets portant assentiment de l'accord de coopération ont ensuite été adoptés par les niveaux de pouvoir concernés.

l'enquête – peuvent intervenir et éventuellement pousser à rester au foyer, telles des perspectives salariales trop faibles ou des conditions de travail précaires, en particulier pour les femmes faiblement qualifiées.

3.3 Origine des parents

Les difficultés rencontrées par les immigrés de la première génération pourraient se répercuter sur leurs enfants, la « deuxième génération »⁽¹⁾: il s'agit de personnes nées dans le pays de résidence de parents nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité et celle de leurs parents⁽²⁾.

La deuxième génération est identifiée selon des critères objectifs, grâce au module ad hoc des enquêtes sur les forces de travail de 2008. En effet, outre le pays de naissance du répondant (disponible dans les enquêtes régulières), l'une des variables concerne le(s) pays de naissance du père et de la mère du répondant. Ceci permet de distinguer les immigrés de la première génération (13,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans en 2008 selon l'enquête), les personnes nées en Belgique de deux parents nés à l'étranger (4,1 %), celles nées en Belgique dont un seul parent est né à l'étranger (4,3 %) et celles nées en Belgique dont les deux parents sont nés en Belgique (78 %). L'intérêt d'une comparaison des résultats de ces différents groupes sur le marché du travail tient au fait que, normalement, les enfants nés en Belgique de parents immigrés ont intégré le système éducatif belge, ont appris la langue et la culture du pays dès leur plus jeune âge, ont été couverts par le système de sécurité sociale belge, etc. Ils devraient dès lors théoriquement accéder plus facilement au marché du travail que les immigrés de la première génération. Or, au vu des chiffres, cette insertion précoce ne suffit pas à leur assurer les mêmes chances d'accès au marché du travail qu'aux enfants dont les parents n'ont pas immigré, pas plus qu'à améliorer les résultats par rapport aux immigrés de la première génération, sauf si l'un des parents est né en Belgique, comme on le verra ci-dessous.

Le groupe d'âge retenu a été restreint aux personnes de 20 à 54 ans. Il recouvre les trois quarts de la population en âge de travailler, aussi bien parmi la première génération que parmi la deuxième, et permet d'exclure une partie des inactifs aux deux extrémités de la distribution (les 15-19 ans, qui vont à l'école – proportionnellement plus nombreux parmi la deuxième génération –, et les 55-64 ans, qui se sont parfois retirés du marché du travail – proportionnellement plus nombreux parmi les autres groupes de comparaison) tout en gardant les jeunes de 20 à 24 ans dont l'accès aux études supérieures s'avère inégalitaire selon l'origine⁽³⁾.

Le taux d'emploi des natifs de Belgique dont les parents n'ont pas immigré s'élevait à 80,6 % en 2008; ils représentent le groupe le mieux loti en termes d'accès au marché du travail. Viennent ensuite les personnes nées en Belgique dont seul un parent est né à l'étranger, qui étaient 72 % à travailler. Les immigrés de la première génération âgés de 20 à 54 ans n'étaient que 62,3 % à exercer un emploi en 2008. Enfin, à 55,6 %, le taux d'emploi des enfants nés de deux parents immigrés (UE et non-UE confondus⁽⁴⁾) est le plus faible des quatre groupes de population considérés. Le fait d'avoir au moins un parent né dans le pays de résidence peut donc exercer une influence positive sur le processus « d'intégration » ou, du moins, sur les chances d'insertion professionnelle. Quoiqu'il en soit, il semble que les difficultés auxquelles font face les immigrés pour entrer sur le marché du travail se reproduisent chez leurs enfants. D'ailleurs, le fait d'ajouter une variable binaire représentant l'origine des parents (au moins un parent né à l'étranger) dans une régression similaire à celle présentée ci-dessus⁽⁵⁾ confirme que, ceteris paribus, la probabilité d'emploi diminue (-3 points de pourcentage) si les deux parents ne sont pas nés en Belgique.

La moyenne européenne qui sert de comparaison ne couvre que 19 pays, soit ceux dont les microdonnées du module ad hoc sont disponibles et pour lesquels l'origine des parents des répondants a pu être déterminée avec un taux de réponse suffisamment élevé. En moyenne dans l'UE, tous les groupes d'origine étrangère (personnes qui ont immigré ou qui sont nées dans le pays de résidence mais ayant au moins un parent immigré) présentent un taux d'emploi supérieur à celui des mêmes groupes résidant en Belgique. Les descendants de deux parents immigrés affichent un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des immigrés de la première génération. Dans le cas où seul un parent est né à l'étranger, le taux d'emploi est similaire à celui des natifs dont les parents n'ont pas immigré, aux alentours de 78 %.

La moyenne masque cependant d'importantes divergences entre pays. Une histoire d'immigration et des procédures d'intégration différentes pour les primo-arrivants peuvent influencer les résultats de leurs enfants dans

(1) Ils sont communément appelés « immigrés de la deuxième génération ». Ce terme possède cependant une certaine connotation puisque l'on parle encore d'« immigrés » alors qu'ils n'ont pas nécessairement vécu d'épisode migratoire. Par ailleurs, cette catégorisation ne correspond pas forcément à l'identité subjective des personnes concernées.

(2) Les immigrés arrivés à un très jeune âge peuvent à certains égards être assimilés à des enfants d'immigrés nés en Belgique. Cependant, l'âge d'arrivée dans le pays d'accueil au-delà duquel la comparaison ne tient plus n'a pas été bien arrêté (OCDE, 2007).

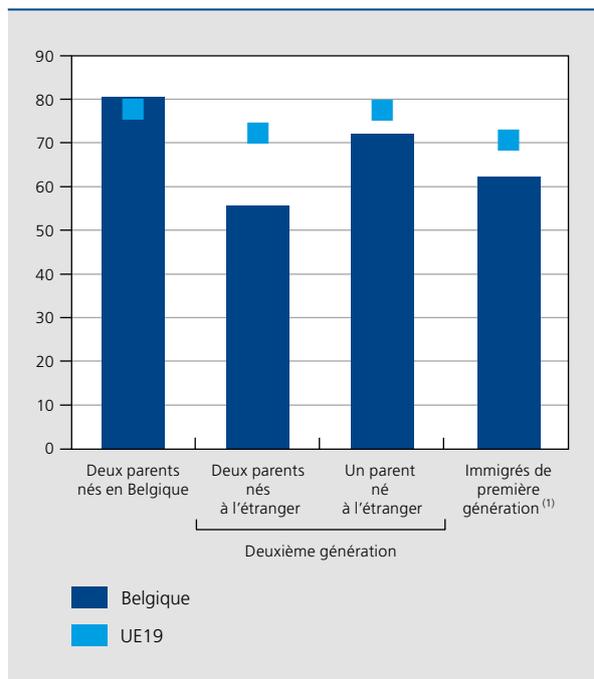
(3) Par exemple, en 2008, 35 % des jeunes de 20 à 29 ans nés en Belgique de parents nés en Belgique avaient terminé des études supérieures, contre 12 % des descendants de parents immigrés.

(4) Par simplification (il existe des couples mélangeant origines européenne et non européenne) et par souci de représentativité des données.

(5) La référence est un homme âgé de 25 à 54 ans, moyennement qualifié, résidant en Flandre et né en Belgique de deux parents nés en Belgique. La régression porte sur des données de 2008, année du module ad hoc des enquêtes sur les forces de travail portant sur les migrants.

GRAPHIQUE 5 TAUX D'EMPLOI DES IMMIGRÉS ET DES PERSONNES NÉES EN BELGIQUE SELON L'ORIGINE DES PARENTS

(en pourcentage de la population âgée de 20 à 54 ans en 2008)



Source : CE (EFT, microdonnées, module ad hoc 2008).

(1) Quel que soit le pays de naissance des parents.

la société. L'écart de taux d'emploi entre les résidents dont les parents n'ont pas immigré et ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger est le plus élevé en Belgique, à 25 points de pourcentage, et en Espagne (16,9 points de pourcentage). En France et aux Pays-Bas, pays voisins de la Belgique⁽¹⁾, l'écart en défaveur de cette deuxième génération est beaucoup plus faible, à respectivement 10,1 et 6,7 points de pourcentage en 2008.

Cette problématique doit notamment être vue à la lumière de l'inégalité des chances qui prévaut déjà à l'école : sur la base des enquêtes PISA de l'OCDE, l'on constate la subsistance d'un écart considérable au niveau des résultats des élèves selon qu'ils ont ou non un historique migratoire, et ce aussi bien en Flandre qu'en Communauté française⁽²⁾. Le principal facteur explicatif est la position socio-économique des parents (niveau d'éducation et profession), les élèves issus de l'immigration venant souvent de familles se trouvant dans une situation socio-économique moins favorable que les élèves « autochtones » (Jacobs et al. 2011). Mais ce paramètre n'explique pas tout : la langue parlée à la maison joue un rôle déterminant⁽³⁾, tout comme l'orientation scolaire. Les enfants de parents peu qualifiés et d'immigrés sont surreprésentés

dans l'enseignement technique et professionnel et sous-représentés dans la filière générale. Or, les élèves de l'enseignement technique et professionnel obtiennent des résultats scolaires plus faibles. Quoi qu'il en soit, dans les deux types d'enseignement, l'on observe une différence marquée entre les résultats des élèves « autochtones » et ceux des élèves issus de l'immigration.

Les parts des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'étant ni en emploi ni en formation (NEET) parmi les descendants d'immigrés (deux parents nés à l'étranger) et les immigrés de la première génération étaient en 2008 deux à trois fois plus élevées que chez les enfants nés en Belgique de parents nés en Belgique, à respectivement 11,4 et 20,4%. Sans diplôme, les chances de décrocher un emploi sont largement compromises. Par ailleurs, lorsque les fils et filles d'immigrés terminent leur scolarité ou leurs études, ils se retrouvent en compétition avec les enfants des familles natives, lesquels bénéficient d'un plus grand capital culturel national et de réseaux sociaux plus efficaces. À cela s'ajoutent les éventuels problèmes de discrimination sur la base de l'origine (supposée).

3.4 Discrimination à l'embauche

Il est difficile d'évaluer l'incidence des discriminations sur le marché du travail. Même pour des personnes présentant les mêmes caractéristiques socio-démographiques, les écarts de probabilité d'emploi et de rémunération qui subsistent peuvent être imputables à des caractéristiques peu aisément mesurables, comme l'accès à des réseaux ou la connaissance du fonctionnement du marché du travail.

Les dispositions législatives constituant la base juridique de la lutte contre la discrimination⁽⁴⁾ ont notamment pour champ d'application les relations de travail, qu'il s'agisse de l'accès à un emploi, des conditions de travail ou de la rupture des relations de travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

- (1) Le pays de naissance permettant de déterminer les immigrés de la première et de la deuxième génération n'est pas disponible pour l'Allemagne.
- (2) Dans la principale étude récente sur le sujet menée par Jacobs et al. (2011), trois catégories d'élèves sont distinguées en fonction de leur situation migratoire. La première est celle des « élèves autochtones » : il s'agit d'élèves nés en Belgique ou à l'étranger et dont au moins un parent est né en Belgique. La deuxième catégorie est constituée d'élèves nés en Belgique mais dont les deux parents sont nés à l'étranger. Ils sont appelés dans l'étude les « élèves de la deuxième génération ». La troisième catégorie est celle des « élèves immigrés », soit des élèves nés à l'étranger et dont les parents sont eux-mêmes nés à l'étranger.
- (3) Les élèves qui parlent à la maison la langue enseignée obtiennent souvent de meilleurs résultats.
- (4) Trois lois en constituent la base juridique :
 - la loi générale du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, qui remplace la loi du 25 février 2003 ;
 - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes, qui remplace la loi du 7 mai 1999 sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ;
 - la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie.

Par discrimination, l'on entend toute différence de traitement fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la fortune, les croyances ou l'idéologie, les convictions politiques, la langue, l'état de santé actuel ou à venir, un handicap, des caractéristiques physiques ou génétiques, l'origine sociale, le sexe, la nationalité, une prétendue race, la couleur de la peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique⁽¹⁾.

Une étude réalisée en Belgique dans le courant de 1996 à l'instigation du BIT (Arrijn et al., 1998) a joué un rôle essentiel dans la mise à l'agenda politique de la problématique. Celle-ci s'appuyait sur la méthode du test de situation. Des paires d'enquêteurs présentant les mêmes caractéristiques (qualifications, genre, âge, nationalité, attitude) postulent un emploi vacant moyennement qualifié en utilisant une méthode identique. Seule leur origine « ethnique » les distingue – Belge d'origine belge ou Belge d'origine marocaine –, par la consonance du nom ou l'identité physique attribuée. Si seul l'un des deux est convoqué, interviewé ou engagé⁽²⁾, la différence peut en principe être attribuée à l'origine ethnique uniquement. Ce raisonnement présuppose que l'origine ethnique ne devrait jamais constituer un critère de sélection du personnel. Les écarts entre le nombre d'actes discriminatoires à l'encontre des personnes d'origine marocaine et à l'égard de celles d'origine belge sont cumulés pour les diverses phases du recrutement et exprimés en pourcentage du nombre de dossiers ouverts. Les taux de discrimination vis-à-vis des personnes d'origine étrangère s'élevaient à 34,1 % à Bruxelles, 39,2 % en Flandre et 27 % en Wallonie⁽³⁾. Les tests de situation ne permettent pas de comparer directement les résultats d'un pays à un autre ou d'une région à une autre, et donc de classer les régions en fonction de leur degré de discrimination. Cependant, les taux calculés à l'aide de la méthode du BIT dans d'autres pays au milieu des années nonante permettent de qualifier les résultats obtenus en Belgique. Les Pays-Bas et l'Espagne enregistraient des taux de discrimination à l'égard des candidats d'origine marocaine de respectivement 36,6 et 35,6 %, l'Allemagne affichait un taux de discrimination à l'encontre des personnes d'origine turque de 19 %, et les résultats enregistrés aux États-Unis étaient différenciés selon l'origine : 19,4 % pour les Afro-américains et 33,2 % pour les Hispaniques.

Depuis, une vaste littérature sur le sujet a vu le jour, et la problématique est suivie de près par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

En 2005, une étude commune de l'ULB et de la KUL (Martens et al., 2005) s'est appuyée sur la méthode du BIT pour appliquer celle-ci à un contexte non expérimental. Deux groupes de demandeurs d'emploi ont

été sélectionnés dans la base de données d'Actiris : une population composée de jeunes de nationalité étrangère⁽⁴⁾ et une population de contrôle composée de jeunes présentant un profil aussi semblable que possible, mais de nationalité belge. Parmi les dossiers couplés, près de la moitié des demandeurs d'emploi étrangers auraient reçu un traitement inégal.

La dernière enquête Eurobaromètre de la CE sur la discrimination menée en 2012 (EC, 2012) révèle qu'en Belgique, lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétences et de qualifications égales, le critère principal défavorisant un candidat serait, selon les réponses⁽⁵⁾, la couleur de peau ou l'origine ethnique de ce dernier : ce facteur est cité par 60 % des répondants, contre 39 % en moyenne dans l'UE, des résultats relativement stables par rapport aux éditions précédentes.

Plus récemment, en 2012, le baromètre de la diversité initié par le Centre pour l'égalité des chances⁽⁶⁾ s'est penché sur l'accès à l'emploi en fonction de divers critères, tels que l'âge, le genre, le handicap et l'origine, en se fondant sur trois études scientifiques⁽⁷⁾ qui adoptent chacune une méthode différente : des tests de comportement permettant d'examiner les écarts éventuels dans les chances de sélection de certains publics, des interviews auprès de responsables des ressources humaines et la présentation d'une série d'indicateurs visant à constater des inégalités par rapport aux critères mentionnés ci-dessus. Les personnes d'origine étrangère subissent manifestement une différence de traitement lorsqu'il s'agit d'inviter un candidat à un entretien d'embauche : la probabilité qu'une personne d'origine étrangère ne soit pas conviée à cet entretien, contrairement à son homologue d'origine belge, est supérieure de 6,6 points de pourcentage à la probabilité qu'aucun des deux ne soit convoqué (Capéau et al., 2011). Parmi les responsables des ressources humaines interrogés, 10 % affirment que l'origine du candidat exerce une influence sur la sélection finale et 5 % que la couleur de peau intervient également (Lamberts et Eeman, 2011). On peut néanmoins supposer que dans le cadre d'une telle enquête, la question relative à l'influence de l'origine suscite davantage de réponses socialement acceptables⁽⁸⁾.

(1) Source : SPF ETCS.

(2) Ainsi, si les deux candidats sont retenus pour la phase suivante du recrutement ou si les deux sont rejetés, il n'est pas question d'acte discriminatoire.

(3) Respectivement 87/255, 71/181 et 54/201.

(4) Nationalités marocaine, turque, sub-saharienne et est-européenne.

(5) Sur un total de 1 059 interviews en Belgique.

(6) Le baromètre de la diversité concerne trois domaines de la vie sociale : l'emploi, le logement et l'enseignement.

(7) Capéau et al. (2011), Lamberts et Eeman (2011) et Desmarez et al. (2011).

(8) Cette hypothèse est confortée par les résultats de questions analogues sur le port du foulard. On s'aperçoit que c'est moins la conviction religieuse que le port de ces signes extérieurs qui exerce une influence sur le choix final. Près de la moitié (45 %) des responsables des ressources humaines disent que certains signes religieux, comme le foulard, influent sur la sélection finale. La question est évidemment de savoir dans quelle mesure cette distinction est fondée sur la religion ou sur l'origine ethnique.

4. Caractéristiques de l'emploi

La présente partie se penche sur l'aspect qualitatif de l'occupation professionnelle. Lorsque les personnes d'origine étrangère ont trouvé un emploi, les caractéristiques de celui-ci ne sont – en moyenne – pas les mêmes que celles des postes occupés par des natifs.

4.1 Branches d'activité

Dans l'analyse de l'emploi par branche d'activité, une distinction est opérée entre hommes et femmes, compte tenu de leurs spécialisations relatives. De manière générale, quelle que soit leur origine, les principales branches d'occupation des hommes et des femmes diffèrent : les travailleurs masculins sont surreprésentés dans l'industrie, la construction ou encore les transports, tandis que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à travailler dans certains services tels que la santé et l'action sociale, l'enseignement, ou encore les services immobiliers et aux entreprises.

Les hommes et les femmes immigrés sont systématiquement sous-représentés dans l'administration publique et dans l'enseignement. Les raisons en sont nombreuses et sont à chercher aussi bien du côté des obstacles juridiques

– pour les personnes qui ne sont pas de nationalité belge ou européenne – que de celui des exigences particulières en matière de qualifications. Dans le premier cas, l'OCDE (2008) a montré que les immigrés naturalisés travaillaient presque aussi souvent dans le secteur public que les Belges de naissance⁽¹⁾.

Parmi les autres faits saillants, l'on notera que les travailleurs masculins nés en dehors de l'UE sont davantage présents que les natifs de Belgique dans la branche de l'horeca (9,8 %, contre 2,2 %) et dans les « autres branches »⁽²⁾ (6,7 %, contre 4,9 %). En revanche, si les travailleurs sont originaires d'un autre pays de l'UE, c'est essentiellement dans la construction (19 %) et dans les « autres branches » (12,4 %) qu'ils seront proportionnellement plus nombreux que les natifs de Belgique. Ceci s'explique dans le premier cas par l'important afflux dans la construction de travailleurs originaires d'un des « nouveaux » États membres (plus de la moitié de ceux-ci sont occupés dans cette branche), et dans le second par la présence de personnes venues des « anciens » États membres pour travailler dans des organisations et organismes extraterritoriaux.

(1) Sur la base du recensement socio-économique de 2001.

(2) Les « autres branches » sont : l'agriculture, les arts et spectacles, les autres activités de services, les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités des organismes extraterritoriaux.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SELON LE GENRE ET L'ORIGINE
(en pourcentage de la population en emploi correspondante âgée de 15 à 64 ans, en 2010)

	Hommes				Femmes			
	Belgique	Autre pays de l'UE	Hors UE	Total	Belgique	Autre pays de l'UE	Hors UE	Total
Industrie	22,8	20,0	20,0	22,4	9,1	7,9	6,6	8,9
Construction	11,7	19,0	11,1	12,2	1,2	n.r.	n.r.	1,2
Commerce et réparations	13,0	10,6	14,5	13,0	13,4	12,0	11,1	13,2
Horeca	2,2	5,8	9,8	3,0	2,8	5,4	8,0	3,3
Transports et communications	13,2	10,4	14,2	13,1	5,0	5,0	4,2	4,9
Services financiers	3,8	2,6	1,8	3,6	3,6	2,5	2,5	3,5
Services immobiliers et aux entreprises ...	8,2	7,4	8,5	8,2	8,7	14,4	14,2	9,4
Administration publique	9,4	4,6	4,3	8,7	10,1	7,1	6,4	9,7
Enseignement	5,4	3,7	3,6	5,2	15,0	7,9	8,8	14,2
Santé et action sociale	5,5	3,4	5,5	5,3	23,9	17,6	24,8	23,5
Autres branches ⁽¹⁾	4,9	12,4	6,7	5,5	7,0	18,5	12,6	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CE (EFT, microdonnées).

(1) Agriculture, arts et spectacles, autres activités de services, activités des ménages en tant qu'employeurs, activités des organismes extraterritoriaux.

Du côté des femmes, des différences se dessinent à nouveau selon l'origine. Si elles sont issues d'un pays extérieur à l'UE, leur probabilité de travailler dans la branche de l'horeca est trois fois plus élevée que si elles étaient nées en Belgique (8 %, contre 2,8 %). Elles sont également beaucoup plus fréquemment employées dans les services immobiliers et aux entreprises (14,2 %, contre 8,7 %) et dans les « autres branches » (12,6 %, contre 7 %), ce qui peut s'expliquer dans le premier cas par – entre autres – leur engagement dans des entreprises de nettoyage ou leur inscription dans des agences d'intérim et dans le second cas, par les activités d'entretien domestique chez les particuliers. Tout comme les natives de Belgique, les femmes immigrées extra-européennes sont cependant majoritairement occupées dans la santé et l'action sociale. Les femmes nées dans un pays européen sont quant à elles le plus souvent actives dans les « autres branches » – principalement de services – (18,5 %), mais cette fois essentiellement en raison de la présence d'institutions internationales en Belgique. Elles sont aussi surreprésentées dans les services immobiliers et aux entreprises (14,4 %) comparativement aux natives de Belgique.

4.2 Surqualification dans l'emploi

La surqualification est la situation dans laquelle une personne dispose de plus de compétences ou de qualifications formelles que ne l'exige son emploi. Il existe diverses manières de la mesurer. Dans le présent article, le taux de surqualification mesure la part des individus hautement qualifiés en emploi (diplômés de l'enseignement supérieur) exerçant un métier faiblement ou moyennement qualifié⁽¹⁾.

En Belgique, les taux de surqualification des travailleurs nés en Belgique et nés dans un autre pays de l'UE sont proches, soit respectivement 21,6 et 20,3 % en 2010. Avec plus d'une personne sur trois (35,1 %) exerçant un métier ne correspondant pas à son niveau d'études, les travailleurs nés en dehors de l'UE ont un taux de surqualification 1,6 fois plus élevé que celui des natifs de Belgique. Ces taux sont relativement stables depuis 2004⁽²⁾. Le taux de surqualification des personnes nées en dehors de l'UE se situe au même niveau dans l'UE en moyenne⁽³⁾. Cette inégalité peut être la conséquence des difficultés de reconnaissance des formations et des compétences acquises à l'étranger, mais aussi d'un réseau de contacts peu développé, d'un accès limité à certaines informations, ou encore d'un phénomène de discrimination par les employeurs.

On pourrait s'attendre à ce que les chances de reconnaissance des qualifications ou la maîtrise de la langue

nationale s'améliorent avec le temps, diminuant la probabilité d'être surqualifié. Or, en Belgique, le taux de surqualification des migrants extra-européens n'évolue guère avec la durée de résidence : il demeure au même niveau, que l'on ait vécu plus ou moins de six ans dans le pays.

4.3 Types de contrat de travail et statut professionnel

L'aspect qualitatif de l'emploi peut également être approché par le type de contrat de travail : la part des contrats temporaires s'élève à 7,3 % parmi les salariés nés en Belgique, à 10,7 % pour ceux originaires d'un autre pays de l'UE et à 16 % pour ceux nés en dehors de l'UE. Quelle que soit l'origine du travailleur, le contrat temporaire est involontaire dans les trois quarts des cas environ (la personne déclare dans l'enquête que la raison du contrat temporaire est qu'elle n'a pas trouvé d'emploi sous contrat à durée indéterminée). Cette similitude peut surprendre, compte tenu de la forte proportion de contrats temporaires parmi les travailleurs d'origine extra-européenne. L'on ne peut de ce fait exclure que ce groupe à risque accepte des emplois moins stables eu égard aux divers obstacles qu'il rencontre lors de sa recherche d'emploi. Dans certains autres pays européens, le travail sous contrat temporaire, qui est déjà plus fréquent parmi les immigrés, est en outre plus souvent involontaire que chez les natifs (c'est le cas en France, en Espagne, aux Pays-Bas et en Suède).

Le régime de travail à temps partiel concerne environ un quart des personnes en emploi, quelle que soit leur origine. Le détail de l'emploi par genre indique cependant que, s'agissant des hommes, 12,2 % des immigrés extra-européens travaillent à temps partiel, contre seulement 8,2 % des natifs de Belgique. Du côté des femmes, les différences sont plus réduites. Toutefois, le caractère volontaire ou non du régime de travail à temps partiel diffère considérablement selon l'origine du répondant : parmi les immigrés extra-européens, le temps partiel n'a pas été choisi dans 29,9 % des cas (le répondant déclare ne pas avoir trouvé d'emploi à temps plein), contre seulement 9,5 % des travailleurs originaires de Belgique.

L'activité entrepreneuriale pourrait constituer un moyen de surmonter certains obstacles à l'exercice d'un emploi salarié ou une stratégie pour échapper à un salaire trop

(1) Correspondant, selon Eurostat, à la classification CIP 4 à 9 : employés de type administratif ; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs ; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ; conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ; professions élémentaires.

(2) Année à partir de laquelle on peut constituer les trois groupes de pays de naissance : Belgique, autre pays de l'UE, pays hors UE.

(3) Moyenne à l'exclusion de l'Allemagne.

faible – en raison d’un déclassement professionnel par exemple – ou à la discrimination. En 2010, les migrants d’autres pays de l’UE étaient proportionnellement les plus nombreux à exercer une activité indépendante, soit 17,4%. Une ventilation plus fine par pays d’origine indique qu’un quart des travailleurs venus des « nouveaux » États membres étaient établis comme indépendants. Ceci résulte en partie du régime transitoire en matière de libre circulation des travailleurs; en ce qui concerne les ressortissants des pays ayant adhéré à l’UE en 2004 (à l’exception de Chypre et de Malte), un permis de travail demeurait nécessaire pour exercer un emploi salarié jusqu’en mai 2009. Le statut d’indépendant permettait de contourner les barrières imposées pour pouvoir accéder au marché belge du travail. En ce qui concerne les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie, pays ayant adhéré à l’UE en 2007, le régime transitoire sera maintenu jusque fin 2013, et l’enregistrement en tant qu’indépendant représente donc toujours pour eux une alternative pour accéder à l’emploi en Belgique (en 2010, un tiers des travailleurs bulgares et roumains relevaient de ce statut). En revanche, seuls 11,8% des travailleurs immigrés issus de pays tiers exercent une activité indépendante, soit deux points de pourcentage de moins que la proportion de travailleurs nés en Belgique. Les immigrés souhaitant s’établir à leur compte peuvent à nouveau se heurter à des obstacles, notamment en termes de difficulté d’accès au crédit pour financer leur activité (OCDE, 2011).

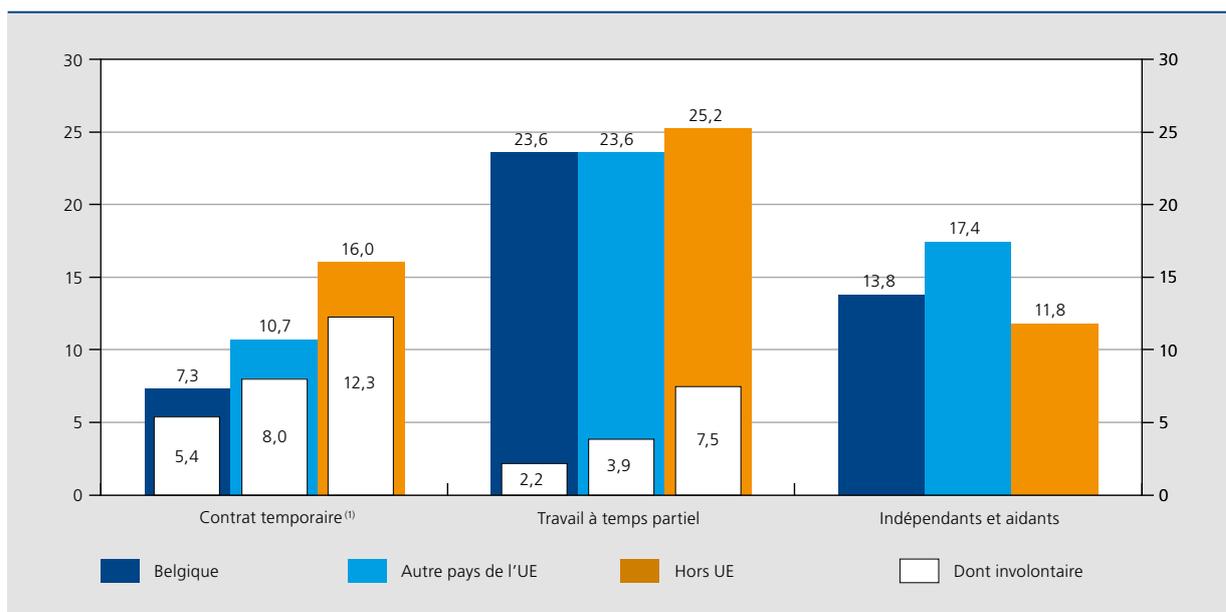
Conclusions

La position des personnes d’origine étrangère sur le marché du travail est problématique en Belgique. Le taux d’emploi des immigrés extra-européens est, à 45,8% en 2011, le plus bas de tous les États membres. Mis en relation avec celui des personnes nées dans le pays de résidence, l’écart approche les 20 points de pourcentage.

Les immigrés représentent 14 % de la population totale résidant en Belgique. Les pays d’origine se sont diversifiés, mais les principaux demeurent le Maroc, la France, les Pays-Bas et l’Italie.

La structure démographique de la population immigrée est différente de celle de la population née en Belgique. Près des deux tiers des personnes nées à l’extérieur de l’UE se situent dans la catégorie d’âge des 20 à 49 ans, et un quart d’entre elles sont âgées de 50 ans et plus. En revanche, les proportions correspondantes dans chacun de ces deux groupes sont proches de 40 % pour les personnes nées en Belgique. Les immigrés se répartissent aussi de manière différente entre les divers niveaux d’éducation comparativement aux natifs. En particulier, parmi les immigrés extra-européens, la distribution est très inégale puisque près de la moitié sont faiblement qualifiés et qu’à peine un quart sont titulaires d’un diplôme de l’enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 6 TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL ET STATUT PROFESSIONNEL SELON L’ORIGINE
(en pourcentage de l’emploi total correspondant de la population âgée de 15 à 64 ans en 2010)



Source : CE (EFT, microdonnées).

(1) En pourcentage de l’emploi salarié uniquement.

Or, l'âge, le genre et le niveau d'éducation sont des variables individuelles susceptibles d'influencer la probabilité d'exercer un travail. Cependant, il a été calculé qu'à structure de population identique à celle des natifs de Belgique, le taux d'emploi moyen des immigrés changerait à peine. Une simple régression logistique montre aussi que, ceteris paribus, l'effet « naissance à l'étranger » exerce une incidence négative sur la chance d'accéder à l'emploi. Néanmoins, certains paramètres tels que le lieu d'obtention des diplômes, la maîtrise de la langue du pays de résidence, ou encore les réseaux sociaux échappent à l'analyse, alors qu'ils pourraient également constituer des facteurs explicatifs à cet égard.

Le niveau d'éducation et l'expérience professionnelle sont des facteurs déterminants de l'accès à l'emploi et du développement de la carrière. Environ un jeune immigré sur cinq ne suit pas de formation et ne travaille pas, ce qui représente un risque élevé d'enlèvement dans le chômage et d'exclusion sociale. Même lorsque les personnes d'origine étrangère ont terminé des études supérieures (pas nécessairement en Belgique), leur probabilité de travailler reste nettement inférieure à celle des natifs du Royaume. Les problèmes relatifs aux reconnaissances des diplômes étrangers et le faible développement des validations des compétences constituent sans doute des obstacles supplémentaires.

Moins de quatre femmes immigrées d'origine extra-européenne sur dix travaillent. Leur participation au marché du travail est plus faible que celle des natives de Belgique, mais elle est aussi très inégale par rapport aux hommes de même origine qu'elles. Dans les deux cas, l'écart entre leurs taux d'emploi respectifs atteint 20 points de pourcentage. Les responsabilités familiales différentes, les perspectives de travail précaire et le modèle social sont quelques-uns des motifs qui peuvent expliquer leur non-recherche d'emploi.

Le taux d'emploi des enfants d'immigrés, une population encore relativement jeune, est inférieur à celui des enfants de parents d'origine belge. Le fait d'avoir un parent né en Belgique augmente cependant les chances de trouver un travail, ce qui tend à confirmer l'importance des aspects linguistiques et sociaux. Rappelons que les inégalités commencent dès avant la recherche d'emploi. Selon les études PISA, les résultats scolaires des élèves issus de familles immigrées sont inférieurs à ceux des élèves d'origine belge, un phénomène qui s'explique largement par la situation socio-économique des parents.

Au-delà des caractéristiques individuelles, les phénomènes de discrimination à l'embauche ne peuvent être écartés selon une étude du BIT. L'existence d'une discrimination à l'embauche est confirmée par d'autres études plus récentes, telles que le baromètre de la diversité dans l'emploi.

Lorsque les personnes d'origine étrangère travaillent, elles sont relativement plus actives que les natifs dans certaines branches réputées plus précaires, comme l'horeca ou les services d'entretien, tandis qu'elles sont sous-représentées dans l'administration publique et l'enseignement. Plus d'un individu d'origine extra-européenne sur trois exerce un emploi qui ne correspond pas à son niveau d'études. Par ailleurs, compte tenu de la plus grande importance des contrats temporaires et du temps partiel involontaire par rapport aux natifs et aux « Européens », l'on ne peut exclure que le groupe à risque d'origine extra-européenne ne soit amené à accepter des postes moins stables ou à horaire réduit pour accéder à l'emploi.

L'analyse de l'accès au marché du travail en fonction de l'origine des personnes a montré que les inégalités se reproduisent d'une année et d'une génération à l'autre, alors que l'emploi représente l'instrument le plus puissant d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté.

Bibliographie

- Adam, I. (2006), « La discrimination ethnique à l'embauche à l'agenda politique belge », *Revue française de sciences sociales Formation Emploi*, 94, 11–25, avril-juin.
- Angel de Prada, M. et al. (1996), *Labour market discrimination against migrant workers in Spain*, International Migration Paper 9, ILO, Geneva.
- Arriijn, P., S. Feld et A. Nayer (1998), *Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: The case of Belgium*, International Migration Paper 23, ILO, Geneva.
- Bendick, J. (1996), *Discrimination against racial/ethnic minorities in access to employment in the United States: Empirical findings from situation testing*, International Migration Paper 12, ILO, Geneva.
- Bovenkerk, F. et al. (1995), *Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands*, International Migration Paper 4, ILO, Geneva.
- Capéau, B. et al. (2011), *Wie heeft voorrang: jonge Turken of prille grijsaards? Een experimenteel onderzoek naar discriminatie op basis van persoonskenmerken bij de eerste selectie van sollicitanten – technisch verslag*, Onderzoek in opdracht van het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding, HIVA.
- CE (2008), *La discrimination dans l'Union Européenne: perceptions, expériences et attitudes*, Rapport Eurobaromètre spécial 296, juillet.
- CE (2009), *Discrimination dans l'UE en 2009*, Rapport Eurobaromètre spécial 317, novembre.
- CEDEFOP (2011), *Migrants, minorities, mismatch? Skill mismatch among migrants and ethnic minorities in Europe*, Research paper, 16.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2012), *Baromètre de la diversité: Emploi*, septembre.
- Corluy, V. et al (2011), « Employment chances and changes of immigrants in Belgium: The impact of citizenship », *International journal of comparative sociology*, 52 (4), 350-368.
- CSE (2007), *Rapport annuel – partie II: Égalités des chances sur le marché du travail*.
- Desmarez, P. et al. (2011), *Répartition inégale sur le marché de l'emploi: âge, nationalité et handicap*, Rapport final, réalisé pour le compte du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, METICES, ULB, octobre.
- EC (2008), *Employment in Europe*, Annual report.
- EC (2012), *Discrimination in the EU in 2012*, Report Special Eurobarometer 393, November.
- Eurostat (2010), *Report on the quality of the LFS ad hoc module 2008 on the labour market situation of migrants and their descendants*, Draft.
- Eurostat (2011), *Migrants in Europe: A statistical portrait of the first and second generation*, December.
- Feld, S. (2010), *La main-d'œuvre étrangère en Belgique: analyse du dernier recensement*, Academia-Bruylant.
- Feld, S., M. Nantcho et S. Perin (2006), *Educational factors in the economic integration of the foreign population in Belgium*, GRESP, University of Liège, Department of Economics.

Geets, J. et F. Levrau (2010), *Steunpunt Gelijkekansenbeleid zoekt in op de arbeidsmarktpositie van hooggeschoolde immigranten*, Zoem 12, september.

Goldberg, A., D. Mourinho et U. Kulke (1996), *Labour market discrimination against foreign workers in Germany*, International Migration Paper 7, ILO, Geneva.

Itinera Institute (2012), *Belgique, terre d'immigration: statistiques et évolutions, analyse*, Analyse 9, mai.

Jacobs, D. et A. Rea (2011), *Gaspillage de talents: les écarts de performances dans l'enseignement secondaire entre élèves issus de l'immigration et les autres d'après l'étude PISA 2009*, Fondation Roi Baudouin.

Lamberts, M. (2011), *Steunpunt Gelijkekansenbeleid zoekt in op Belgen van vreemde herkomst in administratieve databanken*, Zoem 14, Integratiekaart, maart.

Lamberts, M. et L. Eeman (2011), *De « Gatekeepers » op de arbeidsmarkt*, Onderzoek in opdracht van het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding, HIVA.

Lodewyck, I. et J. Wets (2011), *Le regroupement familial en Belgique: les chiffres derrière le mythe*, Fondation Roi Baudouin.

Martens, A. et al. (2005), *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, Recherche dans le cadre du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois, ULB, Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation, KULeuven, Département Sociologie, janvier.

Mens, Y. (2006), « La deuxième génération bouscule l'Europe », *Alternatives internationales*, 30, mars.

Nusche, D. (2009), *What Works in Migrant Education? A Review of Evidence and Policy Options*, OECD Education Working Papers, 22, février.

OCDE (2007), *Perspectives des migrations internationales*.

OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi: l'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*.

OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales*.

OCDE (2011), *Perspectives des migrations internationales*.

OECD (2011a), *Ensuring labour market success for ethnic minority and immigrant youth*.

OECD (2011b), *Naturalisation: A Passport for the better integration of immigrants?*

OECD (2012), *Free movement of workers and labour market adjustment*.

SPF ETCS (2009), *L'immigration en Belgique: effectifs, mouvements et marché du travail*, Études et recherches.

Tielens, M. (2005), « Eens allochtoon, altijd allochtoon? De socio-economische etnostratificatie in Vlaanderen », *Steunpunt WAV*, december.

VDAB (2012), *Kansengroepen in kaart: Allochtonen op de arbeidsmarkt*, 2de editie.

Widmaier, S. et J-C. Dumont (2011), *Are recent immigrants different? A new profile of immigrants in the OECD based on DIOC 2005/06*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 126, Directorate for Employment, Labour and Social Affairs.

Les progrès réalisés en Belgique sur la voie de l'espace unique de paiement en euros (ou SEPA – Single Euro Payments Area)

J. Vermeulen

Introduction

Il y a plus de quatre ans, le secteur bancaire européen donnait le signal du départ opérationnel du SEPA, le Single Euro Payments Area ou espace unique de paiement en euros. Depuis le 28 janvier 2008, il est en effet possible d'utiliser des virements européens pour effectuer des paiements dans toute la zone SEPA (cf. encadré 1). Depuis novembre 2009, il est également possible d'utiliser des domiciliations européennes pour procéder à des recouvrements automatiques dans toute la zone SEPA. Ces deux instruments de paiement constituent en quelque sorte le fondement du SEPA, le Single Euro Payments Area ou espace unique de paiement en euros.

Les objectifs du SEPA sont expliqués en détail dans les deux précédents articles que la Revue économique de la BNB a consacrés au SEPA⁽¹⁾. Le principal objectif du SEPA est de faire progresser l'intégration financière en Europe, plus particulièrement dans le domaine des services de paiement scripturaux et des systèmes de paiement. Les acteurs économiques (entreprises, consommateurs, administrations publiques et tous les autres utilisateurs de services de paiement) de toute la zone SEPA doivent pouvoir effectuer des paiements aussi facilement, sûrement et efficacement que s'il s'agissait de paiements nationaux.

Ces articles ont également commenté en détail l'organisation du SEPA en Belgique. Le Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement en est l'organe de concertation qui réunit tous les acteurs économiques (le secteur bancaire, les opérateurs de carte, les entreprises, les associations de consommateurs et les services publics) afin de

veiller au bon suivi de la migration vers le SEPA. Présidé par le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, le Steering Committee rassemble toutes les parties concernées afin d'organiser le plus efficacement possible la transition vers le SEPA en Belgique.

Le présent article décrit la progression du SEPA en Belgique et la compare à la situation observée dans les autres pays européens. La période comprise entre le présent article et le précédent (soit le deuxième) a été plus longue que pour les deux premiers articles parce qu'il s'agissait de franchir une étape juridique importante. Dans le courant de 2010, il a pour la première fois été question d'une initiative législative au niveau européen visant à accélérer la migration vers le SEPA. Cette initiative est devenue un projet effectif qui a occupé l'ensemble de l'année 2011, pour se traduire, à la fin de mars 2012, par un nouveau règlement du Parlement européen et du Conseil. Le caractère auto-régulateur du projet SEPA n'a pas permis une migration rapide vers les virements européens, ni un prompt démarrage de la domiciliation européenne. Aujourd'hui encore, plus de quatre ans après la mise en œuvre des virements européens, le nombre de transactions effectuées à l'aide de ces virements s'établit à près de 60 % des virements traités en Belgique et à seulement 30 % dans la zone euro. La situation était plus défavorable encore pour les domiciliations, dont le lancement n'est pas une réussite (excepté en Belgique).

(1) Maillard H. et J. Vermeulen (2007), « L'espace unique de paiement en euros: SEPA (Single Euro Payments Area) », BNB, Revue économique, septembre, 49-64 et Vermeulen J. et A. Waterkeyn (2009), « La migration belge vers l'espace unique de paiement en euros: SEPA (Single Euro Payments Area) », BNB, Revue économique, juin, 71-87.

Encadré 1 – Géographie de l'espace unique de paiement en euros, ou Single Euro Payments Area (SEPA)

La définition géographique de l'espace unique de paiement en euros, ou SEPA, est la zone qui se compose des 32 pays suivants :

- les dix-sept pays qui ont adopté l'euro ;
- les dix autres pays de l'Union européenne (UE). La Croatie devrait devenir un nouvel État de l'UE en 2014 et donc faire partie de l'espace SEPA ;
- les trois autres pays de l'Espace économique européen, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ;
- la Suisse ; bien que la législation européenne ne soit pas transposée dans la législation suisse, les banques suisses peuvent participer au projet SEPA si elles prennent les mesures nécessaires ;
- Monaco, qui participe volontairement au projet SEPA s'il prend les mesures nécessaires.

Un certain nombre de territoires sont considérés comme faisant partie de l'UE (en vertu de l'article 299 du traité de Rome). Il s'agit des départements d'outre-mer et de groupes d'îles. Neuf de ces territoires possèdent un code pays ISO propre. Au total, 41 codes pays ISO sont donc possibles dans le SEPA. Une transaction ne relève du SEPA que si elle est effectuée entre deux banques dont le Bank Identifier Code (BIC) contient l'un de ces 41 codes pays ISO.



GÉOGRAPHIE DE L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS, OU SINGLE EURO PAYMENTS AREA (SEPA)

Pays – Territoire	le BIC contient	l'IBAN commence par	Code des devises	Pays – Territoire	le BIC contient	l'IBAN commence par	Code des devises
les Îles Åland	FI	FI	EUR	Lituanie	LT	LT	LTL
Autriche	AT	AT	EUR	Luxembourg	LU	LU	EUR
Açores	PT	PT	EUR	Madère	PT	PT	EUR
Belgique	BE	BE	EUR	Malte	MT	MT	EUR
Bulgarie	BG	BG	BGN	Martinique	MQ	FR	EUR
les Îles Canaries	ES	ES	EUR	Mayotte	YT	FR	EUR
Chypre	CY	CY	EUR	Monaco	MC	MC	EUR
République tchèque	CZ	CZ	CZK	Pays-Bas	NL	NL	EUR
Danemark	DK	DK	DKK	Norvège	NO	NO	NOK
Estonie	EE	EE	EEK	Pologne	PL	PL	PLN
Finlande	FI	FI	EUR	Portugal	PT	PT	EUR
France	FR	FR	EUR	La Réunion	RE	FR	EUR
Guyane française	GF	FR	EUR	Roumanie	RO	RO	RON
Allemagne	DE	DE	EUR	Saint Barthélemy	BL	FR	EUR
Gibraltar	GI	GI	GIP	Saint Martin	MF	FR	EUR
Grèce	GR	GR	EUR	Saint-Pierre et Miquelon	PM	FR	EUR
Guadeloupe	GP	FR	EUR	Slovaquie	SK	SK	EUR
Hongrie	HU	HU	HUF	Slovénie	SI	SI	EUR
Islande	IS	IS	ISK	Espagne	ES	ES	EUR
Irlande	IE	IE	EUR	Suède	SE	SE	SEK
Italie	IT	IT	EUR	Suisse	CH	CH	CHF
Lettonie	LV	LV	LVL	Royaume-Uni	GB	GB	GBP
Liechtenstein	LI	LI	CHF				

Source : EPC.

Dans l'attente de cette nouvelle réglementation, certains acteurs en Europe ont tardé à s'engager dans la transition. En Belgique, l'utilisation des virements SEPA a continué de progresser lentement mais sûrement. La transition vers la domiciliation européenne n'a pas décollé en Belgique, jusqu'à ce que l'un des plus importants émetteurs de factures de Belgique amorce cette transition en décembre 2011 et porte le total des domiciliations européennes à 19% de l'ensemble des opérations de domiciliation traitées.

Le chapitre 2 traite du cadre juridique du SEPA; il aborde principalement le nouvel et important règlement qui fixe une date limite pour la migration. Le chapitre 3 décrit la gestion «governance» du projet SEPA, gestion qui se formalise de plus en plus au niveau européen depuis le précédent article. Le chapitre 4 est consacré aux campagnes de communication belges qui ont été menées ou vont être menées pour accompagner le mieux possible la migration. Le chapitre 5 décrit l'évolution de la migration vers les virements et domiciliations européens dans les opérations de paiement en Belgique et la compare à la situation dans le reste de l'Europe. Enfin, le dernier chapitre aborde l'état d'avancement des principales infrastructures qui traitent les paiements de détail en Belgique: le Centre d'échange et de compensation (CEC), ATOS Worldline, Bancontact/MisterCash NV/SA et ISABEL.

1. Le règlement pour la migration vers le SEPA et autres aspects juridiques

1.1 Règlement européen sur une date de fin pour la migration vers les instruments de paiement SEPA

Le 14 février 2012, le Parlement européen a approuvé le règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009 concernant les paiements transfrontaliers.

Ce règlement approuvé par la suite par le Conseil a été publié le 30 mars 2012 au Journal officiel et est entré en vigueur le 31 mars 2012.

Il fixe une date commune, le 1^{er} février 2014, à partir de laquelle les virements et domiciliations devront être exécutés conformément aux exigences techniques du règlement (répondant aux standards SEPA).

Seule une migration rapide et complète vers des virements et des domiciliations à l'échelle de l'Union permettra

d'éliminer les coûts associés à l'exploitation parallèle des anciens instruments et des instruments SEPA et de retirer tous les avantages d'un marché des paiements intégré. Cependant, les efforts d'autorégulation du secteur bancaire européen au moyen de l'initiative du SEPA se sont révélés insuffisants pour entraîner une migration concertée vers des schémas de virement et de domiciliation à l'échelle de l'Union, tant en ce qui concerne l'offre que la demande. Bien que l'avancement de la migration vers les schémas européens de virement et de domiciliation diffère d'un État membre à l'autre, une date d'échéance commune, fixée à la fin d'une période appropriée de mise en œuvre, qui permettrait à tous les processus requis d'avoir lieu, contribuerait à une migration coordonnée, cohérente et intégrée vers le SEPA, et permettrait d'éviter un SEPA à deux vitesses apportant la confusion chez les consommateurs.

C'est pourquoi, le 14 février 2012, le Parlement européen a approuvé le règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009⁽¹⁾. Ce règlement, approuvé par la suite par le Conseil, a été publié le 30 mars 2012 au Journal officiel.

Il fixe une date commune, le **1^{er} février 2014**, à partir de laquelle les virements et domiciliations devront être exécutés conformément aux exigences techniques du règlement. Concrètement, les formats des domiciliations et virements nationaux devront être remplacés par les formats SEPA partout en Europe.

D'une manière générale, les prescriptions du règlement concernant les domiciliations et les virements européens portent sur les points suivants:

- Le numéro de compte bancaire international **IBAN** (cf. encadré 2) devrait désormais suffire (au lieu de IBAN plus BIC).
- Les prestataires de services de paiement doivent utiliser des **schémas de paiement** qui
 - appliquent des règles identiques pour l'exécution de paiements nationaux et de paiements transfrontaliers;
 - sont utilisés par la majorité des prestataires de services de paiement dans la majorité des États membres (en d'autres mots, seuls sont acceptés les schémas de paiement qui ont déjà une part de marché européenne importante).

(1) Simultanément, une étude d'impact détaillée de la Commission a également fait l'objet d'une publication. Puisqu'il s'agit d'un règlement, la transposition en droit belge n'est pas nécessaire.

- Les systèmes de paiement doivent être techniquement interopérables par l'utilisation de **standards**⁽¹⁾ établis par les organismes spécialisés au niveau européen et international et rendre ainsi possible l'exécution de paiements d'un pays à l'autre sans aucun obstacle technique.
- L'obligation d'accessibilité « reachability » pour les prestataires de services de paiement est étendue aux virements (cette obligation existe déjà pour les domiciliations). Ainsi, tout prestataire de services de paiement offrant la domiciliation ou le virement national à sa clientèle doit pouvoir exécuter ces mêmes transactions lorsqu'elles arrivent ou partent d'un autre pays européen. L'accessibilité, que le « European Payments Council » (EPC) voulait voir s'imposer par un processus d'autorégulation, devient une obligation légale.
- S'agissant de l'accessibilité des paiements « accessibility », un payeur qui utilise des virements ne peut refuser d'effectuer un virement vers un compte tenu par un prestataire de services de paiement établi à l'étranger et un bénéficiaire qui utilise des domiciliations pour percevoir des fonds ne peut refuser d'effectuer des débits sur un compte tenu par un fournisseur de services de paiement établi à l'étranger. En pratique, un client doit pouvoir payer sur n'importe quel compte et un créancier doit pouvoir débiter par domiciliation le compte de son client quel que soit le pays où il se situe.
- Si l'utilisateur n'est pas un consommateur, il devra, lorsqu'il initie ou bénéficie d'un paiement regroupé d'instructions, les transmettre à, ou les recevoir de, son prestataire de services de paiement en utilisant le standard **ISO 20022**⁽²⁾.
- A partir du 1^{er} novembre 2012, les **commissions multilatérales d'interchange** (Multilateral Interchange Fee ou MIF) seront interdites pour les domiciliations transfrontalières. En général ces MIFs représentent une contribution payée par la banque du créancier à la banque du débiteur en échange du service fourni pour l'exécution de la domiciliation. Une période de transition courant jusqu'au 1^{er} février 2017 est prévue pour les domiciliations nationales. Une exception est prévue pour les transactions refusées « R » (Reversal, Rejection, Return et Refusal) pour lesquelles de telles commissions seront tolérées dans la mesure où elles représentent effectivement les coûts réels de traitement d'une telle transaction « R » et sont utilisées afin de limiter les erreurs⁽³⁾.

La combinaison entre l'accessibilité des prestataires de services de paiement (principalement les banques) et celle des paiements à tous les comptes bancaires est tout particulièrement au cœur du concept du SEPA. En Europe, les paiements s'échangent librement et sans heurt dans toute la zone SEPA.

Pour les virements, SCT (SEPA Credit Transfer), ces exigences techniques correspondent en très grande partie aux standards définis par le European Payments Council (EPC)⁽⁴⁾.

Pour les domiciliations, SDD (SEPA Direct Debit), certaines de celles-ci divergent cependant des standards interbancaires définis par l'EPC pour ce qui concerne le schéma de base. En pratique, le payeur doit avoir le droit de donner instruction à son prestataire de services de paiement :

- de limiter l'encaissement des domiciliations à un certain montant, ou à une certaine périodicité, ou les deux ;
- si un mandat au titre d'un schéma de paiement ne prévoit pas le droit à remboursement, de vérifier chaque opération de domiciliation ainsi que de vérifier, avant de débiter leur compte de paiement, que le montant et la périodicité de l'opération à traiter correspond au montant et à la périodicité convenus dans le mandat, sur la base des informations relatives au mandat ;
- de bloquer les domiciliations sur leur compte de paiement ou de bloquer les domiciliations initiées par un ou plusieurs bénéficiaires spécifiés (« black list »), ou de n'autoriser que les domiciliations initiées par un ou plusieurs bénéficiaires spécifiés (« white list »).

Le tableau suivant résume les principales dates qui sont prévues dans le règlement.

(1) Les standards de l'EPC sont basés sur les standards développés par d'autres organismes de standardisation internationaux tels que ISO et SWIFT.

(2) ISO (International Organization for Standardization) est un organisme qui développe et publie les standards internationaux, la norme ISO 20022 étant réservé aux standards des messages financiers.

(3) Dans le cas des domiciliations, les MIFs représentent une rémunération payée par la banque du créancier à la banque du débiteur. Dans certains pays, les MIFs à payer pour des transactions « R » sont si élevés qu'ils incitent à éviter de telles transactions. Dans d'autres pays, cette différenciation n'existe pas.

(4) L'EPC est l'organe de décision et de coordination du secteur bancaire au niveau européen pour tout ce qui concerne les paiements.

TABLEAU 1 PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN UN COUP D'ŒIL

Date	Impact	Changement
31-03-2012	SCT-SDD	Accessibilité (<i>Reachability</i>) obligatoire pour les prestataires de services de paiement ⁽¹⁾
31-03-2012	SCT-SDD	Accessibilité (<i>Accessibility</i>) obligatoire pour les paiements ⁽¹⁾
31-03-2012	SCT-SDD	Suppression de la limite des 50 000 € pour l'imposition de l'égalité des frais entre paiements nationaux et transfrontaliers
01-11-2012	SDD	Interdiction des MIF pour les domiciliations transfrontalières
01-02-2014	SCT-SDD	Fin de la migration vers les domiciliations et virements SEPA ⁽¹⁾
01-02-2014	SDD	Continuité des anciens mandats, qui deviennent des mandats SDD
01-02-2014	Systèmes	Interopérabilité technique obligatoire entre les systèmes de paiement ⁽¹⁾
01-02-2014	SCT-SDD	Fin de l'obligation de mentionner le BIC pour les paiements nationaux
01-02-2016	SCT-SDD	Fin de l'obligation de mentionner le BIC pour les paiements transfrontaliers
01-02-2017	SDD	Interdiction des MIF pour les domiciliations nationales

(1) La date est reportée au 31 octobre 2016 pour les États membres hors zone euro.

1.2 Modification au règlement européen sur les paiements transfrontaliers

Par ailleurs, ce règlement modifie le règlement (924/2009) concernant les paiements transfrontaliers dans la Communauté, principalement en supprimant le plafond de 50 000 € pour établir l'égalité des frais entre transactions domestiques et transfrontalières.

Premièrement, il supprime immédiatement la limite des 50 000 € qui existait pour imposer l'égalité des frais facturés par un prestataire de services de paiement à un utilisateur pour des paiements transfrontaliers aux frais facturés pour des paiements nationaux.

Deuxièmement, l'obligation de mentionner le code BIC par l'utilisateur disparaît dans le règlement concernant les paiements transfrontaliers; les différentes obligations de communication du code BIC par le consommateur n'étant plus définies que dans le règlement sur la date de fin pour la migration vers SEPA. De même, les obligations d'accessibilité en vue des prélèvements disparaissent du règlement concernant les paiements transfrontaliers pour être reprises uniquement dans le règlement sur la date de fin.

Enfin, il modifie la date limite pour la facturation des commissions multilatérales d'interchange applicables aux prélèvements nationaux et la reporte au 1^{er} février 2017 en lieu et place du 1^{er} novembre 2012.

1.3 Révision de la directive européenne sur les services de paiement

L'objectif de la directive sur les services de paiement⁽¹⁾ est l'harmonisation complète du marché des paiements. Étant donné l'évolution de ce dernier, la Commission européenne commencera fin de cette année ses premiers travaux pour une révision de cette directive.

Plusieurs pistes sont actuellement suivies dans l'élaboration de ces révisions, les principales en étant les suivantes.

Afin de limiter au maximum les différences pouvant exister dans le traitement des différents paiements, la Commission propose d'étendre le champ d'application de la directive sur les services de paiement aux paiements dont seule une partie de la transaction est effectuée en euros (« one-leg »), c'est à dire les paiements effectués entre la zone euro unifiée et le reste du monde.

Il existe actuellement une directive européenne réglant les transactions effectuées en monnaie électronique (e-money directive). Il apparaît qu'elle pourrait être aisément intégrée dans la directive sur les services de paiement et permettre d'en harmoniser les concepts de manière plus complète.

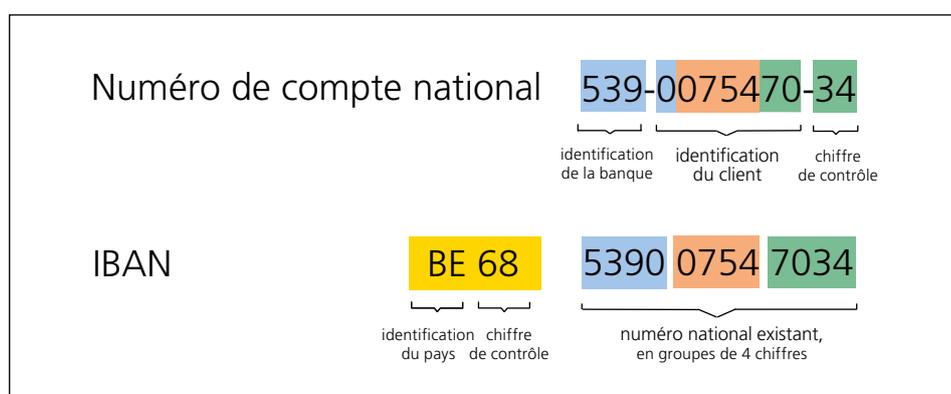
Suite à l'évolution des transactions et des moyens pour effectuer les paiements, la question de l'accès aux comptes bancaires par l'intermédiaire d'internet, pour effectuer ses transactions bancaires par exemple, se pose notamment sur le plan de la sécurité mais également de l'information et de la responsabilité. Le projet de révision de la directive comprend ainsi l'incorporation de certaines règles pour

(1) Transposée en droit belge dans la loi du 10 décembre 2009 relative aux services de paiement et dans la loi du 21 décembre 2009 relative au statut des établissements de paiement, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'accès aux systèmes de paiement.

Encadré 2 – Numéro de compte bancaire international, ou International Bank Account Number (IBAN)

Pour procéder à un échange entièrement automatisé des paiements, tous les comptes bancaires dans la zone SEPA doivent être identifiables d'une manière unique. C'est pourquoi l'on recourt à la norme internationale IBAN, qui, auparavant, ne s'appliquait qu'aux paiements transfrontaliers⁽¹⁾.

Concrètement, l'IBAN peut être appliqué sans modifier les numéros de compte nationaux actuels. Pour les comptes bancaires belges, il est constitué d'un code BE (le code pays) suivi d'une clé de contrôle numérique à deux chiffres et est complété par le numéro de compte bancaire traditionnel. Le numéro de compte IBAN est donc plus long de quatre positions que le numéro de compte belge et figure sur tous les extraits de compte bancaires ou postaux. Il est exprimé sous la forme structurée de 4 x 4 positions.



Le numéro de compte belge est donc totalement maintenu et comporte trois parties: les trois premiers chiffres servent à identifier la banque, les sept chiffres suivants servent à identifier le client et les deux derniers chiffres se composent d'un chiffre de contrôle.

L'IBAN étant basé sur les numéros de compte nationaux existants, il varie en longueur selon les pays, avec un maximum de 34 caractères. En Europe, la longueur varie de 15 (Norvège) à 31 caractères (Malte).

La norme IBAN est une norme globale qui a été conçue par l'Organisation internationale de Normalisation (ISO)⁽²⁾ et qui, à son tour, recourt à d'autres normes. Le code du pays est spécifié dans la norme ISO 3166, qui prévoit deux lettres pour chaque pays⁽³⁾.

L'IBAN comporte également deux chiffres de contrôle, composés chacun de deux chiffres: le chiffre de contrôle du numéro de compte bancaire original belge et un chiffre de contrôle calculé sur la base du numéro belge original, y compris les deux lettres précédant (le code pays) et se place à la suite des deux lettres au début de l'IBAN.

(1) Dans certains cas et, jusqu'au 1^{er} février 2016, combinée au Bank Identifier Code (BIC) pour les paiements transfrontaliers.

(2) ISO 13616-1:2007 Services financiers – Numéro de compte bancaire international (IBAN).

(3) ISO 3166 Norme internationale des codes des noms de pays.

accéder aux comptes de paiement, ou de certaines règles de sécurité prévalant pour les paiements, et plus spécifiquement pour les paiements effectués sur internet, par carte ou sur un site offert par un prestataire de services de paiement.

1.4 Livre vert (« green paper »): « vers un marché européen intégré des paiements par carte, par internet et par téléphone mobile »

Parallèlement au travail de révision de la directive sur les services de paiement, la Commission européenne a également lancé au début de cette année une consultation spécifique concernant les « nouveaux » moyens de paiement.

La Commission travaille ainsi à établir les attentes et besoins des différents acteurs dans le marché des paiements pour ce qui concerne le futur du SEPA, les paiements par carte, par internet et par téléphone mobile.

Le constat d'une proportion toujours croissante des paiements en ligne (« e-payments ») et des paiements par téléphone mobile (« m-payments »), et surtout la généralisation des « smart phones » transforme le paysage des paiements et conduit à l'apparition de nouvelles applications de paiement, comme par exemple les porte-monnaie électroniques ou les titres de transport public virtuels payés par téléphone. L'idée de la Commission européenne est ici d'évaluer la mesure dans laquelle les instruments de paiement SEPA pourraient servir de base à des innovations plus intégrées et plus sûres dans le domaine des paiements.

D'autre part, l'intégration du marché européen des cartes de paiement est loin d'être terminée et il y a encore fort peu de résultats tangibles. La Commission pose ici un ensemble de questions afin d'identifier les facteurs qui ralentissent cette intégration et d'examiner les initiatives qui pourraient être entreprises.

Les réponses à cette consultation, terminée en avril 2012, ont été publiées et sont accessibles sur internet⁽¹⁾. Toujours en cours d'analyse, les premiers résumés sont attendus avant la fin de l'année.

(1) http://ec.europa.eu/internal_market/payments/cim/index_en.htm

2. La gouvernance du SEPA

2.1 La gouvernance en Belgique

Le Steering Committee, sous la présidence de la BNB, réunit les parties concernées afin d'organiser et de suivre le plus efficacement possible la transition vers le SEPA en Belgique.

En Belgique, la structure sociale à partir de laquelle est organisée la migration vers le SEPA est le « Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement », au sein duquel tous les acteurs économiques sont représentés (le secteur bancaire, les opérateurs de systèmes de cartes de paiement, les entreprises, les associations de consommateurs et les services publics).

Compte tenu des nombreux acteurs économiques associés aux travaux, et de la complexité du changement, la transition vers le SEPA doit être coordonnée non seulement au niveau bancaire mais également au niveau social. Le Groupe de travail SEPA a été créé en vue de cette concertation sociale. Il fait rapport au « Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement ». Le mandat du Groupe de travail SEPA englobe l'organisation de la concertation entre toutes les parties concernées afin que la transition vers le SEPA soit une réussite au niveau de la société belge.

Comme la transition vers le SEPA concerne l'ensemble de la société, le Groupe de travail SEPA a décidé de scinder le suivi concret des activités en fonction des différents acteurs économiques. C'est pourquoi des sous-groupes ont été créés qui doivent soutenir et guider la transition de leur propre secteur vers le SEPA et en mesurer les progrès.

2.2 La gouvernance en Europe: le conseil SEPA

Le Conseil SEPA est le plus haut organe au niveau européen qui suit la transition vers le SEPA. Il comprend des représentants de tous les secteurs.

Sous la présidence de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne, le Conseil SEPA accompagne la migration vers le SEPA au niveau européen. L'un des objectifs de ce nouvel organe est de veiller à ce que l'ensemble des acteurs en Europe soient associés au processus. Cinq représentants ont été sélectionnés tant du côté de l'offre (banques et établissements de paiement) que du côté de la demande (utilisateurs de services de paiement). Les cinq représentants des utilisateurs proviennent d'organismes européens de

TABLEAU 2 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION PAR COMMUNICATEUR ET GROUPE CIBLE

Groupe cible / Communicateur	Banques, individuellement	Autorités publiques	Entreprises	Consommateurs
Febelfin	Workshops SEPA Workshops CEC Directives sur l'extranet	Brochure SCT www.sepabelgium.be	Communiqués de presse Folder SCT Brochure SCT Brochure SDD www.sepabelgium.be	Communiqués de presse Folder SCT www.sepabelgium.be
Banques, individuelles	–	Brochures adressées au client	Brochures adressées au client « Événements d'entreprise »	Sites web « on-the-spot »
BNB	–	Steering Committee, WG SEPA Contacts bilatéraux	Communiqués de presse Diffusion des mémos sur les étapes juridiques Rapports d'avancement Steering Committee, WG SEPA: <ul style="list-style-type: none"> • « Big billers » • Pouvoirs publics • Entreprises • Fédérations • ERP & IT providers Contacts bilatéraux avec les « big billers »	Communiqués de presse Steering Committee, sous – WG SEPA Représentants des consommateurs
Autorités publiques	–	–	Communiqué de presse minfin.fgov.be/portail2/fr/sepa fin.vlaanderen.be/sepa www.sepa.cfwb.be	Communiqué de presse Folder SCT http://minfin.fgov.be/portail2/fr/sepa fin.vlaanderen.be/sepa www.sepa.cfwb.be

coordination des consommateurs, des détaillants, du secteur des entreprises, des petites et moyennes entreprises et des autorités nationales. L'Eurosystème est représenté par la BCE et par plusieurs banques centrales nationales (BCN), en alternance. La Banque nationale de Belgique prend régulièrement part au Conseil SEPA. Le secrétariat est assuré conjointement par la BCE et la Commission européenne.

Les membres du Conseil SEPA se concertent actuellement sur la nécessité d'adapter leur mandat de travail. Jusqu'à présent, celui-ci se limitait à promouvoir la réalisation du SEPA en réunissant les plus hautes instances des parties concernées et en recherchant un consensus pour les étapes suivantes de la transition vers le SEPA. À l'avenir, le Conseil SEPA exercerait davantage un rôle de pilotage et prendrait des décisions stratégiques au niveau de pouvoir le plus élevé. Une structure à plusieurs niveaux serait créée, le Conseil SEPA représentant le niveau le

plus élevé ; un deuxième niveau serait la structure de concertation « business » entre les différents acteurs. Le niveau technique constituerait le troisième niveau, où des normes spécifiques et des protocoles techniques seraient élaborés par des entités distinctes (comme l'EPC et d'autres organismes de normalisation).

3. Communication sur le SEPA

3.1 La communication menée en Belgique

La communication menée en Belgique se poursuit selon la stratégie « top-down » habituelle: les acteurs qui pilotent le SEPA communiquent aux principaux utilisateurs et aux groupes d'utilisateurs, qui diffusent à leur tour l'information auprès des petits et moyens acteurs et des citoyens.

Depuis 2008, de nombreuses activités de communication ont déjà été organisées. Nous renvoyons à cet égard aux articles précédents. La Belgique ayant opté pour une approche progressive de la migration vers le SEPA, les activités de communication ont également suivi une évolution graduelle, en fonction des groupes cibles spécifiques. La stratégie de communication est toujours axée sur une approche diversifiée par groupe cible avec, à chaque fois, un accent différent au niveau du contenu.

Le tableau 2 brosse un aperçu des principales activités de communication menées au cours de ces dernières années. On y retrouve les acteurs qui ont assuré la communication auprès des différents groupes cibles, ainsi que les moyens de communication qu'ils ont utilisés.

Comme le montre cet aperçu, la communication a émané de la fédération bancaire, des banques individuelles et de la BNB, qui ont répercuté les informations auprès de leurs principaux clients (pouvoirs publics, grands créanciers émetteurs de factures). Ceux-ci ont à leur tour diffusé l'information auprès des citoyens et des autres entreprises.

3.2 La communication à mener

Le Parlement européen et le Conseil s'appuient sur les prestataires de services de paiement, les États et les banques centrales nationales pour mener et coordonner une communication générale sur le SEPA.

En février 2012, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont ratifié un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros, ou règlement SEPA (cf. ci-dessus chapitre 1).

Le considérant 15 insiste sur l'importance de la communication pour la migration vers les instruments de paiement, les domiciliations et les virements européens (SEPA):

« Il est indispensable que tous les acteurs, notamment les citoyens de l'Union, soient informés, de façon appropriée et dans un délai raisonnable, de manière à être pleinement préparés aux changements apportés par le SEPA. Par conséquent, les principales parties prenantes, telles que les prestataires de services de paiement, les administrations publiques et les banques centrales nationales, ainsi que les personnes effectuant régulièrement des paiements devraient mener de larges campagnes d'information spécialisées, proportionnelles aux besoins et adaptées à leur public si nécessaire, afin de sensibiliser le public et de préparer les citoyens à la migration vers le SEPA. Il y a lieu notamment de familiariser les citoyens à la migration du

numéro BBAN au numéro IBAN. Les comités de coordination SEPA nationaux sont les mieux placés pour coordonner ces campagnes d'information. »

Dans son rôle de président du Steering Committee, la BNB est chargée de suivre l'avancement du SEPA auprès des différentes parties prenantes et de veiller à une approche cohérente des efforts consentis en matière de communication. Une migration réussie vers le SEPA n'est possible que si tous les acteurs fournissent des efforts suffisants pour diffuser les informations sur le SEPA dans un délai raisonnable. C'est pourquoi il faut en priorité obtenir des différents acteurs qu'ils s'engagent à fournir les efforts nécessaires en matière de communication.

Par le passé, il a déjà été décidé de ne pas organiser de campagne de communication nationale générale sur le SEPA, puisque c'est au citoyen et à l'entreprise individuelle à décider du moment de sa migration. Le cas échéant (en fonction des progrès du SEPA en Belgique en 2013), l'on décidera s'il convient d'organiser tout de même une campagne de communication nationale générale, intégrant les médias (radiotélévisés). Cela peut s'avérer nécessaire s'il reste trop de citoyens dans l'ignorance des virements (et domiciliations) européens. À l'heure actuelle, 59,9 % de l'ensemble des virements effectués en Belgique sont des virements SEPA. La Belgique peut espérer atteindre, d'ici à la fin de 2013, un degré de pénétration très élevé de la domiciliation et du virement européens, ce qui rendrait superflu une campagne publicitaire nationale.

Si toutes les parties prenantes consentent des efforts suffisants, il est fort possible que l'ensemble de la migration soit réalisée avant le 1^{er} février 2014, sans devoir rectourir à une campagne d'information nationale. Quoiqu'il en soit, il est indispensable qu'une campagne de grande envergure auprès de la société belge bénéficie du soutien explicite des échelons les plus élevés des différentes parties prenantes.

L'annexe 1 comporte le plan de communication de la BNB sur le SEPA, reprenant les activités menées et planifiées à partir du deuxième trimestre de 2012 jusqu'à la fin de la migration, en février 2014.

4. Évolution du SEPA en Belgique

4.1 Le virement européen (SEPA Credit Transfert ou SCT)

4.1.1 Introduction du virement européen en Belgique

Le virement européen bénéficie en Belgique d'une part de marché de près de 60%, bien plus élevée que dans la plupart des autres pays.

Près de 60 % de l'ensemble des virements belges sont effectués en format européen, avec utilisation de l'IBAN pour identifier la banque qui fournit les services de paiement. L'évolution rapide du virement européen en Belgique peut s'expliquer par son adoption précoce par les services publics et, peu de temps après, par les grands émetteurs de factures.

En outre, le développement d'une variante SEPA du bulletin de virement national a permis une grande visibilité auprès de tous les citoyens. Les « anciens » bulletins de virement nationaux papier ont été supprimés et ne sont plus traités par les banques depuis le 17 octobre 2011.

Le graphique ci-dessous compare les volumes de virements européens traités par le système de paiement de détail

belge (le CEC) aux volumes agrégés traités par les principaux systèmes européens de paiement de détail au sein de la zone euro.

La migration en est actuellement à la phase où les plus petites et moyennes entreprises passent au SEPA, chacune selon leur propre planning. De ce fait, la hausse reste progressive, sans à coups.

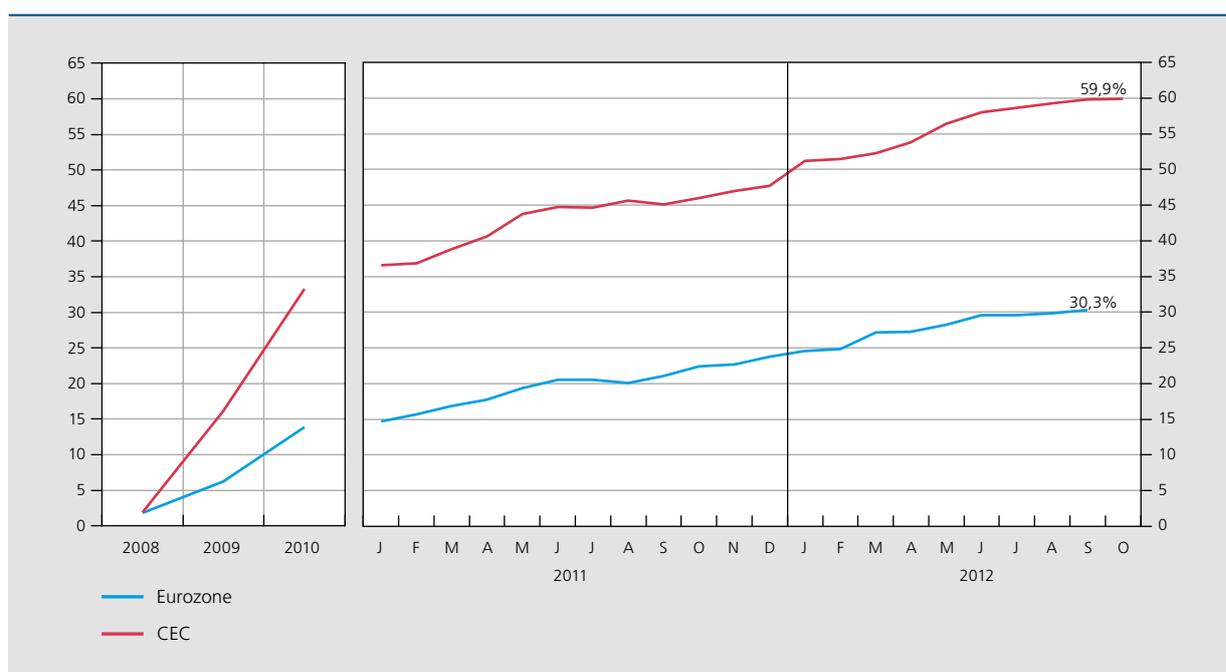
4.1.2 Introduction du virement européen par les différents acteurs

Les pouvoirs publics et les grands émetteurs de factures ont pour la plupart effectué la migration, ce qui n'est pas encore le cas d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises.

4.1.2.1 Introduction du virement européen par l'État fédéral et les grands émetteurs de factures

En avril 2012, 82 % des virements sortant des services publics fédéraux étaient au format SEPA. La plupart des services utilisent déjà la norme XML ISO20022, conformément aux règles de fonctionnement du virement européen. À l'heure actuelle, les services publics qui ne sont pas encore tout à fait prêts sont incités à convertir dans les plus brefs délais le reste de leurs opérations de

GRAPHIQUE 1 VIREMENTS AU FORMAT SEPA (2008 - OCTOBRE 2012)
(% du nombre total des virements interbancaires)



Source : BCE, CEC.

paiement au format SEPA. Le virement européen a été rapidement connu du grand public et des entreprises grâce aux efforts de communication importants réalisés par les autorités publiques dès 2008.

La plupart des grands émetteurs de factures ont terminé la migration vers le virement SEPA au cours de l'année 2011. Ils accompagnent leurs demandes de paiement d'un bulletin de virement européen. À la suite du secteur public, ils ont pris l'initiative d'introduire à leur tour le virement européen.

4.1.2.2 Instauration du virement européen dans les petites et moyennes entreprises

Un nombre important de petites et moyennes entreprises n'ont pas encore commencé la conversion au virement européen ou sont encore en train de le faire. De ce fait, une grande partie des virements, surtout ceux transmis électroniquement et par lots à la banque émettrice, sont à ce stade encore au format national. Actuellement, le principal défi consiste à informer les milliers de petites et moyennes entreprises et à les inciter à procéder à la conversion.

Pour bon nombre d'entreprises, la plate-forme Isabel⁽¹⁾, d'utilisation extrêmement répandue sur le marché, est essentielle, car elle permet de communiquer des instructions de virements et domiciliations ainsi que des informations relatives aux comptes vers plusieurs banques. Isabel est un acteur important sur le marché des services de paiement pour les entreprises et les administrations publiques. Fin juin, 87 % des utilisateurs avaient déjà opté pour la solution ISABEL6, compatible avec les nouveaux formats SEPA, et la part de paiements SEPA effectués s'élevait à 44 %.

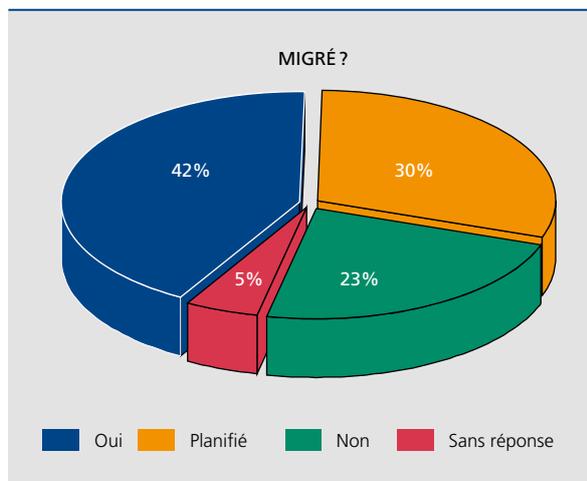
À la fin de 2011, la BNB a mené, en collaboration avec Isabel, une enquête auprès de 231 petites et moyennes entreprises pour savoir dans quelle mesure elles étaient prêtes pour l'utilisation des domiciliations et des virements européens (cf. graphique 2). Quarante-deux pour cent des entreprises se disent prêtes pour introduire le virement européen, et 30 % d'entre elles ont planifié la migration vers le SEPA.

En outre, l'on peut tirer les conclusions suivantes des réponses de cet échantillon de petites et moyennes entreprises :

- près de 90 % des entreprises connaissent le concept SEPA. Par contre, elles ne sont que 31 % à connaître le nouveau règlement sur les dates butoirs de la migration ;
- plus de 50 % des entreprises s'attendent à ce que le SEPA réduise les coûts de leurs opérations de paiement ;

(1) ISABEL est un fournisseur de services en télématique bancaire et en facturation électronique. Elle offre notamment une plate-forme multibancaire aux utilisateurs de services de paiement.

GRAPHIQUE 2 INTRODUCTION DU VIREMENT EUROPÉEN (SEPA) PAR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



- plus de 70 % des entreprises s'attendent à ce que le SEPA fasse baisser les délais d'exécution des opérations de paiement ;
- elles ne s'attendent pas spontanément à une hausse de la concurrence entre les banques et du commerce international (7 % pour les deux aspects) ;
- un nombre limité d'entreprises (14 %) connaissent l'existence de la domiciliation européenne, mais celles qui sont au courant de ce nouveau système de paiement savent généralement qu'il existe aussi une variante Business-to-Business (B2B) ;
- de nombreuses entreprises indiquent qu'elles ne disposent pas encore de toutes les informations relatives au SEPA ;
- seules 4 % des entreprises ont commencé à mettre en œuvre la migration vers les domiciliations européennes, et 3 % d'entre elles ont prévu de le faire. S'agissant de la variante B2B, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 5 et 4 %.

La vitesse de migration des utilisateurs d'Isabel a été, jusqu'à présent, relativement faible, la date ultime pour l'utilisation de la plate-forme non-SEPA (Isabel Business Suite 5.0) ayant été prolongée jusqu'à la fin de juillet de 2012. Les utilisateurs d'ISABEL disposent ainsi d'une fenêtre de migration plus large.

4.2 La domiciliation européenne (SEPA Direct Debit ou SDD)

4.2.1 Les deux variantes de la domiciliation européenne

La domiciliation européenne est un nouvel instrument de paiement permettant d'encaisser automatiquement des factures sur une base transfrontalière (Encadré 3). Elle existe en deux variantes.

Outre son caractère international, la domiciliation européenne connaît plusieurs variantes en fonction de son application et de ses utilisateurs. Le schéma « Business-to-Business » (B2B) a été conçu pour une utilisation entre entreprises, ce qui permet à ces dernières d'encaisser ou de payer leurs factures de manière efficace. Le schéma B2B est proposé de manière optionnelle par les banques, mais, en Belgique, presque toutes les banques opérant dans le domaine des opérations de paiement y prennent part. Il y a une certaine demande sur le marché pour le schéma B2B, de sorte que la migration a commencé par les opérations B2B. Les volumes de ces opérations B2B restent néanmoins réduits.

Les principales différences entre le schéma de base et la variante B2B sont présentées dans le tableau suivant.

4.2.2 Lancement de la domiciliation européenne en Belgique

Après un lancement très lent de la domiciliation européenne, l'un des principaux émetteurs de factures en Belgique a opté, à la fin de 2011, pour la domiciliation européenne, ce qui a porté d'un seul coup la part de marché de la domiciliation européenne à un niveau variant entre 12 et 15%.

Le 1^{er} novembre 2009, la domiciliation européenne était lancée, et, au cours des deux premières années, la migration est restée à un niveau très faible. Au milieu du mois

de novembre de 2011, l'un des principaux émetteurs de factures en Belgique (une entreprise d'utilité publique opérant dans le secteur de l'énergie) a commencé à convertir les domiciliations nationales (DOM80) en domiciliations européennes. Un mois plus tard, à la mi-décembre, la conversion s'est terminée avec succès, et tous les clients ont migré sans encombre vers le format européen. Du fait de cette migration, 19 % de l'ensemble des domiciliations en Belgique étaient, en décembre 2011, effectuées en format SEPA. Dans le courant de 2012, ce chiffre est retombé à un niveau situé entre 12 et 15 %, en raison du nombre particulièrement élevé de transactions traditionnellement enregistré en décembre. C'est en effet en décembre que sont encaissés la plupart des mandats de domiciliation existants : débits mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

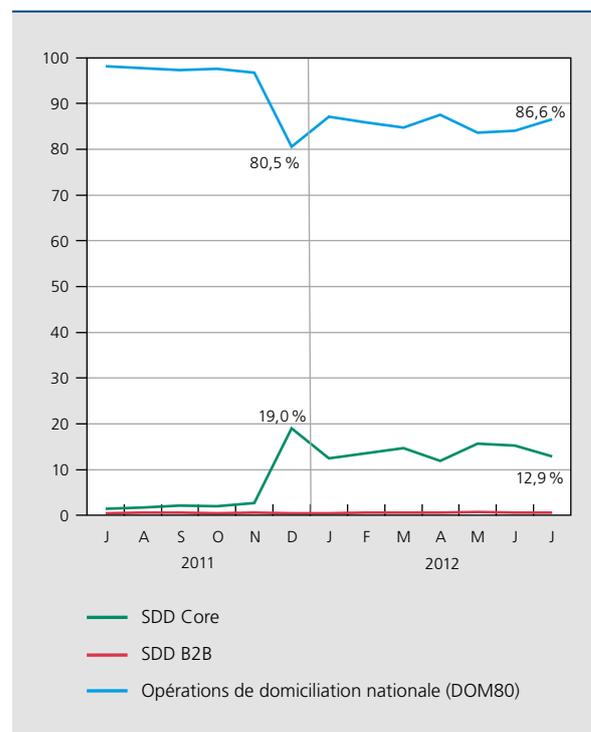
Au total, fin juillet 2012, 49 entreprises belges avaient entamé la migration vers le SDD, et 11 entreprises l'avaient terminée.

La Belgique compte 13 728 émetteurs de factures qui utilisent l'instrument de paiement qu'est la domiciliation ; ils gèrent ensemble 31 millions de mandats (domiciliations). Il existe une très forte variation du nombre de mandats/domiciliations par émetteur de factures. La migration vers les domiciliations européennes est ainsi entre les mains d'un

TABEAU 3 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LE SCHÉMA DE DOMICILIATION EUROPÉENNE DE BASE (« CORE ») ET LE SCHÉMA « BUSINESS-TO-BUSINESS » (B2B)

Schéma européen de base (Core)	Schéma européen Business-to-Business (B2B)
Pour une utilisation entre entreprises et consommateurs	Pour une utilisation entre entreprises
Remboursement jusqu'à 8 semaines après encaissement	Pas de remboursement (sauf dans le cas où le mandat est inexistant ou non valide)
Le mandat est exclusivement géré par le créancier	Le mandat est géré par le créancier, et la banque du débiteur doit être en possession du consentement
Le cycle de traitement interbancaire est de 2 jours	Le cycle de traitement interbancaire est d'un jour

GRAPHIQUE 3 DOMICILIATIONS AU FORMAT SEPA (JUILLET 2011 - JUILLET 2012)



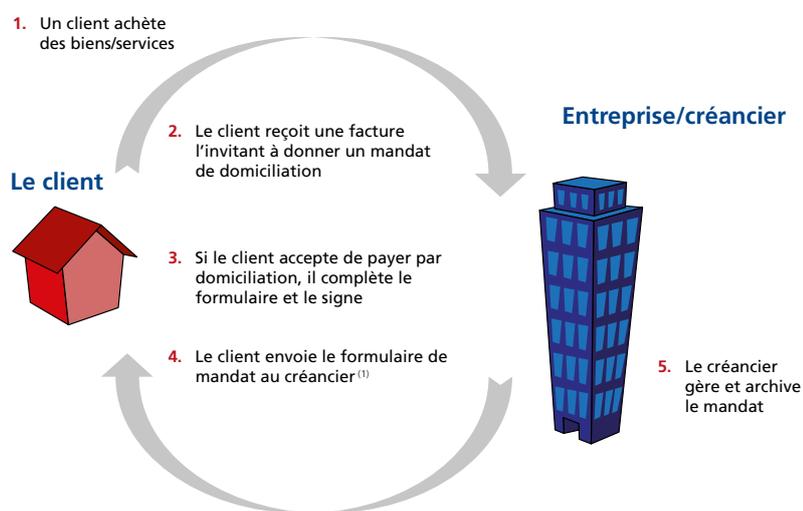
Sources : EBA, CEC.

Encadré 3 – Fonctionnement de la domiciliation européenne ou SEPA Direct Debit (SDD)

La domiciliation est l'instrument de paiement par excellence pour les paiements périodiques récurrents entre deux parties. Pour les entreprises/émetteurs de factures, le processus de paiement peut être entièrement automatisé, sans intervention manuelle ni contrôle. Aucune intervention du débiteur/consommateur n'est nécessaire, et il peut suivre les paiements en consultant ses extraits de compte.

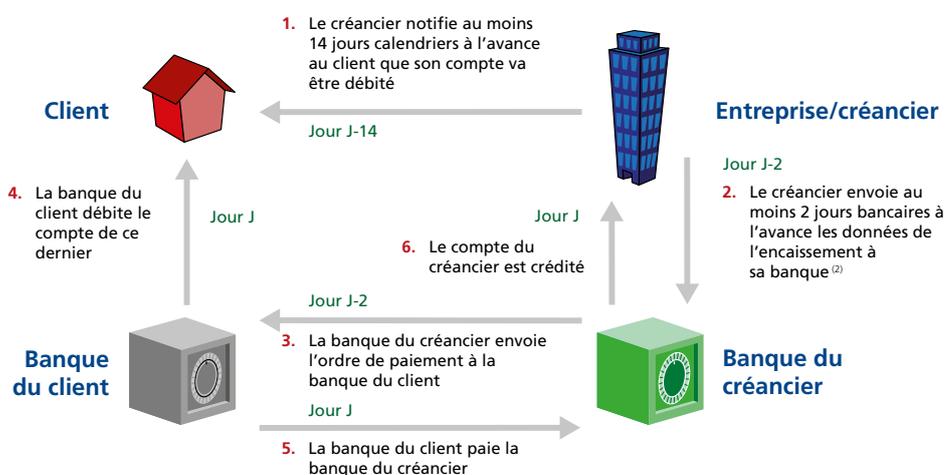
Deux étapes précèdent l'exécution des paiements sur la base d'une domiciliation: l'octroi d'un mandat et les encaissements successifs.

ÉTAPE 1 : Octroi d'un mandat pour les domiciliations



(1) Dans le cas où il s'agit d'un mandat «Business-to-Business», la banque du client doit être en possession du consentement du mandat.

ÉTAPE 2 : Encaissement de domiciliations périodiques



(2) Dans le cas où il s'agit du premier encaissement ou d'un encaissement unique, les données de l'encaissement sont envoyées au jour J-5. Dans le cas où il s'agit d'un encaissement «Business-to-Business», les données de l'encaissement sont envoyées au jour J-1.

nombre d'acteurs relativement limité, à savoir les émetteurs de factures qui utilisent les domiciliations pour percevoir les factures sur un mode automatisé. Dans le cas des virements, la situation est tout autre : la décision de passer au format européen dépend de millions de citoyens clients de banques et de plusieurs milliers d'entreprises qui doivent agir de leur propre chef. Dans le cadre de la domiciliation, c'est l'émetteur de factures qui doit prendre l'initiative.

Le graphique ci-dessous présente une répartition du nombre de mandats de domiciliation par rapport au nombre d'émetteurs de factures. Il en ressort qu'un petit nombre d'émetteurs de factures gère la majorité des domiciliations.

Ainsi, les dix principaux émetteurs de factures représentent 34 %, et les 20 principaux émetteurs de factures 44 % de tous les mandats. En sélectionnant les 200 principaux émetteurs de factures, l'on atteint même près de 90 % du total des mandats. L'avantage est que le groupe d'entreprises sur lequel l'on doit se concentrer pour obtenir une migration quasi intégrale reste limité, ce qui permet de mener une communication spécifique.

La rapidité et la réussite de la migration dépendent des entreprises émettrices de factures: l'État ne peut jouer un rôle d'exemple puisqu'il n'utilise pas de domiciliations pour encaisser les paiements (sauf les autorités locales).

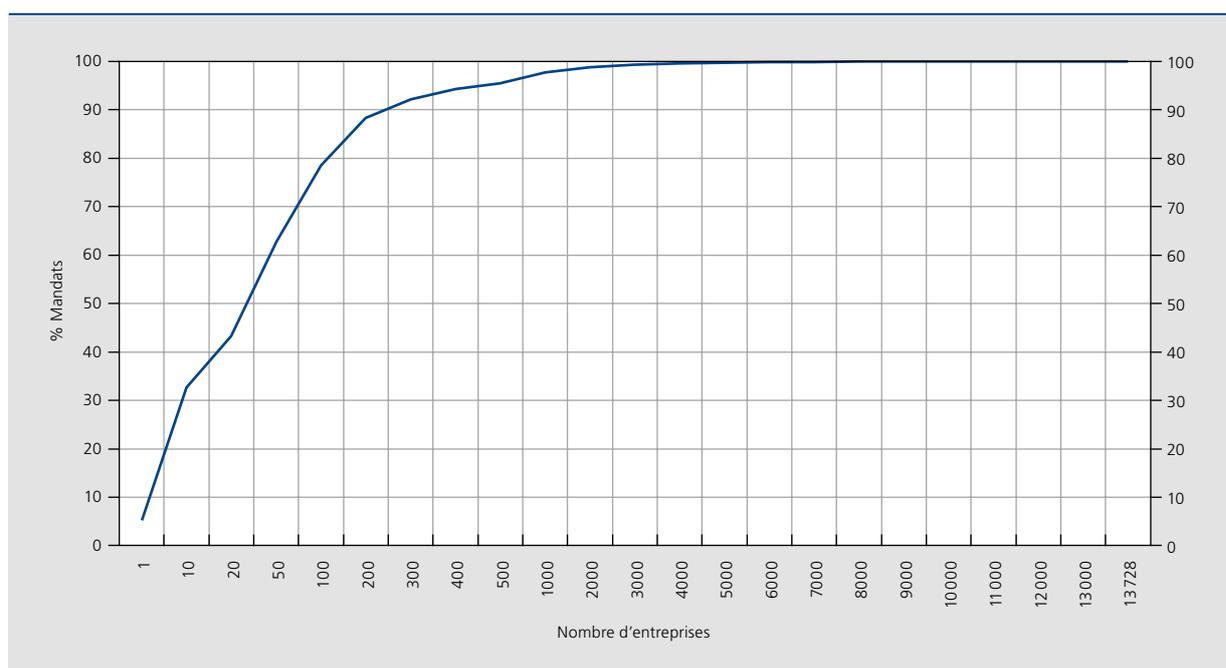
La migration s'effectue à l'initiative des entreprises émettrices de factures: elles décident quel type de mandat elles soumettent à leurs débiteurs, et organisent ainsi la transition progressive de l'ancien système belge DOM80 vers le nouvel instrument de paiement, la domiciliation européenne. Jusqu'à présent, il n'y a pas encore eu tellement de publicité active à ce sujet, dans la mesure où l'on attendait la publication du règlement du Parlement européen et du Conseil (cf. chapitre 1) qui vise à accélérer la migration vers les instruments de paiement européens. Contrairement aux virements européens, la migration vers la variante européenne de l'instrument de paiement belge de la domiciliation n'est pas dirigée par les pouvoirs publics, ceux-ci n'utilisant pas la domiciliation pour encaisser les paiements (à l'exception de certaines entités des pouvoirs locaux). C'est pourquoi il faut espérer que l'exemple des grands émetteurs de factures (big billers) servira de modèle pour la migration vers la domiciliation européenne.

Le graphique 5 présente un planning provisoire de la migration de 12 des plus grands émetteurs de factures en Belgique.

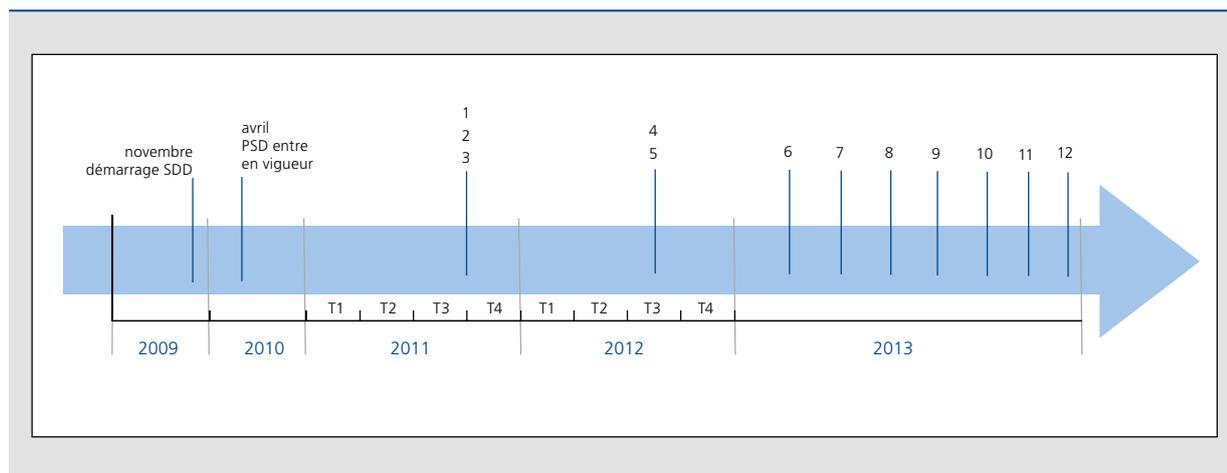
Si ce planning est respecté, l'on atteindrait un niveau de 35 % de domiciliations européennes au dernier trimestre de 2012.

Il ressort d'une enquête menée auprès des fournisseurs de logiciels de paiement que la mise à niveau vers les nouveaux schémas de domiciliation est en cours.

GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION DU TOTAL DES MANDATS DE DOMICILIATION SUR LE TOTAL DES CRÉANCIERS ACTIFS ENREGISTRÉS EN BELGIQUE
(en pourcentage)



GRAPHIQUE 5 PLAN DE MIGRATION (NON DÉFINITIF) VERS LE SDD DE 12 DES PLUS GRANDS ÉMETTEURS DE FACTURES



L'enquête réalisée auprès des entreprises opérant sur le marché de l'Enterprise Resource Planning (ERP) – cf. ci-dessus « 4.1.2.2 Instauration du virement européen dans les petites et moyennes entreprises » traitait aussi de la domiciliation européenne. La plupart des entreprises proposant des logiciels de paiement ont l'intention d'adapter leurs produits afin de pouvoir traiter le schéma de base « Core Scheme » de la domiciliation européenne. La majorité d'entre elles ne sont toutefois pas encore prêtes. Les fournisseurs ne proposeront pas tous le schéma de paiement B2B. S'agissant de la gestion des données de mandat par les entreprises émettrices de factures, seule une minorité des logiciels seront adaptés en ce sens. D'autres entreprises et établissements bancaires proposent également sur le marché des solutions logicielles pour la gestion des mandats.

Les banques belges traitent les domiciliations européennes en utilisant le système de paiement européen de l'Euro Banking Association (EBA), STEP2.

En Belgique, les domiciliations européennes sont confiées par les banques au système de paiement européen EBA/STEP2, contrairement aux virements européens, qui sont traités par le CEC. Les domiciliations transfrontalières (et les virements transfrontaliers) pour lesquels l'une des parties est cliente auprès d'une banque dans un autre pays de la zone SEPA sont également traitées par EBA/STEP2.

Dans le graphique 6, la hausse des chiffres en novembre 2011 marque l'entrée en jeu de l'un des plus grands émetteurs de factures de Belgique. Cette migration a évidemment un effet très réduit sur la part totale des domiciliations européennes dans le total des domiciliations en Europe, qui reste marginal (de 0,2 % à 0,5 %).

4.2.3 La domiciliation européenne en Belgique et dans d'autres pays

La Belgique est de loin le meilleur élève européen en ce qui concerne l'utilisation des domiciliations européennes.

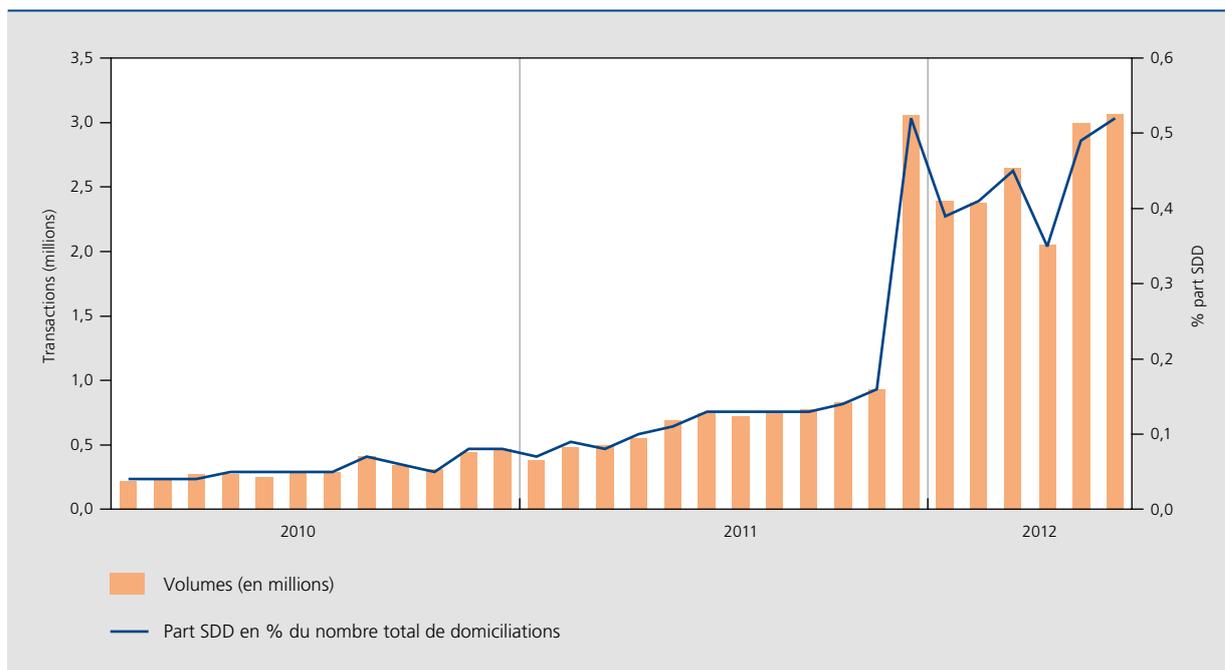
La part de la Belgique dans l'utilisation en Europe des nouveaux schémas d'encaissement est substantielle (données d'avril 2012): dans le schéma de base, 79 % des domiciliations nationales et transfrontalières envoyées ont été initiées par un émetteur de factures auprès d'une banque opérant en Belgique. Pour le schéma B2B, la part de la Belgique s'établit à 55,7 %. (cf. graphique 7).

En Belgique, on enregistre plus de 1,8 millions de domiciliations européennes par mois, dont environ 80 000 transactions B2B. Ce schéma, réservé aux utilisateurs professionnels, n'existait pas auparavant et répond clairement à une certaine demande du marché. Plusieurs grandes entreprises (surtout dans le secteur pétrolier) ont migré vers le schéma B2B et encaissent depuis lors le paiement de leurs livraisons quotidiennes en format européen.

5. Infrastructure des systèmes de paiement

Des changements fondamentaux s'opèrent lentement mais sûrement dans le paysage des systèmes de paiement de détail en Belgique. D'une part, un processus de dissociation (« unbundling ») est en cours dans le domaine du traitement de cartes et, d'autre part, la compensation « clearing » des paiements de détail nationaux est sous-traitée à un grand prestataire de services étranger.

GRAPHIQUE 6 TOTAL DES OPÉRATIONS DE DOMICILIATIONS EUROPÉENNES EXÉCUTÉES DANS LA ZONE EURO



Source : BCE.

L'arrivée du SEPA a profondément modifié l'infrastructure des systèmes de paiement. À l'instar de nombreux autres secteurs économiques, le domaine des paiements nationaux par carte a évolué vers une dissociation des processus opérationnels dans la chaîne d'activité traditionnelle (« unbundling »). Alors qu'auparavant Banksys était un processeur de cartes totalement intégré horizontalement et verticalement, le traitement opérationnel des cartes a été vendu à ATOS Origin, qui a rebaptisé Banksys en ATOS Worldline. La propriété des schémas de carte Bancontact / MisterCash et Proton a été confiée à une nouvelle entité « Bancontact/MisterCash sa/nv ». Ainsi, le schéma de carte Bancontact/MisterCash (BCMC) peut être traité par plusieurs opérateurs concurrents, ce qui ne peut qu'accroître l'efficacité du marché des cartes de débit.

Le traitement des instruments de paiement traditionnels – virements, domiciliations et chèques – est sous-traité à un autre système de compensation automatique, logé dans une entité étrangère. La Belgique est de ce fait l'un des premiers pays à réaliser la consolidation prévue des activités de compensation.

5.1 Centre d'échange et de compensation (CEC)

Les banques belges ont sélectionné la plate-forme « CORE » du système de paiement français STET⁽¹⁾

pour traiter, dès le début de 2013, les opérations de paiement de détail belges.

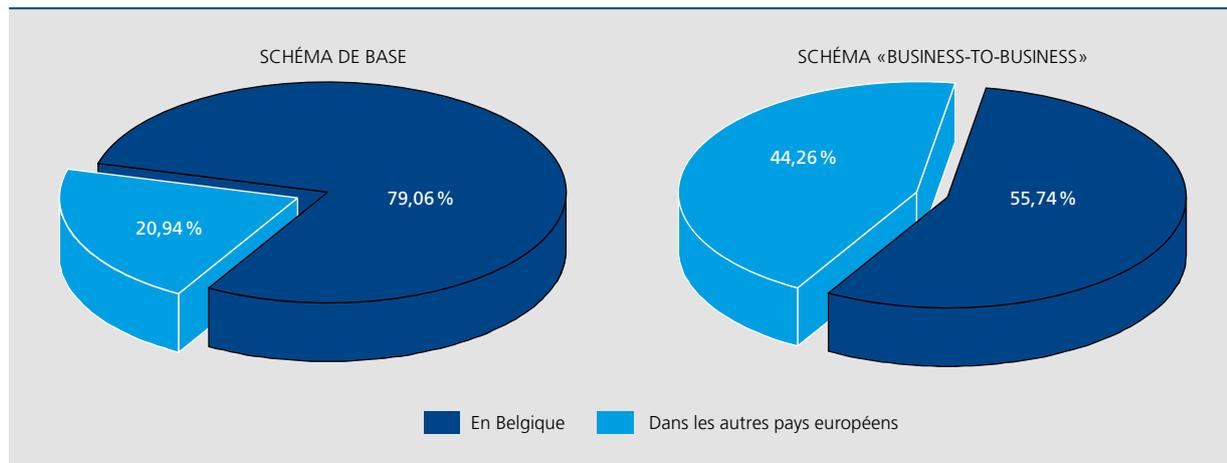
Depuis le lancement du projet « Single Euro Payments Area » (SEPA), les banques belges se sont engagées à migrer du CEC, le système belge de paiement pour les paiements de détail, vers une infrastructure de paiement internationale paneuropéenne pour le traitement de leurs opérations de paiement de détail. Selon les banques belges, le CEC a une taille insuffisante pour être converti en un système paneuropéen.

Après un appel d'offres « Request For Proposal » auquel ont été conviés quatre systèmes de paiement de détail paneuropéens potentiels, le système français STET a été sélectionné comme partenaire préférentiel. L'objectif du projet est de migrer en quatre étapes successives au cours de la période allant de février à mars 2013.

L'asbl CEC est maintenue en tant que structure juridique, et la convention de prestation de services conclue avec la Banque nationale est remplacée par un contrat de prestation de services avec le système de paiement français STET. Le rôle actuel de la BNB est adapté et se limitera désormais au contrôle « oversight » du CEC en tant que système de paiement.

(1) Systèmes technologiques d'échange et de traitement.

GRAPHIQUE 7 PART DES DOMICILIATIONS EUROPÉENNES EXÉCUTÉES PAR LE SYSTÈME DE PAIEMENT EBA/STEP2⁽¹⁾
(avril 2012)



Source : EBA.

(1) Il s'agit des domiciliations envoyées par les banques actives en Belgique, et celles envoyées par les banques des autres pays de l'Union européenne (domiciliations nationales et transfrontalières).

En raison du passage à la nouvelle plate-forme, les banques se sont concertées quant à leur statut dans le système de paiement CEC. Plusieurs banques étrangères participant directement (adhérents directs) modifieront leur statut pour devenir des participants indirects, et leurs messages de paiement seront envoyés par une autre banque (adhérent direct) au CEC.

5.2 ATOS Worldline

ATOS Worldline adapte actuellement son infrastructure centrale au nouvel environnement SEPA.

ATOS Worldline disposera des capacités techniques pour traiter tous les types de schémas de paiement, tant les schémas correspondant aux normes SEPA que les autres. Les terminaux de paiement seront adaptés afin d'autoriser plusieurs types de cartes et de fournisseurs de terminaux « acquirers » sur le réseau ATOS.

5.3 Bancontact/MisterCash SA/NV (BCMC SA)

Le schéma national de carte de débit Bancontact/MisterCash (BCMC) est maintenu et adapté aux exigences SEPA.

Après la reprise de Banksys par ATOS Worldline NV/SA, une « scheme company » dénommée Bancontact MisterCash Company, propriété de cinq banques belges, a été créée et à laquelle a été transférée la propriété intellectuelle des schémas de carte Bancontact/MisterCash et Proton. Cette

compagnie s'occupe également de la gestion quotidienne de ces schémas de paiement. L'ancien schéma national de carte de débit BCMC n'est pas abandonné, mais sera adapté afin de répondre aux règles SEPA et deviendra par conséquent un schéma européen de carte de débit. Cet important projet sera réalisé d'ici 2014 et comprend les sous-projets suivants :

- une adaptation des règles du schéma (structures de licence et règles techniques et de gestion) ;
- la possibilité, nouvelle, d'un « card switch » pour tous les émetteurs de cartes de paiement « issus » et fournisseurs de terminaux « acquirers » qui souhaitent participer au schéma BCMC, de passer d'une carte à l'autre ;
- la migration vers la technologie EMV⁽¹⁾ ;
- le développement d'une nouvelle méthode de liquidation.

5.4 ISABEL

Comme évoqué à la section 4.1.2.2, la solution non-SEPA d'ISABEL (Business Suite 5.0) est révoquée, et tous les clients devaient avoir migré pour la fin du mois de juillet 2012 vers la solution compatible avec SEPA, « Isabel 6 ».

À la fin du mois de juin, 87 % des utilisateurs étaient déjà passés à la solution compatible avec SEPA « Isabel 6 ».

(1) Europay MasterCard Visa est le protocole international normalisé pour la mise en œuvre d'une sécurisation CHIP & PIN des opérations par carte de paiement.

Cela ne veut toutefois pas dire qu'une entreprise qui met en service la nouvelle plate-forme profite sans délai de la possibilité de traiter ses paiements au format SEPA. Il est probable que plusieurs clients «de dernière minute» se soient dépêchés de mettre «Isabel 6» en service, sans pour autant donner priorité à la migration SEPA. Quoi qu'il en soit, la suppression de l'ancienne version ISABEL Business Suite 5.0 amorcera vraisemblablement un mouvement de masse chez les clients ISABEL, ce qui augmentera considérablement la part des paiements SEPA au cours des prochains mois.

5.5 La carte de paiement européenne (SEPA CARD)

Depuis le lancement du projet SEPA, les autorités européennes ont avancé l'idée que le processus de migration vers SEPA mènerait à l'émergence d'un schéma de carte de paiement européen.

Bien que le marché des cartes de paiement soit suffisamment large pour qu'une compétition plus importante s'y opère, il n'y a eu dans ce domaine que peu de progrès. En ce qui concerne l'initiative d'origine belge, Payfair, l'on notera qu'elle est active depuis quelques mois dans l'acceptation auprès de divers commerçants pour les sociétés Monizze et E-Kena, nouveaux émetteurs des chèques-repas électroniques en Belgique.

Conclusions

Le caractère autorégulateur du projet SEPA n'a pas suffi pour accomplir une transition rapide vers les virements et domiciliations européens. C'est la raison pour laquelle les autorités européennes ont pris l'initiative, afin d'organiser la migration vers l'espace unique de paiement en euros au moyen d'une réglementation (voir encadré 4 des étapes SEPA les plus importantes). Le Parlement européen et le Conseil ont approuvé le règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros (et modifiant le règlement (CE) n°924/2009), entré en vigueur le 31 mars 2012. Ce règlement fixe une date commune, le 1^{er} février 2014, à partir de laquelle les virements et domiciliations devront être exécutés au format européen (SEPA), tel que défini par les exigences techniques du règlement.

En ce qui concerne les progrès de la migration en Belgique, la part des virements européens atteignait, au mois de octobre 2012, à peu près 60 % du total des virements exécutés, proportion bien plus élevée que dans la plupart des autres pays européens. Les autorités

publiques ainsi que la plupart des grandes entreprises émettrices de factures ont terminé leur migration ; il reste maintenant aux petites et moyennes entreprises à réaliser leur conversion vers le SEPA.

La migration vers la domiciliation européenne est plus laborieuse. Elle a commencé uniquement dans sa version B2B, répondant ainsi à une demande existant sur le marché de la part des entreprises qui désirent utiliser la domiciliation pour effectuer leurs paiements entre elles. Les volumes observés sont par conséquent restés à un très faible niveau. Toutefois, à la fin de l'année passée, un des plus grands émetteurs belges de factures a commencé à utiliser la version de base du schéma de domiciliation européenne, faisant ainsi passer la proportion des domiciliations européennes dans le total des domiciliations belges à un niveau variant entre 12 et 15 %. La conversion s'est terminée avec succès et tous les clients ont migré sans encombre vers le format européen.

Seul un petit nombre d'émetteurs de factures gère la majorité des domiciliations. Une migration rapide et efficace vers la domiciliation européenne se trouve par conséquent entre les mains d'un nombre relativement restreint d'entreprises/émetteurs de factures.

L'avantage est que le groupe de créanciers sur lequel il faut se concentrer pour obtenir une migration pratiquement complète est circonscrit, ce qui permet de mener une communication spécifiquement ciblée. Jusqu'à présent, la communication active est restée limitée, dans la mesure où l'on attendait la publication du règlement du Parlement européen et du Conseil qui vise à accélérer la migration vers les instruments de paiement européens.

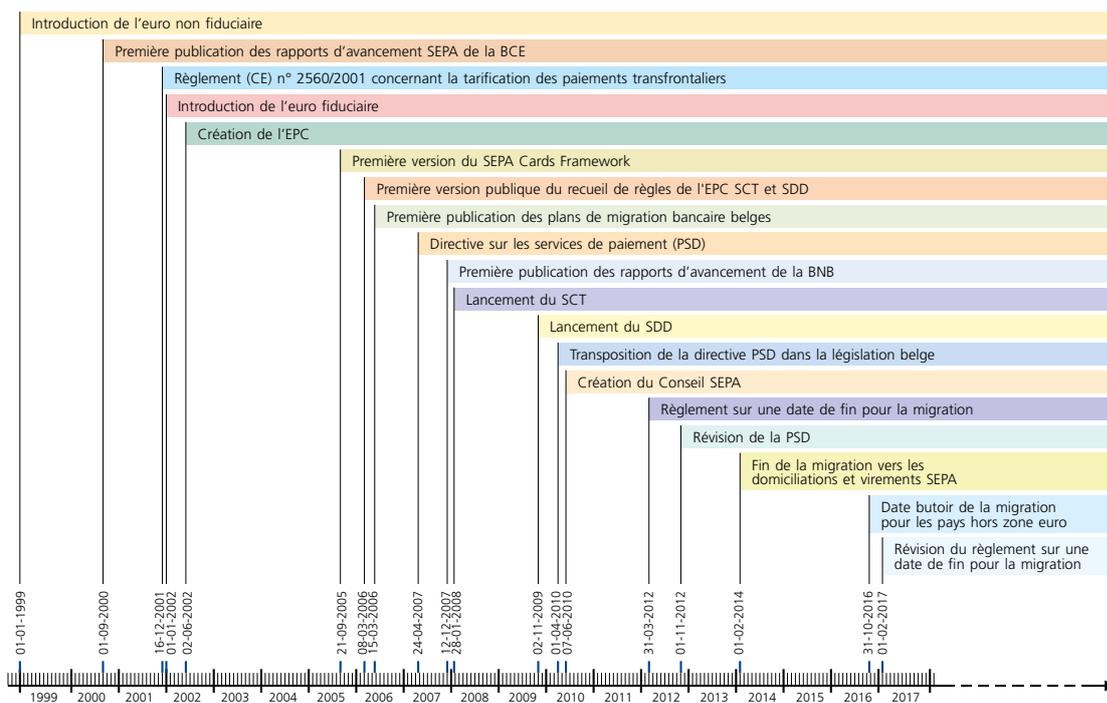
Ce règlement apporte en effet de la clarté là où l'incertitude prévalait : tous les virements et domiciliations devront être exécutés au format SEPA avant février 2014. Un grand nombre de petites et moyennes entreprises doivent encore entreprendre leur migration. Une transition rapide et sans accroc ne peut être possible que si l'ensemble des informations nécessaires est mise à leur disposition. Chaque acteur ayant une portée sur les plus petits utilisateurs de services de paiement (citoyens, petites et moyennes entreprises, indépendants,...) doit fournir les efforts suffisants pour leur transmettre à temps l'information concernant le SEPA.

Lentement, mais sûrement, le paysage belge des systèmes de paiement de détail s'adapte à la réalité du SEPA. D'une part, le processus d'«unbundling» est en cours pour ce qui concerne le traitement des opérations par carte. Dans ce contexte, le schéma de carte de débit national BancontactMisterCash (BCMC) est prolongé et sera

adapté aux standards SEPA. Et, d'autre part, le système de compensation «clearing» des opérations belges de paiement de détail est sous traité à un important

fournisseur de services étranger. La Belgique est de ce fait l'un des premiers pays à réaliser la consolidation attendue des activités de compensation.

Encadré 4 – Étapes importantes de l'espace unique de paiement en euros, ou Single Euro Payments Area (SEPA)



Et ensuite, après la migration des domiciliations et virements européens ?

Le SEPA ne s'arrête pas après la migration des domiciliations et virements européens. Le SEPA est une évolution continue de normalisation des opérations et des instruments de paiement. Tout comme le processus de normalisation est un processus permanent dans les marchés nationaux, le SEPA continuera également à évoluer sans interruption vers un marché des paiements intégré. Ainsi, à l'heure actuelle, la Commission européenne prend des initiatives pour réviser la directive sur les services de paiement. En ce qui concerne le règlement sur une date de fin pour la migration, la Commission soumettra, pour le 1^{er} février 2017, un rapport sur l'application de ce règlement (le cas échéant, accompagné d'une proposition) au Parlement européen, au Conseil et à la BCE.

Les autorités se penchent, de plus en plus, sur les domaines suivants :

LA CARTE DE PAIEMENT EUROPÉENNE

Le troisième instrument de paiement SEPA, la carte de paiement, n'a pas encore de variante européenne, SEPA. Bien que de nombreuses avancées aient déjà été enregistrées dans ce domaine au niveau des normes techniques, il n'est pas encore question d'une alternative européenne aux différents schémas nationaux de cartes de paiement existants. Il s'agit de l'un des domaines considérés comme prioritaires par les autorités et, dans lequel des progrès doivent être réalisés ces prochaines années.



LES MANDATS ÉLECTRONIQUES OU E-MANDATES

La domiciliation européenne a été conçue sur la base d'un mandat donné directement par le débiteur à l'émetteur de factures. Dans l'ancien système de domiciliation belge, le débiteur pouvait envoyer le mandat à sa banque. Ce flux de papier pourrait être géré plus efficacement si les mandats pouvaient être donnés automatiquement par les débiteurs via internet, ce qui implique la mise en place d'une application de traitement des mandats électroniques pour l'ensemble de l'Union. Une réflexion est en cours pour déterminer comment les débiteurs pourraient approuver électroniquement la demande des émetteurs de factures d'encaisser les domiciliations sur leurs comptes. Cette tâche n'est pas simple: il faut relier entre eux, par une application centrale, tous les émetteurs de factures utilisant des domiciliations aux banques de ces émetteurs de factures.

PAIEMENTS INTERNET/EN LIGNE

Un nombre sans cesse croissant de paiements s'effectuent via internet, directement entre le consommateur et le commerçant en ligne. La manière dont se déroule cette opération, et surtout les aspects de sécurité qui y sont liés, revêtent de plus en plus d'importance. Pour les consommateurs, il est essentiel de trouver sur internet des solutions de paiement dignes de confiance. Les commerçants en ligne, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'institutions publiques souhaitant recevoir des paiements par internet, y attachent aussi beaucoup d'importance. Les prochaines années, ce domaine nécessitera une attention accrue de la part des autorités de contrôle, des banques centrales et d'autres autorités.

PAIEMENTS PAR TÉLÉPHONE/MOBILE (M-PAYMENTS)

Les paiements par téléphone mobile ou « paiements par gsm » sont des paiements initiés et exécutés par communication mobile. Compte tenu de l'utilisation répandue des téléphones mobiles, ce mode de paiement va certainement rencontrer un vif succès. C'est pourquoi il est important d'examiner comment les normes SEPA peuvent par exemple être utilisées pour soutenir ce mode de paiement.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE OU E-INVOCING

La facturation électronique consiste à envoyer les factures électroniquement au débiteur, qui peut les confirmer par voie électronique. La suite du traitement est entièrement automatisée. Il s'agit sans nul doute d'un grand avantage pour les facturateurs, qui ne doivent dès lors plus conserver de facturation papier. Cela requerra une étroite collaboration entre le secteur bancaire et les entreprises.

PAIEMENTS SANS CONTACT (CONTACTLESS)

L'une des tendances les plus récentes est le paiement sans contact. Grâce à cette technologie, il n'y a plus de contact physique entre le moyen de paiement du client (carte de paiement) et le point de vente (terminal) du vendeur. La technologie « Near Field Communication » (NFC), permettant au client de payer en approchant son mécanisme à puce d'un point de contact du vendeur, va probablement progresser, tandis que les aspects de sécurité font déjà l'objet de toutes les attentions.

Toutes ces nouvelles évolutions montrent à quel point le marché des circuits de paiement est riche en modernisations et innovations futures. Le SEPA nécessitera une approche coordonnée pour accompagner toutes ces tendances de manière harmonieuse, et tous les acteurs, intervenants de marché et autorités, devront y jouer leur rôle.

Annexe 1

Plan de communication SEPA BNB mars 2012 – février 2014

T1 2012	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction d'un plan de communication 2012-2014• Validation 4e rapport d'avancement• Consultation groupes de travail 4e rapport d'avancement <hr/>
T2 2012	<ul style="list-style-type: none">• Réunion plénière Steering Committee:<ul style="list-style-type: none">- validation 4e rapport d'avancement- discussion plan de communication national• Organisation des sous-groupes de travail National SEPA Committee:<ul style="list-style-type: none">- sous-groupe ERP/IT providers- mise en place d'un nouveau sous-groupe : «Coordinations de fédérations» <hr/>
T3 2012	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des sous-groupes de travail National SEPA Committee:<ul style="list-style-type: none">- sous-groupe Entreprises- sous-groupe Consommateurs- sous-groupe Pouvoirs publics• Publication article SEPA dans la Revue économique de la Banque <hr/>
T4 2012	<ul style="list-style-type: none">• Briefing informel journalistes/presse• Session d'information Hôpitaux• Session d'information Administrations scolaires• Sous-groupe <i>big billers</i> <hr/>
T1 2013	<ul style="list-style-type: none">• Sous-groupe ERP/IT providers• Session d'information Bureaux comptables• Sous-groupe Entreprises• Préparation 5e rapport d'avancement <hr/>
T2 2013	<ul style="list-style-type: none">• Organisation réunion plénière Steering Committee• Publication 5e rapport d'avancement• Sous-groupe Consommateurs• Sous-groupe Pouvoirs publics• Session d'information Fédérations/Coordinations de fédérations <hr/>
T3 2013	<ul style="list-style-type: none">• Identification des acteurs n'ayant pas encore migré• Définition d'une éventuelle campagne radio/télévision pour informer le citoyen de manière générale (en fonction des progrès de la migration)• Session d'information Coordinations de fédérations• Sous-groupe Entreprises <hr/>
T4 2013	<ul style="list-style-type: none">• Session d'information pour les acteurs n'ayant pas encore migré• Briefing informel journalistes/presse• Sous-groupe <i>big billers</i> <hr/>
T1 2014	<ul style="list-style-type: none">• Alerter les dernières entreprises n'ayant pas migré• Éventuellement : campagne radio/télévision nationale d'information générale au citoyen

Bibliographie

CE (2012), *Vers un marché européen intégré des paiements par carte, par internet et par téléphone mobile*, Livre vert, 11 janvier.

De Nederlandsche Bank (2012), *Nationaal SEPA migratieplan*, Nationaal Forum SEPA-migratie, 17 februari.

EC (2011), *3rd Progress Report on the State of SEPA Migration*, May 17.

EC (2011), *Commission Services' 5th Survey on Public Administrations' Preparedness and Migration to SEPA*, November 11.

EC (2012), *Feedback statement on European Commission Green Paper « Towards an integrated European market for card, internet and mobile payments »*.

Euro Banking Association (2012), *A guide to the SEPA Migration end date regulation*, May.

European Banking Federation (2012), *Payments Regulatory Expert Group (PREG), SEPA Guidelines*.

SPF Économie (2011), *La nouvelle législation relative aux services de paiement et l'espace de paiement européen unifié*, février.

Vermeulen J. et H. Maillard (2007), « L'espace unique de paiement en euros : SEPA (Single Euro payments Area) », BNB, *Revue économique*, 49-64, septembre.

Vermeulen J. et A. Waterkeyn (2009), « La migration belge vers l'espace unique de paiement en euros : SEPA (Single Euro Payments Area) », BNB, *Revue économique*, 71-87, juin.

Sites internet

SPF Économie :

http://economie.fgov.be/fr/consommateurs/Services_de_paiement/

Informations bancaires à l'intention des consommateurs :

<http://bank.startpagina.be/>

European Payments Council :

<http://www.europeanpaymentscouncil.eu>

Banque centrale européenne :

<http://www.ecb.int/paym/pol/sepa/html/index.en.html>

Banque centrale européenne :

<http://www.ecb.europa.eu/paym/sepa/about/countries/html/index.en.html#sheets>

Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/payments/sepa/index_fr.htm

Febelfin :

<http://www.sepabelgium.be>

Banque nationale de Belgique :

<http://www.nbb.be/SEPA/fr>

Gouvernement flamand :

<http://www2.vlaanderen.be/ned/sites/financier/>

Comité national SEPA France :

<http://www.sepafrance.fr/>

Nederlandsche Bank :

<http://www.overopiban.nl/>

Résultats et situation financière des entreprises en 2011

David Vivet

Introduction

Chaque année, dans la Revue économique de décembre, la Banque nationale présente les évolutions qui ressortent des comptes annuels des sociétés non financières. À l'automne, la Centrale des bilans dispose en effet d'un échantillon déjà représentatif de comptes annuels relatifs à l'année précédente. Les conclusions tirées de cet échantillon peuvent donc être généralisées de manière relativement fiable à l'ensemble de la population.

Le présent article comporte quatre parties. La première partie décrit brièvement la méthodologie et la population étudiée. À partir de cette année, la branche des « activités de sièges sociaux » est exclue des statistiques, car elle pèse lourdement sur certaines agrégations financières tout en ayant un impact économique réel très limité.

La deuxième partie de l'article propose une extrapolation des principaux postes du compte d'exploitation pour l'exercice comptable 2011. Les extrapolations portent essentiellement sur la valeur ajoutée, les frais de personnel, les amortissements et le résultat d'exploitation. Elles sont détaillées en fonction de la taille des sociétés et selon les principales branches d'activité. Cette partie propose également une analyse régionale du compte d'exploitation, dont une décomposition sectorielle de la croissance au sein des trois régions au cours de la dernière décennie.

La troisième partie évalue la position financière des sociétés en termes de rentabilité et de solvabilité. Un paragraphe est consacré aux récentes modifications de la législation relative à la déduction fiscale pour capital à risque (« intérêts notionnels »). Depuis son entrée

en vigueur, cette mesure a en effet eu une incidence significative sur la structure financière des sociétés.

Enfin, la quatrième partie analyse les tendances récentes en matière de stocks. Ces derniers ont joué un rôle important dans les fluctuations conjoncturelles des dernières années. L'analyse porte principalement sur leur structure et sur leur degré de rotation.

1. Méthodologie et description de la population

1.1 Méthodologie

Depuis la fin des années 1970, la Centrale des bilans collecte les comptes des sociétés non financières. À cette fin, les entreprises sont tenues de déposer leurs comptes annuels sous la forme d'un formulaire normalisé, au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice comptable. Les données font ensuite l'objet de vérifications et d'éventuelles corrections afin de satisfaire aux normes de qualité requises, à la suite de quoi une première analyse est possible, à partir de septembre.

Chaque année, cependant, les comptes annuels relatifs au dernier exercice étudié, en l'occurrence 2011, ne sont pas encore tous disponibles. Cette situation tient au fait qu'un nombre non négligeable de comptes sont déposés tardivement ou ne satisfont pas aux contrôles arithmétiques et logiques de la Centrale des bilans.

C'est pourquoi les données se rapportant à 2011 sont estimées sur la base d'un échantillon constant. Celui-ci se

TABLEAU 1 COMPOSITION ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON CONSTANT 2010-2011

(échantillon tiré le 21 septembre 2012)

	Sociétés de l'échantillon 2010-2011	Ensemble des sociétés étudiées, 2010	Représentativité de l'échantillon 2010-2011 (pourcentages)	p.m. Représentativité de l'échantillon 2009-2010
Nombre d'entreprises	242 474	316 951	76,5	58,0
Grandes entreprises	16 238	19 251	84,3	71,2
PME	226 236	297 700	76,0	56,8
Industrie manufacturière	17 056	21 595	79,0	58,8
Branches non manufacturières	225 418	295 356	76,3	57,6
Valeur ajoutée (millions d'euros)⁽¹⁾	150 519	167 741	89,7	84,0
Grandes entreprises	118 818	126 389	94,0	93,2
PME	31 701	41 352	76,7	58,6
Industrie manufacturière	43 724	46 834	93,4	94,1
Branches non manufacturières	106 795	120 907	88,3	80,4

Source : BNB.

(1) Pour les sociétés de l'échantillon constant, la valeur ajoutée prise en compte est celle de 2010.

compose des entreprises ayant déposé des comptes annuels couvrant un exercice comptable de douze mois tant pour l'exercice 2010 que pour l'exercice 2011. La méthode consiste à extrapoler les résultats de 2011 en fonction des évolutions observées dans l'échantillon, lesquelles sont présumées représentatives des évolutions ayant affecté l'ensemble de la population. Comme cela a été vérifié dans les précédentes éditions de cet article, cette hypothèse est largement avérée : les extrapolations donnent, dans la très grande majorité des cas, une bonne indication de la direction et de l'ampleur des mouvements réels.

L'échantillon de cette année a été tiré le 21 septembre 2012. Il compte 242 474 sociétés, soit 76,5 % des comptes annuels déposés pour l'exercice comptable 2010 (cf. tableau 1). Le taux de représentativité mesuré en termes de valeur ajoutée est nettement supérieur, puisqu'il atteint 89,7 %. Par rapport aux années précédentes, le nouveau système informatique de la Centrale des bilans a permis d'améliorer la représentativité de manière sensible, surtout en ce qui concerne les petites entreprises. Pour mémoire, l'échantillon de l'année passée, tiré nettement plus tardivement, couvrait 58 % des comptes annuels et 84 % de la valeur ajoutée.

1.2 Description de la population

Dans les précédentes éditions de cet article, la population étudiée correspondait à l'ensemble des sociétés non financières tel que défini par la Centrale des

bilans. À partir de cette année, cet ensemble est expurgé des activités de sièges sociaux (NACE-BEL 70.100). Cette branche, qui regroupait auparavant les centres de coordination, contient aujourd'hui quelques centaines de sociétés assurant généralement la fonction de banquier interne ou de gestionnaire de trésorerie au sein de groupes d'entreprises. Au cours des dernières années, elle a bénéficié d'importants apports en capitaux, à la suite de l'instauration de la déduction fiscale pour capital à risque (« intérêts notionnels »). En 2010, la branche des activités de sièges sociaux représentait ainsi plus d'un tiers des capitaux propres des sociétés déposantes, mais guère plus de 1 % de la valeur ajoutée et de l'emploi. Elle pèse donc lourdement sur certaines agrégations financières tout en ayant un impact économique réel très limité. C'est pourquoi elle a été définitivement exclue des statistiques présentées dans cet article. La population étudiée correspond désormais au regroupement PU400 du CD-ROM statistique édité par la Centrale des bilans.

L'annexe 1 détaille les codes NACE des branches d'activité couvertes. Les regroupements sectoriels sont basés sur la nomenclature NACE-BEL 2008. À des fins de présentation et d'interprétation, la structure utilisée ici diffère quelque peu de la structure officielle de la nomenclature.

L'article distingue également les entreprises en fonction de leur taille. Conformément au Code des sociétés, on définit comme grandes entreprises les sociétés déposant leurs comptes annuels selon le schéma complet. Les autres sociétés, c'est-à-dire les sociétés déposant leurs

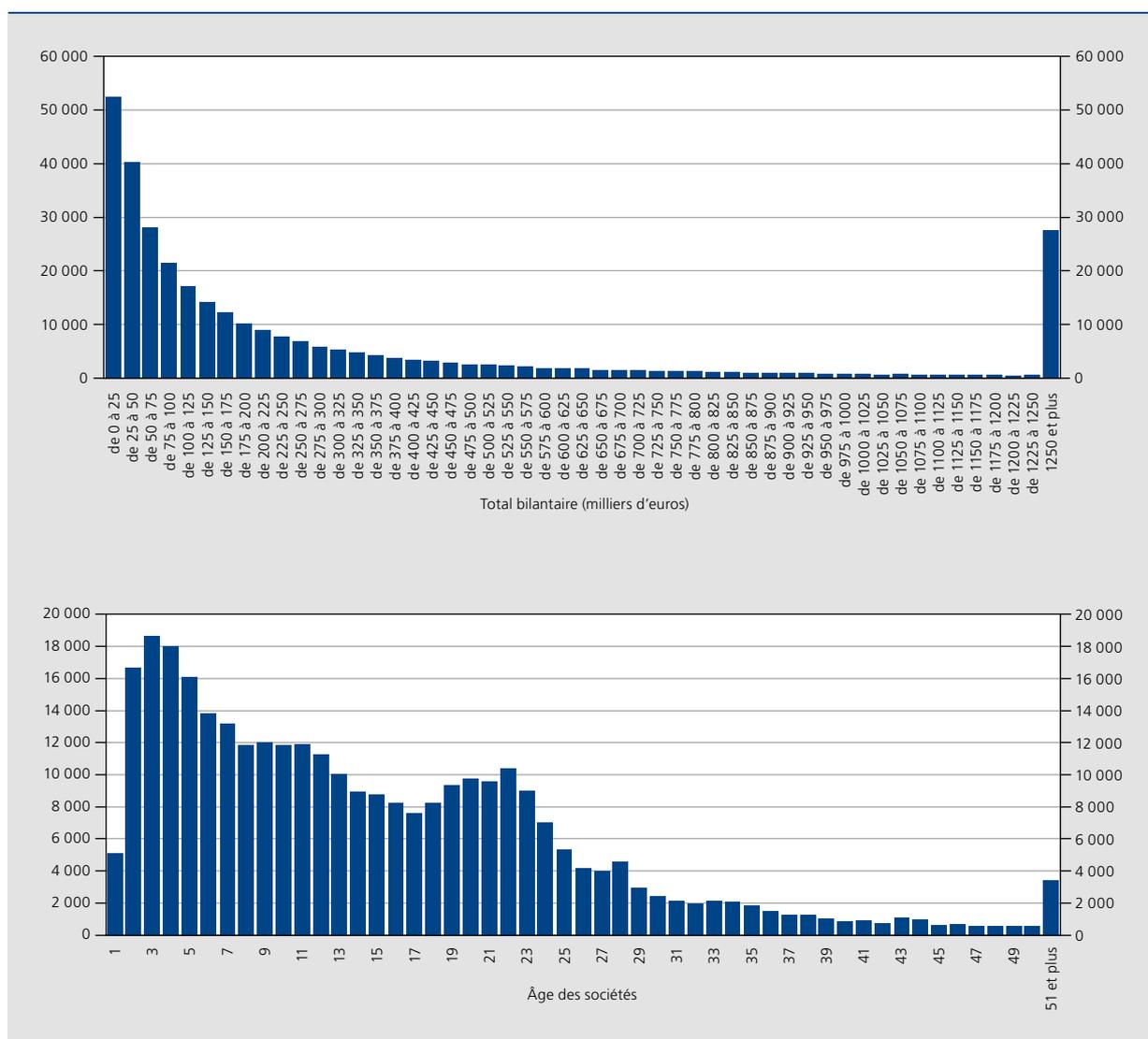
comptes annuels selon le schéma abrégé, sont considérées comme des PME.

En Belgique, la quasi-totalité des entreprises exerçant sous la forme d'une société sont soumises à l'obligation de dépôt des comptes annuels. La population étudiée comporte de ce fait de très nombreuses petites entités : en 2010, près de 30 % des sociétés (soit 93 000 observations) renseignaient un total bilantaire inférieur à 50 000 euros (cf. première partie du graphique 1). À l'autre extrémité, la population contient aussi les plus grandes entreprises : en 2010, un peu moins de 1 000 comptes annuels présentaient un total bilantaire supérieur à 100 millions d'euros.

La distribution des sociétés en fonction de leur âge permet d'identifier d'autres caractéristiques de la population. Pour un compte annuel donné, l'âge d'une société est défini comme la différence entre la date de clôture de l'exercice et la date de constitution de la société, telle qu'elle ressort de la Banque-Carrefour des Entreprises. Cette différence exprimée en nombre d'années est arrondie à l'unité supérieure.

Selon cette définition, il apparaît par exemple que 43 % des sociétés étudiées (soit 137 000 observations) ont moins de dix ans, et que près de trois quarts d'entre elles (soit 231 000 observations) ont moins de vingt ans (cf. deuxième partie du graphique 1). Comme pour la taille,

GRAPHIQUE 1 DISTRIBUTION DES COMPTES ANNUELS EN FONCTION DU TOTAL BILANTAIRE ET DE L'ÂGE DES SOCIÉTÉS
(nombre de comptes annuels, 2010)



Source : BNB.

la distribution en fonction de l'âge est nettement asymétrique: l'on dénombre ainsi 3 392 sociétés constituées depuis plus de cinquante ans, et même 102 sociétés constituées depuis plus de cent ans. Pour mémoire, la plus ancienne des entreprises étudiées est la société immobilière « Financière Patience Beaujonc » (fondée en 1860 sous la dénomination « Société anonyme des charbonnages de Patience et Beaujonc réunis »), devant la Compagnie immobilière de Belgique (« Immobil », 1863) et Solvay (1863).

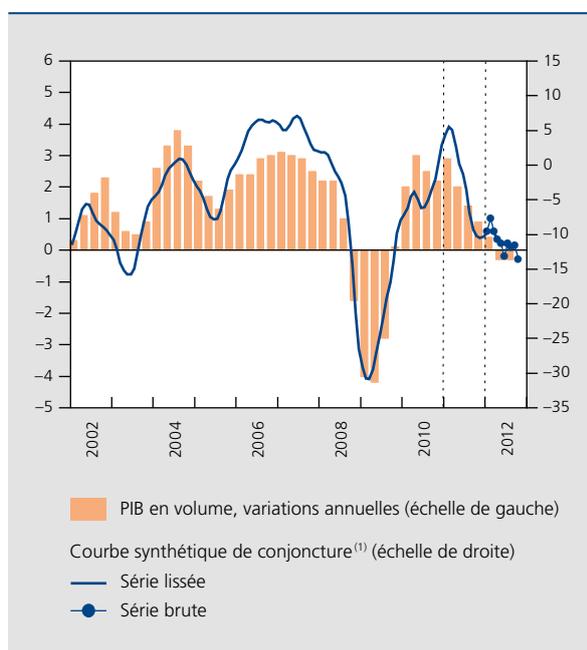
2. Évolution des composantes du compte d'exploitation

2.1 Contexte conjoncturel

En 2011, l'environnement économique et financier international a de nouveau imprimé une marque forte, mais contrastée, à l'évolution de l'économie belge. S'inscrivant dans le prolongement de la reprise amorcée à la mi-2009, la consolidation de l'activité s'est poursuivie au début de 2011: après avoir atteint 2,4 % en moyenne en 2010, la croissance annuelle en volume du PIB s'est encore renforcée au premier trimestre de l'année sous revue. Elle a légèrement perdu de son dynamisme au deuxième trimestre, avant de fléchir sensiblement durant la seconde moitié de l'année, parallèlement à la nette dégradation du climat des affaires. Ainsi, malgré une entame vigoureuse, la progression en volume du PIB s'est établie à 1,8 % en moyenne en 2011 (cf. tableau 2).

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU PIB ET INDICATEUR DE CONJONCTURE

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, sauf mention contraire)



Source: BNB.

(1) Données corrigées des variations saisonnières.

Tout comme leur rebond avait entraîné le mouvement de reprise deux ans plus tôt, les exportations de biens et de services ont été les premières, parmi les composantes de la

TABEAU 2 PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011
Consommation finale privée ⁽¹⁾	1,7	2,0	0,6	2,7	0,2
Consommation finale des administrations publiques	1,9	2,7	1,9	0,7	0,8
Formation brute de capital fixe totale	6,3	2,0	-8,4	-1,4	4,1
Entreprises	8,2	4,2	-10,2	-3,2	8,6
Logements	3,3	-2,7	-8,6	3,1	-5,3
Administrations publiques	1,9	0,3	9,7	-3,1	5,3
Variation des stocks ⁽²⁾	0,2	-0,1	-1,0	0,3	0,7
Exportations nettes de biens et de services ⁽²⁾	0,0	-0,9	-0,6	0,7	-0,1
Exportations de biens et de services	5,2	2,1	-11,1	9,6	5,5
Importations de biens et de services	5,4	3,4	-10,6	8,9	5,7
PIB	2,9	1,0	-2,7	2,4	1,8

Source: ICN.

(1) Dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif (ISBL).

(2) Contribution à la variation du PIB.

demande, à subir un tassement conjoncturel. Le ralentissement a résulté en partie du manque de dynamisme des exportations à destination des pays voisins, mais il s'est également manifesté sur les marchés extra-européens. Sur l'ensemble de 2011, la croissance en volume des exportations de biens et de services s'est établie à 5,5 %, contre 9,6 % en 2010. L'expansion moins rapide des exportations a affecté la demande de biens et de services importés dans la mesure où, en raison de leur fragmentation, les chaînes de production mobilisent des unités situées dans différents pays. Au total, le rythme annuel de croissance des importations s'est infléchi, revenant de 8,9 % en 2010 à 5,7 % en 2011. Par solde, la contribution des exportations nettes à la progression du PIB a été légèrement négative (-0,1 point de pourcentage).

Le ralentissement de la demande extérieure n'avait pas été pleinement anticipé par les entreprises, de sorte qu'elles ont involontairement accumulé des produits invendus et des biens intermédiaires inutilisés. Dans les enquêtes de conjoncture menées par la Banque, ce constat est confirmé par le nombre élevé de chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière signalant que le niveau des stocks était supérieur à la normale. La contribution des

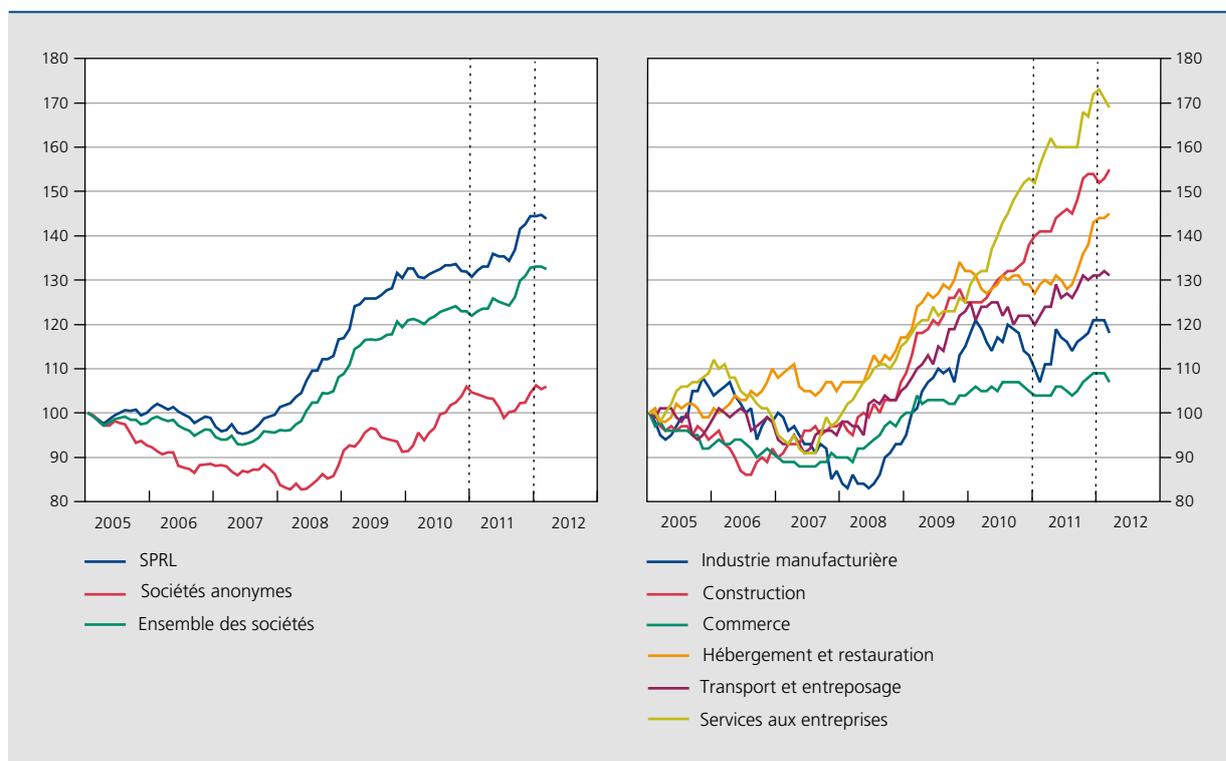
stocks à la croissance du PIB a de ce fait été importante en 2011, s'établissant à 0,7 point de pourcentage. Les évolutions récentes en matière de stocks sont analysées dans la quatrième partie de cet article.

Vu l'affaiblissement des échanges commerciaux avec le reste du monde, la croissance du PIB s'est essentiellement appuyée sur la demande intérieure, spécialement sur la formation brute de capital fixe. Les investissements des entreprises, en particulier, ont enregistré leur progression la plus vive depuis 2007, avec une hausse de 8,6 % sur l'ensemble de 2011, après un recul cumulé de 13,1 % au cours des deux années précédentes. Les investissements publics ont aussi nettement augmenté (+5,3 %), dans la perspective des élections locales. Les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont pour leur part progressé de 0,8 %.

En revanche, la demande émanant des particuliers s'est ralentie en 2011. Après s'être accrues de 2,7 % en 2010 à la faveur de la reprise économique, les dépenses de consommation privée n'ont augmenté que de 0,2 %, soit une croissance très largement inférieure aux taux observés pendant les années antérieures à la crise.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAILLITES DE SOCIÉTÉS EN BELGIQUE

(moyenne mobile des douze derniers mois, indices janvier 2005=100)



Source : SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, calculs propres.

Les investissements en logements, qui étaient repartis à la hausse en 2010, se sont pour leur part contractés de 5,3 %.

Ces évolutions macroéconomiques ont eu des répercussions sur la vulnérabilité des sociétés belges, telle qu'elle ressort des faillites déclarées par les tribunaux de commerce auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (cf. graphique 3). Alors que la progression du nombre de faillites avait été largement contenue par l'embellie conjoncturelle en 2010 (+3 %), elle s'est accélérée sur l'ensemble de 2011 (+8 %). Pour l'essentiel, ce regain de vulnérabilité s'est manifesté durant le dernier trimestre (+19 % par rapport au dernier trimestre de 2010). Sur l'ensemble de l'année, les branches les plus exposées ont été les services aux entreprises (+13 %), la construction (+11 %) et l'horeca (+11 %). À l'opposé, le commerce (+3 %) a été relativement épargné.

Ces variations ont été largement déterminées par les SPRL, qui, comme au cours des années précédentes, ont représenté plus de 75 % des faillites enregistrées. Les faillites de sociétés anonymes ont quant à elles reflué lors du premier semestre, avant de nettement rebondir ensuite. Au total, elles ont légèrement reculé sur l'ensemble de 2011 (-1 %). Il faut souligner que, contrairement à la tendance générale, les sociétés anonymes avaient affiché une

hausse très prononcée en 2010 (+16 %), dans une phase conjoncturelle pourtant ascendante.

À cet égard, l'observation des dernières années montre que les sociétés anonymes sont moins immédiatement affectées par le cycle économique. Ainsi, la corrélation négative entre la croissance trimestrielle du PIB et la hausse du nombre de faillites est nettement plus marquée pour les SPRL (-0,87) que pour les sociétés anonymes (-0,59). Entre autres facteurs explicatifs, les sociétés anonymes bénéficient généralement d'une situation financière initiale plus solide qui leur confère, au moins temporairement, une plus grande capacité d'absorption des fluctuations conjoncturelles. Dans l'ensemble, le degré d'indépendance financière des SPRL est nettement plus distribué vers les valeurs lourdement négatives. On constate entre autres que le premier décile des SPRL atteint -35 %, contre -6 % pour les sociétés anonymes (cf. graphique 4).

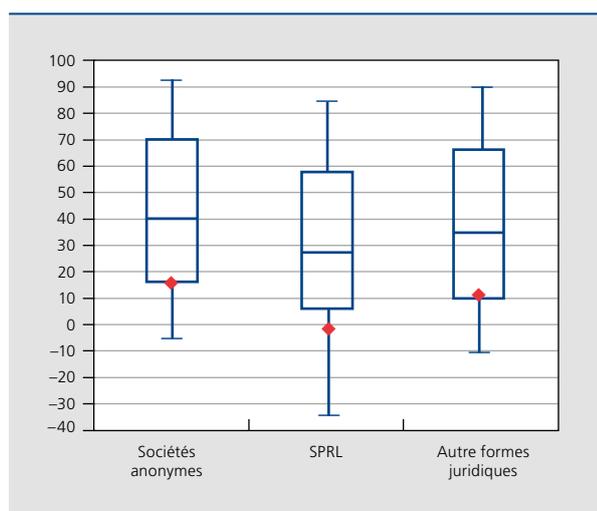
2.2 Évolutions globales du compte d'exploitation

Pour l'essentiel, les données présentées dans cet article décrivent la situation des entreprises pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Eu égard au profil conjoncturel contrasté de cette période, l'analyse est quelque peu brouillée par un effet de compensation entre la première et la seconde partie de l'année. Il n'en demeure pas moins que les données récoltées font apparaître l'incidence de la dégradation conjoncturelle sur les performances des sociétés.

Sur l'ensemble de l'année 2011, la valeur ajoutée totale créée par les sociétés non financières, c'est-à-dire la différence entre le produit des ventes et le coût des biens et des services fournis par des tiers, a progressé de 3,1 % à prix courants (cf. tableau 3). Il s'agit d'un ralentissement par rapport à 2010, année durant laquelle la valeur ajoutée avait rebondi de 5,5 %. Ce ralentissement a deux causes concomitantes. D'une part, le montant des achats a continué de croître vigoureusement, en raison, notamment, du nouveau renchérissement sensible des inputs. Pour mémoire, en moyenne sur l'ensemble de 2011, l'augmentation des prix a atteint 31,3 % pour les matières premières énergétiques et 14,3 % pour les matières premières industrielles (source: Belgostat). D'autre part, le chiffre d'affaires s'est légèrement tassé, bien que les sociétés aient répercuté une partie de la hausse des coûts sur leurs prix de vente.

La valeur ajoutée créée par une entreprise lui permet de couvrir ses charges d'exploitation et, pour l'excédent, de dégager un résultat net d'exploitation. Ce dernier reflète l'efficacité commerciale courante de l'entreprise,

GRAPHIQUE 4 BOX PLOTS DU DEGRÉ D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE⁽¹⁾
(pourcentages)



Source: BNB.

(1) Les box plots se lisent comme suit. Les extrémités inférieure et supérieure de la boîte correspondent respectivement au 1^{er} et au 3^e quartile. La ligne à l'intérieur de la boîte correspond à la médiane. Les extrémités des moustaches inférieure et supérieure correspondent respectivement au 1^{er} et au 9^e décile. Enfin, le point rouge représente la moyenne winsorisée au 1^{er} et au 99^e percentile.

TABLEAU 3 ÉVOLUTION DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU COMPTE D'EXPLOITATION
(prix courants)

	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente					Millions d'euros	Pourcentages de la valeur ajoutée
	2007	2008	2009	2010	2011 e		
Valeur ajoutée	4,8	2,6	-3,6	5,5	3,1	172 912	100,0
Frais de personnel	5,0	5,0	-0,3	0,6	4,8	98 484	57,0
Amortissements et réductions de valeur ⁽¹⁾	5,9	6,4	6,2	1,9	2,9	31 536	18,2
Autres charges d'exploitation	-11,2	11,1	-5,2	2,9	5,1	10 794	6,2
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>3,8</i>	<i>5,8</i>	<i>0,7</i>	<i>1,1</i>	<i>4,4</i>	<i>140 814</i>	<i>81,4</i>
Résultat net d'exploitation	8,7	-8,6	-21,2	28,7	-2,4	32 097	18,6

Source : BNB.

(1) Sur immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et frais d'établissement (rubrique 630).

indépendamment de sa politique de financement et d'éventuels éléments exceptionnels.

Les frais de personnel constituent habituellement la majeure partie des charges d'exploitation : en 2010, ils ont représenté 57 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières. Après deux années de quasi-stagnation, ils ont nettement rebondi en 2011 (+4,8 %). D'une part, l'emploi a augmenté de 2,3 % en équivalents temps plein. D'autre part, la progression des coûts salariaux horaires du secteur privé a été de 2,5 % en 2011, contre 0,7 % en 2010. L'indexation des salaires a reflété l'accélération de l'inflation qui, pour rappel, a atteint 3,1 % en 2011, contre 2,3 % en 2010 et 0,0 % en 2009.

Après les frais de personnel, les charges d'exploitation les plus importantes sont constituées par la rubrique 630 des comptes annuels, à savoir les amortissements et les réductions de valeur sur immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et frais d'établissement. Après avoir nettement ralenti en 2010, leur croissance s'est redressée en 2011 (+2,9 %), dans un contexte de reprise des investissements. D'après les comptes nationaux trimestriels, les nouveaux investissements ont été particulièrement importants durant la première partie de 2011, soit à une époque où les entreprises avaient encore une appréciation optimiste des perspectives de demande et où le degré d'utilisation des capacités de production atteignait un niveau relativement élevé.

Les investissements nets en immobilisations corporelles⁽¹⁾ ont d'ailleurs rebondi de 6,6 % en 2011, après avoir subi

une contraction cumulée de 12,4 % au cours des deux années précédentes. En conséquence de cette évolution, le taux d'investissement net des sociétés non financières (c'est-à-dire le rapport entre les investissements nets et la valeur ajoutée) s'est redressé en 2011, pour s'établir à 21,3 %. Il reste toutefois sensiblement inférieur au taux record atteint en 2008 (23,9 %).

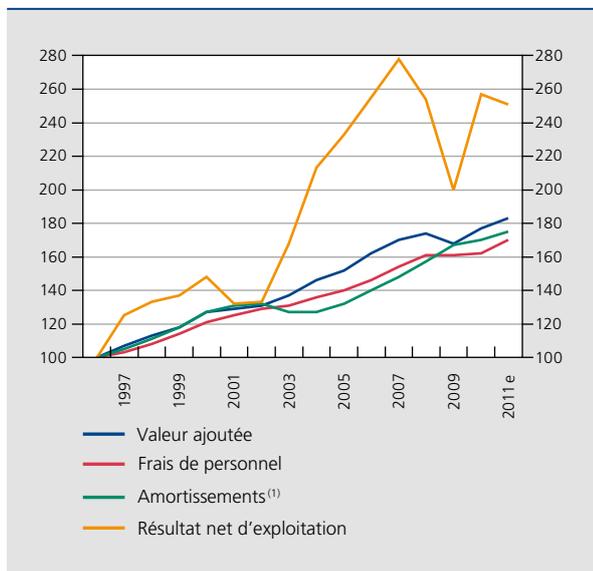
Pour les sociétés déposant leurs comptes annuels selon le schéma complet, l'annexe des comptes annuels permet en outre d'évaluer l'intensité des activités de recherche et de développement (R&D). En 2011, le pourcentage de sociétés impliquées dans ces activités s'est légèrement redressé pour atteindre 4,3 %, contre 4,1 % en 2010. Le montant des investissements nets en frais de R&D a quant à lui gagné 14 %, passant de 3,1 milliards en 2010 à 3,6 milliards en 2011⁽²⁾. Cette croissance vigoureuse est principalement imputable à l'industrie pharmaceutique, qui représente chaque année plus de la moitié des montants investis en la matière, et, accessoirement, aux industries technologiques.

Largement déterminé par les frais de personnel et les amortissements, le total des charges d'exploitation s'est accru de 4,4 % en 2011, soit un rythme de progression nettement plus rapide qu'au cours des deux années précédentes. En outre, comme cela avait déjà été le cas en

(1) Les investissements bruts sont définis comme les acquisitions réalisées au cours de l'exercice (y compris la production immobilisée), corrigées pour les plus-values, amortissements et réductions de valeur acquis de tiers. Le montant brut ainsi calculé ne tient pas compte des éventuels désinvestissements survenus au cours de l'exercice ; c'est pourquoi, afin d'obtenir le montant net, il est corrigé pour les cessions, désaffectations et transferts à d'autres rubriques au cours de l'exercice. Les écritures liées aux cessions forment la principale source de correction.

(2) Les investissements nets en frais de R&D sont définis selon une méthode semblable à celle utilisée pour les immobilisations corporelles.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU COMPTE D'EXPLOITATION AU COURS DES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES
(indices 1996=100)



Source : BNB.
(1) Sur immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et frais d'établissement (rubrique 630).

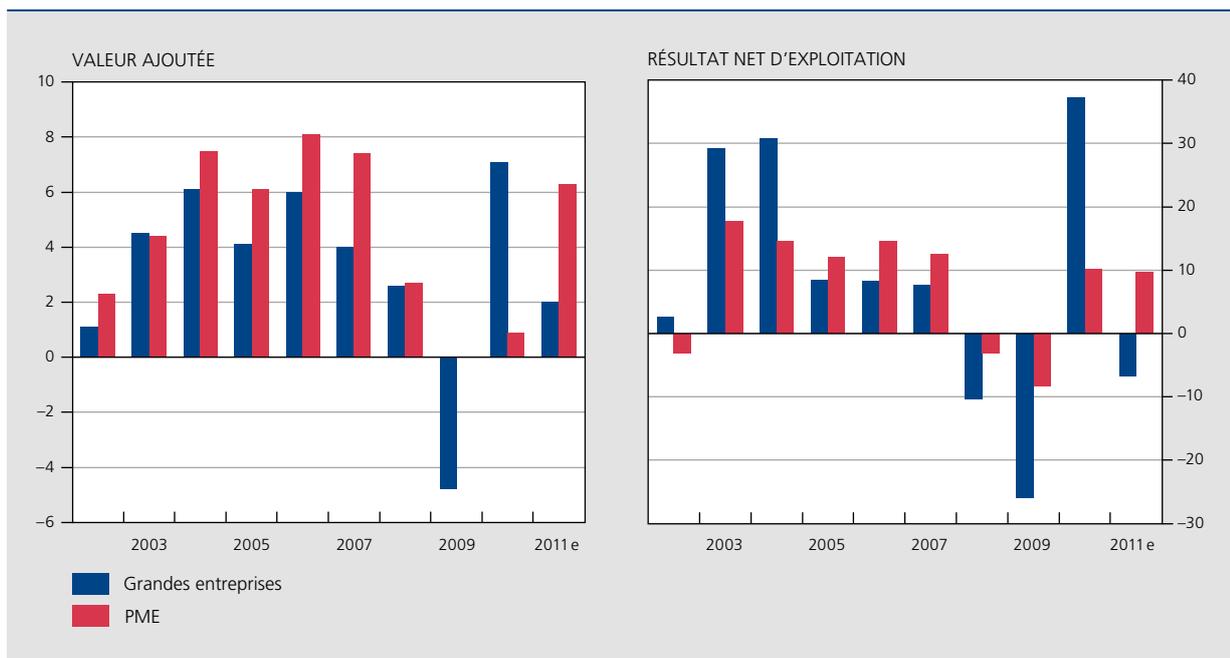
2008 et en 2009, l'augmentation du total des charges d'exploitation a été supérieure à celle de la valeur ajoutée.

Cette combinaison entre hausse des coûts et dégradation conjoncturelle s'est concrétisée par une légère érosion du résultat net d'exploitation en 2011 (-2,4%), après le vif rebond qui avait été enregistré en 2010 (+28,7%). Le résultat net d'exploitation s'est ainsi établi à un peu plus de 32 milliards d'euros. S'il reste donc inférieur au niveau atteint avant la récession de 2008-2009 (35,5 milliards d'euros en 2007), il faut rappeler qu'il avait plus que doublé entre 2001 et 2007.

Sur le long terme, l'accroissement du résultat d'exploitation a d'ailleurs été nettement plus vigoureux que celui des autres agrégats : sur l'ensemble des quinze dernières années, il a en effet progressé de 151 %, contre 83 % pour la valeur ajoutée, 70 % pour les frais de personnel et 75 % pour les amortissements et réductions de valeur (cf. graphique 5). C'est surtout après le repli conjoncturel de 2001-2002 que le résultat d'exploitation s'est dissocié des autres composantes.

Ces évolutions ont eu des répercussions sur la ventilation de la valeur ajoutée. Entre 1996 et 2011, la part du résultat net d'exploitation dans la valeur ajoutée a augmenté de 5,1 points, passant de 13,5 % à 18,6 %. Cette progression trouve l'essentiel de sa contrepartie dans la diminution de la part affectée aux frais de personnel, revenue de 61,4 % à 57,0 % dans le même intervalle. Quant à la part des amortissements et des

GRAPHIQUE 6 VALEUR AJOUTÉE ET RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION EN FONCTION DE LA TAILLE
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)



Source : BNB.

réductions de valeur, elle est restée relativement stable (-0,8 point depuis 1996).

Enfin, les tendances globales doivent être détaillées en fonction de la taille des entreprises. En effet, comme il ressort du graphique 6, les évolutions du compte d'exploitation en 2011 ont été nettement plus favorables aux PME: la valeur ajoutée de ces dernières s'est accrue de 6,3 %, contre 2,0 % pour les grandes entreprises. De même, alors que le résultat d'exploitation des grandes entreprises s'est contracté de 6,8 %, celui des PME a progressé de 9,7 %. Si les grandes entreprises ont donc été sensiblement plus affectées par la dégradation conjoncturelle en 2011, il faut rappeler que la reprise de 2010 leur avait beaucoup plus profité.

De manière générale, les grandes entreprises sont plus sensibles aux cycles économiques, en raison de leur plus forte orientation vers les activités industrielles et le commerce international. Pour mémoire, l'industrie manufacturière et le commerce de gros, soit les branches les plus cycliques de l'économie, représentent aujourd'hui 47 % de la valeur ajoutée des grandes entreprises, contre 22 % de celle des PME.

2.3 Résultats par branche d'activité

2.3.1 Industrie manufacturière

En 2011, le ralentissement des échanges commerciaux et le renchérissement des matières premières ont entravé

TABLEAU 4 VALEUR AJOUTÉE ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Valeur ajoutée		Résultat net d'exploitation		<i>p.m.</i> Importance, en pourcentage, des branches dans la valeur ajoutée totale en 2011 e
	2010	2011 e	2010	2011 e	
Industrie manufacturière	8,2	-0,2	54,7	-6,1	27,0
dont:					
Industries agricoles et alimentaires	-2,0	0,8	-6,7	-11,5	4,0
Textiles, vêtements et chaussures	2,6	-4,3	100,7	-22,0	0,8
Bois, papier et imprimerie	-0,6	2,6	23,4	5,9	1,8
Industrie chimique	13,5	2,1	107,4	0,5	4,0
Industrie pharmaceutique	13,4	-13,5	2,1	-37,8	2,8
Métallurgie et travail des métaux	12,2	2,1	n.s.	-21,1	3,9
Fabrications métalliques	14,2	0,1	110,7	14,8	5,3
Branches non manufacturières	4,5	4,3	20,9	-0,9	73,0
dont:					
Commerce de gros	9,5	2,6	61,1	-7,3	13,0
Commerce de détail	4,2	3,9	11,3	2,4	6,5
Transport et entreposage	1,4	0,6	n.s.	-148,0	8,4
Hébergement et restauration	6,3	4,3	189,6	8,3	1,9
Information et communication	3,1	2,6	0,6	2,4	7,0
Activités immobilières	1,2	5,3	-3,8	5,5	2,9
Services aux entreprises	4,8	6,8	16,2	6,5	13,6
Énergie, eau et déchets	6,7	6,1	11,1	6,8	6,0
Construction	1,2	6,1	7,2	0,1	7,5
Total	5,5	3,1	28,7	-2,4	100,0

Source : BNB.

la création de richesses dans l'industrie: la valeur ajoutée manufacturière a stagné (-0,2 %), alors qu'elle avait nettement rebondi en 2010 (+8,2 %). Si la croissance est restée positive dans la plupart des branches, elle a dans certains cas considérablement décéléré, spécialement dans les fabrications métalliques, la chimie et la métallurgie. L'industrie pharmaceutique a quant à elle enregistré une nette correction (-13,5 %). Cette branche a subi le contrecoup d'une année 2010 marquée par d'importantes recettes liées, entre autres, à des royalties et au vaccin pandémique.

Dans son ensemble, l'activité industrielle n'a pas encore renoué avec le niveau atteint avant la crise financière: en 2011, la valeur ajoutée des branches manufacturières se situait 2,5 % au-dessous du pic atteint en 2007. Dans une perspective de plus long terme, on constate que la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale est passée de 37,5 % en 1996 à 27 % en 2011.

En dépit de la stagnation de l'activité, les frais de personnel ont progressé de 2,8 % en 2011, soit une croissance nettement plus prononcée que celle observée au cours des trois années précédentes. Cette évolution s'explique par la hausse des coûts salariaux horaires (cf. ci-dessus) et par le léger rebond du nombre de travailleurs. Quant aux dotations d'amortissement, après s'être légèrement repliées en 2010 (-0,3 %), elles ont progressé de 1,8 % en 2011, en écho à la vigueur des acquisitions nettes d'immobilisations corporelles (+10 %) et incorporelles (+18,8 %). Comme souligné ci-dessus, ces nouveaux investissements ont surtout eu lieu durant le premier semestre de 2011. Les charges d'exploitation de l'industrie manufacturière ont en outre été marquées par une importante baisse des réductions de valeur sur stocks dans les activités pharmaceutiques. Cette diminution a contribué à limiter l'alourdissement du total des charges d'exploitation à 1,3 %.

En conséquence du tassement de la valeur ajoutée et de l'augmentation des charges, le résultat d'exploitation manufacturier a perdu 6,1 % en 2011, après avoir très vivement rebondi en 2010 (+54,7 %). Les contractions les plus sensibles ont été enregistrées dans l'industrie pharmaceutique (-37,8 %), la métallurgie (-21,1 %), le textile (-22,0 %) et l'agro-alimentaire (-11,5 %).

2.3.2 Branches non manufacturières

Les développements conjoncturels ont donné lieu à une réallocation de la croissance des branches les plus tributaires de la demande extérieure vers les branches plus orientées vers le marché intérieur, parmi lesquelles la plupart des branches non manufacturières. Celles-ci, à l'inverse de

l'industrie, ont enregistré en 2011 une croissance de la valeur ajoutée (+4,3 %) comparable à celle de 2010 (+4,5 %).

La hausse la plus prononcée de l'activité a été observée dans les services aux entreprises, qui ont été principalement portés par les sociétés de travail temporaire et de recrutement. À l'opposé, certaines branches non manufacturières ont évolué de manière mitigée en 2011, en raison de leur plus grande exposition à l'activité industrielle, en particulier le transport et le commerce de gros.

Dans la construction et l'immobilier, la croissance s'est sensiblement renforcée en 2011, après être restée relativement atone en 2010. La construction a été soutenue par les investissements des pouvoirs publics locaux et par les activités de rénovation, qui ont encore bénéficié de mesures incitatives. De manière générale, ces dernières années, le marché immobilier belge est resté à l'abri d'une correction profonde telle qu'en ont subi l'Irlande ou l'Espagne.

Contrairement à l'année précédente, les frais de personnel des branches non manufacturières ont augmenté plus rapidement (+5,5 %) que la valeur ajoutée en 2011. D'une part, le nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel a crû de 3 %, amplifiant le rebond amorcé en 2010 (+1,5 %). D'autre part, comme dans l'industrie, l'accélération de l'inflation s'est répercutée sur l'indexation des salaires. La croissance des dotations d'amortissement a quant à elle atteint un niveau très proche de celui enregistré un an plus tôt (+3,3 %).

Après prise en compte des autres éléments de coûts, le total des charges d'exploitation a progressé de 5,6 % en 2011, ce qui représente une nette accélération par rapport aux deux années précédentes. Par solde, le résultat net d'exploitation des branches non manufacturières s'est très légèrement érodé (-0,9 %). Cette évolution d'ensemble masque toutefois d'importantes disparités sectorielles: alors que le résultat d'exploitation a baissé dans le commerce de gros et s'est même effondré dans le transport, il s'est inscrit en hausse dans la grande majorité des autres branches non manufacturières.

2.3.3 Évolutions sectorielles depuis 2007

Le graphique 7 dresse le bilan des évolutions sectorielles consécutives à l'éclatement de la crise financière. Il met en relation la croissance de la valeur ajoutée et celle du résultat net d'exploitation entre 2007 et 2011.

De manière générale, il apparaît que l'évolution des branches a largement été fonction de leur degré d'exposition à l'environnement international.

2.3.3.1 Industrie manufacturière

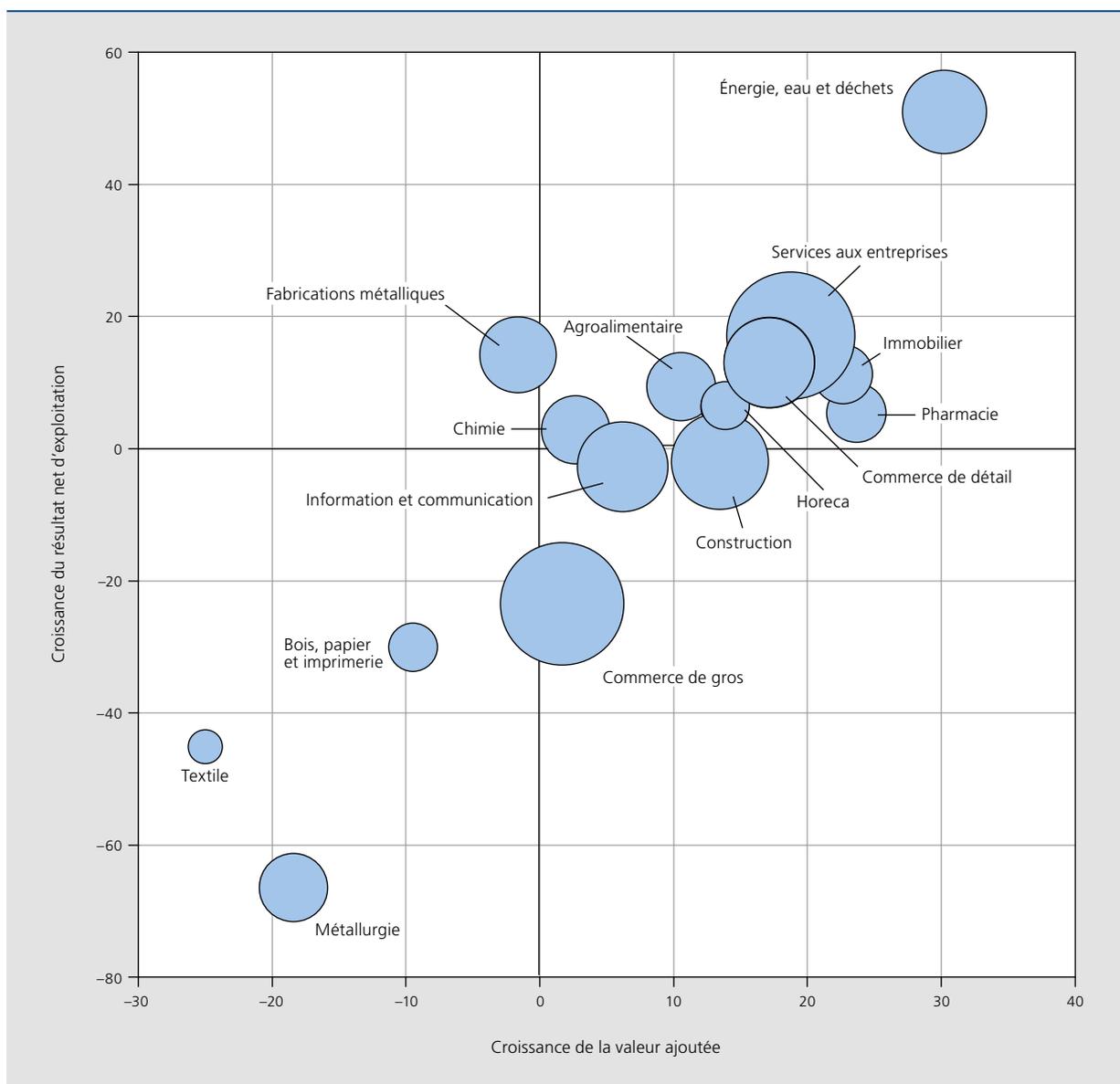
Ainsi, les deux branches qui ont le plus reculé depuis 2007 sont le textile et la métallurgie. Le textile fait face depuis très longtemps à la concurrence internationale, en particulier celle des pays à bas coûts. La métallurgie, quant à elle, a spécialement subi les retombées de la récession de 2008-2009, dont la mise à l'arrêt de certaines unités de production.

À l'opposé, la valeur ajoutée s'est nettement accrue dans l'industrie pharmaceutique. D'une part, sa production a

continué d'augmenter au cours des dernières années. D'autre part, en raison de son caractère innovant, elle jouit d'un taux de valeur ajoutée (soit le rapport entre la valeur ajoutée et les ventes) très nettement supérieur à celui des autres branches industrielles: en 2010, le taux de valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique atteignait 46,2%, contre 19,3% pour l'ensemble des autres branches manufacturières.

L'agroalimentaire a également mieux résisté que la plupart des autres activités industrielles. Cette branche a tiré parti de son orientation vers le marché intérieur, reflétée par un taux d'exportation parmi les plus faibles de l'industrie.

GRAPHIQUE 7 ÉVOLUTIONS DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION ENTRE 2007 ET 2011⁽¹⁾
(pourcentages)



Source : BNB.

(1) La surface des cercles est proportionnelle à la part de la valeur ajoutée de chaque branche dans le total, en 2011

D'autres branches, comme les fabrications métalliques et la chimie, ont enregistré des résultats plus mitigés. Dans les fabrications métalliques, le dynamisme de certaines industries technologiques a été contrebalancé par les répercussions de plusieurs restructurations. Quant à la chimie, les entreprises y ont fait face à des situations de marché contrastées, largement fonction de la nature de leur production.

2.3.3.2 Branches non manufacturières

De manière générale, dans le prolongement des tendances de long terme, les évolutions conjoncturelles récentes ont été sensiblement plus favorables aux branches non manufacturières.

C'est dans le regroupement « Énergie, eau et déchets » que les hausses de la valeur ajoutée et du résultat d'exploitation ont été les plus prononcées. Cette performance trouve principalement son origine dans les sous-branches de l'électricité (qui représente près des deux-tiers de la valeur ajoutée du regroupement) et de l'eau. Dans une moindre mesure, les services aux entreprises, l'immobilier, le commerce de détail et l'horeca ont également enregistré des croissances supérieures à la moyenne. Dans leur ensemble, ces branches ont bénéficié de la relative fermeté de la demande intérieure depuis 2008. Il faut par ailleurs rappeler que, sur le long terme, la tendance à l'externalisation de tâches secondaires a stimulé la croissance de certaines branches de services, dont plus particulièrement les services aux entreprises.

Le commerce de gros a au contraire été directement affecté par les variations du commerce international, sous l'influence de la grande majorité des sous-branches qui le composent. Certaines activités ont toutefois mieux résisté, en particulier celles en rapport avec les produits alimentaires, chimiques et pharmaceutiques.

Dans la construction, en dépit de l'expansion de l'activité dans la plupart des sous-branches, le résultat d'exploitation s'est légèrement tassé depuis 2007, par l'action de certains segments spécialisés, liés notamment à l'industrie et au transport. Dans les activités plus classiques (dont les travaux électriques, de plomberie et d'isolation), le résultat d'exploitation a par contre poursuivi sa progression, y compris en 2008 et en 2009.

Le regroupement « information et communication » a également enregistré des résultats mitigés. D'une part, la compression des marges dans les télécommunications et les difficultés de certaines entreprises d'édition ont contribué à éroder sa rentabilité. D'autre part, la croissance est restée dynamique dans les activités informatiques, en particulier dans la programmation, la consultance et le traitement de données.

Enfin, il faut souligner que quasiment toutes les branches de l'économie s'étaient inscrites en hausse au cours des quatre années qui avaient précédé 2008, et que, dans l'ensemble, cette croissance avait été nettement plus rapide qu'entre 2007 et 2011 : au niveau global, la valeur ajoutée et le résultat net d'exploitation avaient gagné respectivement 24,2 % et 65,3 % entre 2003 et 2007, contre 7,6 % et -9,5 % entre 2007 et 2011.

2.4 Perspective régionale

Ce paragraphe décompose les contributions sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée dans chaque région, pour la période 2001-2011.

2.4.1 Méthodologie

L'analyse régionale repose sur une ventilation des comptes annuels en fonction de la région d'implantation des sociétés. Cette ventilation est basée sur les données de l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Pour les sociétés unirégionales, c'est-à-dire les sociétés dont le siège social et le (ou les) siège(s) d'exploitation se situent dans une seule et même région, l'affectation à une région est immédiate. Pour les sociétés multirégionales, c'est-à-dire les sociétés établies dans plus d'une région, les rubriques des comptes annuels sont ventilées au prorata du nombre d'emplois dans chaque région, ce qui revient à poser l'hypothèse de proportionnalité entre l'emploi et les postes comptables. Les sociétés multirégionales représentent un peu plus d'un quart de la valeur ajoutée totale, de sorte que l'essentiel de la ventilation régionale n'est pas affectée par cette hypothèse. L'ICN suit également une méthode proportionnelle pour établir les comptes régionaux.

Les implications de cette méthode ont été détaillées dans la Revue économique de décembre 2011. Il a notamment été souligné que, en raison de sa condition de région-métropole, Bruxelles se distingue par une forte spécialisation dans les branches non manufacturières (plus de 90 % de la valeur ajoutée, cf. tableau 5), en particulier les télécommunications, les services informatiques, les services aux entreprises et l'immobilier. La construction et le transport sont par contre moins développés dans la capitale.

Les structures sectorielles flamande et wallonne sont globalement plus proches et se caractérisent par une part manufacturière nettement plus conséquente, de l'ordre de 30 %. Les structures des deux régions n'en sont pas moins différentes à plusieurs égards. L'industrie pharmaceutique est par exemple sensiblement plus importante en

TABLEAU 5 STRUCTURE RÉGIONALE DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2011
(pourcentages du total, sauf mention contraire)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Industrie manufacturière	9,4	30,5	29,7	27,0
dont:				
Industries agricoles et alimentaires	1,7	4,5	4,2	4,0
Textiles, vêtements et chaussures	0,3	1,1	0,3	0,8
Bois, papier et imprimerie	0,5	2,1	2,0	1,8
Industrie chimique	1,4	4,9	3,3	4,0
Industrie pharmaceutique	0,9	2,4	5,4	2,8
Métallurgie et travail des métaux	0,6	4,3	5,0	3,9
Fabrications métalliques	3,0	6,0	5,2	5,3
Branches non manufacturières	90,6	69,5	70,3	73,0
dont:				
Commerce de gros	15,0	13,4	10,1	13,0
Commerce de détail	5,2	6,0	9,0	6,5
Transport et entreposage	5,6	9,1	8,1	8,4
Hébergement et restauration	3,6	1,5	1,6	1,9
Information et communication	15,4	5,4	5,5	7,0
Activités immobilières	5,3	2,5	2,0	2,9
Services aux entreprises	18,6	13,4	10,3	13,6
Énergie, eau et déchets	10,2	4,6	7,1	6,0
Construction	4,4	8,1	8,2	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>p.m. Total de la valeur ajoutée en 2011 (millions d'euros)</i>	<i>27 110</i>	<i>109 704</i>	<i>36 093</i>	<i>172 907</i>

Source : BNB.

Wallonie, alors que la Flandre est plus impliquée dans la chimie de base. De même, le commerce de gros est plus développé en Flandre, en particulier dans les matières premières et les produits industriels. Enfin, dans les fabrications métalliques, l'industrie automobile est largement concentrée en Flandre, alors que la Wallonie se distingue par une industrie aéronautique et spatiale nettement plus conséquente.

Outre ces différences sectorielles, il convient de noter que la part de valeur ajoutée générée par les PME est plus faible à Bruxelles (16 %) qu'en Flandre (26 %) et en Wallonie (27 %). En termes de nombre d'entreprises, Bruxelles compte par contre plus de très petites sociétés : 35 % des sociétés bruxelloises génèrent une valeur ajoutée inférieure à 10 000 euros, contre 23 % en Flandre et 25 % en Wallonie.

Dans la mesure où ces différences structurelles influent directement sur les évolutions régionales, les données présentées ci-dessous doivent être interprétées avec recul. En particulier, les résultats relatifs aux entreprises bruxelloises doivent être lus à la lumière de leurs singularités.

2.4.2 Contributions sectorielles entre 2001 et 2011

2.4.2.1 Industrie manufacturière (tableau 6)

Bruxelles est la seule région où la valeur ajoutée manufacturière a régressé sur l'ensemble des dix dernières années (-25,3 %). Comme souligné ci-dessus, la région bruxelloise est cependant peu orientée vers les activités industrielles, de sorte que ce repli a eu un effet limité sur son économie. La plupart des sous-branches manufacturières ont apporté une

contribution négative à la croissance bruxelloise, mais ce sont surtout les fabrications métalliques qui ont pesé sur cette évolution, à la suite, notamment, d'une restructuration dans l'industrie automobile.

En Flandre et en Wallonie, la valeur ajoutée manufacturière a au contraire progressé entre 2001 et 2011, de respectivement 16,1 % et 19,5 %. Dans ces deux régions, la grande majorité des sous-branches ont apporté une contribution positive à la croissance, à l'exception principalement de l'industrie textile.

Les contributions de la métallurgie et du raffinage (« Autres branches manufacturières ») ont été sensiblement plus conséquentes au nord du pays. La métallurgie y a notamment tiré parti de sa localisation plus avantageuse et d'une demande d'acier plus importante, tandis que le raffinage y a été soutenu par la tendance haussière des cours du pétrole.

À l'inverse, la métallurgie wallonne a été particulièrement affectée par la conjoncture récente et n'a de ce fait quasiment pas concouru à la croissance sur l'ensemble de la période sous revue. L'industrie pharmaceutique a par contre apporté une contribution très significative à la croissance wallonne, grâce à la progression de ses ventes et de ses marges, y compris depuis l'éclatement de la crise financière.

2.4.2.2 Branches non manufacturières (tableau 7)

Dans les branches non manufacturières, Bruxelles se distingue par l'importance des contributions des services aux entreprises (dont plus particulièrement les activités juridiques, de leasing et de sécurité) et de l'énergie, deux regroupements qui occupent une place de choix dans l'économie de la capitale. Dans une moindre mesure, l'horeca et l'immobilier ont également apporté une contribution plus importante que dans les deux autres régions, alors que, à l'opposé, le commerce de gros, le transport et la construction ont eu une contribution nettement plus limitée, voire négative.

En Flandre et en Wallonie, les services aux entreprises ont également été les premiers contributeurs à la croissance non manufacturière, sous l'impulsion des principales sous-branches composant ce regroupement (entreprises de travail intérimaire, consultance, services comptables et juridiques, ingénierie, sécurité et nettoyage, etc). Par rapport à Bruxelles, les deux régions se distinguent par un apport nettement plus prononcé du commerce de gros. Une analyse détaillée fait apparaître les spécificités régionales de cette branche: en Flandre, sa croissance a d'abord été tirée par le commerce de matières premières et de produits industriels, alors qu'en Wallonie, la contribution prédominante a été fournie par le commerce de produits pharmaceutiques.

TABLEAU 6 CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, ENTRE 2001 ET 2011

(contributions en points de pourcentage à la variation totale, sauf mention contraire)

	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	Contribution	Rang	Contribution	Rang	Contribution	Rang
Industries agricoles et alimentaires	0,2	2	4,3	1	5,4	2
Textile, vêtements et chaussures	-3,4	5	-2,4	8	-1,2	8
Bois, papier et imprimerie	-3,8	6	0,1	7	-0,2	6
Industrie chimique	-4,1	7	2,2	6	3,4	4
Industrie pharmaceutique	-0,4	3	3,1	3	8,1	1
Métallurgie et travail des métaux	-1,9	4	3,4	2	0,4	5
Fabrications métalliques	-13,3	8	2,7	4	4,1	3
Autres branches manufacturières	1,5	1	2,7	5	-0,4	7
Total⁽¹⁾	-25,3		16,1		19,5	
<i>p.m. Importance de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée régionale en 2011 (pourcentages)</i>		9,4		30,5		29,7

Source : BNB.

(1) Pourcentage de variation entre 2001 et 2011, à prix courants.

TABLEAU 7 CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS LES BRANCHES NON MANUFACTURIÈRES, ENTRE 2001 ET 2011

(contributions en points de pourcentage à la variation totale, sauf mention contraire)

	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	Contribution	Rang	Contribution	Rang	Contribution	Rang
Commerce de gros	-0,7	10	8,2	2	8,1	2
Commerce de détail	1,9	3	4,7	5	6,7	4
Transport et entreposage	0,3	9	5,2	4	2,7	8
Hébergement et restauration	1,1	5	1,0	10	1,3	10
Information et communication	0,8	8	4,1	6	3,5	7
Activités immobilières	0,9	6	1,7	9	1,4	9
Services aux entreprises	4,9	1	11,3	1	9,0	1
Énergie, eau et déchets	3,9	2	1,9	8	4,1	6
Construction	0,9	7	5,7	3	5,1	5
Autres branches non manufacturières	1,9	4	3,5	7	7,6	3
Total⁽¹⁾	15,9		47,2		49,5	
<i>p.m. Importance des branches non manufacturières dans la valeur ajoutée régionale en 2011 (pourcentages)</i>		90,6		69,5		70,3

Source : BNB.

(1) Pourcentage de variation entre 2001 et 2011, à prix courants.

La Flandre se caractérise en outre par la contribution des activités liées au transport (en particulier l'entreposage et les services auxiliaires), qui s'explique en grande partie par les infrastructures dédiées implantées dans la région. Enfin, la contribution relativement importante des « Autres branches non manufacturières » en Wallonie provient essentiellement de sociétés rendant des services financiers auxiliaires, spécialisées dans les systèmes de paiements internationaux et la transmission de données financières.

3. Évolution de la situation financière des sociétés

Les éléments d'analyse financière qui suivent s'appuient sur la théorie d'interprétation des comptes annuels, à laquelle plusieurs ratios sont empruntés. La définition de ces derniers est détaillée à l'annexe 2.

Les ratios financiers sont présentés sous la forme de globalisations et de médianes. La globalisation d'un ratio divise la somme des numérateurs de toutes les sociétés par la somme de leurs dénominateurs. La

médiane, quant à elle, est la valeur centrale d'une distribution ordonnée : pour un ratio donné, 50 % des sociétés ont un ratio supérieur au ratio médian, et 50 % ont un ratio inférieur.

Les deux mesures sont complémentaires car elles répondent à des préoccupations différentes. En tenant compte du poids de chaque observation au numérateur et au dénominateur, la globalisation indique surtout la situation des plus grandes entreprises. La médiane reflète au contraire l'évolution de l'ensemble de la distribution, car elle est influencée de manière égale par chaque entreprise, quelle que soit sa taille.

Pour l'analyse statistique de ratios financiers, la médiane est une mesure micro-économique largement préférable à la moyenne simple. Les distributions sont en effet affectées par un certain nombre de valeurs extrêmes qui, bien qu'elles n'aient guère de signification, exercent une influence considérable sur la moyenne. Par exemple, dans le cas de la rentabilité nette des capitaux propres, la médiane et la globalisation des grandes entreprises valent respectivement 7 % et 6 %, alors que la moyenne est de -97 % (cf. tableau 8). Cette divergence trouve son

TABEAU 8 ÉLÉMENTS DE DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS
(pourcentages)

	Rentabilité nette des capitaux propres ⁽¹⁾		Degré d'indépendance financière	
	Grandes entreprises	PME	Grandes entreprises	PME
Maximum	74 706	2 486 200	100	100
Percentile 99	346	399	100	100
Quartile 3	19	23	63	62
Médiane	7	6	34	31
Moyenne	-97	-31	-1 566	-3 703
Quartile 1	0,0	-4	14	8
Percentile 1	-320	-486	-1 319	-1 515
Minimum	-1 702 462	-1 878 700	-8 439 000	-696 783 600
Globalisation	6	8	43	37

Source : BNB.

(1) Hors résultat exceptionnel.

origine aux extrémités de la distribution : le minimum du ratio vaut -1,7 million de pour cent, le maximum 74,7 mille pour cent. Dans la grande majorité des cas, ce type de valeurs aberrantes s'explique par la faiblesse du numérateur, qui peut impliquer une volatilité particulièrement prononcée. En l'occurrence, tant le minimum que le maximum du ratio concernent des cas dont le numérateur est égal à 1 euro. Le caractère largement minoritaire de ces observations est confirmé par les valeurs nettement moins extrêmes prises par les percentiles 1 et 99. La divergence entre la moyenne et la médiane est plus marquée encore dans le cas du degré d'indépendance financière. Si ce ratio est borné supérieurement à 100, son extrémité inférieure atteint des valeurs très lourdement négatives.

3.1 Rentabilité

Dans les précédentes éditions de cet article, la rentabilité était principalement évaluée au moyen de la rentabilité nette des capitaux propres. Ce ratio, également connu sous le terme de *return on equity*, divise le résultat net après impôts par les capitaux propres. Il exprime le rendement dont bénéficient les actionnaires après déduction de tous les frais et impôts. Dans une optique strictement financière, il constitue donc la mesure ultime de la rentabilité.

Au cours des dernières années, en raison essentiellement de l'instauration de la déduction fiscale pour capital à risque (« intérêts notionnels », cf. paragraphe 3.3.2), la

version globalisée du ratio a été grevée par l'accroissement massif des capitaux propres. C'est pourquoi, afin de compléter l'analyse, ce paragraphe présente d'autres mesures de rentabilité, à savoir : la marge nette sur ventes, la rentabilité des actifs d'exploitation et la rentabilité de l'actif total.

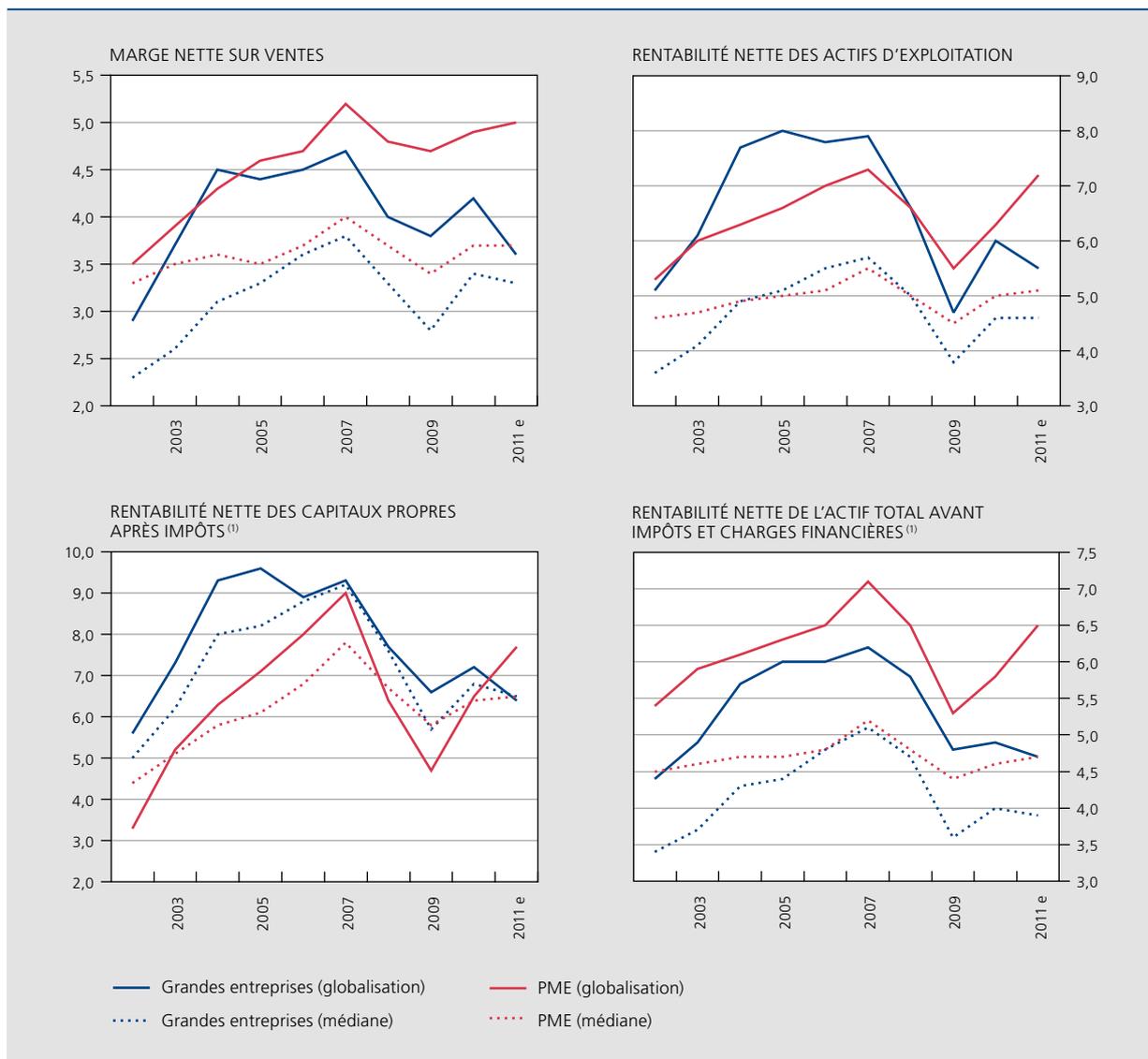
La marge nette sur ventes est égale au rapport entre le résultat net d'exploitation et le chiffre d'affaires⁽¹⁾. Elle exprime la performance commerciale pour une unité d'activité, indépendamment des éléments financiers, exceptionnels et fiscaux. Pour les PME, le ratio ne peut être calculé que si le chiffre d'affaires est renseigné dans les comptes annuels.

La rentabilité nette des actifs d'exploitation est le rapport entre le résultat net d'exploitation et les actifs d'exploitation. Ces derniers sont définis comme la somme des immobilisations non financières, des stocks, des créances à un an au plus et des comptes de régularisation⁽²⁾. Les autres actifs (immobilisations financières, créances à plus d'un an, placements de trésorerie et valeurs disponibles) sont considérés comme des actifs financiers et ne figurent donc pas au dénominateur. Le ratio exprime ainsi la performance commerciale par rapport aux éléments du bilan directement affectés à l'exploitation.

(1) Pour les grandes entreprises, le chiffre d'affaires est majoré des autres produits d'exploitation et diminué des subsides d'exploitation.

(2) Il s'agit de la définition proposée dans Ooghe et Van Wymeersch (2006), *Traité d'analyse financière*, Intersentia, Anvers-Oxford.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ
(pourcentages)



Source : BNB.
(1) Hors résultat exceptionnel.

Enfin, la rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges financières mesure la rentabilité de l'entreprise par rapport à l'ensemble de ses moyens d'action. Le bénéfice est considéré avant impôts et charges financières pour être indépendant de la fiscalité et de la politique de financement. Le ratio est de ce fait parfois appelé « rentabilité économique ».

Le graphique 8 présente l'évolution des quatre ratios ainsi définis. En 2011, quelle que soit la mesure considérée, la rentabilité des PME a poursuivi le rebond amorcé en 2010. Sur l'ensemble des deux dernières années, le

redressement des PME a été particulièrement prononcé en ce qui concerne les ratios globalisés, au point de renouer, dans certains cas, avec les niveaux observés avant la récession de 2008-2009. Au contraire, la rentabilité des grandes entreprises s'est contractée en 2011, de sorte que trois des quatre ratios globalisés sont retombés à un niveau inférieur à celui enregistré lors du creux de 2009. Les grandes entreprises ont notamment vu leurs marges chuter en 2011, spécialement dans les branches les plus exposées à l'environnement international et au renchérissement des matières premières (c'est-à-dire l'industrie manufacturière, le transport et le commerce de gros).

Quelle que soit la taille des entreprises, la rentabilité globalisée est généralement supérieure à la rentabilité médiane. Cette situation s'explique essentiellement par la moindre rentabilité des petites entreprises, qui pèse sur la médiane tout en ayant une incidence négligeable sur la globalisation.

3.2 Comparaison internationale

La base de données BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonised) contient des statistiques harmonisées établies au départ des comptes annuels des sociétés non financières de neuf pays européens. Elle a été créée en 1987 par le Comité européen des centrales des bilans (ECCBSO), en collaboration avec la Commission européenne, afin de comparer la structure financière et les performances des entreprises au niveau international.

BACH agrège les rubriques du bilan et du compte de résultats, par branche d'activité et par classe de taille. En 2010, elle a été fusionnée avec la base ESD (European Sectoral references Database), qui propose des statistiques

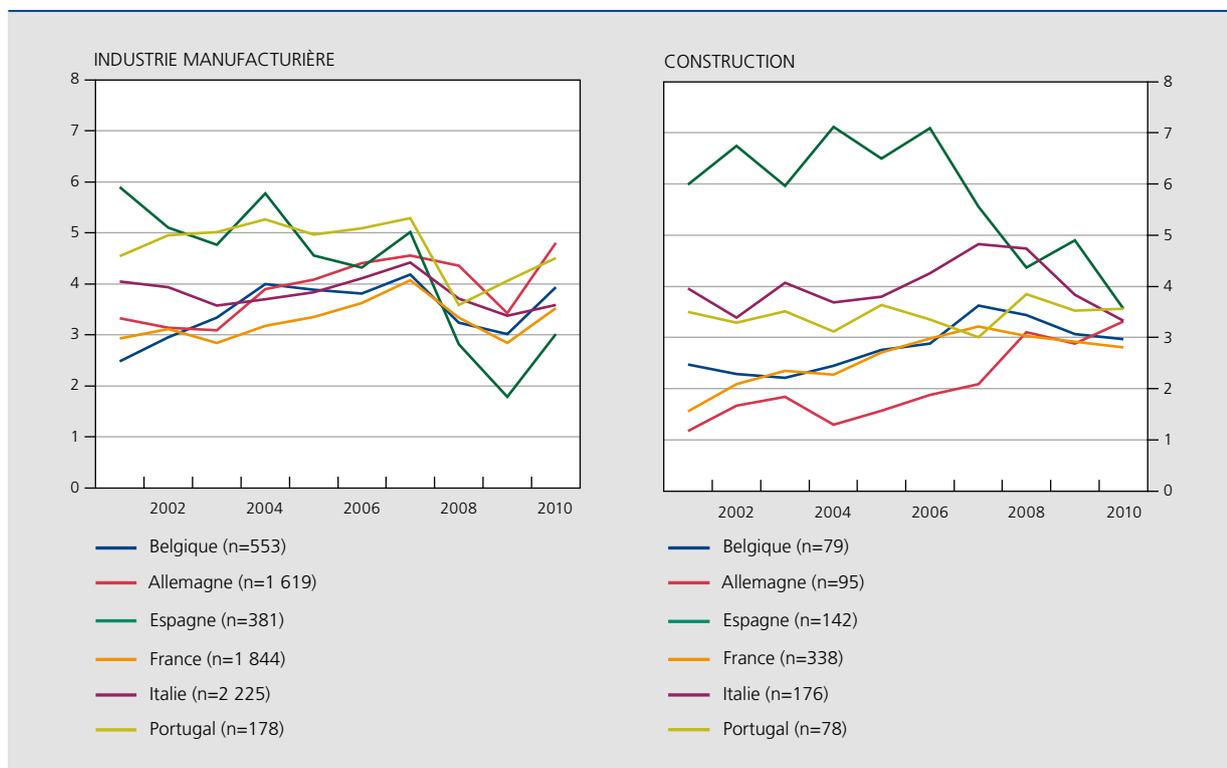
de dispersion (quartiles) et de globalisation pour 28 ratios financiers.

L'harmonisation des données se fonde sur une étude comparative détaillée des systèmes comptables nationaux. Cette étude a débouché sur la mise au point de tableaux de conversion entre les modèles nationaux et un modèle commun à tous les pays, directement basé sur celui établi par la quatrième directive européenne sur les états financiers.

À titre indicatif, le graphique 9 présente les évolutions médianes de la marge nette sur ventes dans l'industrie et la construction, pour six pays membres de l'ECCBSO, jusqu'à 2010 (dernière année disponible). Dans quasiment tous les pays, la marge des entreprises industrielles a baissé en 2008 et en 2009, avant de rebondir en 2010. Dans la construction, les marges sont demeurées nettement plus stables au cours de la période récente, sauf en Espagne, où les entreprises ont été confrontées à l'éclatement d'une bulle immobilière.

Il convient de souligner que l'exhaustivité et la représentativité des populations dépendent directement des cadres

GRAPHIQUE 9 MARGE NETTE SUR VENTES DANS LES GRANDES ENTREPRISES⁽¹⁾⁽²⁾
(médianes, pourcentages)



Source : BNB.

(1) Dans la base de données BACH, les grandes entreprises sont définies comme les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros.

(2) Le nombre d'observations renseigné entre parenthèses concerne l'année 2010.

nationaux de collecte des comptes annuels. Si la population couvre l'ensemble des sociétés commerciales en Belgique et au Portugal, elle est nettement plus restreinte dans certains autres pays. C'est pourquoi le nombre d'observations est renseigné dans la légende du graphique 9.

3.3 Solvabilité

La solvabilité traduit la capacité des entreprises à honorer leurs engagements à court et à long termes. Dans le cadre de cet article, elle est évaluée au travers de quatre notions : l'indépendance financière, la permanence des capitaux, la couverture des fonds de tiers par le cash-flow et les charges d'intérêts moyennes des dettes financières.

3.3.1 Indépendance financière et permanence des capitaux

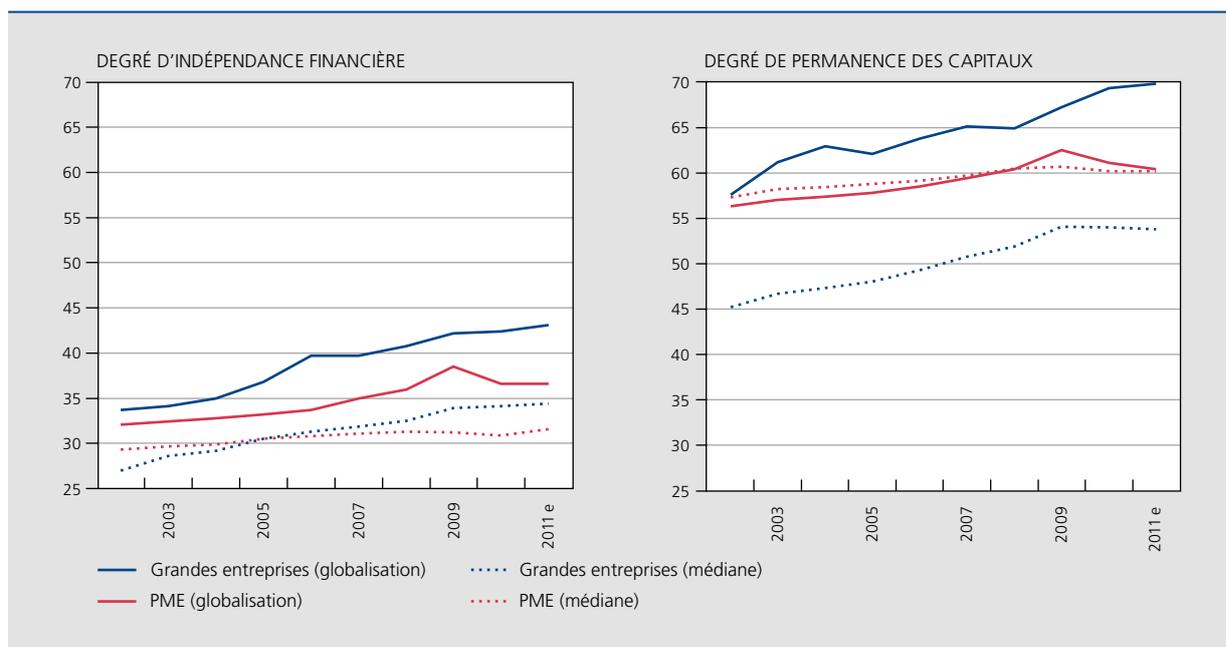
Le degré d'indépendance financière est égal au rapport entre les capitaux propres et le total du passif. Quand le ratio est élevé, l'entreprise est indépendante des fonds de tiers, ce qui a deux conséquences positives : d'abord, les charges financières sont faibles et pèsent donc peu sur les résultats ; ensuite, si nécessaire, de nouvelles dettes peuvent être contractées facilement et dans de bonnes conditions. Le degré d'indépendance financière peut également être interprété comme une mesure du risque

financier encouru par une entreprise, la rémunération des tiers étant fixe, contrairement aux résultats de l'entreprise, qui fluctuent dans le temps.

En 2011, le ratio globalisé des grandes entreprises a gagné 0,7 point, pour atteindre 43,1 %, tandis que celui des PME s'est stabilisé à 36,6 % (cf. graphique 10). L'ensemble de la distribution a de nouveau été traversée par un mouvement ascendant : le ratio médian des grandes entreprises a progressé de 0,3 point, celui des PME de 0,7 point. Ces évolutions s'inscrivent dans la tendance haussière de long terme qui a été renforcée, à partir de 2005, par l'instauration de la déduction fiscale pour capital à risque (cf. paragraphe 3.3.2).

Bien que le graphique 10 reflète l'image d'une solvabilité en permanente amélioration, l'examen détaillé de la distribution amène à nuancer cette conclusion. Il apparaît notamment que la hausse a surtout profité aux strates les plus solvables de la population, et que de nombreuses sociétés ont évolué à contre-courant du mouvement haussier majoritaire, en particulier dans le groupe des PME. On constate par exemple que, au cours des dix dernières années, le 1^{er} décile des PME s'est très nettement dégradé (-12,7 points). Ce type d'évolution se traduit par une augmentation régulière du pourcentage de sociétés présentant des capitaux propres négatifs : celui-ci est passé de 15,4 % en 2002 à 17,3 % en 2011.

GRAPHIQUE 10 INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET PERMANENCE DES CAPITAUX
(pourcentages)



Source : BNB.

Une autre mesure de la solvabilité est fournie par le degré de permanence des capitaux. Ce ratio divise la somme des capitaux propres, des provisions et des dettes à long terme par le total du passif. Il exprime la stabilité des fonds sur lesquels l'entreprise peut compter pour développer ses activités. Comme il ressort du graphique 10, le ratio s'est inscrit en hausse durant la dernière décennie, spécialement dans le cas des grandes entreprises. En contrepartie, le taux d'endettement à court terme a baissé au cours de cette même période. Cette évolution de la structure de financement peut être considérée comme favorable, car elle limite les risques inhérents à l'endettement à court terme. Les travaux liés au modèle de santé financière développé par la Banque montrent d'ailleurs que l'endettement à court terme est une variable largement plus prédictive d'une défaillance que l'endettement à long terme.

3.3.2 La déduction fiscale pour capital à risque

Au cours des dernières années, l'indépendance financière a été stimulée par la déduction fiscale pour capital à risque, communément appelée « déduction pour intérêts notionnels ». Cette mesure a été instaurée par la loi du 22 juin 2005 et a pris effet à partir de l'exercice d'imposition 2007. Elle permet aux sociétés de déduire de leur base imposable un montant d'intérêts fictifs (« notionnels ») calculés sur leurs fonds propres « corrigés ». L'objectif de la mesure est de réduire la différence de traitement fiscal entre le financement par endettement et le financement par fonds propres. La loi vise aussi à offrir une alternative à la fin du régime des centres de coordination⁽¹⁾, que la Commission européenne a jugé incompatible avec les règles en matière d'aides d'État.

La loi du 22 juin 2005 a également supprimé le droit d'enregistrement de 0,5 % sur les apports en société⁽²⁾. Elle contient en outre plusieurs mesures visant à assurer la neutralité budgétaire. D'après les estimations présentées lors des travaux parlementaires⁽³⁾, la principale disposition compensatoire concerne l'exonération des plus-values réalisées, dont seul le montant net (c'est-à-dire hors frais afférents à la réalisation) est dorénavant exonéré. Les autres mesures compensatoires sont la suppression de la déduction pour investissement (à l'exception principalement des investissements respectueux de l'environnement) et la suppression du crédit d'impôt pour les nouveaux fonds propres⁽⁴⁾.

La déduction fiscale pour capital à risque s'applique à toutes les sociétés soumises à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non résidents, à l'exception des sociétés bénéficiant de certains régimes dérogatoires. Par ailleurs, les PME qui continuent à utiliser le régime de la réserve d'investissement ne peuvent bénéficier des intérêts notionnels.

TABLEAU 9 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIVEMENT APPLICABLE DANS LE CADRE DE LA DÉDUCTION FISCALE POUR CAPITAL À RISQUE (pourcentages)

Exercice d'imposition	Taux de base	Taux majoré pour les PME
2007	3,442	3,942
2008	3,781	4,281
2009	4,307	4,807
2010	4,473	4,973
2011	3,800	4,300
2012	3,425	3,925
2013	3,000	3,500

Source : BNB.

Les fonds propres à prendre en considération correspondent aux capitaux propres tels qu'ils apparaissent dans les comptes annuels, corrigés d'un certain nombre de montants. Ces corrections visent essentiellement à éviter les déductions fiscales en cascade et à prévenir certains abus⁽⁵⁾. Toute modification des fonds propres intervenant au cours de la période imposable est prise en compte *pro rata temporis*.

Le taux d'intérêt fictif appliqué au montant des fonds propres corrigés est égal au taux moyen des obligations linéaires (OLO) à dix ans émises par l'État belge, pour l'avant-dernière année précédant l'exercice d'imposition. Cela signifie par exemple que lors de l'exercice d'imposition 2007, c'est le taux moyen de 2005 qui était d'application, soit 3,442 %. Pour les PME, le taux est majoré de 0,5 point de pourcentage.

Le tableau 9 décrit les taux applicables depuis 2007. Ils ont augmenté jusqu'en 2010, à la suite de la hausse progressive du rendement des OLO. Depuis lors, diverses dispositions ont réduit l'effet de la mesure. Pour les

(1) Pour rappel, le régime des centres de coordination s'appliquait aux sociétés ayant pour objet la gestion des flux financiers au sein d'un groupe multinational.

(2) Cette suppression vise quasiment tous les cas d'augmentation de capital, à l'exception notamment de l'apport d'une maison d'habitation.

(3) Voir Chambre des représentants de Belgique (2005), Document parlementaire 51 1778/04 du 31 mai.

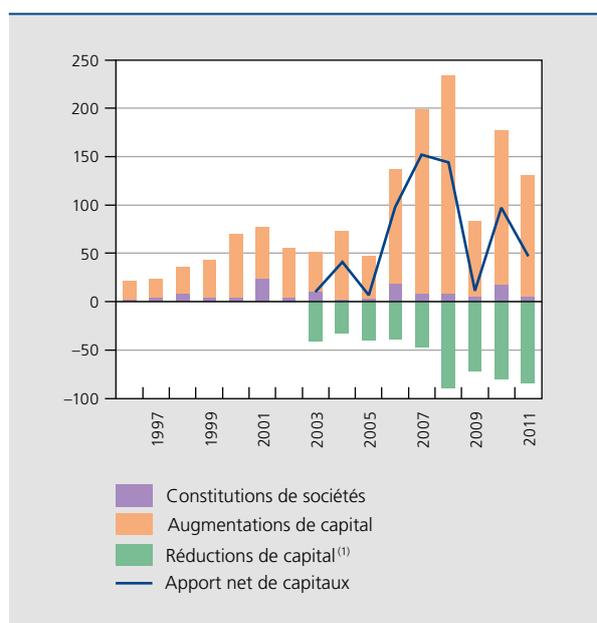
(4) Ces deux mesures concernent essentiellement les PME. Le crédit d'impôt était accordé une seule fois au taux de 7,5 % sur l'augmentation des fonds propres, avec un plafond de 19 850 euros. Cette disposition abrogée diffère de la déduction pour capital à risque sur deux points : d'une part, elle n'était octroyée qu'une fois alors que la déduction pour capital à risque est répétitive ; d'autre part, elle était accordée sur l'augmentation des fonds propres alors que la déduction pour capital à risque s'applique au total des fonds propres. Voir Valenduc C. (2009), « les intérêts notionnels : une réforme fondamentale et controversée » *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2018.

(5) Les capitaux propres sont notamment diminués de la valeur fiscale nette des actions et parts propres ou ayant la nature d'immobilisations financières. L'ensemble des corrections sont détaillées à l'article 6 de la loi du 22 juin 2005.

exercices d'imposition 2011 et 2012, le taux a été plafonné à 3,800 %. Il s'agit d'un taux maximum, de sorte que le taux effectif calculé sur la base des OLO peut être inférieur, ce qui a été le cas en 2012. À partir de l'exercice 2013, le plafond sera abaissé à 3,000 %. Pour mémoire, en l'absence de limite, le taux effectif aurait dépassé 4 % pour l'exercice 2013. Enfin, il est prévu que le report à un exercice ultérieur des intérêts dont le montant dépasse la base imposable sera supprimé à partir de l'exercice 2013⁽¹⁾.

Il est aujourd'hui admis que l'instauration des intérêts notionnels s'est concrétisée par une hausse très prononcée du capital des sociétés établies en Belgique. L'apport net de capitaux, soit la différence entre la hausse de capital induite par les augmentations de capital et les créations de sociétés, d'une part, et la baisse de capital résultant des réductions de capital, d'autre part, a atteint des niveaux records de 2006 à 2008 (cf. graphique 11). Sur l'ensemble des dernières années, plus de 60 % des apports nets ont eu une origine étrangère et se sont donc accompagnés d'un renforcement des fonds propres des sociétés belges en termes consolidés. L'apport de capitaux a reflué à partir de 2009. L'effet d'appel s'est sans doute essoufflé après avoir fonctionné à plein régime au cours des premières années. En outre, le plafonnement du taux de déduction et la fin de la reportabilité ont contribué à réduire l'attrait de la mesure.

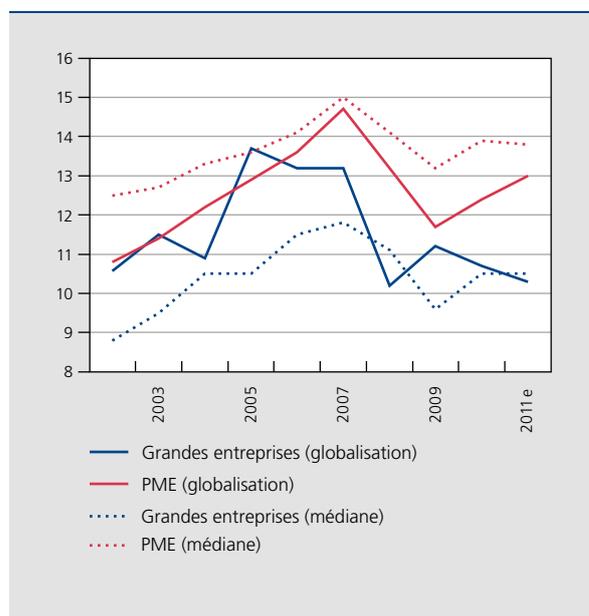
GRAPHIQUE 11 VARIATION DU CAPITAL SOCIAL DES SOCIÉTÉS ÉTABLIES EN BELGIQUE
(milliards d'euros)



Source : BNB.

(1) Les réductions de capital ne sont recensées que depuis 2003.

GRAPHIQUE 12 DEGRÉ DE COUVERTURE DES FONDS DE TIERS PAR LE CASH-FLOW
(pourcentages)



Source : BNB.

3.3.3 Couverture des fonds de tiers par le cash-flow

Le potentiel de remboursement peut être mesuré au moyen du degré de couverture des fonds de tiers par le cash-flow, c'est-à-dire la part des dettes que l'entreprise pourrait rembourser en affectant à cette fin la totalité du cash-flow de l'exercice. L'inverse de ce ratio donne le nombre d'années qui seraient nécessaires au remboursement complet des dettes, à cash-flow constant.

En 2011, la couverture des fonds de tiers a suivi des évolutions contrastées. En termes globalisés, le ratio des grandes entreprises s'est une nouvelle fois légèrement érodé, sous l'effet conjoint du recul du cash-flow (-1,5 %) et de l'augmentation des fonds de tiers (+2,5 %). Le ratio globalisé des PME a quant à lui poursuivi le rebond initié en 2010, en raison d'une croissance du cash-flow (+10,4 %) à nouveau supérieure à celle des fonds de tiers (+5,9 %). Quant aux ratios médians, ils indiquent une stabilisation de la distribution pour les deux catégories d'entreprises en 2011.

(1) En ce qui concerne le stock d'intérêts non encore déduits avant l'exercice 2013, le report restera possible pendant maximum sept ans. Le stock maximal pouvant être déduit par exercice d'imposition sera toutefois limité à 60 % de la base imposable (sauf pour le premier million de bénéfices). Voir Chambre des représentants de Belgique (2012), Document parlementaire 53 2458/001 du 22 octobre.

L'analyse conjointe de l'indépendance financière et de la couverture des fonds de tiers montre que, si les PME se caractérisent dans l'ensemble par une indépendance financière inférieure à celle des grandes entreprises, elles jouissent dans le même temps d'un potentiel de remboursement plus élevé.

3.3.4 Coûts de financement

Les charges d'intérêts moyennes des dettes financières permettent d'évaluer le coût du recours au financement externe. Le ratio divise les charges des dettes par la somme des dettes financières à court et à long termes. Le ratio n'est plus calculé pour les PME, étant donné que leur compte de résultats ne permet pas d'isoler parfaitement les charges des dettes⁽¹⁾.

Sur l'ensemble de 2009 et de 2010, conséquemment à l'assouplissement de la politique monétaire dans la zone euro, le ratio globalisé des grandes entreprises avait nettement reculé, retombant de 5,9 % à 3,7 %. Le ratio médian s'était lui-aussi replié mais de manière moins marquée, revenant de 6,2 % à 4,9 %.

En 2011, le ratio globalisé s'est légèrement redressé, sous l'influence du resserrement de la politique monétaire pendant la majeure partie de l'année. Au début de 2011, afin d'éviter que les risques haussiers pesant sur la stabilité des prix ne

se matérialisent dans un environnement de redémarrage de l'activité, le Conseil des gouverneurs de la BCE a par deux fois relevé les taux directeurs. Après avoir été maintenu au niveau historiquement bas de 1 % pendant près de deux ans, le principal taux directeur a ainsi successivement été porté à 1,25 % le 7 avril et à 1,50 % le 7 juillet. À la fin de l'année, à la suite de la révision à la baisse des perspectives de croissance, le Conseil des gouverneurs a ramené le principal taux directeur à 1,25 % le 3 novembre, puis à 1 % le 8 décembre⁽²⁾.

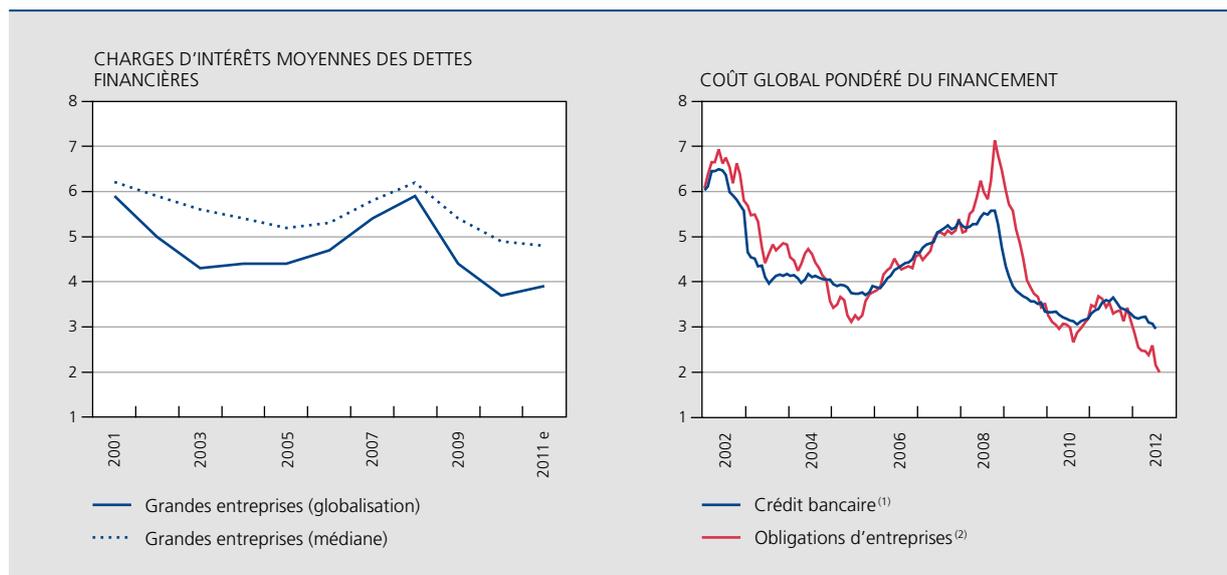
Le ratio médian s'est quant à lui encore très légèrement replié sur l'ensemble de 2011, reflétant la moindre exposition de la majorité des entreprises aux impulsions de politique monétaire décidées au cours de l'année.

Il est par ailleurs à relever que, d'après l'enquête qualitative menée par la Banque, l'appréciation par les entreprises des conditions générales de crédit est restée globalement positive durant la première moitié de l'année, avant de se dégrader à partir du troisième trimestre. Ce sont les limitations imposées par les banques en matière de montants de crédits et de garanties qui ont motivé ce jugement plus négatif des chefs d'entreprise ; leur appréciation des taux d'intérêt s'est quant à elle légèrement améliorée.

(1) Dans les schémas abrégés, les charges des dettes sont en effet englobées dans la rubrique « charges financières » (rubrique 65).

(2) Pour plus de détails sur la politique monétaire de la BCE en 2011, voir le Rapport annuel de la Banque.

GRAPHIQUE 13 COÛTS DE FINANCEMENT
(pourcentages)



Sources : BNB, Thomson Reuters Datastream.

(1) Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux crédits aux entreprises, tels qu'ils ressortent de l'enquête MIR. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.

(2) Rendement d'un indice d'obligations libellées en euros émises par des sociétés non financières de la zone euro, toutes maturités confondues, indice pondéré par les encours.

Enfin, le ratio tiré des comptes annuels peut être comparé aux coûts de financement calculés sur la base des enquêtes MIR et des données sur le rendement des obligations d'entreprises. Ces coûts de financement sont calculés mensuellement et sont pondérés par les encours. Il est intéressant de constater que leur évolution sur l'ensemble de la période est similaire à celle du ratio tiré des comptes annuels.

4. Tendances récentes en matière de stocks

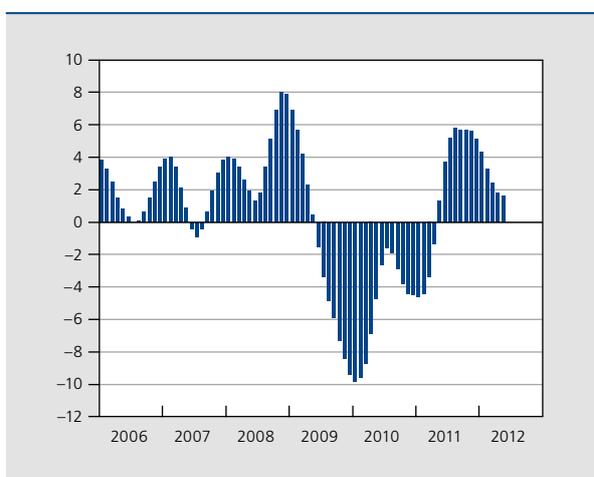
4.1 Importance et composition des stocks

Cette partie présente les tendances récentes en matière de stocks. Ceux-ci se définissent comme les biens qui interviennent dans le cycle d'exploitation des entreprises, soit pour être consommés au premier usage, soit pour être vendus en l'état ou au terme d'un processus de production.

Dans l'exploitation d'une entreprise, la gestion des stocks constitue un enjeu permanent soumis à des impératifs contradictoires. D'une part, l'entreprise doit éviter de stocker de manière excessive, afin de ne pas immobiliser des fonds inutilement. D'autre part, elle doit disposer de stocks suffisants pour se prémunir contre les ruptures. Les fluctuations conjoncturelles des dernières années, dans lesquelles les stocks ont joué un rôle important, illustrent cette problématique.

GRAPHIQUE 14 APPRÉCIATION DU NIVEAU DES STOCKS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

(solde des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale », données désaisonnalisées et lissées)



Source : BNB.

Ainsi, plus d'un tiers du repli du PIB en 2009 a été imputable au déstockage massif initié par les entreprises après l'entrée en récession. Dans les enquêtes de conjoncture menées par la Banque, ce mouvement procyclique s'est concrétisé par le nombre historiquement élevé de chefs d'entreprise faisant état d'un niveau de stocks inférieur à la normale (graphique 14). En 2011, à l'inverse, la reconstitution des stocks a contribué pour plus d'un tiers à la croissance du PIB. Comme expliqué au paragraphe 2.1, la dégradation conjoncturelle survenue dans le courant de 2011 n'a toutefois pas été pleinement anticipée par les entreprises, de sorte que celles-ci ont involontairement accumulé des biens inutilisés ou invendus. Cette situation est confirmée par la nette augmentation, dans le courant de 2011, du nombre de chefs d'entreprise signalant un niveau de stocks supérieur à la normale.

La composition et l'importance des stocks varient très largement d'une branche à l'autre, en fonction du cycle d'exploitation. Dans une entreprise industrielle, celui-ci prend la forme :

Achats → Stocks → Transformation → Stocks → Ventes

Dans une entreprise commerciale, il prend la forme :

Achats → Stocks → Ventes

Dans une entreprise de prestation de services, enfin, la nature de l'activité implique un niveau de stocks limité.

Le tableau 10 décrit la répartition sectorielle des stocks telle qu'elle ressort des comptes annuels. Les stocks se concentrent surtout dans le commerce de gros et de détail (32,7 % du total en 2011), l'industrie manufacturière (30,3 %) et la construction (11,9 %). Hormis le commerce et l'immobilier, les services se caractérisent logiquement par des niveaux de stocks relativement peu élevés : dans l'horeca, les télécommunications et les services aux entreprises, les stocks à la clôture de l'exercice représentent moins de 12 % de la valeur ajoutée. Cette proportion est largement supérieure dans le commerce de gros (84,7 %), le commerce de détail (66,1 %), l'immobilier (83,1 %), la construction (73,7 %) et l'industrie manufacturière (53,7 %).

L'analyse des stocks au départ des comptes annuels dépend du type de schéma déposé par les sociétés. Les comptes des PME opèrent une ventilation sommaire entre les stocks (rubrique 30/36) et les commandes en cours d'exécution (rubrique 37), tandis que les comptes des grandes entreprises distinguent les sous-rubriques suivantes : approvisionnements, en-cours de fabrication, produits finis, marchandises, immeubles destinés à la vente et acomptes versés.

Schématiquement, ces rubriques se définissent comme suit⁽¹⁾:

- les approvisionnements correspondent aux matières premières, aux matières consommables et aux fournitures⁽²⁾;
- les en-cours de fabrication sont les produits fabriqués par l'entreprise qui n'ont pas atteint le stade de produit fini;
- les produits finis sont les produits fabriqués par l'entreprise destinés à la vente et étant en état d'être vendus, en ce compris les produits intermédiaires vendables⁽³⁾;
- les marchandises sont les biens corporels acquis par l'entreprise en vue de leur revente tels quels ou sous le bénéfice de conditionnements mineurs;
- les immeubles destinés à la vente sont les immeubles achetés ou construits par l'entreprise en vue de leur revente;
- les acomptes versés concernent les acomptes versés sur des stocks dont la livraison n'a pas encore été effectuée par le fournisseur;

- les commandes en cours d'exécution sont les travaux en cours d'exécution, les produits en cours de fabrication et les services en cours de prestation qui font l'objet d'une commande spécifique de tiers et qui n'ont pas encore été réceptionnés ou livrés.

(1) Pour plus de détails sur la comptabilisation et la valorisation des stocks, voir notamment l'avis 132/7 de la Commission des Normes Comptables.

(2) Les matières premières sont les objets et substances acquis par l'entreprise et destinés à être incorporés aux produits fabriqués et traités. Les matières consommables et les fournitures sont les objets, matières ou fournitures acquis par l'entreprise et destinés à concourir, par leur consommation, au premier usage ou rapidement, à la fabrication ou à l'exploitation, et ce, sans entrer dans la composition des produits fabriqués ou traités.

(3) Les produits intermédiaires sont les produits fabriqués par l'entreprise qui ont atteint, dans le processus de production, un stade d'achèvement antérieur au stade d'achèvement définitif. Les produits intermédiaires non vendables sont destinés exclusivement à des transformations ultérieures au sein de l'entreprise. Ils sont comptabilisés dans les en-cours de fabrication. Les produits intermédiaires vendables sont destinés soit à des transformations ultérieures, soit à être vendus en l'état.

TABLEAU 10 VENTILATION SECTORIELLE DES STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

(2011, millions d'euros, sauf mention contraire)

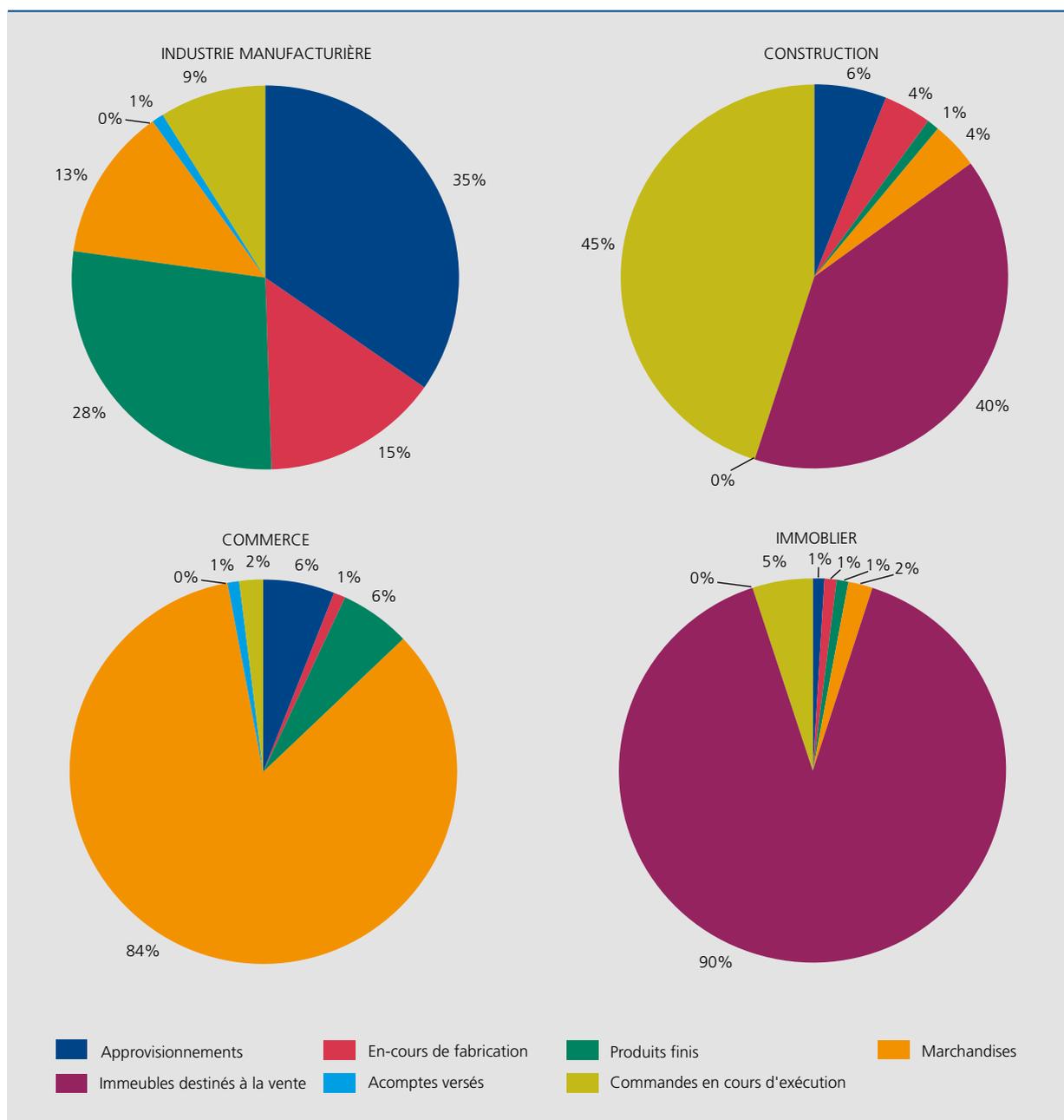
	Stocks à la clôture de l'exercice	En pourcentage du total	<i>p.m.</i> Stocks en pourcentage de la valeur ajoutée ⁽¹⁾
Industrie manufacturière	24 885	30,3	53,7
dont:			
Industries agricoles et alimentaires	3 139	3,8	45,3
Textiles, vêtements et chaussures	1 187	1,4	83,9
Bois, papier et imprimerie	1 173	1,4	37,1
Industrie chimique	3 176	3,9	45,7
Industrie pharmaceutique	2 285	2,8	47,2
Métallurgie et travail des métaux	5 046	6,2	75,9
Fabrications métalliques	4 863	5,9	53,7
Branches non manufacturières	57 150	69,7	45,2
dont:			
Commerce de gros	19 333	23,6	84,7
Commerce de détail	7 527	9,2	66,1
Transport et entreposage	2 552	3,1	17,8
Hébergement et restauration	283	0,3	8,7
Information et communication	1 049	1,3	8,7
Activités immobilières	4 156	5,1	83,1
Services aux entreprises	2 696	3,3	11,7
Énergie, eau et déchets	2 187	2,7	21,6
Construction	9 713	11,8	73,7
Total	82 036	100,0	47,5

Source : BNB.

(1) Pourcentage calculé pour les sociétés dont l'exercice comptable a une durée de douze mois.

GRAPHIQUE 15 COMPOSITION DES STOCKS ET COMMANDES EN COURS, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(2011, grandes entreprises)



Source : BNB.

L'annexe 3 présente la ventilation des stocks parmi ces rubriques pour l'ensemble de la population étudiée. En 2011, le montant total des stocks et commandes en cours d'exécution s'élevait à un peu plus de 82 milliards d'euros, dont 60 milliards dans les grandes entreprises et 22 milliards dans les PME. D'après les comptes des grandes entreprises, les marchandises sont la composante principale (42 % du total), devant les approvisionnements (18,7%), les produits finis (13,2%), les commandes en cours (10,9%), les immeubles destinés à la vente (7,3 %)

et les en-cours de fabrication (7,3 %). Les acomptes versés représentent une proportion très faible du total (0,6 %).

C'est dans l'industrie que la composition des stocks est la plus diversifiée (cf. graphique 15). Les branches manufacturières se distinguent par des stocks d'approvisionnements, de produits finis et d'en-cours de fabrication beaucoup plus développés. Dans la construction, l'essentiel des stocks se répartit entre les commandes en cours d'exécution et les immeubles destinés à la vente. Enfin, le

commerce et l'immobilier se caractérisent par une forte spécialisation, vers respectivement les marchandises et les immeubles destinés à la vente.

4.2 Tendances récentes

Ce paragraphe décrit les évolutions récentes observées dans l'industrie, la construction et le commerce, soit les branches les plus significatives en matière de stocks. Depuis l'éclatement de la crise financière, les stocks ont relativement peu fluctué dans le commerce de détail et la construction. Les variations ont par contre été nettement plus vives dans l'industrie et le commerce de gros (cf. graphique 16). En raison de leur exposition aux variations du commerce mondial, ces deux branches ont fortement déstocké en 2009, avant de reconstituer leurs stocks en 2010 et en 2011. Il convient de remarquer que l'industrie pharmaceutique est la seule branche manufacturière dans laquelle les stocks n'ont cessé de progresser au cours des dernières années, y compris pendant la récession de 2008-2009.

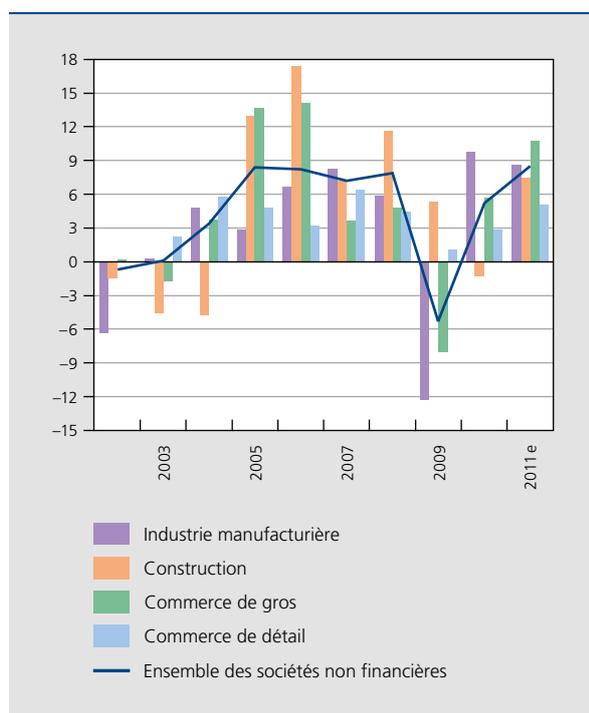
La manière dont les entreprises gèrent leurs stocks peut être appréciée au travers des ratios de rotation, qui mesurent leur fréquence de renouvellement dans l'entreprise. Deux ratios sont généralement distingués en la matière : la rotation des stocks acquis, d'une part, et la rotation des stocks produits, d'autre part. Ces ratios ne peuvent être calculés qu'au départ des schémas complets.

La rotation des stocks acquis concerne les approvisionnements, les marchandises, les immeubles destinés à la vente⁽¹⁾ et les acomptes versés. Le ratio s'obtient en divisant le coût des approvisionnements et des marchandises (rubrique 60 dans le compte de résultats) par le total de ces stocks à l'actif du bilan.

La rotation des stocks produits concerne les en-cours de fabrication, les produits finis et les commandes en cours⁽²⁾. Le ratio s'obtient en divisant le coût de revient des ventes par le total de ces stocks à l'actif du bilan. Les ventes sont considérées au coût de revient et non au prix de vente car les stocks eux-mêmes sont évalués au coût de revient⁽³⁾.

Il est à souligner que les ratios de rotation ne sont pas exempts d'ambiguïté. D'un point de vue strictement financier, une rotation élevée est favorable car elle signifie que les stocks sont liquides, ce qui minimise les coûts de stockage et les risques d'obsolescence. Une rotation élevée peut toutefois s'expliquer par un niveau de stocks insuffisant, donnant lieu à des ruptures et des commandes

GRAPHIQUE 16 ÉVOLUTION DES STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)



Source : BNB.

fréquentes dont le coût peut excéder l'économie initiale liée au moindre stockage.

Le graphique 17 présente l'évolution des ratios. Dans le commerce et la construction, seul un des deux ratios est calculé. Comme le montre en effet le graphique 15, les stocks de ces deux branches sont très largement spécialisés, vers respectivement les stocks acquis et les stocks produits.

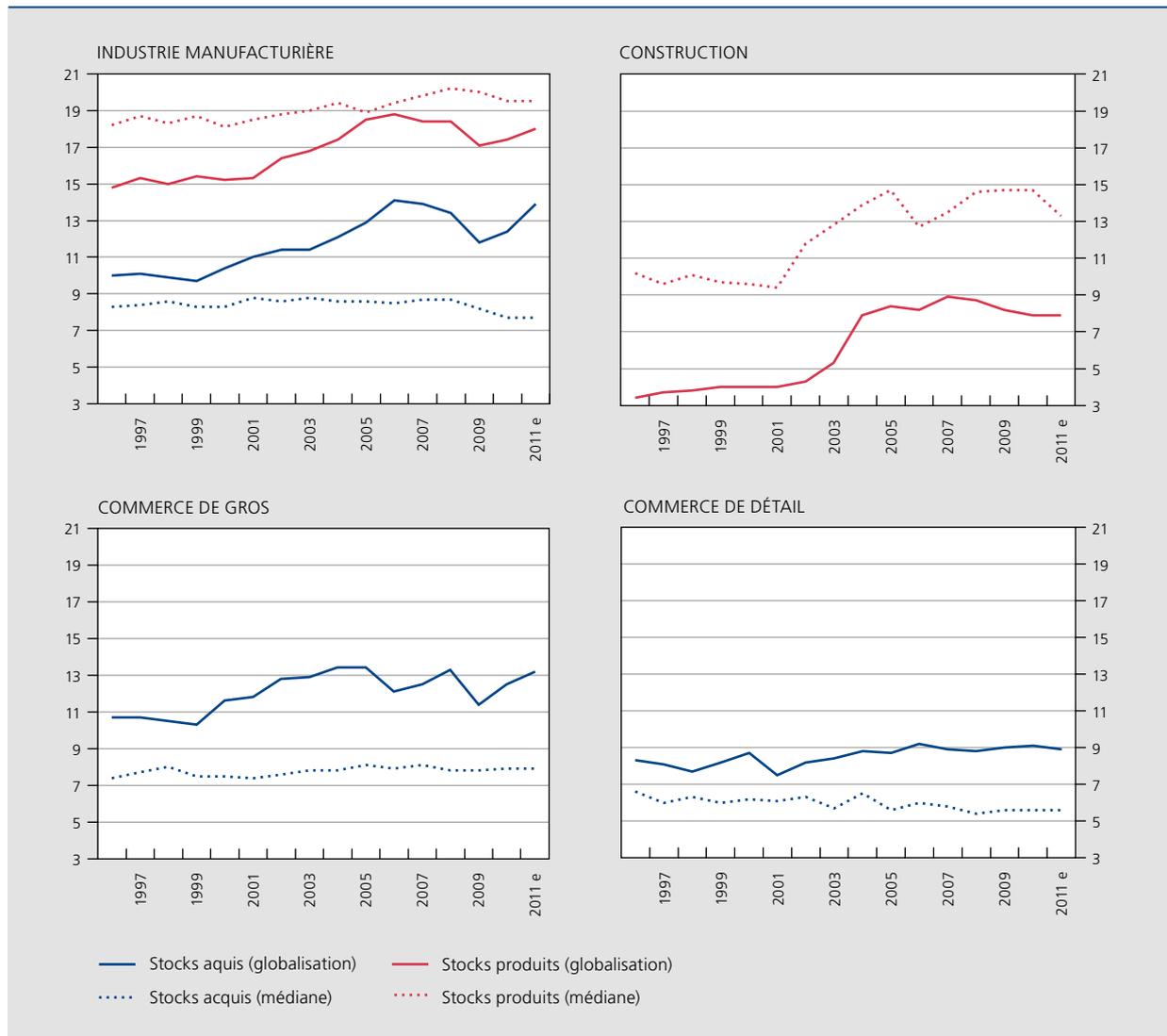
Dans l'industrie, la rotation globalisée des deux catégories de stocks s'est sensiblement intensifiée entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, ce qui signifie que, pour un niveau d'activité donné, le stock a diminué. Cette évolution reflète une gestion des stocks plus rigoureuse marquée, entre autres, par l'emprise croissante de principes tels que le *just in time*. La rotation s'est ensuite érodée, sous l'effet de la récession de 2008-2009 et de la difficulté des entreprises industrielles

(1) Sauf pour les entreprises de construction.

(2) Ainsi que les immeubles destinés à la vente pour les entreprises de construction.

(3) Le coût de revient des ventes est égal à la rubrique 60/64 du compte de résultats (« Coût des ventes et des prestations »), corrigée par les rubriques 71 (« Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours »), 72 (« Production immobilisée »), 740 (« Subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics ») et 9125 (« Subsidés en capital accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats »).

GRAPHIQUE 17 ROTATION DES STOCKS, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ
(pourcentages)



Source : BNB.

à anticiper l'évolution de l'activité. Le redressement de la rotation globalisée en 2010 et en 2011 indique toutefois que la gestion des stocks s'est adaptée au nouveau contexte économique. Au total, sur l'ensemble des quinze dernières années, la rotation globalisée a sensiblement progressé dans l'industrie manufacturière. Elle est passée de 10,0 à 13,9 pour les stocks acquis, et de 14,8 à 18,0 pour les stocks produits. En termes médians, la rotation de stocks acquis a stagné sur l'ensemble de la période, tandis que la rotation de stocks produits est passée de 18,2 à 19,7.

Dans la construction, une rupture est intervenue dans la première partie des années 2000. À la demande de la Confédération nationale de la construction, les

entreprises ont été autorisées à présenter au bilan le solde net entre le montant des commandes en cours d'exécution et celui des acomptes reçus sur commandes. Cette dérogation au droit comptable général a été accordée par le Ministre de l'économie afin d'améliorer la solvabilité des entreprises de construction, étant donné que les acomptes font partie des fonds de tiers. La solvabilité étant un des critères d'attribution des marchés publics, les entreprises de construction belges étaient jusqu'alors désavantagées car la présentation compensée s'appliquait déjà dans les pays limitrophes. À la suite de cette dérogation, le montant des commandes en cours d'exécution a nettement baissé dans la branche, ce qui a poussé à la hausse la rotation tant globalisée que médiane. Hors cette influence réglementaire, la rotation

des stocks est restée relativement stable sur l'ensemble des quinze dernières années.

Dans le commerce de gros, le ratio globalisé a suivi des tendances similaires à celles constatées dans l'industrie, de manière moins marquée cependant. L'évolution du ratio est parfois irrégulière, car le volume des achats peut être gonflé par des opérations d'achat-vente peu représentatives de l'activité réelle. Le ratio médian est quant à lui demeuré particulièrement stable sur l'ensemble de la période, ce qui signifie que la gestion des stocks n'a guère varié dans la majorité des entreprises.

Enfin, dans le commerce de détail, la rotation des stocks est restée très stable. Le ratio globalisé s'est très légèrement amélioré avant de se stabiliser à partir de 2006, tandis que le ratio médian s'est quelque peu érodé au cours des quinze dernières années.

Il est encore à noter que le degré de rotation est largement tributaire de l'activité des entreprises. Dans la construction par exemple, en raison d'un cycle d'exploitation plus long, les stocks produits sont plus importants en proportion du volume d'activité que dans l'industrie. On constate aussi des différences sensibles dans les branches manufacturières. La rotation est ainsi nettement supérieure dans l'agro-alimentaire, en raison du caractère périssable des biens qui y sont traités.

Conclusions

Sur l'ensemble de 2011, la valeur ajoutée totale des sociétés non financières a progressé de 3,1 % à prix courants. Il s'agit d'un ralentissement par rapport à 2010, année durant laquelle elle avait rebondi de 5,5 %. Ce ralentissement a deux causes concomitantes. D'une part, le montant des achats a continué de croître vigoureusement, en raison, notamment, du nouveau renchérissement sensible des inputs. Pour mémoire, en moyenne sur l'ensemble de 2011, l'augmentation des prix a atteint 31,3 % pour les matières premières énergétiques et 14,3 % pour les matières premières industrielles. D'autre part, la croissance du chiffre d'affaires s'est légèrement tassée, bien que les sociétés aient répercuté une partie de la hausse des coûts sur leurs prix de vente.

Dans le même temps, les frais de personnel ont nettement rebondi en 2011, sous l'effet de l'augmentation conjuguée de l'emploi et des coûts salariaux horaires. La croissance des dotations d'amortissement s'est quant à elle redressée, dans un contexte de reprise des investissements. Au total, les charges d'exploitation se sont accrues de 4,4 % en 2011, soit un rythme de

progression nettement plus rapide que celui observé au cours des deux années précédentes. Cette combinaison de hausse des coûts et d'activité moins dynamique a conduit à une légère érosion du résultat net d'exploitation en 2011 (-2,4 %), après le vif rebond observé en 2010 (+28,7 %). Dans l'ensemble, les performances des entreprises ont donc été affectées par la dégradation conjoncturelle qui s'est progressivement marquée à partir du deuxième trimestre de 2011.

L'analyse en fonction de la taille montre que les évolutions ont été nettement plus favorables aux PME : la valeur ajoutée de ces dernières s'est en effet accrue de 6,3 % en 2011, contre 2,0 % pour les grandes entreprises. De même, alors que le résultat d'exploitation des grandes entreprises s'est replié de 6,8 %, celui des PME a progressé de 9,7 %. Si les grandes entreprises ont donc été significativement plus affectées par la détérioration de la conjoncture, il faut rappeler que la reprise de 2010 leur avait beaucoup plus profité. De manière générale, les grandes entreprises sont plus sensibles aux cycles économiques, en raison de leur plus forte orientation vers les activités industrielles et le commerce international.

Ces évolutions ont eu des répercussions sur la rentabilité des sociétés. En 2011, quelle que soit la mesure considérée, la rentabilité des PME a poursuivi le rétablissement amorcé en 2010. Sur l'ensemble des deux dernières années, le redressement des PME a été particulièrement prononcé en ce qui concerne les ratios globalisés, au point de renouer, dans certains cas, avec les niveaux observés avant la récession de 2008-2009. Au contraire, la rentabilité des grandes entreprises s'est contractée en 2011, de sorte que plusieurs des ratios étudiés sont retombés à un niveau inférieur à celui enregistré lors du creux de 2009. Les grandes entreprises ont notamment vu leurs marges chuter en 2011, spécialement dans les branches les plus exposées à l'environnement international et au renchérissement des matières premières (c'est-à-dire l'industrie manufacturière, le transport et le commerce de gros).

L'analyse des tendances sectorielles depuis l'éclatement de la crise financière montre que l'évolution des branches d'activité a été largement fonction de leur degré d'exposition aux fluctuations du commerce mondial. Ainsi, les deux branches qui ont le plus reculé depuis 2007 sont le textile et la métallurgie. Le textile fait face depuis très longtemps à la concurrence internationale, en particulier celle des pays à bas coûts. La métallurgie, quant à elle, a particulièrement subi les conséquences de la récession de 2008-2009, dont la mise à l'arrêt de certaines unités de production. À l'opposé, la valeur ajoutée s'est encore

nettement accrue dans l'industrie pharmaceutique, en raison de l'augmentation de la production et du taux de valeur ajoutée élevé dont jouit cette branche. De manière générale, dans le prolongement des tendances de long terme, les fluctuations conjoncturelles des dernières années ont été beaucoup plus favorables aux branches non manufacturières. C'est dans l'énergie et l'eau que la hausse des performances a été la plus prononcée. Dans une moindre mesure, les services aux entreprises, l'immobilier, le commerce de détail et l'horeca ont également enregistré une croissance supérieure à la moyenne. Dans leur ensemble, ces branches ont bénéficié de la relative fermeté de la demande intérieure depuis 2008.

L'article présente également les contributions sectorielles à la croissance de chaque région, pour la période 2001-2011. Cette décomposition fait apparaître un certain nombre de particularités régionales. Ainsi, la Flandre se distingue notamment par les contributions plus conséquentes fournies par le transport, la métallurgie, le raffinage et le commerce de matières premières et de produits industriels. En Wallonie, l'industrie pharmaceutique et les services financiers auxiliaires ont apporté des contributions nettement plus importantes que dans les deux autres régions. Enfin, en raison des spécificités de son économie, Bruxelles

n'a été soutenue que par le secteur tertiaire, en particulier les services aux entreprises, l'énergie et, dans une moindre mesure, l'immobilier et l'horeca. À l'opposé, le commerce de gros, le transport et la construction ont eu une contribution nettement plus limitée dans la capitale.

La dernière partie de l'article décrit les développements récents en matière de stocks. En ce qui concerne la rotation, c'est dans l'industrie manufacturière que les fluctuations les plus significatives ont eu lieu ces dernières années. Dans ce regroupement, la rotation globalisée s'est sensiblement intensifiée entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, ce qui signifie que, pour un niveau d'activité donné, le stock a diminué. Cette évolution reflète une gestion des stocks plus rigoureuse, marquée, entre autres, par l'emprise croissante de principes tels que le *just in time*. La rotation s'est ensuite érodée, sous l'effet de la récession de 2008-2009 et de la difficulté des entreprises à anticiper l'évolution de l'activité. Le redressement de la rotation globalisée en 2010 et en 2011 indique toutefois que la gestion des stocks s'est adaptée au nouveau contexte macro-économique. Dans les autres branches d'activité, la rotation est demeurée plus stable sur l'ensemble de la période étudiée.

Annexe 1

REGROUPEMENTS SECTORIELS

	Divisions NACE-BEL 2008
Industrie manufacturière	10-33
dont:	
Industries agricoles et alimentaires	10-12
Textiles, vêtements et chaussures	13-15
Bois, papier et imprimerie	16-18
Industrie chimique	20
Industrie pharmaceutique	21
Métallurgie et travail des métaux	24-25
Fabrications métalliques	26-30
Branches non manufacturières	01-09, 35-82, 85.5 et 9⁽¹⁾
dont:	
Commerce de gros ⁽²⁾	46
Commerce de détail ⁽²⁾	47
Transport et entreposage	49-53
Hébergement et restauration	55-56
Information et communication	58-63
Activités immobilières	68
Autres activités de services ⁽³⁾	69-82
Énergie, eau et déchets	35-39
Construction	41-43

(1) Excepté 64, 65, 70100, 75, 94, 98 et 99.

(2) À l'exclusion des véhicules automobiles et des motos.

(3) À l'exclusion des activités de sièges sociaux (70100).

Annexe 2

DÉFINITION DES RATIOS

	Rubriques attribuées dans le schéma	
	complet	abrégé
1. Marge nette sur ventes		
Numérateur (N)	9901 + 9125	9901 + 9125
Dénominateur (D)	70 + 74 – 740	70
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Schémas abrégés: 70 > 0		
2. Rentabilité nette des actifs d'exploitation		
Numérateur (N)	9901	9901
Dénominateur (D)	20 + 21 + 22/27 + 3 + 40/41 + 490/1	20 + 21 + 22/27 + 3 + 40/41 + 490/1
Ratio = N/D × 100		
Conditions de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
20 + 21 + 22/27 + 3 + 40/41 + 490/1 > 0 ⁽¹⁾		
3. Rentabilité nette des capitaux propres, hors résultat exceptionnel		
Numérateur (N)	9904 – 76 + 66	9904 – 76 + 66
Dénominateur (D)	10/15	10/15
Ratio = N/D × 100		
Conditions de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
10/15 > 0 ⁽¹⁾		
4. Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes, hors résultat exceptionnel		
Numérateur (N)	9904 + 650 + 653 – 9126 + 9134 – 76 + 66	9904 + 65 – 9126 + 67/77 – 76 + 66
Dénominateur (D)	20/58	20/58
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
5. Degré d'indépendance financière		
Numérateur (N)	10/15	10/15
Dénominateur (D)	10/49	10/49
Ratio = N/D × 100		
6. Degré de permanence des capitaux		
Numérateur (N)	10/15 + 16 + 17	10/15 + 16 + 17
Dénominateur (D)	10/49	10/49
Ratio = N/D × 100		

(1) Condition valable pour le calcul de la médiane mais pas pour la globalisation.

DÉFINITION DES RATIOS (suite)

	Rubriques attribuées dans le schéma	
	complet	abrégé
7. Degré de couverture des fonds de tiers par le <i>cash-flow</i>		
Numérateur (N)	9904 + 630 + 631/4 + 6501 + 635/7 + 651 + 6560 - 6561 + 660 + 661 + 662 - 760 - 761 - 762 + 663 - 9125 - 780 + 680	9904 + 631/4 + 635/7 + 656 + 8079 + 8279 + 8475 - 8089 - 8289 - 8485 - 9125 - 780 + 680
Dénominateur (D)	16 + 17/49	16 + 17/49
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
8. Charges d'intérêts moyennes des dettes financières		
Numérateur (N)	650	
Dénominateur (D)	170/4 + 42 + 43	
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
9. Rotation des stocks acquis		
Numérateur (N)	60	
Dénominateur (D)	30/31 + 34 + 35 ⁽¹⁾ + 36	
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
10. Rotation des stocks produits		
Numérateur (N)	60/64 - 71 - 72 - 740 - 9125	
Dénominateur (D)	32 + 33 + 35 ⁽²⁾ + 37	
Ratio = N/D × 100		
Condition de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		

(1) Sauf pour les entreprises de construction.

(2) Uniquement pour les entreprises de construction.

Annexe 3

DÉTAIL DES STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION À L'ACTIF DU BILAN (2011)

	Millions d'euros	En pourcentage du total
Schémas abrégés		
Stocks	20 791	93,0
Commandes en cours d'exécution	1 572	7,0
Total	22 362	100,0
Schémas complets		
Stocks	53 193	89,1
Approvisionnements	11 149	18,7
En-cours de fabrication	4 350	7,3
Produits finis	7 901	13,2
Marchandises	25 072	42,0
Immeubles destinés à la vente	4 344	7,3
Acomptes versés	377	0,6
Commandes en cours d'exécution	6 480	10,9
Total	59 674	100,0
Ensemble des sociétés non financières		
Stocks	73 984	90,2
Commandes en cours d'exécution	8 052	9,8
Total	82 036	100,0

Source : BNB.

Le bilan social 2011

Ph. Delhez
P. Heuse
H. Zimmer

Introduction

Les informations contenues dans le bilan social permettent d'analyser l'évolution des effectifs, des heures de travail et des frais de personnel, de même que les efforts de formation des entreprises en faveur de leurs travailleurs.

L'article se compose de trois parties. La première décrit la variation de l'emploi entre 2010 et 2011 dans l'ensemble des entreprises, d'une part, et dans celles tenues de déposer un schéma complet, plus détaillé, d'autre part. La deuxième examine les indicateurs de formation et la troisième se penche sur la branche des activités financières et d'assurance, qui a subi de profondes mutations, amplifiées, ces dernières années, par la crise économique et financière.

Les résultats commentés dans les première et deuxième parties sont obtenus à partir d'une population réduite⁽¹⁾, tandis que la troisième partie s'appuie sur la population totale des entreprises ayant déposé un bilan social pour 2010. La population réduite compte 49 006 entreprises, soit 60 % des firmes de la population totale en 2010. Il s'agit de sociétés qui ont déposé un bilan social tant pour l'exercice 2011 que pour l'exercice 2010, ce qui permet de mesurer l'évolution d'une série de variables entre ces deux exercices. Utiliser un échantillon constant a néanmoins certaines limites. Les sociétés nouvelles et celles qui ont disparu sont exclues, ce qui peut entraîner un décalage entre les variations observées dans la population réduite et celles qui seront notées dans la population totale. Le délai important nécessaire pour disposer des informations pour l'ensemble des entreprises et les garanties offertes par la représentativité de l'échantillon en termes d'emplois justifient cependant que l'on adopte une telle démarche. Les 1 586 930 personnes occupées par les firmes de cette

population réduite, qui compte proportionnellement plus d'entreprises de grande taille, constituent en effet 81 % des travailleurs de la population complète.

1. Évolution de l'emploi

1.1 Dans l'ensemble des entreprises

Dans un contexte où la croissance du PIB commençait à ralentir, l'on a observé, selon les comptes nationaux, une progression de 1,5 % de l'emploi salarié privé⁽²⁾ en 2011, ce dernier réagissant habituellement avec un certain décalage aux fluctuations de l'activité.

L'évolution moyenne du nombre de salariés dans la population réduite des entreprises ayant déposé un bilan social renvoie une image similaire. En 2011, le nombre de personnes occupées à temps plein comme à temps partiel a augmenté, dans des proportions voisines. La conjoncture économique ayant eu tendance à se dégrader en cours d'année, la situation au 31 décembre 2011 fait état d'une expansion plus modeste de l'emploi, à 1 %, le tassement étant plus marqué pour les travailleurs à temps plein.

(1) Étant donné le délai dont disposent les entreprises pour remplir leurs obligations comptables et le temps nécessaire au contrôle des comptes, tous les bilans sociaux clôturés au 31 décembre 2011 n'étaient pas disponibles le 13 septembre 2012, date à laquelle les données nécessaires à l'analyse ont été extraites. L'annexe 1 synthétise les principes méthodologiques qui ont présidé à la constitution des populations d'analyse et à leur répartition régionale. La ventilation par branche d'activité est opérée sur la base des sections et divisions de la nomenclature NACE-BEL (version 2008) : elle figure à l'annexe 2. Les intitulés officiels ont été abrégés dans le corps du texte pour en faciliter la lecture. Les annexes 3 à 10 reprennent une série d'indicateurs détaillés par branche d'activité. Les annexes 11 à 13 ventilent une série d'indicateurs selon l'appartenance régionale des entreprises.

(2) Secteurs institutionnels S11 (sociétés non financières), S12 (sociétés financières) et S15 (institutions sans but lucratif au service des ménages), exception faite des branches NACE-BEL 78 (activités liées à l'emploi), 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement), afin d'approcher les secteurs et branches couverts par la population d'analyse.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2010 ET 2011
(population réduite)

	À temps plein		À temps partiel		Total	
	Unités	Pourcentages	Unités	Pourcentages	Unités	Pourcentages
Moyenne annuelle	16 106	1,5	7 711	1,6	23 817	1,5
Au 31 décembre	10 099	0,9	6 294	1,3	16 393	1,0
Hommes	5 742	0,7	-97	-0,1	5 645	0,6
Femmes	4 357	1,4	6 391	1,7	10 748	1,6

Source : BNB (bilans sociaux).

Il apparaît que ce sont surtout les femmes qui ont soutenu la croissance de l'emploi observée en fin d'exercice, à hauteur de 10 748 travailleuses supplémentaires, sur un total en hausse de 16 393 personnes. Le nombre de femmes actives à temps partiel a augmenté un peu plus vite que celui des travailleuses à temps plein, à respectivement 1,7 et 1,4 %. Le nombre d'hommes occupés s'est accru uniquement au niveau des emplois à temps plein. À la fin de 2011, les femmes représentaient 43,4 % des effectifs inscrits dans les entreprises, soit une appréciation de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. La part des hommes restait ainsi majoritaire, à 56,6 %.

Ce sont les PME qui se sont montrées les plus dynamiques en matière de créations nettes d'emplois. Dans les petites entreprises de 50 ETP au plus, le nombre de salariés s'est accru de 2,1 % entre la fin de 2010 et celle de 2011 ; dans celles occupant plus de 50 à 250 ETP, la croissance a atteint 0,9 % et, enfin, dans les grandes entreprises de plus de 250 ETP – qui concentrent plus de la moitié des postes de travail –, elle s'est établie à 0,5 %.

Le nombre de salariés temporaires a augmenté significativement, de 5,2 %, ce qui correspond à 5 007 personnes supplémentaires. Par travailleurs temporaires, on entend ceux occupés sous contrat à durée déterminée, de remplacement ou pour l'exécution d'un travail défini. Les salariés sous contrat permanent ont également apporté une contribution positive, fût-elle assortie d'un taux de croissance plus modeste, à hauteur de 0,8 %. Ceci représentait toutefois 11 386 personnes de plus, de sorte que, à la fin de 2011, ces contrats concernaient 93,7 % du personnel inscrit.

Les mouvements de personnel sous-jacents font état d'une plus grande rotation du personnel en 2011, marquée par une augmentation à la fois des entrées et des sorties de travailleurs, de respectivement 6,1 et 8,8 % par rapport à 2010, les secondes demeurant toutefois encore inférieures aux premières. Par conséquent, les entrées nettes totales ont atteint 18 539 personnes⁽¹⁾ en 2011.

(1) En raison d'erreurs dans les bilans sociaux déposés, les variations à un an d'écart du personnel occupé au 31 décembre ne sont pas toujours égales au solde des entrées et des sorties de personnel.

TABLEAU 2 VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE TYPE DE CONTRAT
(données au 31 décembre, population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Personnel inscrit	1,0	16 393	100,0	1 610 139
Personnel permanent	0,8	11 386	93,7	1 508 962
Personnel temporaire ⁽¹⁾	5,2	5 007	6,3	101 177

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Travailleurs sous contrat à durée déterminée, de remplacements ou conclu en vue de l'exécution d'un travail défini.

TABLEAU 3 ENTRÉES ET SORTIES DE PERSONNEL
(unités, population réduite)

	Entrées		Sorties		Entrées nettes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Temps plein	400 850	438 400	369 150	415 234	31 700	23 166
Temps partiel	298 846	303 708	295 818	308 335	3 028	-4 627
Total	699 696	742 108	664 968	723 569	34 728	18 539

Source : BNB (bilans sociaux).

La ventilation des mouvements par régime de travail suggère que, à l'instar des années précédentes, des travailleurs à temps plein ont glissé vers un régime de travail à horaire réduit en cours d'année. En effet, la hausse du personnel à temps plein enregistrée entre les 31 décembre 2010 et 2011 est deux fois plus faible que les entrées nettes, tandis que l'on note une progression du nombre de travailleurs occupés à temps partiel durant la même période, qui contraste avec les sorties nettes observées pour ce régime de travail sur la base des flux de personnel.

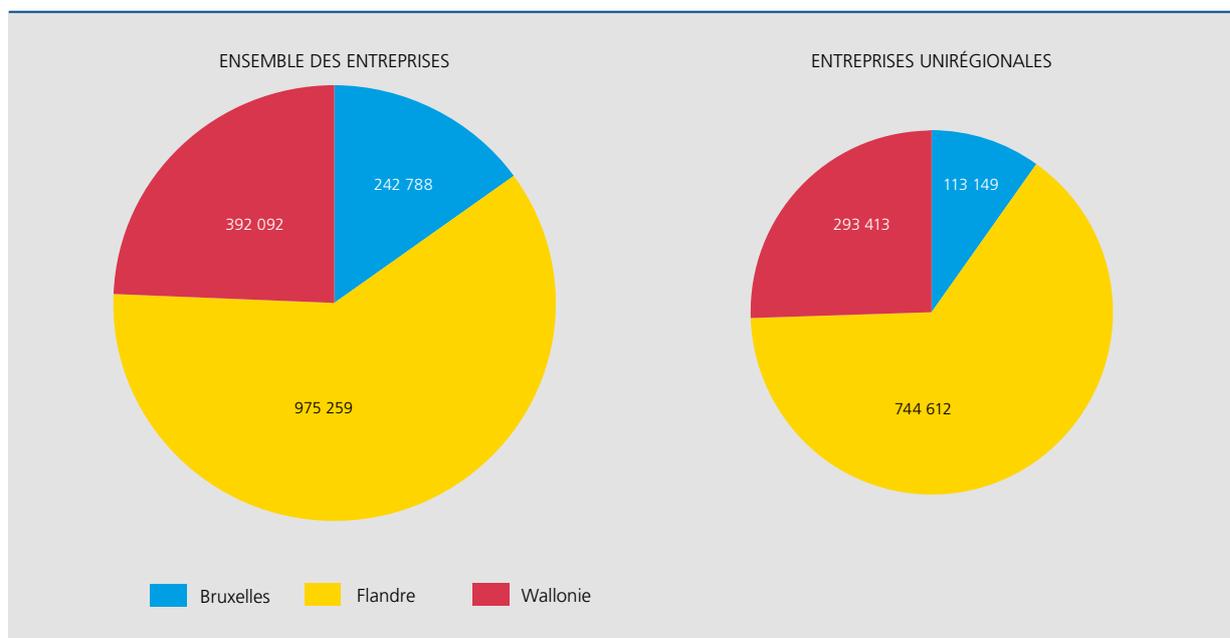
Au total, le taux de travail à temps partiel a à peine varié entre la fin de 2010 et celle de 2011, s'établissant à

30,3 %. Bien qu'il se soit régulièrement accru ces dix dernières années, le taux de travail à temps partiel masculin demeure encore considérablement inférieur à celui des femmes, à 12,3 %, contre 53,7 %.

1.2 Dans les régions

Les entreprises unirégionales sont celles dont le siège social et le(s) siège(s) d'exploitation sont installés dans une seule région. Elles représentaient 98 % des entreprises de la population réduite en 2011, soit 48 057 firmes. Ces sociétés sont généralement de taille restreinte : en moyenne, elles

GRAPHIQUE 1 VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LA RÉGION DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES UNIRÉGIONALES EN 2011
(données au 31 décembre, unités, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

occupaient 24 travailleurs. Les 949 entreprises restantes, dites multirégionales, sont implantées dans plus d'une région. Elles employaient en moyenne 483 travailleurs.

Les effectifs des firmes sont répartis entre les différentes régions au moyen de la clé utilisée par l'ICN pour établir les comptes régionaux de l'emploi⁽¹⁾. À la fin de 2011, 60,6 % des travailleurs issus de la population réduite d'entreprises étaient occupés en Flandre, 24,4 % en Wallonie et 15,1 % à Bruxelles, soit des proportions très proches de celles observées dans les comptes nationaux en 2010.

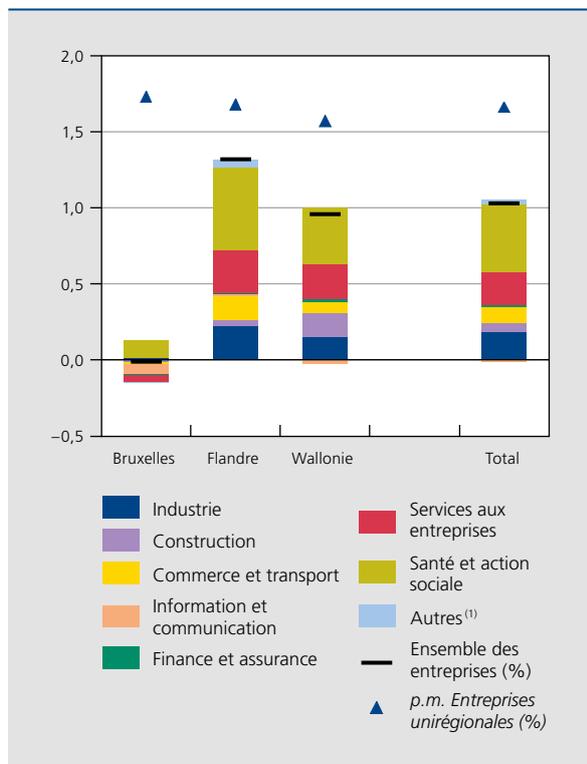
Les entreprises unirégionales ont rassemblé près de 72 % des travailleurs de la population réduite en 2011. Cette proportion varie considérablement d'une région à l'autre. Bruxelles abritant davantage de sièges sociaux de sociétés multirégionales, les entreprises unirégionales y occupaient moins de la moitié des travailleurs de cette région, tandis que celles implantées exclusivement en Flandre et en Wallonie concentraient environ les trois quarts de l'emploi régional correspondant.

Les spécialisations relatives des deux types de firmes différent⁽²⁾ elles aussi : dans les unirégionales, les trois quarts des emplois se répartissent de manière égale entre l'industrie, le commerce et le transport et la santé et l'action sociale. Bruxelles se distingue par une part importante de postes dans les services. Ainsi, environ un tiers des personnes occupées dans les entreprises unirégionales bruxelloises travaillent dans l'information et la communication, la finance et l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises, alors que les entreprises unirégionales de Flandre et de Wallonie présentent une structure d'activité proche de la moyenne. La principale branche d'occupation dans les entreprises multirégionales est le commerce et le transport, qui s'arroge plus d'un tiers des emplois. Les entreprises industrielles concentrent 18 % des postes et les entreprises financières 17 %.

La progression de la main-d'œuvre a été plus dynamique dans les entreprises unirégionales, avec une variation de 1,7 % des effectifs entre les 31 décembre 2010 et 2011, correspondant à 18 787 postes supplémentaires. En revanche, le personnel occupé dans les entreprises multirégionales a reculé de 0,5 %, soit une diminution nette de 2 394 personnes. Au total, l'emploi a augmenté de 1 %. Comme l'année précédente, c'est principalement la branche santé et action sociale qui a tiré la croissance, à hauteur de 0,4 point de pourcentage. Ensemble, l'industrie et les services aux entreprises ont également soutenu la création nette d'emplois, jusqu'à concurrence de 0,4 point. Les contributions des autres branches ont été plus modestes, voire parfois nulles.

GRAPHIQUE 2 CONTRIBUTION DES BRANCHES D'ACTIVITÉ À LA VARIATION DE L'EMPLOI DANS LES RÉGIONS ENTRE 2010 ET 2011

(données au 31 décembre, points de pourcentage, sauf mention contraire, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Agriculture, immobilier, autres services.

Au niveau des régions, l'emploi n'a pas évolué au même rythme. Il est resté stable à Bruxelles, la hausse dans la branche de la santé et de l'action sociale ayant tout juste compensé la baisse des effectifs dans la plupart des autres branches. La Flandre a affiché l'expansion la plus marquée, à 1,3 % et, en Wallonie, le nombre de personnes occupées a augmenté de 1 %. Dans ces deux régions, la branche santé et action sociale a apporté la principale contribution à la croissance de l'emploi (respectivement 0,6 et 0,4 point de pourcentage), suivies des services aux entreprises (respectivement 0,3 et 0,2 point de pourcentage). L'industrie, de même que le commerce et le transport, y ont également contribué positivement, fût-ce de manière moins prononcée en Wallonie. Cette dernière a en revanche bénéficié de l'apport de postes de travail supplémentaires dans la construction.

(1) Celle-ci repose sur les données par établissement collectées par l'ONSS, qui permettent à l'ICN de ventiler l'emploi selon les arrondissements où la firme a son siège social et son (ses) siège(s) d'exploitation. Une telle clé est pertinente pour la ventilation régionale de l'emploi à la fin de l'exercice, mais elle ne peut s'appliquer à l'ensemble des rubriques du bilan social.

(2) Pour plus de détails, cf. l'annexe 1.

1.3 Dans les entreprises déposant un schéma complet

Les renseignements fournis par les entreprises tenues de déposer un schéma complet permettent d'affiner les caractéristiques de la main-d'œuvre occupée et l'évolution de celle-ci. En particulier, ces bilans sociaux comportent des informations sur le recours à des travailleurs externes – qu'il s'agisse de personnel intérimaire ou mis à disposition par une autre société – et sur les motifs des sorties de personnel.

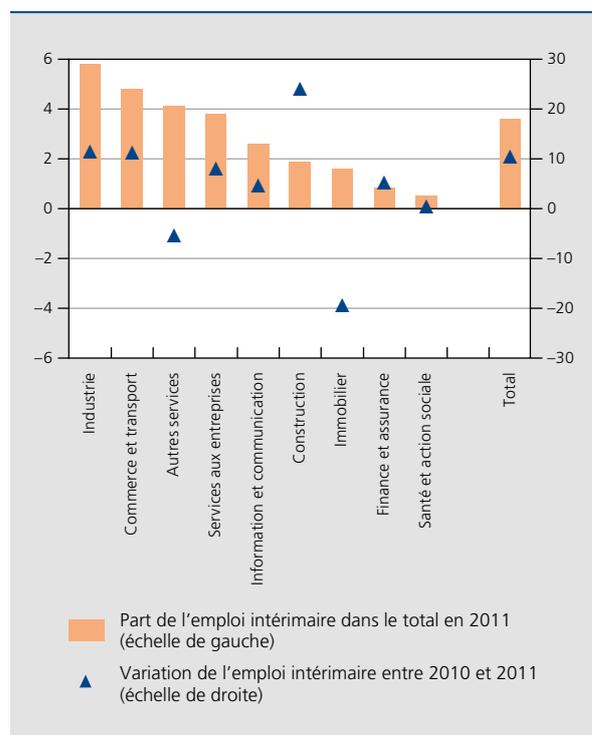
1.3.1 Travailleurs externes

Si l'on ajoute le personnel intérimaire et mis à disposition au personnel inscrit, le nombre moyen de travailleurs ETP a augmenté de 16 542 unités en 2011, ce qui représente une progression relative de 1,4%. Celle-ci a été tirée essentiellement par l'évolution du nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel, soit 12 862 ETP supplémentaires. Cette catégorie de personnel constituait ainsi en 2011 95,5% du volume de travail exprimé en ETP recensé dans les entreprises déposant un schéma complet. À la suite de la reprise de l'activité, ces dernières ont enregistré une hausse notable de 10,4% du personnel intérimaire entre 2010 et 2011, ce qui correspondait à 4 033 ETP. Ces travailleurs représentaient 3,6% du nombre total d'ETP en 2011. Le personnel mis à disposition, dont la part dans le total était inférieure à 1%, a quant à lui diminué de 3%, ou 352 unités.

La part relative de l'intérim dans l'emploi total diffère sensiblement d'une branche d'activité à l'autre. Elle va de 0,5% dans la santé et l'action sociale à près de 6% dans l'industrie. Cette dernière comptait en 2011 plus de 80% d'entreprises utilisatrices, soit la proportion la plus élevée de toutes les branches d'activité. La part d'intérimaires dans les effectifs du commerce et du transport et dans les

GRAPHIQUE 3 VARIATION ET PART RELATIVE DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EXPRIMÉ EN ETP DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(moyenne annuelle, pourcentages, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

autres services a également dépassé 4%, et plus d'une entreprise sur deux ressortissant à ces branches a fait appel à ces travailleurs externes. Le recours à l'intérim dans la finance et l'assurance a représenté 0,8% de l'emploi total; il y est presque aussi peu répandu que dans la santé et l'action sociale. Dans ces branches, un tiers des entreprises seulement y font appel, contre 59% en moyenne.

TABLEAU 4 VENTILATION DE L'EMPLOI, EXPRIMÉ EN ETP, DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET

(moyenne annuelle, population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Personnel inscrit	1,1	12 862	95,5	1 144 431
Personnel intérimaire	10,4	4 033	3,6	42 783
Personnel mis à disposition	-3,0	- 352	0,9	11 207
Total	1,4	16 542	100,0	1 198 421

Source : BNB (bilans sociaux).

TABLEAU 5 VENTILATION DES SORTIES DE PERSONNEL PAR MOTIF DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET
(population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Pension	23,0	2 268	3,1	12 132
Prépension ⁽¹⁾	-23,7	-2 162	1,8	6 958
Licenciement	-7,5	-3 059	9,6	37 945
Fin d'un contrat temporaire	6,4	13 554	57,0	225 505
Autres motifs ⁽²⁾	21,3	19 855	28,6	113 162
Total	8,3	30 456	100,0	395 702

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Le régime de prépension est devenu le régime de chômage avec complément d'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle dénomination a été introduite dans les nouveaux formulaires de bilan social applicables à partir de l'exercice 2012.

(2) Départs spontanés, décès en fonction.

Le taux de croissance le plus élevé du nombre de travailleurs en ETP relevant de ce système a été observé dans la construction, à 24,1 %, mais la part des intérimaires n'y avait toujours pas atteint 2 % en 2011. Dans l'industrie, le nombre d'intérimaires a augmenté de plus de 11 %, comme dans le commerce et le transport. Ailleurs, les taux de croissance n'ont pas dépassé 8 % et ont même parfois été négatifs, comme dans l'immobilier et les autres services, deux branches d'importance réduite où la baisse du nombre d'intérimaires n'a toutefois concerné qu'une dizaine d'ETP.

1.3.2 Motifs des sorties

Les sorties brutes de personnel dans les entreprises déposant un schéma complet se sont accrues de 8,3 % en 2011, soit un flux de 30 456 personnes. Les fins de contrats temporaires et les départs spontanés, qui sont les habituels principaux motifs de sorties, ont progressé de respectivement 6,4 et 21,3 % : en 2011, ils ont représenté respectivement 57 et 28,6 % du total. Partant d'un niveau beaucoup plus bas, les départs à la pension ont augmenté de près d'un quart, tandis que les prépensions ont reculé dans des proportions similaires. Les licenciements ont également été moins nombreux qu'en 2010, de 7,5 %. La part des licenciements dans les sorties de personnel s'est élevée à 9,6 % en 2011, alors qu'ensemble, les prépensions et les pensions n'en ont constitué qu'un peu moins de 5 %.

(1) La formation formelle recouvre les cours et stages conçus par des formateurs dans des locaux distincts du lieu de travail. La formation moins formelle ou informelle reprend les autres activités d'apprentissage, planifiées en fonction des besoins propres de l'apprenant, y compris la formation en milieu de travail. La formation initiale est destinée aux personnes occupées dans des systèmes alternant formation et travail en entreprise en vue de l'acquisition d'un diplôme.

2. Formation

2.1 Entreprises formatrices

Le nombre de firmes de la population réduite ayant complété l'un des trois volets relatifs à la formation en entreprise⁽¹⁾ est passé de 11 890 à 12 982 entre 2010 et 2011. Respectivement 80 et 74 % des entreprises formatrices recensées en 2010 et en 2011 ont déclaré des activités de formation pour les deux exercices consécutifs. Il en résulte que les grandeurs relatives à la formation varient à la fois en raison de modifications dans la politique de formation des firmes et de changements dans la population des entreprises formatrices.

En 2011, dans la population réduite, plus d'une entreprise sur quatre était formatrice. Ce ratio est en augmentation constante depuis l'introduction du nouveau formulaire du bilan social, qui prévoit un reporting nettement plus précis des différents efforts de formation des entreprises. Cette évolution découle des actions mises en place au niveau des secteurs et des pouvoirs publics pour encourager les entreprises à renforcer et à développer les compétences des travailleurs. Dans la population totale, le taux d'entreprises formatrices est passé de 18,5 % en 2008 à 21,1 % en 2010. En 2011, dans la population réduite, cette proportion a progressé de 2,2 points de pourcentage. La hausse a été particulièrement soutenue pour les entreprises qui déclarent de la formation formelle, dont la part est passée de 19,5 à 22 % du total. Elle a été plus limitée pour celles qui rapportent de la formation moins formelle ou informelle, tandis que la proportion de celles qui citent

de la formation initiale s'est inscrite en recul⁽¹⁾. Il convient de noter que près d'un tiers des entreprises formatrices combinent différents types de formation.

2.2 Objectifs du secteur privé en matière de formation

Les efforts des entreprises du secteur privé en matière de formation sont encadrés depuis de nombreuses années par des objectifs quantitatifs. En ce qui concerne la participation, il est prévu qu'un travailleur sur deux ait accès à une formation. En matière de coûts, les dépenses doivent représenter 1,9 % de la masse salariale, faute de quoi les secteurs dont les efforts se révèlent insuffisants sont passibles d'une amende sous la forme d'une cotisation supplémentaire destinée à financer le système du congé éducatif payé. Ce mécanisme de sanction, qui, au départ, pénalisait indistinctement toutes les entreprises des secteurs qui n'ont pas conclu de convention collective de travail prévoyant explicitement une hausse de leur investissement financier dans la formation ou du taux de participation, sera prochainement assoupli.

Les résultats qui figurent dans cet article diffèrent de ceux publiés par le Conseil central de l'économie (CCE), qui évalue chaque année les efforts de formation de l'ensemble du secteur privé dans son Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial. Les données utilisées par le CCE concernent l'ensemble des entreprises qui déposent un bilan social pour

(1) Les évolutions relatives à la formation initiale semblent indiquer que des erreurs affectent les données des bilans sociaux de certaines entreprises, raison pour laquelle ce type de formation, somme toute marginal, n'est pas pris en considération ici.

un exercice déterminé, données qui ne sont disponibles qu'environ dix-huit mois après la fin de l'exercice comptable considéré. La population réduite qui sert de base à cet article répond pour sa part à une série de critères (notamment la longueur et la date de clôture de l'exercice et le dépôt d'un bilan social pour les exercices 2010 et 2011) qui en réduisent l'importance. Les évolutions qui y sont observées constituent néanmoins de bons indicateurs de celles attendues pour l'ensemble des entreprises.

En 2011, 41,3 % des travailleurs occupés dans les entreprises de la population réduite ont pris part à une ou plusieurs activités de formation formelle. Dans le même temps, 22,5 % des salariés ont bénéficié d'une formation de type informel ou moins formel. Ces deux taux sont en progression par rapport à 2010, de respectivement 1,6 et 0,6 point de pourcentage, mais restent chacun en deçà de l'objectif de 50 %. Il convient de noter que les données disponibles dans le bilan social ne permettent pas de calculer un taux de participation agrégé, puisqu'un travailleur qui a suivi des activités de formation à la fois formelle et informelle est comptabilisé deux fois.

Ajoutons encore que les taux de participation obtenus pour la population réduite, comme les autres indicateurs de formation d'ailleurs, sont supérieurs à ceux obtenus pour la population totale, étant donné la prédominance, dans la population réduite, d'entreprises de grande taille qui, d'une part, investissent en moyenne davantage dans la formation de leurs collaborateurs et, d'autre part, sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter leurs initiatives de formation. À titre d'exemple, en 2010, dans la population réduite, le taux de participation à la formation formelle s'élevait à 58 % dans les grandes entreprises,

TABLEAU 6 INDICATEURS DE FORMATION CONTINUE DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES
(population réduite)

	Formation formelle		Formation informelle		Total	
	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage
Taux de participation (pourcentages de l'emploi moyen)	41,3	1,6	22,5	0,6	–	–
Coût net de formation ⁽¹⁾ (pourcentages des frais de personnel)	1,22	0,03	0,45	0,00	1,67	0,03
Durée de formation (pourcentages des heures ouvrées)	0,81	0,01	0,45	0,02	1,26	0,03

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

à 35 % dans celles de taille moyenne et à 11 % dans les petites, pour une moyenne de 40 %. Pour la population totale, ces valeurs atteignaient respectivement 59, 34 et 9 %, pour une moyenne de 37 %.

En 2011, les dépenses liées à la formation continue des travailleurs totalisaient 1,67 % des frais de personnel des entreprises de la population réduite. La légère progression, de 0,03 point de pourcentage, est entièrement imputable à la formation formelle. Le budget de formation formelle s'élève à près des trois quarts des dépenses de formation continue. Il s'est établi à 1,22 % de la masse salariale en 2011. Il faut préciser que les dépenses de formation recensées dans le bilan social sont des coûts nets : les subventions et autres avantages reçus sont portés en déduction des coûts bruts de formation. Par ailleurs, en ce qui concerne la formation formelle, les coûts nets incluent aussi les cotisations sociales et les versements aux fonds collectifs effectués en vertu des obligations légales ou paritaires. Ces derniers correspondaient en moyenne à 0,06 % des frais de personnel déclarés en 2011, soit un montant largement inférieur à celui estimé par le CCE (0,16 % de la masse salariale). L'on observe à la fois un grand nombre d'entreprises qui ne mentionnent aucun montant dans la rubrique adéquate, y compris parmi les plus grandes, et une variabilité importante du taux de cotisation parmi celles qui la remplissent. Un effort de communication et des contrôles plus systématiques de ces informations s'imposent donc à l'avenir. Les subventions liées aux activités de formation formelle représentaient 0,08 % des frais de personnel, permettant de couvrir en moyenne 6,1 % des coûts bruts correspondants.

Le temps de travail dégagé pour permettre aux travailleurs de se former est passé de 1,23 à 1,26 % des heures ouvrées entre 2010 et 2011 dans les entreprises de la population réduite. La hausse a été plus marquée pour la formation informelle, en moyenne moins onéreuse, puisque son importance relative est sensiblement plus élevée en termes d'heures (36 %) que de budget (27 %).

2.3 Autres indicateurs de formation

Bien que le nombre d'heures d'apprentissage dont a bénéficié en moyenne chaque participant à la formation formelle ait été quasiment identique à celui dédié à la formation informelle, soit respectivement 26,4 et 26,9 heures en 2011, les frais générés par la formation formelle – qui comprennent, outre les salaires des personnes qui dispensent la formation et ceux des travailleurs qui la suivent, le coût des locaux et du matériel mis à disposition, de même que, le cas échéant, les frais de déplacement et de séjour des personnes formées – restent

TABLEAU 7 COÛT ET DURÉE DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DANS LES ENTREPRISES FORMATRICES (population réduite)

	Formelle	Informelle
Coût net⁽¹⁾ par participant (euros, sauf mention contraire)		
2010	1 387	994
2011	1 414	1 004
Variation (pourcentages)	2,0	0,9
Coût net⁽¹⁾ par heure de formation (euros, sauf mention contraire)		
2010	53,7	37,6
2011	56,3	37,3
Variation (pourcentages)	4,9	-0,9
Durée de formation par participant (heures, sauf mention contraire)		
2010	27,1	26,4
2011	26,4	26,9
Variation (pourcentages)	-2,9	1,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

sensiblement plus élevés que ceux liés à la formation informelle. En 2011, une heure de formation formelle a coûté 56,3 euros en moyenne (en progression de près de 5 % par rapport à l'année précédente), soit 50 % de plus qu'une heure de formation informelle. La dépense moyenne par travailleur formé s'est élevée à 1 414 euros pour la formation formelle et à 1 004 euros pour la formation informelle.

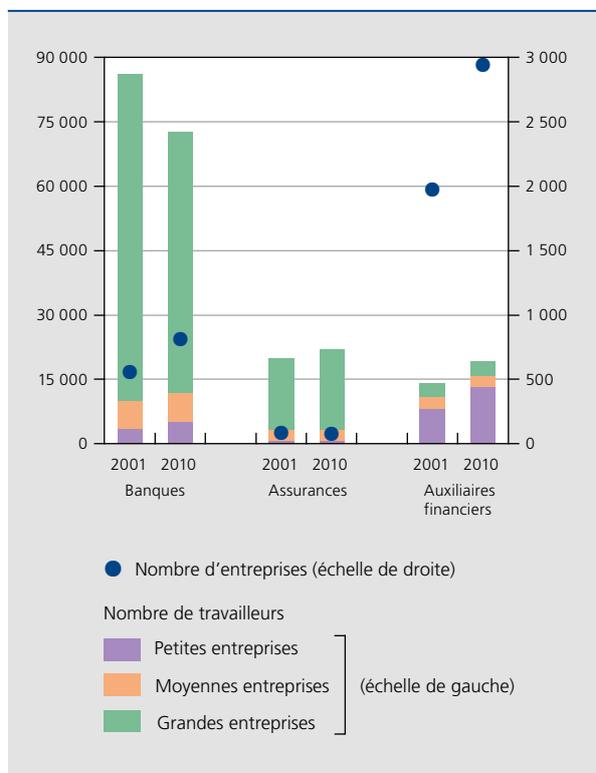
3. Évolution de l'emploi et de la gestion du personnel dans la branche finance et assurance

3.1 Composition de la branche

Le bilan social fait partie intégrante des comptes annuels que les établissements de crédit et les entreprises d'assurance doivent déposer auprès de la BNB, même si, en vertu d'obligations comptables particulières, il s'agit de comptes annuels obéissant à un schéma normalisé

GRAPHIQUE 4 VENTILATION DE L'EMPLOI PAR TYPE D'ACTIVITÉ ET TAILLE DES ENTREPRISES DANS LA BRANCHE FINANCE ET ASSURANCE

(unités, population totale)



Source : BNB (bilans sociaux).

différent de celui des sociétés non financières. Ce chapitre est consacré à l'examen des informations contenues dans les bilans sociaux des entreprises de la branche finance et assurance⁽¹⁾, qui, en 2010, occupaient 5,8 % des salariés de la population totale⁽²⁾, le but étant de mettre en évidence leurs spécificités en termes d'emploi au regard des autres branches d'activité.

Le caractère non exhaustif de la population d'analyse compromet un examen de la branche sur une longue période : étant donné le degré de concentration de l'emploi qui y est noté, l'absence d'une seule entreprise⁽³⁾ peut perturber sensiblement les niveaux et les évolutions des variables observées, raison pour laquelle la suite de l'étude se penchera essentiellement sur les résultats obtenus pour l'exercice 2010, dernière année pour laquelle on dispose de données complètes. Dans certains cas, ces résultats seront mis en perspective au travers d'une comparaison avec ceux enregistrés pour 2001.

La branche finance et assurance comptait, en 2001, 2 618 entreprises, qui occupaient ensemble

120 214 travailleurs. En 2010, les bilans sociaux ne recensaient plus que 113 816 personnes occupées, même si le nombre de déposants a grimpé jusqu'à 3 832.

Le nombre de banques a crû de 558 à 815 entre 2001 et 2010, tandis que, dans le même temps, l'emploi est retombé à 72 638 personnes, soit 64 % des effectifs de la branche. La taille moyenne d'une entreprise est ainsi revenue de 154 travailleurs en 2001 à 89 en 2010. En dépit de ces évolutions, l'emploi reste fortement concentré : les 23 grandes entreprises représentaient encore 84 % des emplois en 2010, contre 88 % dix ans plus tôt. Les petites entreprises et celles de taille moyenne occupaient respectivement 7 et 9 % des travailleurs.

Dans les assurances, l'emploi est également très concentré au sein d'un petit nombre de grandes entreprises. Au total, les 74 firmes de la population employaient 21 967 travailleurs en 2010, soit 19 % des salariés de la branche finance et assurance. Les petites sociétés occupaient à peine 3 % du personnel, celles de taille moyenne 12 % et les grandes 85 %, soit une part qui n'a que très faiblement progressé depuis 2001, contrairement à ce que l'on observe pour les banques. En moyenne, une entreprise d'assurance comptait un peu moins de 300 travailleurs en 2011, contre 232 en 2001.

Le profil de répartition des auxiliaires financiers est complètement différent. L'essentiel de l'emploi, soit 82 % des 19 210 salariés, est recensé dans des PME⁽⁴⁾. Les petites entreprises sont très nombreuses : celles qui occupent 10 ETP au plus représentaient près de 44 % de l'emploi en 2010, et celles comptant plus de 10 à 50 ETP 26 %. Les sociétés de taille moyenne et les grandes employaient respectivement 12 et 18 % des effectifs. En moyenne, ces entreprises occupaient 7 travailleurs en 2010, soit un nombre inchangé par rapport à 2001.

(1) Dénomination abrégée (cf. annexe 2). Dans la nomenclature NACE-BEL 2008, la branche activités financières et d'assurance se compose de trois divisions. La division 64 (reprise ci-après sous la dénomination « banques ») regroupe les activités de banque centrale et celles des autres intermédiaires financiers, de même que les activités des sociétés holding et des fonds de placement et les autres activités de services financiers. La division 65 (ci-après « assurances ») recouvre les activités d'assurance, de réassurance et les caisses de retraite, à l'exception des assurances sociales obligatoires. La division 66 (ci-après « auxiliaires financiers ») englobe les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

(2) La population d'analyse n'est ni exhaustive ni constante. La méthodologie qui prévaut à l'établissement de cette population (cf. annexe 1) écarte de facto une série d'entreprises, notamment celles qui ne clôturent pas leur exercice comptable au 31 décembre, qui affichent des différences entre le personnel enregistré dans les comptes annuels et dans le bilan social ou dont le bilan social est d'une qualité insuffisante. Il est dès lors possible qu'une entreprise ne figure pas dans la population d'analyse pour un exercice particulier, alors qu'elle est présente les autres années. La population d'analyse varie par ailleurs en raison des créations et disparitions d'entreprises au fil du temps.

(3) C'est le cas par exemple de la compagnie d'assurances Axa, comptant plus de 5 000 travailleurs en 2010, qui n'a joint un bilan social à ses comptes annuels qu'à partir de l'exercice 2008.

(4) Les agences bancaires franchisées sous l'enseigne Dexia sont comptabilisées parmi les auxiliaires financiers.

3.2 Caractéristiques du personnel

3.2.1 Statut et qualification

Alors que 41,5 % des travailleurs des entreprises ayant déposé un bilan social en 2010 étaient des ouvriers, seuls 1,4 % des salariés de la branche finance et assurance relevaient de ce statut. L'essentiel du personnel, soit 94,5 %, était en effet composé d'employés, alors que la moyenne s'établissait à 56,3 %. L'on y trouve également une proportion plus importante de personnel de direction, soit 3,8 %, contre 1,3 % en moyenne. Les membres du personnel qui n'occupent aucun de ces statuts, notamment les stagiaires et les apprentis, ne constituent qu'une fraction marginale des effectifs de la branche, soit 0,4 % – à peine moins que dans l'ensemble de la population d'analyse.

La prédominance des fonctions intellectuelles dans la branche finance et assurance, de même que leur spécificité, sont à l'origine d'une surreprésentation des travailleurs très qualifiés. En effet, l'on relève que 64 % des travailleurs disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 29 % en moyenne. Les branches finance

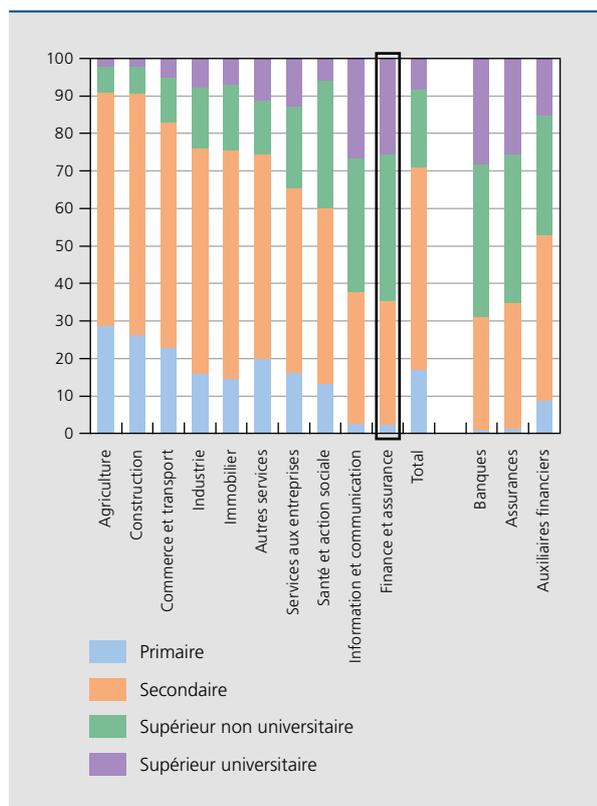
et assurance et information et communication sont celles où la concentration de travailleurs très qualifiés est la plus forte, loin devant la santé et l'action sociale et les services aux entreprises. À l'autre extrême, se trouvent les branches agriculture et construction, où le personnel très qualifié représente seulement un dixième des effectifs.

La ventilation du personnel selon le diplôme obtenu est assez similaire dans les banques et les assurances, mais s'écarte sensiblement de celle observée pour les auxiliaires financiers. Dans ce dernier groupe d'entreprises, 47 % du personnel est hautement qualifié, contre 65 % dans les assurances et 69 % dans les banques, où le pourcentage d'universitaires est particulièrement élevé. Les travailleurs titulaires d'un certificat de l'enseignement secondaire sont proportionnellement plus nombreux auprès des auxiliaires financiers que dans les banques et les assurances (44 %, contre respectivement 30 et 34 %). Par ailleurs, un travailleur sur dix possède au mieux un certificat de l'enseignement primaire auprès des auxiliaires financiers, alors que cette proportion est à peine supérieure à 1 % dans les deux autres groupes d'entreprises.

Il convient de noter que, dans la branche finance et assurance, le profil de qualification des femmes, qui représentent un peu plus de la moitié des effectifs, est assez dissemblable de celui des hommes : l'on compte relativement plus de femmes diplômées de l'enseignement secondaire (37 %, contre 29 % pour les hommes) et plus d'hommes très qualifiés, la différence se concentrant sur les titulaires d'un diplôme universitaire (21 % pour les femmes, contre 31 % pour les hommes).

GRAPHIQUE 5 NIVEAU DE QUALIFICATION DU PERSONNEL

(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

3.2.2 Genre et régime de travail

Les femmes sont comparativement plus nombreuses au sein du personnel de la branche finance et assurance que dans l'ensemble de la population d'analyse. En moyenne, elles représentaient 43,6 % des effectifs en 2010, contre 52 % dans la branche finance et assurance. Cette dernière proportion masque des situations assez divergentes : dans le groupe des auxiliaires financiers, plus de 60 % des effectifs sont féminins, tandis que dans les banques et dans les assurances, les hommes et les femmes se partagent équitablement les postes de travail.

La part des femmes dans l'emploi s'est sensiblement accrue au cours des dix dernières années, gagnant en moyenne plus de 5 points de pourcentage depuis 2001. L'ampleur de la hausse a été comparable dans la branche finance et assurance, où cette augmentation résulte à la fois d'une contraction de l'emploi masculin et d'une expansion de l'emploi féminin. Ont contribué à cette évolution, l'arrivée d'un nombre toujours plus important

de jeunes femmes hautement qualifiées sur le marché du travail et le retrait en moins grand nombre de travailleuses en fin de carrière, étant donné la participation plus restreinte des cohortes féminines de cette tranche d'âge au marché du travail.

La féminisation de l'emploi est allée de pair avec un accroissement du taux de travail à temps partiel, qui est passé en moyenne de 21,8 à 31,1 % entre 2001 et 2010. Dans la branche finance et assurance, où ce pourcentage atteignait 27,7 % en 2010, la progression depuis 2001 a été plus marquée que dans les autres branches. La hausse, de 3,7 à 11,1 %, a été proportionnellement plus vive pour les effectifs masculins, mais le travail à temps partiel des hommes reste encore moins répandu que dans l'ensemble des entreprises (12,9 %). Chez les femmes, ce ratio a augmenté de 11 points de pourcentage, pour s'établir à 42,9 %, soit une proportion encore largement en deçà de la moyenne, qui s'établissait à 54,5 %.

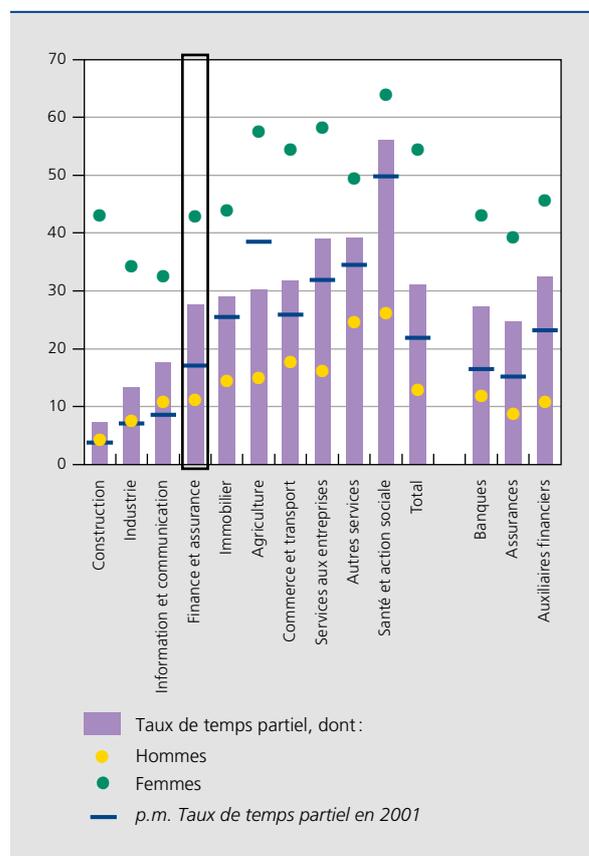
Au sein de la branche finance et assurance, le travail à temps partiel est plus fréquent auprès des auxiliaires financiers, où il a concerné 32,4 % du personnel, qu'auprès des banques (27,3 %) et des assurances (24,7 %). Ce classement est identique pour le travail à temps partiel féminin, tandis que les hommes occupés à temps réduit sont proportionnellement un peu plus nombreux dans les banques.

Il convient de noter que c'est dans la branche finance et assurance que la durée contractuelle⁽¹⁾ de travail d'un salarié à temps partiel est la plus longue. En moyenne, une personne occupée à temps réduit était censée prêter 69 % de la durée de travail d'une personne occupée à temps plein en 2010, contre 62 % pour l'ensemble des branches. Ce rapport est particulièrement faible, à environ 56 %, dans la branche des autres services et dans l'agriculture.

C'est cependant aussi dans la branche finance et assurance que ce ratio s'écarte le plus de la durée effective de travail d'une personne occupée à temps partiel exprimée en pourcentage du temps de travail presté par un travailleur à temps plein. Cette dernière proportion, calculée au départ de la ventilation des heures ouvrées entre travailleurs à temps plein et à temps partiel, ne s'élevait qu'à 64 % en 2010, soit 5 points de pourcentage de moins que le résultat du calcul basé sur la répartition des effectifs selon leur régime de travail, alors que, pour l'ensemble des entreprises, l'écart était limité à 0,3 point de pourcentage. Cette observation découle sans doute en partie d'une utilisation impropre du régime du crédit-temps à temps partiel comme voie de sortie des travailleurs en fin de parcours professionnel dans certains établissements

GRAPHIQUE 6 TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

bancaires. Les travailleurs qui en bénéficient combinent un salaire à temps partiel et une allocation de l'ONEM, sans pour autant prêter les heures de travail prévues dans leur contrat.

3.3 Durée et coût du travail

Comme la durée effective de travail des salariés occupés à temps partiel est faussée par un recours inadéquat au régime du crédit-temps à temps partiel, il est préférable, pour étudier la durée et le coût du travail, de se limiter aux variables relatives aux travailleurs à temps plein.

Les frais de personnel d'un salarié occupé à temps plein s'élevaient à 53,5 euros par heure de travail dans la branche finance et assurance en 2010, soit 10,5 euros

(1) La durée contractuelle de travail est calculée au départ de la ventilation des effectifs entre temps plein et temps partiel et du nombre de travailleurs ETP. Dans une entreprise qui compte 1,5 ETP, dont un travailleur à temps plein et un travailleur à temps partiel, l'on peut calculer que la durée contractuelle de travail du travailleur occupé à temps partiel est de 50 %, soit un mi-temps.

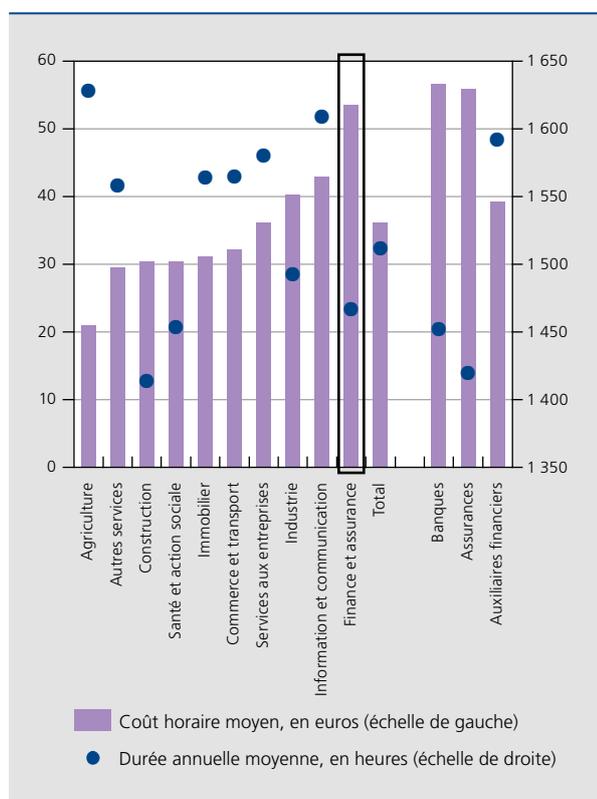
de plus que dans la branche information et communication – qui occupe la seconde place du classement – et 17,5 euros de plus que la moyenne générale. Ce montant est également supérieur à celui relevé dans l'industrie (40,3 euros) et dans les services aux entreprises (36,2 euros). Dans la plupart des autres branches, une heure de travail revient à 30 euros environ, mais, dans l'agriculture, ce coût horaire est de 21 euros.

Dans le même temps, la durée annuelle moyenne de travail dans la branche finance et assurance figure parmi les plus faibles: les travailleurs à temps plein y ont presté 1 467 heures en 2010, soit 45 de moins que la moyenne. La durée de travail n'est plus courte que dans deux autres branches d'activité, à savoir la santé et l'action sociale et la construction. Il faut néanmoins noter que, dans cette dernière branche, elle dépend en partie des conditions climatiques, susceptibles de perturber l'exercice normal de l'activité, en particulier pendant les périodes hivernales. Dans la branche santé et action sociale, le travail en pause et du week-end implique des périodes de récupération

supplémentaires, qui raccourcissent la durée normale de travail par rapport à un poste de jour traditionnel. C'est également le cas dans une partie de l'industrie, qui enregistre également une durée annuelle de travail légèrement inférieure à la moyenne. Une utilisation plus ou moins intense du chômage pour raison économique y est aussi à même d'influer sur le nombre effectif d'heures ouvrées au cours d'une année donnée. Dans les autres branches, un travailleur à temps plein a presté en moyenne entre 1 558 et 1 609 heures de travail en 2010. Dans l'agriculture, ce volume de travail a atteint 1 628 heures, soit environ 160 de plus que dans la branche finance et assurance.

Alors que le niveau des coûts salariaux horaires est un peu plus élevé que la moyenne générale pour les travailleurs à temps plein occupés par les auxiliaires financiers (39,2 contre 36,1 euros), une heure de travail coûte environ 56 euros dans les banques comme dans les entreprises d'assurance. En matière de durée annuelle de travail, les auxiliaires financiers se distinguent tout autant des deux autres groupes d'entreprises: les travailleurs à temps plein y ont presté 1 592 heures en moyenne en 2010, contre 1 452 dans les banques et 1 420 dans les assurances.

GRAPHIQUE 7 DURÉE ET CÔÛT MOYEN D'UN TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN⁽¹⁾
(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Les résultats pour 2001 ne sont pas présentés: le non-dépôt, pour cet exercice, d'un bilan social par l'entreprise Axa fausse toute comparaison avec ceux obtenus pour 2010.

3.4 Contrats de travail et rotation des travailleurs

Toutes les entreprises qui complètent un bilan social sont tenues de fournir une ventilation par contrat de travail de leurs effectifs à la fin de l'exercice comptable, ainsi qu'un relevé du total des entrées et des sorties de travailleurs au cours de l'exercice. Celles qui déposent un schéma complet doivent par ailleurs répartir les mouvements de personnel entrant et sortant en fonction du contrat de travail, et fournir une répartition des sorties par motif.

Dans la branche finance et assurance, 18% des entreprises ont déposé un schéma complet en 2010. Il s'agit essentiellement de très grandes entreprises: les travailleurs qu'elles occupent représentent 88% du personnel de la branche. C'est dans le groupe des auxiliaires financiers que l'on dénombre le moins de schémas complets: à peine 5% de ces entreprises, couvrant un peu plus d'un tiers de l'emploi, déposent un tel formulaire. En revanche, dans les banques et les assurances, la quasi-totalité des travailleurs sont occupés dans des entreprises introduisant un schéma complet, ce qui permet une analyse plus détaillée.

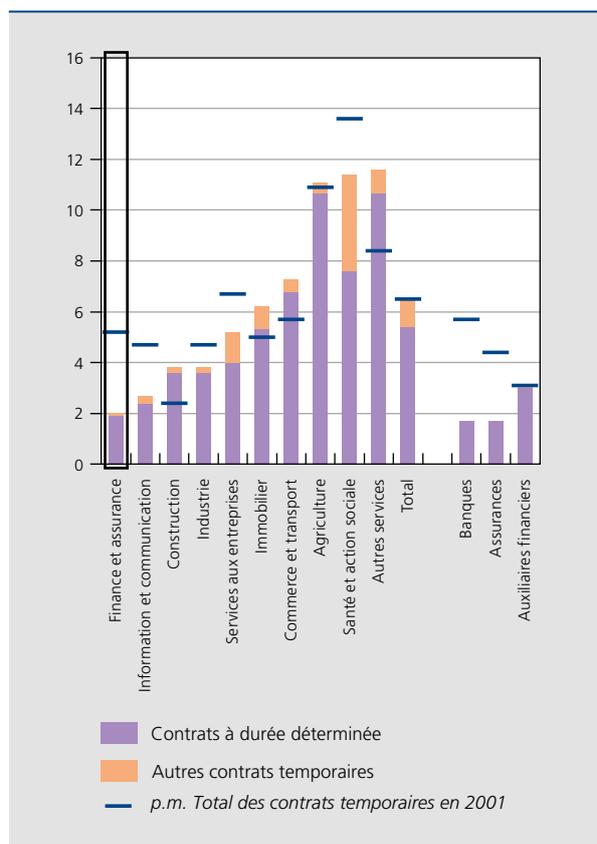
En moyenne, 6,5% des travailleurs inscrits au registre du personnel des firmes de la population d'analyse occupaient un emploi temporaire en 2010 – qu'il s'agisse d'un contrat à durée déterminée (5,4% du total), conclu pour le remplacement d'un travailleur absent (1%) ou pour

l'exécution d'un travail nettement défini (0,2%). Cette proportion est demeurée inchangée entre 2001 et 2010.

Les niveaux comme les évolutions de la part des travailleurs temporaires sont extrêmement variables selon les branches. Dans les autres services, la santé et l'action sociale et l'agriculture, les contrats temporaires ont concerné un peu plus d'un travailleur sur dix en 2010. À l'autre extrême, 2% seulement des effectifs de la branche finance et assurance n'étaient pas des travailleurs permanents. Dans cette dernière, les contrats à durée déterminée sont de loin les formes temporaires les plus fréquentes, les deux autres étant quasiment inexistantes, les deux autres étant quasiment inexistantes. Il n'en a pas toujours été ainsi: en 2001, les contrats de remplacement représentaient 0,7% du total, et ceux à durée déterminée étaient nettement plus répandus puisqu'ils s'appliquaient à 4,5% des travailleurs. Globalement, la part des contrats temporaires a baissé de 3,2 points de pourcentage, soit le recul le plus prononcé de toutes les branches d'activité.

GRAPHIQUE 8 TRAVAIL TEMPORAIRE

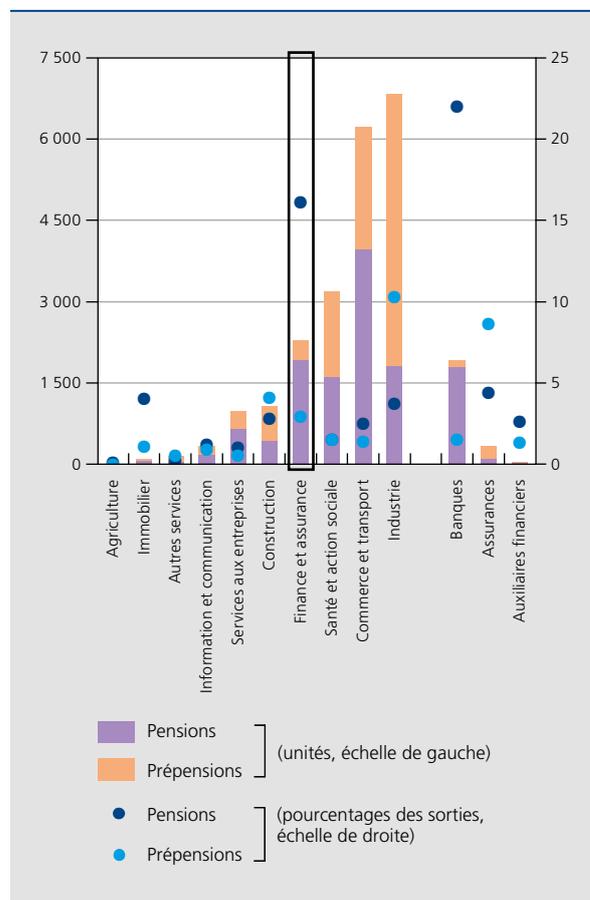
(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

GRAPHIQUE 9 TRAVAILLEURS AYANT QUITTÉ LEUR ENTREPRISE EN RAISON D'UNE MISE À LA PENSION OU À LA PRÉPENSION (1)

(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

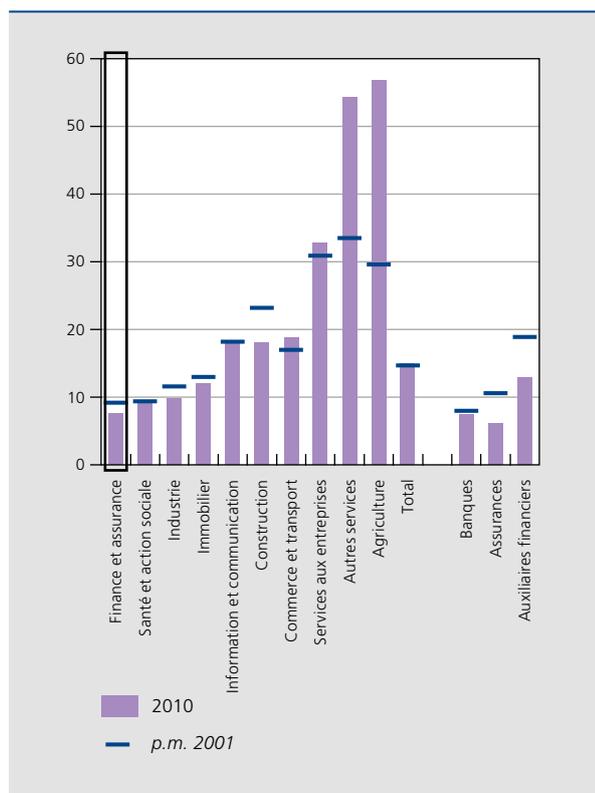
(1) Le régime de prépension est devenu le régime de chômage avec complément d'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle dénomination a été introduite dans les nouveaux formulaires de bilan social applicables à partir de l'exercice 2012.

La prédominance des contrats de travail permanents dans la branche finance et assurance explique l'ampleur relativement limitée de mouvements de personnel. Le nombre d'emplois à la fin de l'exercice 2010 était quasiment identique à celui enregistré un an plus tôt, mais les entrées et les sorties brutes de personnel ont néanmoins concerné environ 14% de l'effectif moyen de 2010. Cela peut sembler beaucoup, mais il n'en est rien en réalité: dans bien des branches d'activité, les mouvements bruts touchent plus de 30% de l'effectif moyen. En moyenne, pour l'ensemble des branches, les embauches ont représenté 57% des effectifs en 2010 et les sorties 54% (1).

(1) Il convient de noter que les données relatives aux mouvements bruts de personnel sont, pour certaines entreprises, manifestement entachées d'erreurs, puisque les flux nets ne correspondent pas toujours à la variation des effectifs d'une fin d'exercice à l'autre. Ceci peut avoir une incidence relativement importante sur les taux d'embauches et de sorties bruts.

GRAPHIQUE 10 TAUX DE ROTATION ⁽¹⁾ DES TRAVAILLEURS PERMANENTS

(pourcentages, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Rapport entre le nombre de sorties de travailleurs enregistrées au cours de l'exercice et les effectifs en début d'exercice.

Pour les seules entreprises déposant un schéma complet, les taux d'embauches et de sorties bruts sont généralement plus limités encore, car il s'agit d'entreprises souvent plus grandes, plus anciennes et plus stables que celles déposant un schéma abrégé. Dans les firmes de la branche finance et assurance ayant déposé un schéma complet, les entrées ont constitué 11 % de l'effectif moyen et les sorties 12 % en 2010.

Près d'une sortie de personnel sur cinq a été liée à une fin de carrière dans les entreprises de la finance et de l'assurance. C'est d'ailleurs la branche où ces motifs de départ ont représenté la part relative la plus importante des sorties de personnel (19 % au total, soit 16,1 % pour les départs à la pension et 2,9 % supplémentaires via le système des prépensions), devant l'industrie (14,1 %), où ce sont les prépensions qui ont dominé. Dans les autres branches, les fins de carrière correspondaient à moins de 7 % du volume des sorties, et même à moins de 2 % dans les services aux entreprises, les autres services et l'agriculture.

Ce sont principalement les banques qui ont contribué à l'évolution observée dans la branche finance et assurance : 83,4 % des fins de carrière y ont été enregistrées, contre 10,3 % dans les assurances, et moins de 1 % auprès des auxiliaires financiers.

Bien que la part des travailleurs permanents se soit établie à 98 % en 2010 dans les entreprises de la branche finance et assurance déposant un schéma complet, plus d'un tiers des mouvements de personnel enregistrés au cours de cet exercice ont concerné des travailleurs temporaires. Les mouvements de personnel permanent sont donc très restreints. Le taux de rotation du personnel occupé sous contrat à durée indéterminée – soit le nombre de sorties brutes exprimées en pourcentage de l'effectif de départ – y est le plus faible de toutes les branches d'activité. En 2010, il s'est élevé à 7,6 %, contre 15 % en moyenne pour l'ensemble de la population d'analyse. Cette moyenne est largement influencée par les taux observés dans l'agriculture et les autres services (notamment en raison d'une mobilité particulièrement importante des travailleurs des entreprises d'art, de spectacles et d'activités récréatives, en très forte progression par rapport au niveau de 2001), ainsi que dans les services aux entreprises.

Au sein de la branche finance et assurance, l'on observe une plus grande stabilité dans les assurances (6,2 %) et dans les banques (7,5 %), tandis que le taux de rotation des travailleurs occupés par des auxiliaires financiers (12,8 %) est proche de la moyenne.

3.5 Formation

En moyenne, en 2010, 21,5 % des entreprises de la population d'analyse ont complété au moins l'un des trois volets du bilan social relatifs à la formation en entreprise. Dans la branche finance et assurance, ce pourcentage était légèrement inférieur, à 19,4 %. Quel que soit le type de formation (formelle, informelle ou initiale) envisagé, la part relative des entreprises formatrices a été moins élevée dans cette branche qu'en moyenne dans la population totale.

Des comportements sensiblement différents sont néanmoins observés au sein même de la branche. C'est dans les assurances que l'on trouve la proportion la plus importante d'entreprises formatrices, soit plus de huit sur dix, qui déclarent toutes des activités de formation formelle, combinées ou non à d'autres types d'initiatives. Plus d'une banque sur trois organise des activités de formation, tandis que, parmi les auxiliaires financiers, à peine un peu plus d'une entreprise sur dix renseigne de telles initiatives. Dans les assurances comme dans les banques, les sociétés

TABEAU 8 ENTREPRISES FORMATRICES

(pourcentages du total, sauf mention contraire, population totale, 2010)

	Population totale	dont:			
		Finance et assurance	dont:		
			Banques	Assurances	Auxiliaires financiers
Entreprises formatrices (unités)	21,5 (17 527)	19,4 (745)	36,4 (297)	83,8 (62)	13,1 (386)
dont:					
Entreprises qui organisent des formations de type:					
Formel	16,2	15,6	33,4	83,8	9,0
Moins formel ou informel	7,2	7,0	14,6	51,4	3,8
Initial	5,4	2,3	1,8	4,1	2,4
Entreprises qui combinent différents types de formation					
	6,6	5,2	12,4	51,4	2,0

Source: BNB (bilans sociaux).

qui dispensent de la formation initiale – une entreprise formatrice sur vingt – sont assez rares, alors qu’elles sont une sur cinq parmi les auxiliaires financiers.

La faible proportion d’entreprises déclarant de la formation initiale dans la branche finance et assurance s’explique par la spécificité des compétences requises, lesquelles sont acquises soit au cours d’un cursus spécialisé, soit par le biais de formations internes ou sur le terrain. Le niveau de qualification de la main-d’œuvre, composée à hauteur de plus des deux tiers de diplômés de l’enseignement supérieur, justifie par ailleurs que la formation professionnelle initiale, qui s’adresse aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise avec comme objectif l’obtention d’un diplôme, remplisse une fonction marginale dans cette branche. C’est la raison pour laquelle cet aspect de la formation en entreprise ne sera pas abordé dans cette section. L’on se limitera aux activités de formation continue, destinées à élargir ou à compléter les compétences des travailleurs, qu’il s’agisse d’initiatives formelles ou d’activités moins formelles ou informelles.

Un examen attentif des efforts de formation des entreprises montre que la branche finance et assurance se détache clairement des autres, quelle que soit la cible envisagée.

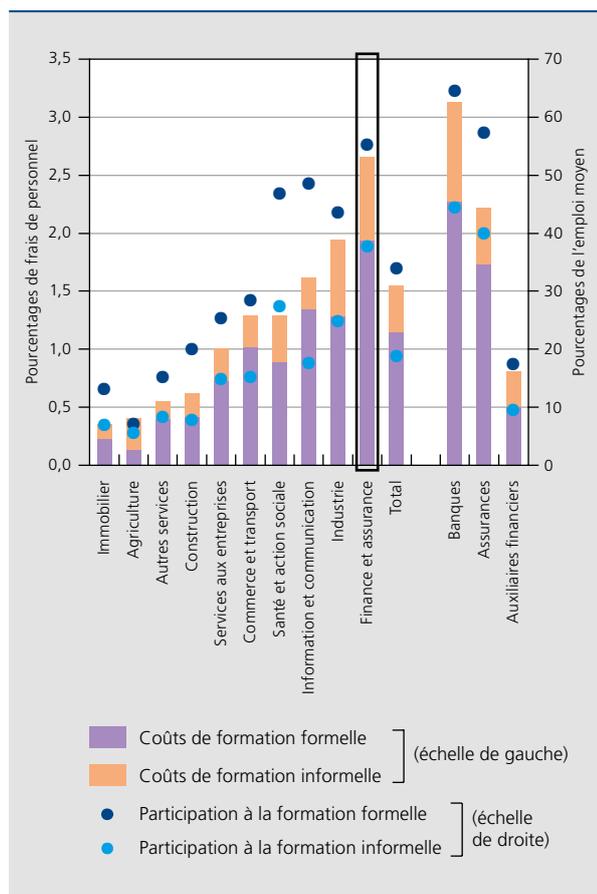
Les coûts liés aux activités de formation formelle totalisent près des trois quarts des dépenses de formation continue de cette branche, ce qui équivaut à 1,94 % des frais de personnel, soit la part relative la plus élevée, loin devant

celle observée dans les branches information et communication (1,35 %), industrie (1,29 %) et commerce et transport (1,02 %). Les dépenses de formation informelle, qui atteignent 0,72 % des frais de personnel dans la branche finance et assurance, sont quant à elles deux fois plus importantes que dans la plupart des autres branches. Globalement, les dépenses de formation continue représentent 2,66 % des frais de personnel dans la branche finance et assurance, excédant ainsi largement l’objectif de 1,9 % défini pour l’ensemble du secteur privé. Seule l’industrie, où ces dépenses se chiffrent à 1,95 % de la masse salariale, dépasse également ce niveau.

Parallèlement, c’est dans la branche finance et assurance que l’on consacre la proportion la plus importante du volume de travail à la formation: en 2010, près de 2 % des heures ouvrées ont été dédiées à la formation continue des travailleurs, parmi lesquelles 41 % aux initiatives de formation informelle. Dans les autres branches d’activité, les travailleurs ont voué entre 0,35 (agriculture, information et communication) et 1,51 % (industrie) de leur temps de travail à de telles activités. C’est aussi dans la branche finance et assurance que les dépenses horaires de formation sont les plus élevées; une heure de formation formelle y a coûté 90 euros, contre 53 dans l’ensemble de la population d’analyse, tandis que les frais horaires liés aux initiatives de formation informelle se sont établis à 47 euros, contre 37 en moyenne. Il est vrai que les frais de formation incluent la rémunération des travailleurs pendant la durée de leur formation. Étant donné que les

GRAPHIQUE 11 FORMATION CONTINUE

(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

salaires horaires dans la branche finance et assurance sont les plus élevés de la population d'analyse, cette composante pèse sur le calcul des dépenses de formation.

L'objectif interprofessionnel en matière de participation des travailleurs à la formation est qu'un salarié sur deux y ait accès chaque année. Si l'on ne peut additionner les taux de participation aux formations formelle et informelle, comme on l'a précisé au chapitre 2, l'on peut néanmoins les comparer entre branches. En la matière aussi, la branche finance et assurance enregistre les meilleurs résultats : 55 % des salariés ont suivi une ou plusieurs activités de formation formelle en 2010, soit un taux supérieur à l'objectif, tandis que, dans le même temps, 38 % ont bénéficié d'initiatives de formation informelle. En matière de formation formelle, les branches information et communication, santé et action sociale et industrie ont aussi obtenu un score supérieur à la moyenne, qui était de 37 %. Le taux de participation à la formation

informelle a atteint 20 % pour l'ensemble des entreprises. Il n'a été dépassé que dans les branches santé et action sociale et industrie.

Même si les entreprises formatrices sont proportionnellement plus nombreuses dans les assurances, le niveau de chacun des indicateurs de coût et de participation dans ce groupe de sociétés est plus faible que celui des banques. Ces dernières ont consacré en 2010 l'équivalent de 3,13 % de leur masse salariale à la formation continue de leurs travailleurs, soit 40 % de plus que les entreprises d'assurance, qui en ont dépensé 2,23 %. Près de deux travailleurs sur trois ont pris part à une initiative de formation formelle dans les banques, contre 57 % dans les sociétés d'assurance. La différence est moins marquée en matière de participation à la formation informelle (respectivement 44 et 40 %). Le budget de formation continue des auxiliaires financiers est en revanche sensiblement moins élevé que dans les deux autres groupes d'entreprises : avec 0,81 % des frais de personnel, il est d'ailleurs resté inférieur de plus de 0,7 point de pourcentage à la moyenne de la population en 2010. Les taux de participation des travailleurs aux formations formelle et informelle, à respectivement 17 et 10 %, étaient eux aussi deux fois moins importants que ceux enregistrés en moyenne pour l'ensemble de la population d'analyse.

Conclusions

L'analyse des bilans sociaux réalisée dans le cadre de cet article repose sur une population réduite et constante de 49 006 entreprises, qui occupaient ensemble 1 610 747 personnes en 2011, soit des effectifs en progression de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'est produite alors que la croissance de l'activité recommençait à ralentir, de sorte que, entre la fin de 2010 et celle de 2011, le rythme de la hausse ne s'est plus établi qu'à 1 %. C'est principalement la branche de la santé et de l'action sociale qui a soutenu le développement de l'emploi, suivie des services aux entreprises et de l'industrie.

L'augmentation de l'emploi a bénéficié pour les deux tiers à des femmes, qui constituaient 43,4 % des effectifs à la fin de 2011. Le nombre de travailleurs à temps plein s'est accru de 0,9 % entre les 31 décembre 2010 et 2011, et le personnel à temps partiel de 1,3 %, une partie des premiers optant pour un régime de travail à horaire réduit en cours d'année. Le taux de travail à temps partiel est néanmoins demeuré inchangé, à 30,3 %.

Les entreprises unirrégionales ont représenté 98 % des firmes la population réduite et rassemblé près de 72 % des travailleurs. L'expansion de l'emploi y a été supérieure à la

moyenne, avec une variation de 1,7 % des effectifs entre les 31 décembre 2010 et 2011. Les entreprises implantées dans plus d'une région, de taille plus importante, ont vu leur personnel se contracter de 0,5 %. Dans l'ensemble, la Flandre a affiché la croissance la plus dynamique, à 1,3 %. En Wallonie, le nombre de personnes occupées a crû de 1 %. En revanche, l'emploi est resté stable à Bruxelles.

Parmi les différentes catégories de personnel auxquelles les entreprises déposant un schéma complet font appel, ce sont les intérimaires qui ont affiché la progression la plus soutenue en 2011, à 10,4 %, contre 1,1 % pour les travailleurs inscrits au registre du personnel. Ces derniers représentaient toutefois 95,5 % de l'ensemble des travailleurs occupés en 2011. La part relative de l'intérim dans l'emploi total s'est élevée en moyenne à 3,6 % ; elle a varié de 0,5 % dans la santé et l'action sociale à près de 6 % dans l'industrie.

Dans les schémas complets, les entreprises sont tenues de préciser les motifs de sortie de leur personnel. Les fins de contrats temporaires et les départs spontanés ont augmenté en 2011, atteignant respectivement 57 et 28,6 % du total. Les licenciements ont été moins nombreux, et leur part dans les sorties de personnel s'est établie à 9,6 %, contre un peu moins de 5 % pour les prépensions et les pensions considérées conjointement. Les premières ont baissé sensiblement, tandis que les secondes ont nettement crû.

En 2011, 41,3 % des travailleurs ont bénéficié d'une formation formelle et 22,5 % ont participé à une formation de type informel ou moins formel, soit des ratios en hausse par rapport à 2010. Les dépenses liées à la formation continue se sont chiffrées à 1,67 % des frais de personnel. L'accroissement de 0,03 point de pourcentage de ce ratio est entièrement attribuable à la formation formelle, dont le budget équivaut aux trois quarts des dépenses de formation continue. Le temps de travail dégagé pour se former est passé de 1,23 à 1,26 % des heures prestées entre 2010 et 2011. La hausse a été plus marquée pour la formation informelle, dont l'importance relative est sensiblement plus grande en termes d'heures que de budget.

La branche finance et assurance a fait l'objet d'une analyse détaillée cette année. Cette dernière repose sur les résultats obtenus pour l'exercice 2010, qui est le dernier pour lequel on dispose de données complètes. La branche occupait près de 114 000 travailleurs en 2010, soit 5,8 % des salariés de la population totale, répartis pour respectivement 64 et 19 % dans les banques et dans les assurances, activités où les grands établissements prédominent, et pour 17 % auprès des auxiliaires financiers,

où la majorité des emplois sont logés dans des firmes de petite taille.

L'essentiel du personnel de la branche se compose d'employés. L'on y trouve une proportion de travailleurs hautement qualifiés nettement supérieure à la moyenne, soit 64 %, contre 29 %. Le nombre de femmes – 52 % des effectifs en 2010, soit davantage que dans l'ensemble des entreprises – y a augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que l'emploi masculin s'est inscrit en recul. Cette féminisation est allée de pair avec une hausse du travail à temps partiel, dont la part relative a progressé de plus de 10 points de pourcentage, pour s'établir à 27,7 %, un niveau qui reste néanmoins inférieur à la moyenne.

Un salarié occupé à temps plein dans la branche finance et assurance a travaillé 1 467 heures au cours de l'exercice 2010, soit 3 % de moins que la moyenne. En revanche, une heure de travail y a coûté 50 % de plus que dans l'ensemble de la population. À 53,5 euros l'heure, ce coût horaire est le plus élevé de toutes les branches d'activité.

L'emploi dans la branche finance et assurance peut être qualifié de stable, dans la mesure où 98 % des salariés ont un contrat à durée indéterminée et où les entrées comme les sorties de personnel n'ont pas dépassé 14 % des effectifs en 2010, contre plus de 50 % en moyenne. Dans les firmes déposant un schéma complet, largement dominantes dans les banques et les assurances, plus d'un tiers des sorties se rapportent néanmoins à des travailleurs temporaires, de sorte que les effectifs permanents enregistrent un rythme de remplacement réduit : en 2010, le taux de rotation de ces travailleurs s'est établi à 7,6 %, soit un niveau inférieur de moitié à la moyenne. Témoignant par ailleurs de la profonde transformation de la branche, près d'une sortie de personnel sur cinq a concerné des fins de carrière, principalement des départs à la pension, contre un peu moins de 5 % en moyenne dans l'ensemble des entreprises.

Bien que la proportion d'entreprises formatrices dans la branche finance et assurance soit inférieure à la moyenne, les principaux indicateurs de formation y atteignent les niveaux les plus élevés, dépassant pour la plupart les objectifs fixés pour l'ensemble du secteur privé. Les dépenses liées à la formation continue (hors formation initiale) y ont représenté 2,66 % des frais de personnel en 2010, soit 1,94 % pour la formation formelle et 0,72 % pour la formation informelle. Seule l'industrie a aussi excédé l'objectif interprofessionnel de 1,9 %. Le taux de participation a atteint 55 % pour la formation formelle – soit au-delà des 50 % visés – et 38 % pour la formation informelle, soit largement plus que les niveaux observés pour l'ensemble de la population.

Annexe méthodologique

1. Principes méthodologiques ayant présidé à la constitution des populations d'entreprises

Les principes méthodologiques ayant présidé à la constitution des populations d'entreprises destinées à l'analyse des bilans sociaux sont décrits en détail dans l'annexe 1 de l'article « Le bilan social 2005 » paru dans la Revue économique de décembre 2006 et disponible sur le site internet de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).

Dans le souci de pouvoir s'appuyer sur des données fiables et cohérentes, ne sont pris en considération que les bilans sociaux des entreprises ayant satisfait à une série de critères. En particulier, l'exercice comptable doit compter douze mois et être clôturé au 31 décembre; les entreprises doivent relever du secteur privé⁽¹⁾, occuper au moins un travailleur ETP, et leur activité économique et leur localisation doivent être clairement identifiées⁽²⁾; il ne peut y avoir de différences entre les données communiquées dans le bilan social et dans les comptes annuels⁽³⁾; les entreprises présentant des valeurs aberrantes en matière de frais de personnel horaires ou de durée de travail sont éliminées; les anomalies observées en matière de formation⁽⁴⁾ et de recours à des travailleurs intérimaires sont neutralisées.

Il découle de l'application de ces principes méthodologiques que le nombre de bilans sociaux retenus pour effectuer l'analyse dans le cadre du présent article est, pour chaque exercice, sensiblement plus faible que le nombre total de bilans sociaux déposés auprès de la Centrale des bilans. À la fin du processus de sélection, la population totale pour l'exercice 2010 comptait 81 651 entreprises qui occupaient en moyenne 1 965 238 travailleurs salariés.

L'analyse des résultats des bilans sociaux déposés pour 2011 se fonde en outre sur une population réduite⁽⁵⁾ et constante⁽⁶⁾, ce qui diminue encore la couverture de la population d'analyse au regard des bilans déposés auprès de la Centrale des bilans. Les résultats présentés dans cet article reflètent par conséquent les évolutions enregistrées au sein d'une population stable entre les exercices 2010 et 2011 et peuvent donc différer de celles qui seront observées, après la clôture définitive, pour l'ensemble des entreprises ayant déposé un bilan social⁽⁷⁾.

La population réduite constante compte 49 006 sociétés qui, ensemble, employaient en moyenne 1 586 930 salariés en 2010, ce qui correspond à 81 % des effectifs de la population totale, même si le nombre d'entreprises retenues dans la population réduite ne représente que 60 % de la population totale. Le nombre de travailleurs occupés dans les entreprises de la population réduite s'élève par ailleurs à 61 % de l'emploi salarié privé recensé dans les comptes nationaux.

La représentativité selon le critère de l'emploi varie en fonction de la branche d'activité. Exprimée en pourcentage du nombre de salariés occupés dans les entreprises de la population totale, elle est plus faible dans les branches où prédominent les entreprises de petite taille, dont les comptes annuels sont souvent déposés et/ou traités plus tardivement. C'est notamment le cas dans l'agriculture et dans l'hébergement et la restauration.

(1) L'emploi dans le secteur privé est défini comme l'emploi enregistré dans l'économie totale (S1), duquel on soustrait l'emploi dans le secteur public (S13) et dans le secteur des ménages (S14). De ce concept, sont également exclues les entreprises relevant des branches NACE-BEL 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement). La branche NACE-BEL 78 (activités liées à l'emploi), qui contient notamment les agences de travail temporaire, est également exclue.

(2) Les entreprises dont l'activité ou l'adresse est inconnue sont exclues de la population.

(3) Ceci revient à exclure les entreprises dont une partie des travailleurs sont occupés à l'étranger ou ne figurent pas au registre du personnel (personnel statutaire).

(4) À partir de l'exercice 2010, la Centrale des bilans a mis en place des contrôles de qualité renforcés sur les rubriques relatives à la formation. Les contrôles en aval qui demeurent sont dès lors avant tout destinés à vérifier que les évolutions observées dans les entreprises de la population réduite ne sont pas biaisées par des erreurs ou des changements méthodologiques.

(5) Les entreprises disposent de sept mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable pour déposer leur bilan social auprès de la Centrale des bilans. Compte tenu du délai lié à la vérification des données, tous les bilans sociaux relatifs à l'exercice 2011 n'étaient pas disponibles le 13 septembre 2012, date à laquelle les données ont été extraites.

(6) Les entreprises qui n'ont pas déposé de bilan social pour l'une des deux années sont exclues de la population réduite.

(7) Étant donné que les comptes annuels des grandes entreprises sont traités prioritairement par la Centrale des bilans et que les petites entreprises sont plus nombreuses à déposer leurs comptes tardivement, les résultats basés sur la population réduite présentent un biais en faveur des grandes entreprises.

TABLEAU 1 **REPRÉSENTATIVITÉ DE LA POPULATION RÉDUITE EN 2010**

	Nombre de personnes occupées			Représentativité de la population réduite	
	Dans les comptes nationaux ⁽¹⁾	Dans les bilans sociaux ⁽²⁾		Pourcentages de l'emploi salarié privé ⁽¹⁾	Pourcentages de la population totale
		Population totale	Population réduite		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) / (1)	(5) = (3) / (2)
Selon le critère de l'emploi	2 621 806	1 965 238	1 586 930	60,5	80,8
Agriculture, sylviculture et pêche	12 216	5 927	3 713	30,4	62,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	557 487	438 541	376 089	67,5	85,8
Industries extractives	2 917	2 657	2 324	79,7	87,5
Industrie manufacturière	508 597	394 263	337 416	66,3	85,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 701	19 835	19 077	92,2	96,2
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	25 272	21 787	17 272	68,3	79,3
Construction	204 992	147 658	107 462	52,4	72,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	766 456	536 017	409 261	53,4	76,4
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	476 217	306 761	226 980	47,7	74,0
Transports et entreposage	194 823	168 044	149 574	76,8	89,0
Hébergement et restauration	95 416	61 211	32 707	34,3	53,4
Information et communication	89 522	70 699	62 071	69,3	87,8
Activités financières et d'assurance	127 657	113 816	104 229	81,6	91,6
Activités immobilières	16 526	11 809	8 748	52,9	74,1
Services aux entreprises	298 674	185 060	137 217	45,9	74,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	135 063	87 135	66 569	49,3	76,4
Activités de services administratifs et de soutien ⁽³⁾	163 611	97 925	70 648	43,2	72,1
Santé humaine et action sociale	454 298	410 421	344 987	75,9	84,1
Culture, loisirs et autres services	93 978	45 290	33 153	35,3	73,2
Arts, spectacles et activités récréatives	28 062	15 072	10 652	38,0	70,7
Autres activités de services	65 916	30 218	22 502	34,1	74,5
Selon le critère du nombre d'entreprises	n.	81 651	49 006	n.	60,0

Sources: ICN, BNB (bilans sociaux).

(1) Emploi salarié dans le secteur privé, soit l'emploi salarié enregistré dans l'économie totale (S1), duquel on soustrait l'emploi salarié dans le secteur public (S13) et dans le secteur des ménages (S14). De ce concept, sont également exclus les travailleurs occupés dans les branches NACE-BEL 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement).

(2) Nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(3) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Par ailleurs, certaines catégories d'entreprises ou emplois ne figurent pas dans la population d'analyse. C'est le cas des ASBL employant moins de 20 personnes, lesquelles ne sont pas soumises à l'obligation de déposer un bilan social. De même, les travailleurs salariés occupés par des employeurs non constitués en société ne sont pas repris, puisque seules les sociétés sont tenues de déposer un bilan social. Il en résulte que la représentativité exprimée en pourcentage de l'emploi recensé dans les comptes nationaux est particulièrement faible dans les branches où ces entreprises ou ces travailleurs sont proportionnellement plus nombreux, notamment l'agriculture, l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, et les autres activités de services.

TABLEAU 2 CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS TOTALE ET RÉDUITE POUR L'EXERCICE 2010

(pourcentages du total, sauf mention contraire)

	Population totale		Population réduite	
	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs occupés ⁽¹⁾	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs occupés ⁽¹⁾
p.m. Unités	81 651	1 965 238	49 006	1 586 930
Ventilation selon la branche d'activité				
Agriculture	0,9	0,3	0,8	0,2
Industrie	11,9	22,3	13,2	23,7
Construction	15,5	7,5	14,6	6,8
Commerce et transports	39,8	27,3	38,4	25,8
Information et communication	2,7	3,6	2,9	3,9
Activités financières et d'assurance	4,7	5,8	4,8	6,6
Activités immobilières	1,9	0,6	1,8	0,6
Services aux entreprises ⁽²⁾	13,4	9,4	13,5	8,6
Santé humaine et action sociale	5,2	20,9	6,1	21,7
Autres services	4,1	2,3	4,0	2,1
Ventilation selon la taille de l'entreprise⁽³⁾				
Petites entreprises (50 ETP au plus)	94,3	33,5	91,9	27,4
Moyennes entreprises (plus de 50 à 250 ETP)	4,6	21,7	6,5	22,9
Grandes entreprises (plus de 250 ETP)	1,0	44,8	1,6	49,7

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(3) Déterminée en fonction de la valeur de la rubrique 1003 (travailleurs ETP) en 2010.

Dans la population d'analyse, la ventilation des entreprises par branche d'activité est effectuée sur la base des sections et divisions NACE-BEL figurant à l'annexe 2. Pour faciliter la lecture, les intitulés des branches ont été simplifiés. Au total, les travailleurs de la branche commerce et transport représentent 26 % du personnel de la population réduite et ceux de l'industrie 24 %. La santé et l'action sociale occupent 22 % des salariés. Les autres branches ont une importance relative plus réduite, à savoir 9 % pour les services aux entreprises, 7 % tant pour la branche finance et assurance que pour la construction, 4 % pour l'information et la communication et 2 % pour les autres services. Les branches de l'immobilier et de l'agriculture sont marginales (moins de 1 %).

Le classement des entreprises par taille repose sur le nombre moyen de travailleurs exprimé en équivalents temps plein (ETP) observé en 2010. Les petites entreprises, comptant 50 ETP au plus, soit 92 % des sociétés de la population réduite, emploient 27 % des effectifs de cette dernière, ce qui constitue un pourcentage nettement inférieur aux 34 % enregistrés pour la population totale. Les sociétés de taille moyenne, occupant plus de 50 à 250 ETP, rassemblent 23 % des effectifs de la population réduite, soit un point de pourcentage de plus que la proportion observée pour la population totale. Les grandes entreprises, comptant plus de 250 ETP, emploient en revanche près de la moitié des travailleurs de la population réduite, contre 45 % pour la population totale. Les évolutions esquissées à partir de la population réduite sont par conséquent influencées par la surreprésentation des grandes entreprises.

2. Méthodologie ayant présidé à la ventilation régionale des bilans sociaux

Les populations d'analyse ont fait l'objet d'une ventilation régionale dans le cadre de cet article. Pour les exercices 1998 à 2010, les clés de répartition sont celles appliquées par l'ICN pour la régionalisation des comptes nationaux de l'emploi de l'année correspondante. La clé de répartition pour l'année 2011 n'étant pas encore disponible, c'est celle relative à 2010 qui a été utilisée pour régionaliser la population réduite, tant pour l'exercice 2010 que pour l'exercice 2011.

Les entreprises unirégionales sont celles dont le siège social et le (ou les) siège(s) d'exploitation se situent dans une seule région. En 2010, la population réduite comptait 48 057 entreprises unirégionales, soit 98 % des firmes. Ces sociétés sont généralement de taille assez réduite: elles occupaient en moyenne 23 travailleurs. Les 949 entreprises restantes, dites multirégionales, étaient implantées dans plus d'une région. Elles employaient en moyenne 486 personnes.

En ce qui concerne les firmes présentes dans plusieurs régions, la méthode de répartition proportionnelle, qui consiste à ventiler les données du bilan social entre les différentes régions où la firme est active, n'a été appliquée que pour le nombre de travailleurs occupés au 31 décembre (cf. Chapitre 1, Section 1.2). C'est en effet la variable qui se rapproche le plus des données de base par établissement collectées par l'ONSS (soit le nombre d'emplois à la fin du quatrième trimestre) qui sont utilisées par l'ICN pour régionaliser les comptes nationaux de l'emploi. Pour les autres rubriques du bilan social, cette clé de répartition n'est pas totalement satisfaisante. C'est le cas, par exemple, pour l'emploi ventilé par

TABLEAU 3 STRUCTURE RÉGIONALE DE L'EMPLOI EN 2010⁽¹⁾
(pourcentages du total, sauf mention contraire, population réduite)

	Entreprises unirégionales				Entreprises multirégionales	Total
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total		
Nombre d'entreprises (unités)	4 833	31 549	11 675	48 057	949	49 006
Nombre de travailleurs (unités)	109 887	729 273	286 408	1 125 568	461 362	1 586 930
Nombre moyen de travailleurs par entreprise (unités)	22,7	23,1	24,5	23,4	486,2	32,4
Ventilation par branche d'activité						
Agriculture	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,2
Industrie	8,6	29,0	25,9	26,2	17,5	23,7
Construction	4,7	8,9	9,1	8,5	2,4	6,8
Commerce et transport	22,7	23,1	19,0	22,0	35,0	25,8
Information et communication	7,6	2,7	1,7	2,9	6,3	3,9
Finance et assurance	9,9	1,5	1,4	2,3	17,0	6,6
Immobilier	1,9	0,5	1,0	0,8	0,0	0,6
Services aux entreprises ⁽²⁾	14,2	7,1	6,5	7,7	11,1	8,6
Santé et action sociale	23,9	24,8	33,1	26,8	9,4	21,7
Autres services	6,5	1,9	2,1	2,4	1,2	2,1
Ventilation par taille⁽³⁾						
Petites entreprises	41,5	37,5	37,1	37,8	2,1	27,4
Moyennes entreprises	32,5	28,9	26,4	28,6	8,9	22,9
Grandes entreprises	26,0	33,6	36,5	33,6	89,0	49,7

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Calculé au départ du nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(3) Déterminée en fonction de la valeur de la rubrique 1003 (travailleurs ETP) en 2010.

genre, par diplôme ou selon le contrat de travail. Le comportement des différents sites d'exploitation d'une même firme peut en effet sensiblement varier suivant leur activité et leur mode d'organisation propre. Dans le cas de la formation ou du travail intérimaire, la localisation de la firme, de même que l'offre de formation ou de travail intérimaire disponible, peuvent également jouer un rôle. Il n'est dès lors pas opportun d'utiliser une clé de répartition uniforme pour toutes les rubriques. Par conséquent, les entreprises multirégionales restent un groupe distinct des entreprises unirégionales pour toutes les variables, sauf pour le nombre total de travailleurs occupés au 31 décembre.

Si les entreprises unirégionales se distinguent des multirégionales par leur taille plus réduite, elles s'en différencient aussi par leurs spécialisations respectives. Les entreprises multirégionales occupent proportionnellement plus de travailleurs dans les branches commerce et transport et finance et assurance que les entreprises unirégionales, tandis que les branches de l'industrie et des services aux entreprises y sont proportionnellement moins développées. Au sein même des entreprises unirégionales, l'on observe également des différences de spécialisation entre les entreprises implantées à Bruxelles, davantage orientées vers les services, et celles établies en Flandre ou en Wallonie, qui ont une vocation industrielle plus marquée. Cette hétérogénéité explique partiellement les écarts enregistrés entre les régions pour les indicateurs figurant aux annexes 11 à 13.

Annexe 2

Classification des entreprises par branche d'activité

Le classement des entreprises par branche d'activité repose sur le code d'activité figurant dans le répertoire des entreprises établi par la Banque nationale dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux, lequel contient une série d'informations administratives relatives aux entreprises actives au cours d'une année. Le répertoire relatif à l'année 2010, basé sur la nomenclature NACE-BEL 2008, a été choisi comme référence pour déterminer l'appartenance sectorielle et la branche d'activité des entreprises pour l'ensemble des exercices 1998 à 2011. Les entreprises qui ne figurent pas dans le répertoire 2010 conservent le code d'activité attribué dans les répertoires précédents ou, à défaut, par la Centrale des bilans.

Les descriptions données dans l'article sont généralement basées sur une ventilation en dix branches. Les intitulés de ces branches ont été simplifiés pour faciliter la lecture (colonne « Intitulé abrégé »). Dans les annexes 3 à 10, la ventilation en dix branches est détaillée pour faire apparaître les sections A à S de la nomenclature NACE-BEL 2008.

CLASSIFICATION UTILISÉE POUR L'ANALYSE DES BILANS SOCIAUX ET LISTE DES SECTIONS ET DIVISIONS DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS NACE-BEL

Intitulé	Intitulé abrégé	Section	Division
Agriculture, sylviculture et pêche	Agriculture	A	01-03
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	Industrie	B-E	05-39
Industries extractives		B	05-09
Industrie manufacturière		C	10-33
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		D	35
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		E	36-39
Construction	Construction	F	41-43
Commerce, transports, hébergement et restauration	Commerce et transport	G-I	45-56
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles		G	45-47
Transports et entreposage		H	49-53
Hébergement et restauration		I	55-56
Information et communication	Information et communication	J	58-63
Activités financières et d'assurance	Finance et assurance	K	64-66
Activités immobilières	Immobilier	L	68
Services aux entreprises ⁽¹⁾	Services aux entreprises	M-N	69-82
Activités spécialisées, scientifiques et techniques		M	69-75
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾		N	77-82
Santé humaine et action sociale	Santé et action sociale	Q	86-88
Culture, loisirs et autres services	Autres services	R-S	90-96
Arts, spectacles et activités récréatives		R	90-93
Autres activités de services		S	94-96

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL ENTRE 2010 ET 2011 DANS LES ENTREPRISES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Équivalents temps plein			Nombre de personnes						
	Emploi moyen		Emploi au 31 décembre	Emploi moyen						Emploi au 31 décembre
	Unités	%		À temps plein		À temps partiel		Total		
			Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Agriculture, sylviculture et pêche	138	4,3	0,0	132	5,4	-30	-2,4	102	2,8	-1,4
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	3 575	1,0	0,8	3 465	1,1	119	0,2	3 584	1,0	0,8
Industries extractives	53	2,3	3,1	43	2,0	14	8,0	57	2,5	3,3
Industrie manufacturière	3 170	1,0	0,7	3 170	1,1	-22	-0,0	3 148	0,9	0,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	93	0,5	0,9	30	0,2	84	5,0	114	0,6	0,8
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	259	1,6	1,9	223	1,5	43	2,1	266	1,5	1,9
Construction	1 696	1,6	0,8	1 395	1,4	409	5,2	1 805	1,7	0,8
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	3 164	0,9	0,6	3 063	1,1	-58	-0,0	3 005	0,7	0,4
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2 541	1,3	0,8	2 552	1,6	-427	-0,6	2 125	0,9	0,9
Transports et entreposage . . .	-20	-0,0	1,1	117	0,1	-1	-0,0	116	0,1	-0,3
Hébergement et restauration . .	644	2,7	-0,3	394	2,6	370	2,1	764	2,3	0,6
Information et communication . .	214	0,4	-0,0	837	1,7	-838	-7,2	-1	-0,0	-0,3
Activités financières et d'assurance	252	0,3	0,2	226	0,3	-104	-0,4	122	0,1	0,2
Activités immobilières	146	1,9	2,1	94	1,5	127	5,3	221	2,5	1,2
Services aux entreprises	4 406	3,7	2,9	3 242	3,7	1 603	3,2	4 846	3,5	2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	2 478	4,0	3,1	2 210	4,3	291	1,9	2 501	3,8	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	1 929	3,4	2,6	1 032	2,8	1 312	3,8	2 345	3,3	2,3
Santé humaine et action sociale	7 639	2,8	2,1	3 277	2,2	6 191	3,2	9 468	2,7	2,0
Culture, loisirs et autres services	569	2,1	1,3	374	1,8	292	2,3	666	2,0	1,1
Arts, spectacles et activités récréatives	185	2,1	0,4	140	2,0	90	2,4	230	2,2	0,2
Autres activités de services . . .	384	2,0	1,7	234	1,7	202	2,3	437	1,9	1,5
Total	21 799	1,5	1,1	16 106	1,5	7 711	1,6	23 817	1,5	1,0

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 4

HEURES OUVRÉES PAR LES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Unités, par an (population totale)									Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)		
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010			Par équivalent temps plein	Par travailleur à temps plein	Par travailleur à temps partiel
	Par équivalent temps plein						Par équivalent temps plein	Par travailleur à temps plein	Par travailleur à temps partiel			
Agriculture, sylviculture et pêche	1 600	1 561	1 612	1 602	1 628	1 613	1 642	1 628	960	0,9	1,4	2,3
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	1 532	1 516	1 520	1 523	1 513	1 447	1 492	1 493	1 019	0,4	0,5	-0,4
Industries extractives	1 491	1 464	1 479	1 500	1 509	1 447	1 437	1 436	1 054	3,2	3,1	3,0
Industrie manufacturière	1 537	1 518	1 522	1 524	1 513	1 440	1 490	1 492	1 013	0,5	0,6	-0,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 349	1 368	1 400	1 446	1 465	1 466	1 485	1 484	1 154	-0,8	-0,6	-4,0
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	1 615	1 628	1 597	1 572	1 560	1 547	1 541	1 541	1 041	0,0	-0,0	1,0
Construction	1 472	1 448	1 450	1 452	1 467	1 433	1 420	1 414	993	3,3	3,5	0,5
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	1 608	1 582	1 579	1 577	1 576	1 555	1 559	1 565	917	0,0	-0,0	0,3
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1 610	1 599	1 590	1 590	1 591	1 575	1 579	1 587	974	0,1	-0,2	2,0
Transports et entreposage	1 615	1 559	1 565	1 560	1 554	1 528	1 530	1 540	980	-0,2	0,2	-2,9
Hébergement et restauration . . .	1 562	1 562	1 564	1 558	1 556	1 531	1 538	1 515	694	0,1	0,6	0,2
Information et communication . . .	1 631	1 610	1 606	1 602	1 605	1 599	1 600	1 609	1 024	-0,3	-0,3	-1,5
Activités financières et d'assurance	1 444	1 429	1 424	1 441	1 442	1 430	1 446	1 467	945	0,1	-0,3	2,4
Activités immobilières	1 607	1 601	1 589	1 589	1 600	1 573	1 567	1 564	942	-0,2	-0,2	-1,5
Services aux entreprises	1 606	1 589	1 587	1 590	1 600	1 566	1 567	1 580	948	-0,1	0,3	-0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	1 663	1 640	1 637	1 641	1 647	1 623	1 623	1 622	1 062	-0,2	0,1	-1,2
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	1 548	1 536	1 533	1 532	1 548	1 506	1 510	1 519	904	0,1	0,5	-0,2
Santé humaine et action sociale	1 524	1 497	1 482	1 490	1 487	1 462	1 469	1 454	922	-0,7	-0,6	-0,4
Culture, loisirs et autres services	1 557	1 569	1 561	1 573	1 571	1 561	1 563	1 558	876	-0,3	0,1	-1,0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 592	1 619	1 602	1 617	1 606	1 606	1 592	1 590	765	0,8	1,2	-0,8
Autres activités de services	1 543	1 547	1 542	1 551	1 554	1 540	1 549	1 546	921	-0,8	-0,5	-1,1
Total	1 552	1 532	1 529	1 532	1 530	1 497	1 511	1 512	936	0,2	0,4	-0,1

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 5

VENTILATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LE GENRE

(pourcentages du total de l'emploi au 31 décembre)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011
	(population totale)							(population réduite)	
Selon le contrat de travail									
Contrat à durée indéterminée	94,0	93,9	93,5	93,6	93,5	93,8	93,5	94,0	93,7
Contrat à durée déterminée	4,9	5,0	5,3	5,3	5,4	5,1	5,4	4,8	5,1
Agriculture, sylviculture et pêche	5,6	6,7	6,3	12,8	11,2	10,9	10,7	9,2	5,2
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	3,8	3,9	4,4	4,7	4,4	2,9	3,6	3,5	4,0
Industries extractives	6,0	6,2	8,2	6,9	6,1	4,5	4,9	4,7	4,9
Industrie manufacturière	3,7	3,7	4,3	4,6	4,4	2,8	3,6	3,5	4,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,7	7,2	7,3	6,6	6,0	5,3	4,7	4,7	4,5
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,4	3,0	3,8	3,0	2,9	2,1	2,4	2,4	2,5
Construction	2,7	2,9	3,2	3,3	3,5	3,7	3,6	2,7	2,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	5,6	6,2	6,0	6,0	6,5	6,6	6,8	5,8	6,3
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	5,7	6,1	5,8	5,9	6,6	6,5	7,5	7,1	7,6
Transports et entreposage	3,3	3,4	3,2	3,3	3,3	3,3	2,5	2,2	2,5
Hébergement et restauration	12,6	15,0	15,6	14,9	15,9	15,9	14,9	12,9	13,8
Information et communication	3,7	3,6	3,8	3,1	3,0	2,5	2,4	2,2	3,3
Activités financières et d'assurance	3,0	2,8	2,8	2,5	2,0	2,0	1,9	1,7	1,6
Activités immobilières	4,4	4,1	4,2	5,0	5,1	5,4	5,3	1,7	1,6
Services aux entreprises	3,8	4,3	4,3	4,6	3,8	3,8	4,0	3,3	3,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,8	3,4	3,8	3,4	3,3	3,4	3,6	2,7	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	3,7	5,1	4,8	5,7	4,3	4,2	4,3	3,8	3,3
Santé humaine et action sociale	7,7	7,4	7,6	7,5	7,7	7,4	7,6	7,4	7,4
Culture, loisirs et autres services	6,7	7,6	7,6	8,2	9,0	10,1	10,7	9,7	9,3
Arts, spectacles et activités récréatives	7,9	10,4	9,7	9,2	11,3	13,0	13,6	12,0	11,5
Autres activités de services	6,1	6,3	6,7	7,7	7,8	8,8	9,3	8,6	8,3
Contrat de remplacement	1,0	0,9	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Contrat pour l'exécution d'un travail défini	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Selon le genre									
Hommes	60,7	60,9	59,3	58,9	58,0	57,1	56,4	56,8	56,6
Femmes	39,3	39,1	40,7	41,1	42,0	42,9	43,6	43,2	43,4

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 6

VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE STATUT DES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET

(pourcentages de l'emploi moyen exprimé en ETP)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011
	(population totale)							(population réduite)	
Travailleurs inscrits au registre du personnel . . .	95,8	95,6	93,7	93,5	93,8	96,3	95,6	95,7	95,5
Personnel intérimaire	3,1	3,3	3,7	4,0	3,7	2,8	3,3	3,3	3,6
Agriculture, sylviculture et pêche	7,1	5,1	8,0	7,8	8,4	8,6	5,1	4,4	5,0
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	5,2	5,2	6,1	6,3	5,8	4,1	5,5	5,3	5,8
Industries extractives	2,3	2,5	2,8	3,2	3,4	2,2	2,7	2,3	3,2
Industrie manufacturière	5,4	5,4	6,3	6,5	6,0	4,2	5,7	5,5	6,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,2	2,5	1,5	1,7	1,4	1,6	1,7	1,0	0,9
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,5	5,5	6,3	6,7	6,3	5,5	6,2	5,3	5,1
Construction	1,2	1,6	2,0	2,1	2,0	1,8	1,8	1,5	1,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	3,5	3,8	4,2	4,5	4,7	3,9	4,3	4,3	4,8
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3,8	3,9	4,3	4,5	4,4	3,8	4,2	4,4	4,7
Transports et entreposage	3,1	3,7	4,0	4,4	4,8	3,8	4,2	4,1	4,9
Hébergement et restauration	4,0	4,3	6,1	7,7	7,1	5,5	6,7	6,1	5,7
Information et communication	2,2	2,5	2,7	3,1	3,1	2,5	2,5	2,5	2,6
Activités financières et d'assurance	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	0,6	0,8	0,8	0,8
Activités immobilières	1,5	1,6	1,6	2,0	2,2	1,7	1,9	2,0	1,6
Services aux entreprises	3,1	3,2	3,9	4,4	3,9	2,9	3,4	3,6	3,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,4	3,2	3,8	4,0	4,1	3,2	3,8	4,0	3,9
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	2,9	3,2	4,0	4,9	3,6	2,7	3,1	3,2	3,6
Santé humaine et action sociale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Culture, loisirs et autres services	3,0	3,5	3,9	4,2	4,4	3,9	4,2	4,3	4,1
Arts, spectacles et activités récréatives	3,6	4,2	4,1	3,7	3,9	3,5	3,5	3,6	4,1
Autres activités de services	2,7	3,2	3,8	4,4	4,5	4,2	4,5	4,6	4,0
Personnes mises à la disposition de l'entreprise⁽²⁾	1,1	1,1	2,6	2,6	2,5	0,9	1,0	1,0	0,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(2) Les travailleurs liés à une entreprise par une inscription dans le registre du personnel de celle-ci et qui sont mis à la disposition d'une autre entreprise soumise à l'obligation de dépôt d'un bilan social sont comptabilisés deux fois.

Annexe 7

FRAIS DE PERSONNEL PAR ETP⁽¹⁾

	Euros, par an (population totale)							Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Agriculture, sylviculture et pêche	32 039	31 350	30 999	30 720	31 647	32 526	33 213	3,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	51 127	52 198	54 000	55 890	57 816	57 154	59 953	4,2
Industries extractives	46 199	46 711	48 001	50 636	52 480	52 776	53 527	6,8
Industrie manufacturière	49 982	51 031	52 852	54 680	56 458	55 645	58 637	3,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	85 459	86 430	89 656	91 871	97 968	92 629	93 484	13,7
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	46 348	48 305	47 917	49 260	51 211	52 850	53 306	5,7
Construction	37 997	38 201	39 391	40 473	42 527	43 076	43 138	6,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	41 578	42 838	44 124	45 387	47 332	48 685	48 795	3,2
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	42 462	43 559	44 873	46 380	48 228	49 615	49 636	3,4
Transports et entreposage	43 038	44 785	46 180	47 209	49 586	50 866	51 173	3,1
Hébergement et restauration	28 239	28 710	29 534	30 042	31 707	33 401	34 267	2,7
Information et communication	59 493	60 000	62 035	63 566	66 217	68 107	68 828	3,0
Activités financières et d'assurance	67 684	69 296	71 200	73 275	77 337	78 201	77 997	3,1
Activités immobilières	41 696	41 875	43 239	43 876	46 103	47 302	47 982	4,3
Services aux entreprises	47 379	48 192	49 471	49 925	52 818	53 028	52 668	2,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	56 764	57 317	58 801	59 938	63 460	64 174	64 397	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽²⁾	37 854	38 910	39 555	38 580	40 950	41 127	40 524	2,8
Santé humaine et action sociale	39 353	39 902	40 145	42 156	43 043	43 758	44 861	3,1
Culture, loisirs et autres services	34 729	35 606	37 681	38 535	41 626	43 813	44 168	2,7
Arts, spectacles et activités récréatives	36 895	37 878	40 237	41 567	43 682	47 100	45 899	3,6
Autres activités de services	33 813	34 592	36 488	36 976	40 616	42 208	43 330	2,3
Total	46 509	47 531	48 566	49 987	51 899	52 236	53 022	3,5

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) Rubrique 1023 / rubrique 1003.

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 8

FRAIS DE PERSONNEL PAR HEURE OUVRÉE⁽¹⁾

	Euros (population totale)							Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Agriculture, sylviculture et pêche	20,0	20,1	19,2	19,2	19,4	20,2	20,2	2,7
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	33,4	34,4	35,5	36,7	38,2	39,5	40,2	3,8
Industries extractives	31,0	31,9	32,5	33,8	34,8	36,5	37,2	3,5
Industrie manufacturière	32,5	33,6	34,7	35,9	37,3	38,6	39,3	2,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	63,3	63,2	64,1	63,5	66,9	63,2	63,0	14,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	28,7	29,7	30,0	31,3	32,8	34,2	34,6	5,7
Construction	25,8	26,4	27,2	27,9	29,0	30,1	30,4	3,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	25,9	27,1	27,9	28,8	30,0	31,3	31,3	3,2
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26,4	27,2	28,2	29,2	30,3	31,5	31,4	3,3
Transports et entreposage	26,6	28,7	29,5	30,3	31,9	33,3	33,4	3,2
Hébergement et restauration	18,1	18,4	18,9	19,3	20,4	21,8	22,3	2,6
Information et communication	36,5	37,3	38,6	39,7	41,3	42,6	43,0	3,3
Activités financières et d'assurance	46,9	48,5	50,0	50,8	53,6	54,7	54,0	3,0
Activités immobilières	25,9	26,2	27,2	27,6	28,8	30,1	30,6	4,5
Services aux entreprises	29,5	30,3	31,2	31,4	33,0	33,9	33,6	2,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34,1	34,9	35,9	36,5	38,5	39,5	39,7	3,0
Activités de services administratifs et de soutien ⁽²⁾	24,5	25,3	25,8	25,2	26,5	27,3	26,8	2,7
Santé humaine et action sociale	25,8	26,6	27,1	28,3	29,0	29,9	30,5	3,8
Culture, loisirs et autres services	22,3	22,7	24,1	24,5	26,5	28,1	28,3	3,0
Arts, spectacles et activités récréatives	23,2	23,4	25,1	25,7	27,2	29,3	28,8	2,8
Autres activités de services	21,9	22,4	23,7	23,8	26,1	27,4	28,0	3,2
Total	30,0	31,0	31,8	32,6	33,9	34,9	35,1	3,3

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) Rubrique 1023 / rubrique 1013.

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 9

FORMATION, EN 2011, DANS LES ENTREPRISES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Participants à une activité de formation ⁽¹⁾			Heures consacrées aux activités de formation				Coûts nets liés aux activités de formation ⁽²⁾			
	(pourcentages de l'emploi moyen)			(pourcentages des heures ouvrées)				(pourcentages des frais de personnel)			
	For-melle ⁽³⁾	Infor-melle ⁽⁴⁾	Ini-tiale ⁽⁵⁾	For-melle ⁽³⁾	Infor-melle ⁽⁴⁾	Ini-tiale ⁽⁵⁾	Total	For-melle ⁽³⁾	Infor-melle ⁽⁴⁾	Ini-tiale ⁽⁵⁾	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	9,0	9,9	0,6	0,10	0,19	0,11	0,40	0,24	0,32	0,05	0,61
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	46,1	26,1	1,4	0,82	0,73	0,18	1,73	1,32	0,66	0,07	2,06
Industries extractives	49,0	26,2	0,8	0,56	0,99	0,25	1,80	0,91	1,04	0,10	2,05
Industrie manufacturière	43,5	26,5	1,4	0,73	0,75	0,20	1,68	1,07	0,71	0,08	1,87
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	80,0	28,5	0,9	2,47	0,58	0,02	3,07	3,84	0,36	0,01	4,21
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	59,5	15,7	0,9	0,74	0,40	0,03	1,17	1,13	0,31	0,03	1,47
Construction	23,3	11,4	1,9	0,36	0,26	0,60	1,23	0,50	0,28	0,10	0,88
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	33,9	18,2	1,1	0,73	0,26	0,21	1,20	1,16	0,28	0,05	1,49
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26,5	14,9	1,5	0,44	0,29	0,30	1,03	0,66	0,31	0,07	1,05
Transports et entreposage	47,9	25,9	0,3	1,25	0,23	0,03	1,51	1,98	0,25	0,01	2,24
Hébergement et restauration . . .	21,3	6,9	2,2	0,25	0,20	0,50	0,96	0,27	0,19	0,07	0,54
Information et communication . . .	55,8	21,2	1,5	1,13	0,26	0,09	1,48	1,65	0,25	0,03	1,94
Activités financières et d'assurance	62,5	35,6	0,3	1,40	1,05	0,02	2,47	2,26	0,77	0,01	3,04
Activités immobilières	17,9	6,8	1,7	0,20	0,14	0,27	0,61	0,26	0,16	0,09	0,50
Services aux entreprises	28,9	16,8	0,7	0,59	0,30	0,11	1,00	0,87	0,31	0,04	1,22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	32,2	17,1	1,1	0,62	0,28	0,10	1,00	0,90	0,29	0,03	1,22
Activités de services administratifs et de soutien ⁽⁶⁾	25,9	16,5	0,4	0,55	0,33	0,13	1,01	0,83	0,35	0,05	1,23
Santé humaine et action sociale	49,2	27,2	1,0	1,01	0,37	0,26	1,63	0,96	0,36	0,16	1,48
Culture, loisirs et autres services	22,4	14,0	1,4	0,37	0,28	0,45	1,11	0,51	0,21	0,07	0,79
Arts, spectacles et activités récréatives	14,4	7,3	0,5	0,27	0,25	0,17	0,69	0,29	0,13	0,04	0,46
Autres activités de services	26,1	17,2	1,9	0,43	0,29	0,59	1,31	0,62	0,25	0,08	0,95
Total	41,3	22,5	1,1	0,81	0,45	0,22	1,48	1,22	0,45	0,07	1,74

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) En raison des doubles comptages liés au fait qu'une même personne peut avoir participé à plus d'un type de formation, aucun total n'est calculé ici.

(2) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

(3) Cours et stages conçus par des formateurs responsables de leur organisation et de leur contenu, à l'intention d'un groupe d'apprenants, dans des locaux distincts du lieu de travail.

(4) Autres activités d'apprentissage, dont l'organisation et le contenu sont largement déterminés par l'apprenant en fonction de ses besoins propres, en relation directe avec le travail ou le lieu de travail. Ces activités comprennent également la participation à des conférences ou à des foires commerciales dans un but d'apprentissage.

(5) Formation, d'une durée minimale de six mois, délivrée aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise, en vue de l'acquisition d'un diplôme.

(6) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 10

FORMATION, EN 2011, DANS LES ENTREPRISES FORMATRICES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Heures consacrées aux activités de formation (moyennes par participant, en heures)			Coûts nets liés aux activités de formation ⁽¹⁾ (moyennes par participant, en euros)		
	Formelle ⁽²⁾	Informelle ⁽³⁾	Initiale ⁽⁴⁾	Formelle ⁽²⁾	Informelle ⁽³⁾	Initiale ⁽⁴⁾
Agriculture, sylviculture et pêche	16	28	297	51,6	35,9	9,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	25	40	195	68,8	39,0	17,3
Industries extractives	17	55	430	63,9	41,6	15,2
Industrie manufacturière	24	41	205	60,7	38,9	17,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	45	30	29	114,6	45,3	35,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18	37	45	57,4	30,0	42,3
Construction	23	33	466	44,3	34,5	5,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	30	20	260	53,2	35,6	7,7
Commerce; réparations de véhicules automobiles et de motocycles	23	28	282	49,6	35,5	8,3
Transports et entreposage	36	13	111	56,1	37,8	12,4
Hébergement et restauration	13	33	254	26,0	22,6	3,5
Information et communication	30	18	92	65,6	43,8	16,4
Activités financières et d'assurance	29	39	88	91,8	41,8	18,0
Activités immobilières	16	28	221	43,1	38,9	10,9
Services aux entreprises	28	24	211	52,9	37,2	12,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	29	24	137	59,9	42,7	13,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽⁵⁾	26	24	402	43,9	31,7	10,6
Santé humaine et action sociale	23	15	299	30,1	31,0	19,9
Culture, loisirs et autres services	22	26	410	41,7	22,9	4,5
Arts, spectacles et activités récréatives	25	45	478	32,3	16,2	6,9
Autres activités de services	21	22	402	44,5	25,6	4,2
Total	26	27	262	56,3	37,3	12,3

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

(2) Cours et stages conçus par des formateurs responsables de leur organisation et de leur contenu, à l'intention d'un groupe d'apprenants, dans des locaux distincts du lieu de travail.

(3) Autres activités d'apprentissage, dont l'organisation et le contenu sont largement déterminés par l'apprenant en fonction de ses besoins propres, en relation directe avec le travail ou le lieu de travail. Ces activités comprennent également la participation à des conférences ou à des foires commerciales dans un but d'apprentissage.

(4) Formation, d'une durée minimale de six mois, délivrée aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise, en vue de l'acquisition d'un diplôme.

(5) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 11

NATURE ET STRUCTURE DES CONTRATS DE TRAVAIL SELON LES RÉGIONS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Travail à temps partiel								
(pourcentages de l'emploi au 31 décembre)								
Entreprises unirégionales	25,0	25,1	26,7	26,9	27,8	29,9	30,6	0,5
Bruxelles	22,7	22,7	23,3	24,8	25,5	27,9	29,6	-0,7
Flandre	25,4	25,6	27,4	27,2	28,0	30,0	30,6	0,5
Wallonie	24,9	25,1	26,6	27,2	28,1	30,3	30,8	1,0
Entreprises multirégionales	26,3	28,2	29,1	29,9	30,5	31,8	32,5	-0,2
Total	25,3	26,0	27,3	27,7	28,5	30,4	31,1	0,3
Travail temporaire⁽¹⁾								
(pourcentages de l'emploi au 31 décembre)								
Entreprises unirégionales	6,1	6,3	6,9	6,8	6,9	6,6	7,0	3,1
Bruxelles	6,1	5,8	6,1	6,9	6,6	6,9	7,3	-1,0
Flandre	5,0	5,3	5,9	5,6	5,5	5,1	5,5	3,6
Wallonie	9,0	9,0	9,6	9,7	10,6	10,2	10,6	3,5
Entreprises multirégionales	5,6	5,7	5,4	5,4	5,4	4,9	5,0	7,1
Total	6,0	6,1	6,5	6,4	6,5	6,2	6,5	4,1
Travail intérimaire dans les entreprises déposant un schéma complet								
(pourcentages de l'emploi ETP moyen)								
Entreprises unirégionales	3,6	3,8	4,4	4,7	4,2	3,2	3,7	7,1
Bruxelles	2,5	2,6	2,7	3,3	2,5	2,6	3,2	-0,1
Flandre	3,8	4,1	4,8	4,9	4,5	3,2	3,8	10,2
Wallonie	3,6	3,8	4,4	4,5	4,4	3,2	3,8	0,8
Entreprises multirégionales	2,2	2,3	2,4	2,7	2,7	2,1	2,5	13,0
Total	3,1	3,3	3,7	4,0	3,7	2,8	3,3	8,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Contrats à durée déterminée, de remplacement, ou pour l'exécution d'un travail défini.

Annexe 12

DURÉE ET COÛT DU TRAVAIL SELON LES RÉGIONS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Heures ouvrées par ETP (unités, par an)								
Entreprises unirégionales	1 566	1 549	1 547	1 548	1 546	1 508	1 522	0,3
Bruxelles	1 598	1 578	1 574	1 591	1 588	1 563	1 574	-0,5
Flandre	1 573	1 554	1 553	1 552	1 547	1 508	1 525	0,3
Wallonie	1 534	1 525	1 520	1 522	1 524	1 484	1 494	0,6
Entreprises multirégionales	1 513	1 485	1 481	1 485	1 488	1 467	1 478	-0,1
Total	1 552	1 532	1 529	1 532	1 530	1 497	1 511	0,2
Frais de personnel par ETP (euros, par an)								
Entreprises unirégionales	44 063	45 056	45 822	47 458	49 138	49 315	50 034	3,6
Bruxelles	52 721	53 697	53 866	56 090	58 839	58 479	58 682	3,0
Flandre	43 962	45 053	45 940	47 693	49 295	49 433	50 260	3,6
Wallonie	40 214	41 167	42 111	43 256	44 726	45 220	45 968	4,1
Entreprises multirégionales	53 555	54 434	56 178	57 159	59 730	60 572	61 518	3,7
Total	46 509	47 531	48 566	49 987	51 899	52 236	53 022	3,5
Frais de personnel par heure ouvrée (euros)								
Entreprises unirégionales	28,1	29,1	29,6	30,7	31,8	32,7	32,9	3,3
Bruxelles	33,0	34,0	34,2	35,3	37,0	37,4	37,3	3,5
Flandre	28,0	29,0	29,6	30,7	31,9	32,8	33,0	3,3
Wallonie	26,2	27,0	27,7	28,4	29,3	30,5	30,8	3,5
Entreprises multirégionales	35,4	36,7	37,9	38,5	40,2	41,3	41,6	3,8
Total	30,0	31,0	31,8	32,6	33,9	34,9	35,1	3,3

Source : BNB (bilans sociaux).

Annexe 13

FORMATION FORMELLE DANS LES ENTREPRISES SELON LES RÉGIONS ⁽¹⁾

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Participants à une activité de formation (pourcentages de l'emploi moyen)								
Entreprises unirégionales	27,1	27,5	27,1	27,5	26,6	27,8	29,0	4,2
Bruxelles	28,9	27,6	27,4	28,1	25,9	27,1	27,2	4,8
Flandre	29,2	29,6	28,7	29,4	27,7	28,9	30,1	4,4
Wallonie	21,0	22,1	22,8	22,6	24,2	25,7	27,1	3,4
Entreprises multirégionales	61,7	61,1	62,2	62,1	54,7	56,4	58,4	4,7
Total	35,9	36,3	36,2	36,5	33,9	35,2	36,6	4,0
Heures consacrées aux activités de formation (pourcentages des heures ouvrées)								
Entreprises unirégionales	0,53	0,54	0,54	0,56	0,50	0,53	0,54	3,5
Bruxelles	0,49	0,54	0,56	0,52	0,50	0,52	0,52	5,6
Flandre	0,59	0,58	0,57	0,58	0,53	0,55	0,55	4,6
Wallonie	0,39	0,44	0,44	0,50	0,42	0,46	0,52	-0,5
Entreprises multirégionales	1,31	1,30	1,44	1,59	1,43	1,38	1,26	-1,1
Total	0,73	0,73	0,77	0,82	0,73	0,74	0,72	0,8
Coûts nets liés aux activités de formation ⁽²⁾ (pourcentages des frais de personnel)								
Entreprises unirégionales	0,73	0,73	0,71	0,72	0,71	0,66	0,71	5,8
Bruxelles	0,63	0,70	0,70	0,70	0,67	0,61	0,74	4,6
Flandre	0,82	0,77	0,74	0,74	0,73	0,67	0,67	11,0
Wallonie	0,56	0,60	0,61	0,67	0,66	0,68	0,78	-5,3
Entreprises multirégionales	2,07	2,07	2,29	2,42	2,18	1,99	1,96	0,7
Total	1,13	1,13	1,19	1,23	1,15	1,06	1,09	2,3
Entreprises formatrices (pourcentages du total des entreprises)								
Entreprises unirégionales	6,3	6,1	6,3	6,4	12,8	14,0	15,6	13,3
Bruxelles	6,9	6,6	7,0	7,0	12,5	14,0	15,7	6,1
Flandre	6,9	6,8	6,9	7,0	12,7	13,8	15,1	17,5
Wallonie	4,4	4,3	4,6	4,8	13,1	14,5	16,6	6,3
Entreprises multirégionales	43,5	44,8	43,7	42,0	51,1	54,2	58,2	2,7
Total	6,7	6,6	6,8	6,9	13,3	14,6	16,2	12,7

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) L'introduction d'un nouveau formulaire du bilan social applicable aux exercices clôturés à partir du 1^{er} décembre 2008 engendre une rupture de série entre les données relatives aux exercices 2008 et suivants et celles relatives aux exercices antérieures.

(2) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus et auxquels on ajoute les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

Septième colloque international de la BNB : le risque financier endogène

H. Dewachter
G. de Walque
M. Emiris
P. Ilbas
J. Mitchell
R. Wouters

Introduction et motivation

Depuis l'éclatement de la crise, le risque systémique est au cœur de nombre de recherches et de débats parmi les économistes. Ce risque se manifeste lorsque le comportement a priori rationnel d'agents économiques individuels est susceptible d'entraîner le développement de déséquilibres se propageant à l'ensemble des établissements, avec à la clé l'effondrement de tout le système, entraînant dans la foulée des niveaux d'instabilité significatifs et des coûts substantiels à l'échelon macroéconomique. Dans les économies développées, le système financier et ses pratiques constituent une importante source de risque systémique; la prise de risque endogène par les établissements financiers n'est pas sans effets sur les autres établissements – en raison de leur interconnexion. Étant donné le lien étroit entre le système financier et l'économie réelle, ces externalités se propagent à leur tour au reste de l'économie, donnant lieu à de fortes baisses de la production, de l'emploi et du bien-être partout dans le monde, comme c'est le cas depuis la mi-2007.

Face à la crise actuelle, les autorités chargées de la réglementation se sont rendu compte que la prise de risque endogène par les établissements financiers provoque une défaillance des marchés telle que les coûts pour la société pourraient en être extrêmement élevés. Ces coûts n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le cadre de la réglementation et de la supervision des établissements financiers d'avant la crise, comme Bâle II, qui se concentrait surtout sur le niveau microéconomique.

C'est la raison pour laquelle les propositions en matière de politique de contrôle visent aujourd'hui à internaliser les coûts générés par ces externalités systémiques. Ces propositions, détaillées par exemple dans le cadre du règlement Bâle III, ont pour objectif d'étendre le contrôle des établissements financiers à l'échelon macroéconomique. Ce nouveau cadre réglementaire en matière de politique macroprudentielle pose des défis supplémentaires aux autorités. En consacrant son septième colloque biennal au « Risque financier endogène » (Bruxelles, 11 et 12 octobre 2012), la Banque nationale de Belgique entend contribuer aux débats et aux avancées de nature à relever ces défis.

Le premier défi qui se pose aux décideurs consiste à rendre opérationnel et à mettre en œuvre le cadre réglementaire. En particulier, l'aspect opérationnel de la réglementation macroprudentielle implique de déceler les risques potentiels d'instabilité systémique future. Il faut pour ce faire connaître la nature du risque systémique et savoir comment le mesurer au mieux. Bien qu'un ensemble raisonnable d'indicateurs permettant de détecter les risques pesant sur la stabilité systémique aient déjà été soumis à proposition, ceux-ci n'ont guère été mis en pratique, et il conviendra donc de procéder à des tests empiriques complémentaires pour accroître la confiance dans la fiabilité des autres mesures. La première partie du colloque, ponctuée par l'allocation de Geert Bekaert, et les deux articles présentés durant la deuxième partie sont plus spécifiquement consacrés à cette problématique de la mesure du risque systémique.

Toutefois, même si l'on disposait de plus d'informations quant au mécanisme de l'interconnexion complexe du système financier est bien compris, il convient aussi de bien saisir l'efficacité des outils utilisés pour l'aborder. Quels sont les instruments prudentiels idoines et quelle sera leur incidence sur le système financier et l'économie réelle? Certains de ces outils sont liés aux fonds propres, tels les volants contracycliques et les provisions provisionnelles, d'autres à la liquidité, en ce qu'ils adapteront les exigences en matière de liquidité de façon contracyclique, tandis qu'un troisième groupe d'instruments concernent les actifs, comme les quotités de financement et les ratios d'endettement. La question du recours à ces instruments est complexe. Considérons l'exemple des outils liés aux fonds propres. Lorsque le niveau des fonds propres d'une banque devient un déterminant important du montant qu'elle peut lever auprès des investisseurs (tels les déposants et d'autres banques), un canal de fonds propres bancaires apparaît, qui affecte l'offre de crédit. Ce canal peut se faire jour de manière endogène, en raison d'une asymétrie d'information entre les banques et les investisseurs, auquel cas les banques sont contraintes d'ajouter des fonds détenus en propre aux fonds qu'elles ont levés pour alimenter les prêts qu'elles octroient ou pour respecter des exigences réglementaires exogènes explicites, lesquelles pèsent sur le montant total disponible pour l'octroi de crédit. La réglementation en matière de fonds propres peut alors être considérée comme un outil de politique macroprudentielle interagissant avec le canal endogène des fonds propres bancaires. La compréhension de cette interaction demeure donc un défi, de même que l'analyse de l'influence des volants de fonds propres contracycliques sur les implications pour le marché des variations endogènes des fonds propres bancaires. La compréhension de ces mécanismes doit permettre de mettre au point un éventail approprié d'outils d'intervention sans perturber plus que de raison l'efficacité des marchés du crédit et du système financier dans son ensemble. L'article consacré au provisionnement prévisionnel en Espagne (deuxième partie du colloque) traite plus en détail de cet aspect de la politique macroprudentielle.

Le deuxième défi est de nature analytique. Les modèles économiques sur lesquels se fondent actuellement les autorités de contrôle dans leur analyse ne saisissent pas forcément toutes les dimensions pertinentes du risque systémique. Avant la crise, la majorité des modèles n'accordaient qu'un rôle mineur aux frictions financières, de sorte qu'il a été très difficile de prévoir ou même de comprendre comment la récente crise financière a influencé la macroéconomie et s'y est propagée. Même si d'importants progrès ont été accomplis depuis lors en matière de développement de modèles appropriés pour l'analyse macroprudentielle et les simulations de crise

macrofinancière, la plupart des modèles ne parviennent toujours pas à prendre en compte les interactions entre tous les acteurs pertinents des marchés du crédit et l'interconnexion entre la stabilité financière et l'économie réelle. En outre, les modèles macroéconomiques standard sont souvent linéarisés, alors que les risques pesant sur la stabilité systémique impliquent des non-linéarités qui ne peuvent être écartées s'il s'agit de représenter de manière crédible les mécanismes du secteur financier. Les allocutions de Frank Smets et Yuliy Sannikov et les articles présentés durant la troisième partie du colloque ont abordé certains aspects de ces défis en matière de modélisation.

Le dernier défi auquel sont confrontées les autorités concerne l'opportunité et le degré de la coordination entre le contrôle macroprudentiel et d'autres domaines de la politique publique, comme les politiques monétaire et budgétaire. S'agissant des implications pour la politique monétaire, d'aucuns préconisent de modifier substantiellement le cadre standard de la cible d'inflation afin d'assigner à la politique monétaire un rôle actif de préservation de la stabilité financière. D'autres arguent que le cadre de la cible d'inflation existant devrait subir de légères modifications et que la stabilité financière devrait faire l'objet de politiques prudentielles distinctes, se fondant sur des outils propres. En raison de la tendance à associer davantage les banques centrales aux questions de stabilité et de contrôle financiers, l'issue de ce débat a également des répercussions sur la structure interne des banques centrales et sur la manière dont elles s'acquittent de ces deux missions. Une question supplémentaire qui se pose dans le cadre de l'organisation de la zone euro est de savoir à quel niveau il vaut mieux mener la politique macroprudentielle. Si la présence de facteurs macrofinanciers communs plaide en faveur d'une politique macroprudentielle menée au niveau de la zone euro, la conduire au niveau national pourrait en revanche être considéré comme une façon de faire face aux évolutions spécifiques de chaque pays. Une solution éventuelle pourrait consister à établir une politique macroprudentielle à deux niveaux, ce qui serait concevable à la lumière de l'organisation envisagée pour le Mécanisme de surveillance unique. En ce qui concerne la politique budgétaire, la crise de la dette souveraine européenne a démontré la force et la complexité de l'interconnexion entre la stabilité du système financier et la dette souveraine. C'est la raison pour laquelle la politique macroprudentielle sera influencée par les politiques budgétaires menées dans les économies nationales, et vice versa. Il est dès lors essentiel de mettre en place un cadre permettant le degré de coordination le plus efficace, afin de limiter les coûts sociaux que généreraient d'éventuels objectifs contradictoires de ces différentes politiques. Le débat qui a eu lieu pendant la table ronde qui a clos

le colloque a été consacré à certaines de ces implications opérationnelles et institutionnelles.

Les sections suivantes donnent un aperçu des principales conclusions des présentations et débats tenus lors du colloque.

1. Risque systémique : mesure, dynamique et interaction avec la politique monétaire

Les défis majeurs auxquels sont confrontées les autorités macroprudentielles consistent à identifier les établissements financiers d'importance systémique et à mesurer l'interconnexion en l'absence de données suffisamment granulaires sur l'exposition financière et l'interconnexion de chaque banque. Deux études présentées lors du colloque analysent les possibilités de pallier ce manque de données en se fondant sur les informations publiques fournies par les cours boursiers afin de développer des indicateurs et des instruments utiles aux autorités de surveillance. Les contributions tant de Boudt, Danielsson, Koopman et Lucas (2012) que de Castro et Ferrari (2012) portent sur la question empirique de savoir comment calculer le risque systémique/endogène en utilisant des données boursières provenant d'établissements financiers individuels. Elles examinent comment la corrélation et la volatilité de ces cours boursiers individuels peuvent constituer des instruments utiles pour mesurer et évaluer le risque systémique.

La contribution de Boudt et al. (2012) souligne qu'un bon modèle statistique s'impose pour comprendre et identifier la dynamique conjointe des cours boursiers bancaires. Elle insiste particulièrement sur le fait que la volatilité des séries relatives au marché financier varie dans le temps, tout en étant sujette à des changements de régime. Même si cette opinion est confirmée par de nombreuses études théoriques et empiriques, l'on recourt encore largement dans les faits à des modèles standard avec volatilité constante de type GARCH⁽¹⁾. Ces modèles risquent dès lors d'être sources d'erreurs lorsqu'il est primordial de prévoir précisément la volatilité, à savoir lors d'une transition d'un régime à faible risque à un régime à haut risque. Ce projet entend proposer un modèle économétrique permettant des changements de régime en termes de volatilité et de corrélation afin d'améliorer les prévisions quant à ces deux composantes-clés des actifs financiers. À cet effet, le modèle doit d'abord évaluer correctement la volatilité et la corrélation dans un régime avant de prévoir des changements de régime.

(1) Generalized autoregressive conditional heteroskedasticity (hétéroscédasticité conditionnelle auto-régressive généralisée).

Les hypothèses concernant la forme de la distribution sont essentielles pour la dynamique de la volatilité. En effet, les rendements (positifs/négatifs) extrêmes constituent un signal plus fort d'un accroissement de la volatilité dans une distribution normale que dans une distribution leptokurtique. Pour en tenir compte, les auteurs considèrent que la dynamique intrarégime de la volatilité et de la corrélation est alimentée par le score de la fonction de densité conditionnelle, comme dans Haas et al. (2004). Par conséquent, l'incidence de rendements extrêmes sur la volatilité/corrélation est pondérée à la baisse dans une distribution à queues épaisses. Pour modéliser et prévoir les probabilités de changement de régime, ils utilisent des variables d'état macrofinancières, comme le VIX, l'écart TED ou l'indice de stabilité financière de Saint-Louis.

Le modèle est appliqué aux rendements boursiers hebdomadaires des principaux holdings américains de banques de dépôt entre 1994 et 2011. Le meilleur modèle identifié est un modèle d'équicorrélation à deux régimes, présentant des probabilités de changement alimentées par le VIX et une corrélation temporalisée négligeable dans le régime à faible corrélation. Il est intéressant de constater qu'alors que les variables d'état ne sont généralement pas considérées comme utiles pour la prévision de la volatilité, elles prédisent significativement les probabilités de changement de régime. Toutefois, lors de la discussion qui a suivi la présentation, il a été indiqué qu'il serait utile que le lecteur dispose de plus de détails sur l'estimation économétrique dont il est question dans cette partie de l'étude. En effet, la relation entre la probabilité d'être dans un régime à forte corrélation et les indicateurs de tensions financières n'est graphiquement pas manifeste lorsque l'on considère les figures 5 et 6 de l'étude.

L'approche de Castro et Ferrari (2012) est assez différente, même si elle utilise les mêmes informations primaires, à savoir les rendements boursiers des banques. Leur objectif est d'identifier de manière statistiquement précise les banques devant être considérées comme des établissements financiers d'importance systémique. L'importance systémique d'un établissement financier peut être déterminée en utilisant des mesures de risque conjoint qui examinent l'accroissement du risque du système financier lorsqu'un établissement financier donné rencontre des difficultés. L'étude se concentre plus particulièrement sur la mesure dite ΔCoVaR , développée dans le travail de pionnier d'Adrian et Brunnermeier (2011). Cette mesure de risque conjoint est calculée comme étant la différence entre les *values-at-risk* (VaR) conditionnelle et non conditionnelle. La VaR non conditionnelle est évaluée à partir de la distribution des rendements boursiers d'un indice financier (si l'on évalue

l'importance systémique) ou d'un établissement financier spécifique (si l'on évalue la transmission du risque bilatéral). La VaR conditionnelle est la VaR pour la même distribution de rendements boursiers que celle considérée pour la VaR non conditionnelle, mais cette fois sur la base du rendement boursier de l'établissement financier en difficulté pour lequel l'importance systémique est évaluée (à savoir à son niveau VaR).

La méthode ΔCoVaR est déjà largement utilisée comme instrument pour identifier/classer les établissements d'importance systémique et évaluer les interconnexions entre établissements. Toutefois, l'étude estime qu'il est encore nécessaire de développer des méthodes de test qui permettraient de mesurer la significativité absolue et relative de cette mesure. Les auteurs apportent une contribution appréciable en ce sens en mettant au point une méthodologie pour calculer :

- un test visant à évaluer la significativité de la mesure, qui s'appuie sur une estimation de la contribution au risque, et qui aide à déterminer le caractère systémique ou non d'un établissement financier ;
- un test de dominance, permettant un classement ordinal des établissements financiers selon leur importance systémique telle que mesurée par leur ΔCoVaR .

Après avoir élaboré les tests statistiques, les auteurs réalisent des expériences de Monte-Carlo, qui indiquent que les tests développés affichent une performance modérée pour le nombre d'observations généralement disponibles en matière de données financières journalières. Les auteurs appliquent ensuite leurs procédures de test à un échantillon de 26 banques européennes, en utilisant des données journalières d'octobre 1993 à mars 2012. Les rendements des banques sont régressés sur un ensemble de facteurs communs (indice STOXX Europe 600 Basic Materials, indice Industrial et indice VIX). Les résidus de ces estimations sont, dans un deuxième temps, utilisés pour calculer les ΔCoVaR . Un premier ensemble de résultats est présenté dans le tableau 1 ci-après. Classées selon la mesure de leur ΔCoVaR , neuf des banques se trouvant dans la première moitié du classement ont une contribution statistiquement significative au risque systémique, contre trois seulement dans la seconde moitié. Ce résultat montre qu'une ΔCoVaR plus élevée n'implique pas nécessairement une contribution significative au risque systémique et que les estimations ponctuelles sont trompeuses. De plus, la taille est un mauvais indicateur, certaines banques relativement petites s'avérant finalement d'importance systémique alors que de grandes banques ne le sont pas. Il faut toutefois noter que cette dernière caractéristique semble être inhérente aux mesures de risque conjoint basées sur les prix du marché.

TABLEAU 1 CLASSEMENT DE BANQUES EN FONCTION DE LEUR INCIDENCE SUR LE MARCHÉ

Banque	ΔCoVaR	Dom
1 ING Groep	6,25*	13
2 Banco Santander	5,83*	1
3 Credit Suisse Groupe	5,64*	2
4 Société Générale	5,54	1
5 HSBC Holding	5,51*	1
6 Deutsche Bank	5,46*	1
7 BBVA	5,35*	1
8 BNP Paribas	5,24*	1
9 Unicredit	4,99	1
10 UBS	4,97*	2
11 KBC Groep	4,85*	0
12 Intesa Sanpaolo	4,75	0
13 Commerzbank	4,61	1
14 Standard Chartered	4,21	0
15 Banco Popular Español	4,14	0
16 Danske Bank	4,06	0
17 Bank of Ireland	3,89	0
18 Svenska Handelsbanken	3,84	0
19 RBS Group	3,79*	1
20 National Bank of Greece	3,63*	0
21 Barclays	3,53*	1
22 Natixis	3,46	0
23 BCP-Millennium	3,23	0
24 Landesbank Berlin-LBB	2,79	0
25 Allied Irish Banks	2,55	0
26 Banco Español de Credito	2,40	0

Sources : Castro et Ferrari (2012).

Notes : La ΔCoVaR est l'incidence de la banque en question sur l'indice de marché, telle que mesurée par $\Delta\text{CoVaR index } i (\tau)$ où $\tau = 0,95$ et $\tau_{ci} = 0,99$. Les valeurs de la ΔCoVaR des banques pour lesquelles la contribution au risque systémique est statistiquement significative pour $\tau = [0,90, 0,99]$ sont marquées d'un astérisque. Les colonnes intitulées « dom » indiquent le nombre d'autres banques de l'échantillon dont la contribution au risque systémique est stochastiquement dominée par l'une des banques en question pour $\tau = [0,90, 0,99]$.

Après avoir établi ce classement « absolu », les auteurs examinent si la contribution au risque systémique des établissements financiers présentant une ΔCoVaR significativement différente de zéro est effectivement plus élevée que celle des établissements pour lesquels elle ne l'est pas. Pour ce faire, ils appliquent leur test de dominance à toutes les paires de banques de l'échantillon. Le résultat est présenté dans les tableaux 1 (colonnes « dom ») et 2 :

- une banque domine statistiquement treize autres, et douze autres banques ne dominent statistiquement qu'une ou deux autres (tableau 1) ;
- parmi les 325 paires de banques (à savoir $\sum_{i=1}^{26-1} i$), l'on en dénombre 55 où les deux banques ont une contribution

significative au risque systémique et 105 où aucune des banques n'a de contribution significative ;

- pour 27 paires de banques seulement sur les 325, la contribution au risque systémique d'une banque domine statistiquement l'autre. Parmi celles-ci, 20 sont des banques ayant une contribution significative au risque systémique et dominant des banques ayant une contribution non significative au risque systémique ; dans quatre cas, les deux banques ont une contribution significative au risque systémique et dans les trois cas restants, aucune n'a de contribution significative au risque systémique.

Il convient de noter que dans cette application, une banque ayant une contribution non significative au risque systémique ne domine jamais une autre ayant une contribution significative au risque systémique. Fort de cette observation, l'on pourrait plaider en faveur d'un contrôle renforcé de toutes les banques ayant une contribution significative au risque systémique. Toutefois, parmi les 165 paires incluant une banque ayant une contribution systémique significative, d'une part, et une banque ayant une contribution systémique non significative, d'autre part, l'on ne dénombre qu'une très faible minorité (20) de paires dans lesquelles une banque ayant une contribution systémique significative domine statistiquement une banque ayant une contribution non significative au risque systémique. Ceci montre à quel point il est important de prendre en compte les tests de dominance par paires, qui permettent de diminuer le nombre d'établissements à placer sous contrôle particulier. Cependant, le nombre de banques pouvant être classées selon leur ΔCoVaR est très réduit, et s'il s'avère que cette mesure ne permet

pas de classer les établissements financiers en fonction de leur contribution au risque systémique, cela pourrait être perçu comme une limite importante de l'utilité de la mesure de risque conjoint à des fins de politique macroprudentielle. Il est apparu, au cours de la discussion qui a suivi la présentation, que l'on ne saurait trop insister pour que les autorités de contrôle considèrent les erreurs d'estimation comme une source supplémentaire de risque, et adoptent dès lors une attitude conservatrice afin de ne pas sous-estimer l'importance systémique d'un établissement financier. Il a également été suggéré que les mesures de ΔCoVaR et les tests relatifs à ING et KBC pourraient être biaisés par le fait que ces institutions sont très actives dans le secteur de l'assurance.

Enfin, l'étude propose une cartographie de l'interconnexion des banques, où cette fois, la ΔCoVaR est calculée non plus pour le marché financier mais pour chacun des établissements financiers par rapport à chaque autre : sur les 650 connexions possibles (à savoir $2 \cdot \sum_{i=1}^{26-1} i$), seules 150 sont statistiquement pertinentes. Cela permet de réduire substantiellement les connexions à analyser plus en détail. Dès lors, le test de la significativité de la ΔCoVaR estimée affecte l'image du réseau des banques et permet de la simplifier drastiquement.

Dans une philosophie quelque peu différente, Bekaert, Hoereva et Lo Duca (2012) se penchent sur le VIX, dit « indice de la peur », pour mesurer la perception du risque par le marché et essayer d'appréhender la manière dont les autorités de politique monétaire et l'économie réelle interagissent avec cette perception du risque. Cette étude observe d'abord que l'indice VIX présente une forte corrélation avec l'orientation de la politique monétaire. Bekaert et al. (2012) décomposent la volatilité implicite de l'indice VIX en deux éléments, aversion pour le risque d'une part, et incertitude d'autre part. Ces deux variables sont ensuite introduites dans une analyse VAR structurelle alimentée par des données sur les cycles conjoncturels, les prix et la politique monétaire.

Un accroissement de l'incertitude influence défavorablement la production industrielle. La même observation s'applique aux hausses de l'aversion pour le risque, même si l'effet n'est ici pas significatif. L'inverse n'est pas vrai : les chocs d'offre réels ne pèsent ni sur le degré d'incertitude ni sur l'aversion pour le risque inférés de l'indice VIX. Ceci confirme des résultats précédemment obtenus par Bloom et al. (2009), mais semble s'inscrire en faux par rapport au résultat de Popescu et Smets (2010) pour l'Allemagne, à savoir que l'aversion pour le risque est plus importante que l'incertitude dans l'évolution des cycles conjoncturels. Enfin, les auteurs constatent que l'aversion pour le risque est un bon indicateur de l'incertitude.

TABLEAU 2 RÉSULTATS DU TEST DE DOMINANCE

Variable	Paires de banques avec dominance	Paires totales de banques
Total	27	325
significative domine significative	4	55
significative domine non significative	20	165
non significative domine significative	0	
non significative domine non significative	3	105

Sources : Castro et Ferrari (2012).

Note : La référence à « (non) significative » dans la première colonne renvoie aux banques pour lesquelles la contribution au risque systémique telle que présentée dans le tableau 1 est statistiquement (non) significative pour $\tau = [0,90, 0,99]$.

Enfin, plus fondamentalement, Bekaert et al. (2012) valident empiriquement la conjecture de Rajan (2006) selon laquelle une politique monétaire laxiste réduit l'aversion pour le risque, menant ainsi à des investissements risqués corrélés. L'incertitude réagit dans le même sens, quoique plus faiblement. À l'inverse, un degré élevé d'incertitude et d'aversion pour le risque semble entraîner une politique monétaire plus laxiste à court terme, mais cette réaction n'est pas statistiquement significative. Ce résultat remet en cause l'opinion de Bernanke (Bernanke et Kuttner, 2005) selon laquelle la politique monétaire n'exerce pas un effet suffisamment fort sur les marchés boursiers pour provoquer une bulle. Il montre par ailleurs qu'en période de crise, la politique monétaire peut influencer l'aversion pour le risque et l'incertitude sur les marchés et, partant, peser sur l'économie réelle.

2. Intermédiation financière et risque endogène

Les études évoquées pendant la deuxième partie du colloque fournissent une caractérisation empirique des corrélations excessives observées dans différents segments des marchés financiers internationaux durant la crise. Baele, Bekaert et Inghelbrecht (2012) se penchent sur les corrélations négatives marquées entre les rendements boursiers et obligataires ou sur des épisodes de repli sur les valeurs refuge et établissent que ces derniers se sont également accompagnés d'effets macroéconomiques notables. De Bruyckere, Gerhardt, Schepens et Vander Vennet (2012) décrivent les phénomènes de contagion entre le risque bancaire et le risque souverain dans les primes des contrats dérivés sur défaut (CDS, pour *credit default swaps*) et démontrent que, dans une large mesure, les contagions entre risque bancaire et risque souverain sur les marchés obligataires peuvent s'expliquer par les fondamentaux propres aux banques et aux pays concernés. Enfin, Jimenez, Ongena, Peydro et Saurina (2012) profitent de l'expérience espagnole en matière de provisionnement dynamique pour en étudier les effets en matière d'offre de crédit aux entreprises.

Baele, Bekaert et Inghelbrecht (2012) utilisent des données journalières en matière de rendements boursiers (indices de marché globaux en monnaie locale) et obligataires (emprunts publics de référence à dix ans) durant la période comprise entre 1980 et 2012 afin d'établir plusieurs mesures du repli sur les valeurs refuge (FTS, pour *flight-to-safety*): un ensemble d'indicateurs FTS individuels prenant la valeur de 1 les jours où sont à la fois enregistrés un rendement boursier extrêmement négatif et un rendement obligataire extrêmement positif, un indice FTS ordinal fondé sur les indicateurs FTS individuels, ainsi

qu'un modèle FTS univarié à changement de régime pour mesurer la différence entre les rendements obligataires et boursiers. Ce dernier modèle comporte trois régimes: un à forte volatilité, un à faible volatilité, et un régime FTS défini comme étant celui qui présente la moyenne (positive) la plus élevée des trois. La variable du régime suit une chaîne de Markov à probabilité de transition constante.

Ces mesures indiquent que toutes les crises mondiales restées dans les esprits, comme le krach d'octobre 1987, la crise asiatique de 1997, la crise russe, la débâcle de LTCM en 1998 et, plus récemment, la faillite de Lehman Brothers ainsi que plusieurs phases de la crise de la dette souveraine en Europe, se sont également traduites par des épisodes de repli sur les valeurs refuge durant lesquels les rendements obligataires ont dépassé les rendements boursiers de 2 à 3 % en moyenne.

De plus, Baele et al. (2012) montrent que, durant cette période (1980-2012), les périodes de repli sur les valeurs refuge n'ont pas été très fréquentes, représentant moins de 5 % de l'échantillon, et qu'elles sont essentiellement demeurées propres à certains pays. Les grands pays développés tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont présenté une proportion relativement faible d'épisodes mondiaux, ce qui donne à penser qu'ils ont été plus sujets à des replis idiosyncrasiques sur les valeurs refuge.

Après avoir établi la présence d'un repli sur les valeurs refuge sur les marchés obligataires et boursiers, Baele et al. (2012) examinent la nature et les moteurs des épisodes de repli sur les valeurs refuge en établissant des liens entre les mesures FTS et un ensemble de variables macroéconomiques: aversion pour le risque, incertitude, rendements des portefeuilles boursiers et obligataires, prix des matières premières, taux de change, ainsi que des variables de l'économie réelle comme l'inflation et la croissance du PIB. Certains de ces résultats sont synthétisés dans le tableau 3 ci-dessous, qui présente des coefficients de régression issus d'une régression de ces variables sur l'indicateur FTS moyen.

Les principales conclusions font apparaître que les phases de repli sur les valeurs refuge coïncident avec des poussées d'incertitude sur le marché et une aversion pour le risque accrue dans le chef des investisseurs, ainsi qu'avec des reculs des indicateurs de confiance des consommateurs aux États-Unis, en Allemagne et dans l'OCDE. Les épisodes de repli sur les valeurs refuge sont également associés à des appréciations du yen et du franc suisse, à une diminution des prix de la plupart des matières premières (comme le pétrole et le cuivre) et à une légère appréciation du cours de l'or. Ils sont suivis d'une baisse

TABLEAU 3 COMOUVEMENTS DU REPLI SUR LES VALEURS REFUGE ET DES VARIABLES FINANCIÈRES/ÉCONOMIQUES

	États-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Signification
VIX	2,881***	1,704***	1,482***	22
Indice de confiance des consommateurs du Michigan	-0,038***	-0,045***	-0,037***	8
Indice IFO sur le climat économique	-0,026***	-0,028***	-0,022***	22
Indice de confiance des consommateurs de l'OCDE	-0,004***	-0,003***	-0,002***	19
Franc suisse	0,044	0,167***	0,213***	19
Yen japonais	0,169***	0,298***	0,386***	21
S&P GSCI, indice de référence des matières premières, métaux industriels	-0,813***	-0,934***	-0,876***	23
S&P GSCI, sous-indice des matières premières, pétrole brut	-1,038***	-0,851***	-0,902***	23
S&P GSCI, sous-indice des matières premières, or	0,119***	0,042	-0,002	4
Inflation	-1,270***	-0,908***	-0,801***	19
Croissance du PIB	-2,038***	-2,781***	-1,364***	20
Indicateur avancé de l'OCDE	-0,944***	-0,714***	-0,351***	17

Sources: Baele, Bekaert, Inghelbrecht et Wei (2012).

Note: Le tableau présente les coefficients de régression d'une régression des variables de la première colonne sur l'indicateur FTS moyen. Pour de plus amples détails, nous renvoyons aux tableaux 9, 12 et 13 de l'étude de Baele, Bekaert, Inghelbrecht et Wei (2012). Une succession de trois astérisques (***) représente une signification statistique au niveau de 1%. Dans la dernière colonne figure le nombre de pays pour lesquels les estimations du paramètre sont significatives au niveau de 5%.

immédiate de la croissance économique comme de l'inflation, la tendance se poursuivant sur une période pouvant aller jusqu'à un an.

Les contrats dérivés sur défaut (CDS) liés à des émetteurs bancaires et souverains constituent deux autres segments de marché qui ont témoigné une interconnexion croissante depuis le début de la crise, ce qui met en évidence la présence d'effets de contamination entre le risque souverain et le risque de défaut de crédit. La seconde contribution abordée dans la présente section (De Bruyckere, Gerhardt, Schepens et Vander Vennet, 2012) examine les moteurs de la contagion des primes des contrats dérivés sur défaut entre les émetteurs bancaires et souverains et commente les différents canaux de transmission entre le risque souverain et le risque de crédit. L'application empirique utilise des données provenant de 15 pays et de 50 banques durant la période comprise entre 2006 et 2011.

D'un point de vue théorique, la BRI (Borio, 2012) identifie quatre canaux de transmission entre le risque souverain et le risque de crédit des établissements financiers. Il y a tout d'abord le canal de la détention d'actifs: le risque souverain se transmet à l'actif du bilan des banques via leur exposition à la dette souveraine. Les bilans des banques peuvent se trouver affaiblis par des pertes encourues sur

les dettes souveraines qu'elles détiennent (Angeloni et Wolff, 2012). Vient ensuite le canal des nantissements. Le risque souverain peut se propager aux banques lorsque la valeur du nantissement que les banques détiennent sous la forme de dette souveraine est revue à la baisse (les chocs touchant un marché peuvent peser sur la valeur des nantissements ou des flux financiers liés à des titres sur d'autres marchés – cf. Kiyotaki et Moore, 2005 ainsi que Kaminsky, Reinhart et Vegh, 2003). Le troisième canal est celui des notations: l'abaissement des notations des émetteurs souverains peut grever les notations des banques nationales et peser sur leurs coûts de financement. Enfin, le dernier canal est celui des garanties (Demirguc-Kunt et Huizinga, 2011): la valorisation du marché peut refléter la crainte qu'une banque d'importance systémique en difficulté devienne trop grande pour être sauvée (*too big to save*) si son pays d'origine doit faire face à un important déficit public.

Pour définir la contagion des écarts de rendement entre les contrats dérivés sur défaut liés à des émetteurs bancaires et souverains, l'étude recourt à la notion de « corrélation excessive », définie comme la différence entre la corrélation observée et celle générée par un ensemble de facteurs communs tels que le risque de crédit à l'échelle du marché, les fluctuations conjoncturelles au sein de

l'Union européenne (mesurées par l'indice boursier global de l'UE), un indicateur des craintes des investisseurs ou du climat économique (mesuré par l'indice de volatilité VSTOXX) et les anticipations du marché concernant les conditions futures sur le marché financier (mesurées par l'écart de taux, c'est-à-dire la différence entre le rendement des emprunts publics à dix ans de chaque pays et l'Euribor à un an).

La première étape consiste à examiner la présence d'un effet lié au pays d'origine en procédant à une régression des corrélations excessives sur une variable binaire indiquant si un pays donné est ou non le pays d'origine de la banque considérée. Les résultats montrent que la contagion entre une banque et son pays d'origine est en effet plus importante qu'entre une banque et toute autre entité souveraine.

Durant la deuxième étape, l'on examine les facteurs susceptibles d'expliquer ce résultat, qu'il s'agisse d'une préférence nationale marquée dans le portefeuille obligataire des établissements financiers, d'un risque plus élevé de sauvetage ou d'une consolidation budgétaire induisant un ralentissement de l'activité économique à court terme (Avdjiev et Caruana (2012)). L'étude recherche les causes possibles de la préférence nationale en procédant à une régression des corrélations excessives entre banque et pays sur une variable binaire, une série de caractéristiques nationales comme l'exposition des portefeuilles des banques aux émetteurs souverains (tel qu'estimée par l'Autorité bancaire européenne), le rapport entre l'endettement et le PIB, les recettes des pouvoirs publics, la taille du secteur bancaire et la perception du climat économique. Le tableau 4 présente les résultats de cette régression. La contagion entre banque et pays est plus prononcée pour les États affichant un taux accru d'endettement par rapport au PIB : pour chaque variation de l'écart type du ratio d'endettement, la corrélation excessive augmente de 1,14 point de pourcentage. Les ratios d'endettement accrus réduisent la probabilité d'un sauvetage dans le secteur bancaire et accentuent le risque de crédit au niveau de la banque via les portefeuilles obligataires des établissements financiers, ce qui explique cet effet à la fois positif et significatif. Les données fournies dans la deuxième colonne du tableau tendent à confirmer que les expositions des portefeuilles obligataires des banques estimées par l'ABE donnent une indication de l'effet lié au pays d'origine.

Dans un troisième temps, l'étude analyse l'incidence des caractéristiques propres à la banque sur la contagion. Le tableau 5 présente les résultats d'une régression des corrélations excessives entre pays et banque sur une série de caractéristiques de la banque et un effet fixe temporel

« pays d'origine/pays étranger » dans le but de comparer, d'une part, la corrélation excessive de la banque *i* au moment *t* avec le pays *j* et, d'autre part, la corrélation d'une autre banque *k* – établie dans le même pays que la banque *i* – avec le pays *j* au moment *t*. Aussi la part de la variation qui demeure dans la corrélation entre banque et pays ne peut-elle s'expliquer que par les différences liées aux caractéristiques propres à la banque.

Les résultats font apparaître que les banques accusant une faiblesse en fonds propres et/ou en financement sont particulièrement vulnérables aux risques de contagion. En particulier, la taille de la banque, ses niveaux d'adéquation des fonds propres et sa structure de financement ont une incidence notable sur la contamination entre banque et pays. Ainsi, une augmentation de 1 de l'écart type dans le ratio de fonds propres Tier 1 (c'est-à-dire une hausse des fonds propres Tier 1 de l'ordre de 2,2 points de pourcentage) entraîne un recul des corrélations excessives entre pays et banque de quelque 1,11 point de base. S'agissant de la banque moyenne de l'échantillon, cette variation entraîne une diminution de la corrélation excessive de près de 7%.

De même, les banques dont le financement comprend une part plus élevée de dettes à court terme présentent des corrélations excessives entre la banque et le pays plus marquées. Les banques dont le financement est potentiellement volatil sont donc plus exposées aux chocs sur la qualité de leurs actifs, ce qui confirme l'existence du canal

TABLEAU 4 CORRÉLATIONS EXCESSIVES – INCIDENCE DES CARACTÉRISTIQUES NATIONALES

Variables	(1)	(2)
Variable binaire « pays d'origine » . . .	2,884***	–
Endettement rapporté au PIB	1,144***	0,911***
Recettes des pouvoirs publics	–0,159	1,422***
Taille du secteur bancaire	–0,0174	0,442
Indicateur du climat économique	1,564***	0,962
Exposition selon l'ABE	–	0,0934***
Constante	17,13***	16,82***
R ²	0,668	0,563

Sources : De Bruyckere, Gerhardt-Schepens et Vander Vennet (2012).
 Note: Le tableau présente les coefficients de régression tirés d'une régression des corrélations excessives sur une variable binaire « pays d'origine », une série de caractéristiques nationales et des effets fixes temporels bancaires. Dans la colonne (2), la variable binaire « pays d'origine » a été remplacée par une variable contenant des données en matière d'exposition calculées par l'ABE. Toutes les variables sont standardisées, si bien que les coefficients représentent l'incidence d'une variation de 1 de l'écart type pour la variable. Pour de plus amples détails et d'autres résultats, nous renvoyons au tableau 10 de De Bruyckere, Gerhardt-Schepens et Vander Vennet (2012). Une succession de trois astérisques (***) représente une signification statistique au niveau de 1%.

TABEAU 5 CORRÉLATIONS EXCESSIVES ET CARACTÉRISTIQUES DES BANQUES

Variables	(1)
Taille	1,441**
Ratio Tier 1	-1,110*
Rapport entre les prêts et les fonds propres	-0,527
Risque de financement	1,802***
Diversification des revenus	0,109
Constante	17,38***
R ²	0,788

Sources: De Bruyckere, Gerhardt-Schepens et Vander Vennet (2012).

Note: Le tableau présente les coefficients de régression tirés d'une régression des corrélations excessives sur une série de caractéristiques propres à la banque et un effet fixe temporel «pays d'origine/pays étranger». Toutes les variables sont standardisées, si bien que les coefficients représentent l'incidence d'une variation de 1 de l'écart-type pour la variable. Pour de plus amples détails et d'autres résultats, nous renvoyons au tableau 8 de De Bruyckere, Gerhardt-Schepens et Vander Vennet (2012). Un astérisque ou une succession de deux ou trois astérisques (*), (**), (***) représente une signification statistique aux niveaux de 10, et 1%.

des nantissements. Ces conclusions soulignent l'intérêt, pour la banque concernée, de disposer d'un volant de fonds propres adéquat pour assurer sa stabilité. Tandis que des études menées précédemment avaient démontré un effet significatif des fonds propres de la banque sur les indicateurs de risque propres à la banque (cf. par exemple Wheelock et Wilson (2000) ainsi qu'Altunbas, Manganelli et Marques-Ibanez (2011)), les constatations de De Bruyckere et al. (2012) donnent à penser que des niveaux de fonds propres adéquats constituent également une protection solide contre la contagion. De même, lorsque Demirgüç-Kunt et Huizinga (2010) établissent que les banques augmentent la majeure partie de leur financement à court terme au prix d'une fragilité accrue, leurs conclusions mettent en exergue l'importance d'un financement stable pour tempérer les effets de la contagion.

L'étude présentée par Ongena (fruit d'un travail conjoint avec Jiménez, Peydró et Saurina) évalue l'effet du système espagnol de provisionnement dynamique sur l'offre de crédit aux entreprises. Les provisions dynamiques sont des provisions prévisionnelles qui obligent les banques à se constituer des volants de fonds propres alimentés par des bénéfices non répartis avant même que les pertes de crédit ne soient attribuées à des prêts spécifiques. La mise en place de ce système en Espagne au troisième trimestre de 2000, sa réforme au premier trimestre de 2005 et l'abaissement du seuil des provisions dynamiques au quatrième trimestre de 2008 sont trois expériences politiques particulièrement instructives lorsqu'il s'agit d'analyser l'incidence d'un système de volants de fonds propres contracycliques.

Les volants de fonds propres contracycliques font partie intégrante du nouveau dispositif réglementaire macroprudentiel de «Bâle III». Cet instrument poursuit un double objectif: d'une part, obliger les banques à augmenter leurs fonds propres en période de prospérité permet de disposer de volants supplémentaires en période moins favorable, lesquels contribuent à atténuer le phénomène de resserrement du crédit et, d'autre part, relever les exigences en matière de fonds propres peut limiter les excès de croissance induits par le crédit, les banques ayant alors tendance à intégrer davantage les coûts sociaux potentiels des défauts de crédit ou à imposer des taux débiteurs plus élevés en raison du coût accru de leurs fonds propres. La constitution, par les banques, de fonds propres contracycliques devrait dès lors permettre de réduire la procyclicité excessive du crédit.

L'étude recense les retombées sur l'offre de crédit des banques en exploitant et en combinant des informations provenant de différentes sources espagnoles: le registre des crédits, qui contient des données centralisées par l'autorité de surveillance portant sur des contrats en cours de prêts aux entreprises, des demandes de prêt émanant d'emprunteurs occasionnels, et les bilans de l'ensemble des banques. Les auteurs étudient l'incidence des prévisions dynamiques sur les volumes de crédit consentis par les banques (marges intensive et extensive), sur le crédit prélevé, ainsi que sur les nantissements et les coûts. En recoupant ces informations avec les bilans des entreprises, ils peuvent également évaluer l'incidence sur les actifs totaux de l'entreprise, ainsi que sur l'emploi et la survie de l'établissement concerné. Ces trois chocs induits par les politiques des autorités de contrôle ont produit des résultats différents sur les banques en fonction de leur portefeuille de crédit, et les auteurs isolent des effets propres à chaque entreprise pour tenir compte des conséquences sur la demande et déterminent l'incidence des chocs spécifiques des bilans des banques sur la disponibilité du crédit.

L'étude avance l'existence d'effets probants de la constitution de provisions dynamiques sur l'offre de crédits. Les banques contraintes d'augmenter plus fortement leurs provisions ont davantage limité l'octroi de crédit à une même entreprise après l'instauration de ce système. Ces banques sont en général enclines à durcir les conditions d'octroi de crédit, des tendances similaires étant observées en ce qui concerne le crédit prélevé, le prolongement de prêts, la maturité des prêts et les nantissements. Ces répercussions sur le comportement des différentes banques sont quantitativement importants. Cependant, lorsque ces provisions supplémentaires sont constituées en présence de conditions macroéconomiques favorables, l'on n'observe que des effets à court terme sur les crédits

contractés par les entreprises, et il n'y a aucune retombée négative sur le financement ou sur les résultats des entreprises. Dans un contexte macroéconomique propice, les entreprises ne semblent pas gênées par la constitution de provisions dynamiques car elles peuvent changer de banque ou se tourner vers d'autres formes de crédit. Ces résultats donnent à penser que le système de provisions dynamiques peut, si le régime est instauré à un moment opportun, s'avérer un outil de fonds propres contracycliques bancaires puissant, qui ne fait peser qu'un coût minime sur les résultats des entreprises. En revanche, un relâchement des exigences de provisionnement en temps de crise grève sérieusement l'offre de crédits des banques et entrave considérablement l'accès au crédit pour les entreprises, celles-ci pouvant éprouver des difficultés, en période de crise, à se tourner vers une banque disposant d'un volant de fonds propres plus volumineux. Aussi une politique de provisions dynamiques qui modère la procyclicité du cycle de crédit est-elle susceptible d'entraîner des effets réels positifs notables.

3. Risque endogène et dynamique macroéconomique

Quatre contributions théoriques portaient sur des modèles macroéconomiques de risque endogène et sur le rôle spécifique des intermédiaires financiers dans l'apparition de ce risque.

Dans tous les modèles présentés, le ratio de fonds propres des banques et l'exposition interbancaire sont des sources importantes de risque endogène. En tant que déterminants du risque endogène, ces variables deviennent également pertinentes d'un point de vue macroéconomique. Deux remarques d'ordre général peuvent être formulées quant à ce type de modèles. Premièrement, il semble se dessiner une certaine convergence quant au type de variables et de mécanismes qu'il faut inclure dans la future génération de modèles macroéconomiques dynamiques. Deuxièmement, les caractéristiques précises qu'ils devraient intégrer ne sont en revanche pas encore claires ni bien établies, et cette absence de consensus empêche, à ce stade, de tirer de ces modèles des conclusions bien arrêtées en matière de politiques à mettre en œuvre.

Frank Smets a présenté un modèle adoptant un secteur bancaire non trivial. Les banques sont hétérogènes sur le plan de leurs aptitudes en matière d'intermédiation, et c'est cette hétérogénéité qui donne naissance au marché interbancaire. Sur ce marché, l'aléa moral et l'asymétrie de l'information sont susceptibles de provoquer le tarissement soudain de ce marché interbancaire, des crises bancaires systémiques, le resserrement du crédit, le tout

risquant de se muer en grave récession. Des simulations d'une version calibrée du modèle indiquent que les crises bancaires systémiques éclatent généralement lors d'une flambée du crédit occasionnée par une succession de chocs d'offre positifs, plutôt qu'à la suite d'un grave choc de richesse négatif. Ce modèle parvient à établir un lien entre le cycle de crédit procyclique et le risque accru de crise systémique : le phénomène sous-jacent est que le gonflement des bilans et la croissance du crédit exacerbent le risque d'excès d'endettement lorsque l'économie ralentit. Ce travail rejoint l'analyse de la BRI sur l'importance des cycles du crédit comme signaux d'alerte précoce utiles et donc comme variables déterminantes pour les besoins de la réglementation macroprudentielle. Cette analyse de la BRI a été commentée par Claudio Borio lors du panel de discussion.

Robert Kollmann (et ses coauteurs de la Commission européenne) a étudié les conséquences macroéconomiques des programmes de soutien aux banques de la zone euro à l'aide d'un modèle néokeynésien estimé portant sur un secteur bancaire. Ce modèle permet d'analyser les conséquences des pertes d'actifs bancaires, du soutien des États aux banques et d'autres mesures de relance budgétaire. Selon les conclusions de cette étude, le soutien aux banques a eu un effet stabilisateur sur la production, la consommation et les investissements dans la zone euro. La hausse des dépenses publiques a permis de stabiliser la production, mais a évincé la consommation. L'accroissement des transferts aux ménages a eu une incidence positive sur la consommation privée, mais un impact négligeable sur la production et les investissements. Les chocs bancaires et l'accroissement des dépenses publiques équivalent à la moitié de l'augmentation du ratio de la dette publique par rapport au PIB depuis le début de la crise. Au cours de la discussion consécutive à la présentation, l'une des questions concernait la possibilité d'un chaînon manquant clé que l'étude n'aurait pas abordé : le soutien des États aux banques aggrave la situation budgétaire, ce qui engendre un creusement des écarts de rendement souverains, qui, à son tour, touche les taux débiteurs, comme dans le cas de l'Irlande et de l'Espagne. Par conséquent, l'interaction réciproque entre les problèmes bancaires et ceux liés à la dette souveraine pourrait nécessiter une attention plus vive dans ce cadre.

La contribution de Hans Dewachter et Raf Wouters traite d'une approche pratique de modélisation macroéconomique basée sur les intermédiaires financiers en manque de fonds propres, ce qui permet d'intégrer les primes de risque financier, les effets sur l'offre de crédit et la situation des intermédiaires financiers en matière de fonds propres dans un modèle macroéconomique standard. Ce modèle permet d'identifier un risque important créé par

l'aversion pour le risque dans le chef des intermédiaires en manque de fonds propres : lorsque les exigences de fonds propres augmentent, les intermédiaires financiers, en leur qualité d'investisseurs marginaux sur le marché des capitaux, appliquent des primes de risque sensiblement plus élevées dans leur évaluation des prix des actifs. Ce recul des prix des actifs réduit les incitations à investir et aggrave la situation macroéconomique. Ce risque concourt fortement à la volatilité financière et macroéconomique globale. D'après le discutant, ce modèle est à même d'illustrer le degré de cyclicité approprié de l'endettement et des prix des actifs lorsque le risque est endogène et joue un rôle en matière d'allocations. Le cadre proposé permet d'analyser les préoccupations traditionnelles en matière de politique monétaire concernant l'inflation et l'écart de production, ainsi que les préoccupations en matière de stabilité financière, comme la volatilité, le risque et les ratios du secteur financier.

Yuliy Sannikov a présenté une étude réalisée conjointement avec Markus Brunnermeier et basée sur un modèle sophistiqué traitant de l'apparition naturelle du risque systémique dans une économie où le secteur financier est un intermédiaire nécessaire pour canaliser les fonds des allocations moins élevées aux allocations plus élevées. Les corrélations des prix des actifs sont fortes en période de ralentissement économique. Dans un environnement de risque exogène faible, les experts présupposent un endettement plus important, ce qui expose davantage le système à des pics de volatilité systémique. La titrisation et les contrats sur produits dérivés entraînent un meilleur partage du risque exogène, mais également un risque systémique endogène accru. Les experts financiers peuvent imposer une externalité négative l'un à l'autre et à l'économie en ne maintenant pas de marges de fonds propres adéquates. La modération financière (longues phases de faible volatilité), la réglementation financière (contrôle d'un secteur ou d'un type d'intermédiation) et les innovations financières peuvent dès lors avoir des répercussions inattendues, susceptibles d'entraîner à long terme un effet stimulant plutôt que modérateur sur le risque systémique. La principale conclusion que l'on peut donc tirer de cette étude est que les interventions par les pouvoirs publics sont de nature à réduire la probabilité des épisodes de crise, bien que nombre de politiques apparemment raisonnables puissent nuire à la prospérité. Les politiques réservées uniquement aux épisodes de crise, comme celles visant la recapitalisation du système financier, sont de nature à accroître les incitations à la prise de risque. De manière plus surprenante, de simples restrictions à l'endettement sont susceptibles de faire plus de mal que de bien, en ce qu'elles ne sont contraignantes qu'en récession et peuvent n'avoir que peu d'impact en période de boom économique. Les politiques les plus

efficaces s'avèrent être celles qui encouragent les établissements financiers à mettre leurs bénéfices en réserve plus longtemps en phase de forte croissance. Il est essentiel de réaliser une analyse prudente et exhaustive de toutes les conséquences possibles des mesures spécifiques avant de les mettre en œuvre.

4. Panel de discussion

Le panel de discussion sur le thème des banques centrales après la crise s'est concentré sur les conséquences du risque systémique, notamment sur les mesures qui s'imposent pour faire face à la crise actuelle. André Sapir (ULB) a centré son intervention sur les incidences de la crise actuelle sur l'indépendance des banques centrales. Depuis l'épisode d'inflation élevée dans les années 1970 et 1980, l'on croit généralement que l'indépendance des banques centrales constitue un élément important d'une politique monétaire crédible et efficace axée sur l'inflation. Cependant, la crise financière a montré que, dans certaines circonstances, la collaboration entre les banques centrales et les autorités budgétaires pouvait s'avérer utile et nécessaire. C'est particulièrement le cas lorsque la banque centrale est contrainte, pour maintenir la stabilité financière, de prendre des mesures qui ont, du moins potentiellement, d'importantes retombées budgétaires. En cas de crise extrême, les banques centrales pourraient être forcées d'agir en prêteurs en dernier ressort vis-à-vis de leur propre dette souveraine. Dans la zone euro, la situation est plus compliquée, la banque centrale n'étant pas confrontée à une seule mais à 17 autorités budgétaires, ce qui a rendu toute coordination ardue. La banque centrale a connu ce que Sapir a appelé un problème de « solitude ». Il s'est dit optimiste quant à l'issue de cette problématique après l'adoption du programme d'opérations monétaires sur titres (*Outright Monetary Transactions*) par la BCE, comprenant une action conditionnelle de prêteur en dernier ressort en faveur des États solvables, ainsi que l'approbation du Mécanisme européen de stabilité (MES) comme organe politique avec lequel la banque centrale peut collaborer. En revanche, il n'a pas constaté beaucoup de progrès en ce qui concerne le problème d'endettement excessif dans la zone euro et le mécanisme de partage des coûts y afférent.

Frank Smets (BCE) a passé en revue les mesures de politique monétaire prises par la BCE au cours des cinq dernières années pour lutter contre la crise financière et la crise de la zone euro qui s'en est suivie. Il a illustré l'efficacité des différentes mesures conventionnelles et non conventionnelles prises par la BCE par leurs incidences sur l'indice CISS (*Composite Indicator of Systemic Stress in the financial system*), reflétant les tensions financières dans la

zone euro (cf. D. Holló et al. (2012)). Apparemment, les mesures non conventionnelles, telles que le programme d'opérations de refinancement à plus long terme (*Longer-Term Refinancing Operations*), le programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme*) et le programme plus récent d'opérations monétaires sur titres (OMT), qui ont été décidées lors de pics de l'indicateur CISS, ont permis de réduire les tensions financières dans la zone euro. Toutefois, la politique monétaire seule ne peut résoudre les problèmes sous-jacents fondamentaux et devrait être clairement soumise à conditions afin d'éviter tout aléa moral dans le chef d'autres décideurs politiques qui tentent de reporter ou d'éluder des décisions difficiles mais nécessaires. Il a également souligné qu'à plus long terme, la crise financière et la récession longue et coûteuse qui a suivi ont clairement illustré le besoin de mettre en place des mesures préventives en politique monétaire et macroprudentielle. Les marchés financiers ne sont pas parvenus à imposer une régulation suffisante de leur propre initiative, et l'intervention des autorités de politique monétaire s'est avérée nécessaire. Il conviendrait d'activer les politiques macroprudentielles lorsque la conjoncture est favorable pour éviter l'accumulation de déséquilibres. Ces politiques se doivent d'être beaucoup plus symétriques et d'agir de manière contracyclique tant en conjoncture favorable qu'en période de récession.

Claudio Borio (BRI) a souligné l'importance du cycle financier pour l'évaluation de la situation économique générale et pour l'ajustement de la politique en conséquence. Selon lui, dans l'environnement qui prévaut depuis au moins trois décennies, il n'est pas possible d'appréhender les fluctuations conjoncturelles et les défis analytiques et stratégiques qui les accompagnent sans comprendre le cycle financier. En outre, les cycles financiers reposent sur une autre échelle de temps que les cycles conjoncturels, d'une durée de plus de huit ans. Il s'agit donc de repenser les stratégies de modélisation et de corriger sensiblement les politiques macroéconomiques. Il a insisté sur les caractéristiques empiriques stylisées du cycle financier, a élaboré des hypothèses sur la manière d'en réaliser un modèle satisfaisant, et en a étudié les conséquences sur le plan politique. Durant la discussion sur ces politiques, il a insisté sur l'importance des mesures préventives en phase

de forte croissance, tout en en admettant les limites. En période de récession, la gestion et la résolution de crise se sont aussi révélées cruciales pour restaurer la confiance et redresser les bilans. Les étapes importantes de ce processus sont notamment la reconnaissance de l'intégralité des pertes avant de pouvoir procéder à une recapitalisation efficace, le redressement des bilans du secteur privé grâce à des programmes d'allègement de dette, et la reconnaissance des limites de la politique monétaire dans la lutte contre les effets indésirables et la prise de risque. Les autorités politiques devraient penser et agir sur le moyen terme.

Enfin, A. Farkas (ABE) a concentré son intervention sur le rôle des instruments prudentiels d'un point de vue microprudentiel et macroprudentiel. D'un point de vue microprudentiel, les exigences de fonds propres, en tant qu'outil politique spécifique, ont été utilisés comme instruments passifs. En revanche, d'un point de vue macroprudentiel, il est essentiel de disposer d'une perspective plus dynamique et plus active pour exploiter ces instruments de manière préventive. Il est donc important d'éviter toute incohérence dans l'utilisation de ces derniers à des fins diverses. La gestion contracyclique active de ces outils devrait réduire les mesures discrétionnaires, la pression des marchés et des politiques étant susceptible de compliquer la mise en œuvre des ajustements contracycliques nécessaires, que ce soit en période de conjoncture haute ou en récession. Farkas a souligné qu'il convenait de ne pas oublier la perspective macroéconomique dans la redéfinition actuelle du cadre de politique prudentielle européen.

Mathias Dewatripont a résumé les différentes contributions présentées lors du colloque et du panel de discussion en observant qu'il existe un consensus relativement large quant aux diagnostics et aux politiques requises pour résoudre la crise actuelle et gérer le problème du risque systémique de manière plus générale. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures nécessaires n'a pas toujours été aussi efficace et effective qu'on pouvait l'espérer. Il a fait remarquer que cette dimension d'« économie politique » du problème n'avait pas été discutée dans le cadre du colloque, et qu'elle demeurerait un défi important pour les études futures.

Bibliographie

Études présentées lors du septième colloque international de la Banque nationale de Belgique sur le thème « Endogenous Financial Risk »

Baele L., G. Bekaert, K. Inghelbrecht et M. Wei (2012), *Flights to safety*, NBB Working Paper 230.

Bekaert G., M. Hoerova et M. Lo Duca (2012), *Risk, uncertainty and monetary policy*, NBB Working Paper 229.

Boissay F., F. Collard et F. Smets (2012), *Booms and systemic banking crises*, mimeo.

Boudt K., J. Danielsson, S.J. Koopman et A. Lucas (2012), *Regime switches in volatility and correlation of financial institutions*, NBB Working Paper 227.

Brunnermeier M.K. et Y. Sannikov (2012), *A macroeconomic model with a financial sector*, NBB Working Paper 236.

Castro C. et S. Ferrari (2012), *Measuring and testing for the systemically important financial institutions*, NBB Working Paper 228.

De Bruyckere V., M. Gerhardt, G. Schepens et R. Vander Vennet (2012), *Bank/sovereign risk spillovers in the European debt crisis*, NBB Working Paper 232.

Dewachter H. et R. Wouters (2012), *Endogenous risk in a DSGE model with capital-constrained financial intermediaries*, NBB Working Paper 235.

Jiménez G., S. Ongena, J.-L. Peydró et J. Saurina (2012), *Macroprudential policy, countercyclical bank capital and credit supply: Evidence from the Spanish dynamic provisioning experiments*, NBB Working Paper 231.

Kollmann R., M. Ratto, W. Roeger et J. in 't Veld (2012), *Fiscal policy, banks and the financial crisis*, NBB Working Paper 234.

Toutes les études et les présentations de ce colloque sont disponibles sur le site Internet <http://www.nbb.be>.

Autres études citées dans le présent résumé du colloque

Adrian T. et M.K. Brunnermeier (2011), *CoVar*, NBER Working Paper 17454, October.

Altunbas Y., S. Manganelli et D. Marques-Ibanez (2011), *Bank risk during the financial crisis: Do business models matter?*, ECB Working Paper 1394.

Angeloni C. et G. Wolf (2012), *Are banks affected by their holdings of government debt?*, Bruegel Working Paper 07.

Avdjiev S. et J. Caruana (2012), « Sovereign creditworthiness and financial stability: an international perspective », Banque de France, *Financial Stability Review*, 16, 71–85, April.

Bernanke B. et K.N. Kuttner (2005), « What explains the stock market's reaction to Federal Reserve Policy ? », *Journal of Finance*, 60 (3), 1121–1257.

BIS (2011), *The impact of sovereign credit risk on bank funding conditions*, CGFS Paper 43, July.

Bloom N. et al. (2012), *Really uncertain business cycles*, NBER Working Paper 18245, July.

Borio C. (2012), *The financial cycle and macroeconomics: What have we learnt?*, BRI, mimeo.

Demirguc-Kunt A. et H. Huizinga (2011), *Do we need big banks? Evidence on performance, strategy and market*, World Bank Policy Research Working Paper 5576.

Haas M., S. Mittnik et M. Paoletta (2004), « A new approach to Markov-switching GARCH models », *Journal of Financial Econometrics*, 2, 493–530.

Holló D., M. Kremer et M. Lo Duca (2012), *CISS – A Composite indicator of systemic stress in the financial system*, ECB Working Paper 1426.

Kaminsky G., C. Reinhart et C. Vegh (2003), *The unholy trinity of financial contagion*, NBER Working Paper 10061.

Kiyotaki N. et J. Moore (2005), « Liquidity and asset prices », *International Economic Review*, 46 (2), 317–349, May.

Popescu A. et F. Smets (2010), « Uncertainty, risk-taking and the business cycle in Germany », *CESifo Economic Studies*, 56 (4), 596–626, November.

Rajan R. (2006), « Has finance made the world riskier? », *European Financial Management*, 12 (4), 499–533, September.

Wheelock D. et P. Wilson (2000), « Why do banks disappear? The determinants of US bank failures and acquisitions », *The Review of Economics and Statistics*, 82 (1), 127–138, February.

Summaries of articles

Economic projections for Belgium – Autumn 2012

Since the publication of the Bank's previous macroeconomic projections in June 2012, the global economic environment has become much less buoyant. In the euro area, economic activity is now also slowing down rapidly in countries that were previously less affected by the crisis. Against this backdrop, the Eurosystem projections for the euro area were revised substantially downwards. Annual growth in 2012 is now expected to be around -0.5% in 2012, and the midpoint of the projection range for 2013 remains in negative territory. The projections are based on a set of commonly-agreed assumptions. World demand, in particular, is expected to recover in the course of 2013, and expanding exports should pave the way for a return to higher growth in the second half of 2013, even though domestic demand will continue to be depressed by the ongoing necessary fiscal consolidation and macroeconomic adjustment processes in many euro area countries.

In Belgium, the gradual recovery that was expected by most institutions in the spring on the back of rather supportive data at the beginning of the year did not materialise, partly because of the euro crisis flare-up in late spring. Economic activity contracted sharply in the second quarter and remained flat in the third. The outlook for the immediate future is rather gloomy. This is due to both the slowing down of export markets, particularly in the euro area, and low business and consumer sentiment, that have declined further from the levels reached in the summer. Growing concerns about employment prospects (fuelled by a string of announcements of job losses due to firm closures) and, more generally, uncertainty regarding future income levels, are likely to curb domestic demand from households, which has been on a clear downward trend since early 2011. Low capacity utilisation levels and thin order books may depress private investment. All in all, the current projections point to slightly negative annual growth in 2012 (-0.2%). While a recovery is now expected for the spring of 2013, annual growth is currently projected to be around zero in that year.

The downward revision of activity growth for both 2012 and 2013 will also affect the labour market projections. Employment growth remains slightly positive in 2012, but a loss of around 15 000 jobs is expected in 2013. Reductions in average working time are expected to absorb the cyclical downturn to a lesser extent than in the 2008-2009 recession. The unemployment rate is projected to rise to 7.4% in 2012 and 8.1% in 2013.

Since peaking in mid-2011, inflation has fallen steadily in Belgium and should continue to ease, averaging 2.6% in 2012 and 1.6% in 2013. The primary factor here is the assumed fall in oil prices. Underlying inflation is set to remain high in 2012 owing to the effect of the increase in certain indirect taxes and the rise in labour costs.

These projections do not yet take into account the measures announced by the federal government on 20 November 2012 in the context of the agreement on the 2013 budget and on policies

to increase competitiveness by slowing down nominal wage growth, since the details were not known before the projection cut-off date. For this reason, no public finance projections for 2013 are presented in this article, as they will be significantly affected by the consolidation measures, in particular. In 2012 the general government deficit is estimated to fall to 2.8 % of GDP.⁽¹⁾ The public debt is set to rise further in 2012, to 100.6 % of GDP, partly owing to exogenous factors relating to the financial support for other euro area countries.

JEL codes: E17, E25, E37, E66

Key words: Belgium, macroeconomic projections, Eurosystem

Labour market integration of the population of foreign origin

The difficulties concerning integration into the labour market of people of foreign origin are of crucial importance in Belgium, especially as immigrants represent 14 % of the resident population, one of the largest proportions in the EU. While the employment rate of European immigrants is close to that for persons born in Belgium, the figure for immigrants from outside the EU is lower than in any other EU country: under half were working in 2011.

The analysis reveals that the fact of being born in another country, especially outside the EU, has a negative influence on the likelihood of having a job, even taking account of other socio-demographic variables such as age, gender and maximum level of educational attainment. Fluency in the language of the country of residence, the place where a person's qualifications were obtained, and the social network can probably explain some of the impediments to integration into employment. The fact that the direct descendants of immigrants still have a relatively low employment rate raises a number of other questions concerning, among others, the inequalities in the Belgian education system and discrimination in recruitment.

The labour force surveys also show that when people of foreign origin do find a job, its characteristics are different from those of jobs held by native Belgians. Immigrants and their direct descendants are under-represented in public administration and teaching, and are proportionately more numerous in certain branches considered to be less secure. Immigrants might be more often obliged to accept temporary contracts and involuntary part-time work.

JEL codes: F22, F66, J21, J61, J71

Key words: children of immigrants, discrimination, first generation, foreign-born population, immigrants, labour market integration, migration, nationality, native-born, over-qualification, population of foreign origin, recognition of diplomas, second generation

Belgium's progress towards SEPA - the Single Euro Payments Area

The self-regulatory nature of the SEPA has not in itself been sufficient to achieve a swift transition to the European credit transfers and direct debits. It is for this reason that the European authorities have taken the initiative to pass legislation governing the migration to the Single Euro Payments Area. The Regulation establishing technical and business requirements for credit transfers and direct debits in euro, which entered into force on 31 March 2012, sets a common end-date, 1 February 2014, after which credit transfers and direct debits must be executed in SEPA format.

(1) This estimate is based on the assumption that the capital increase of Dexia planned by the government is to be considered as a purely financial transaction. The preliminary advice given by Eurostat – after the cut-off date of the projections – indicates, however, that this transaction is to be recorded as a capital transfer.

As for progress with the migration to SEPA in Belgium, the share of European credit transfers had reached 60 % of the total number of credit transfers made in October 2012, a much higher proportion than in most other European countries. The public authorities and the majority of big-billing companies have completed their migration; it is now up to small and medium-sized enterprises to make the changeover.

The migration to the European direct debit has been more laborious. However, at the end of 2011, one of Belgium's biggest billers started it, thus boosting the proportion of European direct debits in the total of Belgian banker's direct debits to between 12 and 15 %. Only a very small number of creditors control the vast majority of direct debits. The business group which must be the focus of efforts to achieve an almost total migration is confined to a small and more easily manageable group of creditors, and this has made it possible to pursue a precisely targeted communication strategy.

Slowly but surely, the Belgian payment systems landscape is adapting to the reality of the SEPA. On the one hand, the process of unbundling is under way in the processing of card transactions. In this context, the Bancontact/Mister Cash (BCMC) domestic debit card system has been rolled over and will be adapted to the SEPA standards. And, on the other hand, the clearing system for retail payments has been outsourced to a major foreign supplier of payment services. Belgium is thus one of the first countries to have achieved the planned consolidation of clearing arrangements.

JEL codes: G10, G20, G21, G28

Key words: SEPA (Single Euro Payments Area), payment instruments, financial integration, SEPA end-date Regulation, SEPA area, SEPA credit transfer, SEPA direct debit, Centre for Exchange and Clearing, SEPA Council, IBAN, ISO 20022, SEPA milestones

Financial structure and results of firms in 2011

The article looks at the financial situation of non-financial corporations in Belgium over the period from 1 January to 31 December 2011. After briefly describing the methodology and the population studied, it presents an extrapolation of the main operating result items for 2011. It then goes on to assess the financial situation of companies as regards profitability and solvency. The article also breaks down the sectoral contributions to value added growth in each of the country's three Regions. The last section presents an analysis of companies' inventories.

JEL codes: G30, G31, G33, L60, L80, R11

Key words: firms' results, financial structure, sectoral analysis, regional analysis, inventories

2011 Social Balance Sheet

In a context of slowing economic growth in 2011, growth in employment in the companies that filled a social balance sheet in 2010 and 2011 fell from an annual average of 1.5 % to 1 % by the end of the year. The health and social work branch made the biggest contribution to this trend, followed by business services and industry. The number of full-time workers rose by 0.9 % and the number of part-time workers by 1.3 %, with a portion of the former opting for reduced working time arrangements during the course of the year. Flanders had the strongest increase in employment, at 1.3 %; the number of workers rose by 1 % in Wallonia, but was stable in Brussels. Growth in the workforce was above average at companies operating in only one region, and was negative in firms present in multiple regions. At companies which submit full-format accounts, the number of agency workers increased much more significantly than the number of workers recorded in the staff register, reaching 3.6 % of total employment.

The finance and insurance branch, which represents close to 6 % of the workforce covered by social balance sheets, was the subject of a more detailed analysis based on the full 2010 results. Most staff in this branch are employees, and 98 % of workers have a permanent contract. The proportion of high-skilled workers is much bigger than in other activities. The rate of part-time work is below average, even though it has increased substantially, along with the rising proportion of female staff. The extent of staff turnover is more limited than in other branches of activity and, among firms submitting full-format accounts, the replacement rate for permanent workers is lower. The hourly costs related to full-time personnel, on the other hand, are the highest, whereas the amount of time worked annually by these workers is below average.

JEL codes: J20, J24, J30, M51, M53, M55

Key words: employment, finance and insurance, banks, social balance sheet, staff costs, training, employment contract, full-time, part-time, temporary worker

[Endogenous Financial Risk: The Seventh International Conference of the NBB](#)

The article summarises the main contributions that were presented at the seventh biennial conference organised by the National Bank of Belgium on 11 and 12 October 2012 on the theme "Endogenous Financial Risk" (most of them are available in the NBB Working Paper series, N°s 227 to 236). Several papers presented at the conference focus on the measurement and the dynamics of systemic risk. Two papers consider models for share prices of individual financial institutions and evaluate to what extent correlation and volatility among individual stock prices can serve as useful instruments in measuring and assessing systemic risk. Two other papers document the flight-to-safety phenomenon in international bond returns, and the bank-sovereign spillover effects in credit default swap premia. The interaction between risk and uncertainty and monetary policy was also discussed. Several contributions discuss the role of financial intermediaries and endogenous risk. One contribution evaluates the impact of the Spanish dynamic provisioning system on the supply of credit by banks. Four contributions analyse this role from a macro perspective by introducing an active role for bank capital and/or bank credit in a macro model. The panel discussion on "central banking after the crisis" concentrated on the policy implications of systemic risk and in particular on the policy responses to the current crisis.

JEL codes: E44, E5, G01, G18

Key words: systemic risk, financial crisis, macroprudential policy

Abstracts from the Working Papers series

227. Regime switches in the volatility and correlation of financial institutions,
by K. Boudt, J. Danielsson, S.J. Koopman, A. Lucas, October 2012

The authors propose a parsimonious regime-switching model to characterise the dynamics in the volatilities and correlations of US deposit banks' stock returns over 1994-2011. A first innovative feature of the model is that the within-regime dynamics in the volatilities and correlation depend on the shape of the Student t innovations. Secondly, the across-regime dynamics in the transition probabilities of both volatilities and correlations are driven by macro-financial indicators such as the St. Louis Financial Stability index, VIX or TED spread. The authors find strong evidence of time variation in the regime switching probabilities and the within regime volatility of most banks. The within-regime dynamics of the equicorrelation seem to be constant over the period.

228. Measuring and testing for the systemically important financial institutions,
by C. Castro, S. Ferrari, October 2012

The paper analyses ΔCoVaR proposed by Adrian and Brunnermeier (2008) as a tool for identifying/ranking systemically important institutions and assessing interconnectedness. The authors develop a test of significance of ΔCoVaR to determine whether or not a financial institution can be classified as being systemically important on the basis of the estimated systemic risk contribution, as well as a test of dominance aimed at testing whether or not, according to ΔCoVaR , one financial institution is more systemically important than another. They provide two applications on a sample of 26 large European banks to show the importance of statistical testing when using ΔCoVaR , and more generally also other market-based systemic risk measures, in this context.

229. Risk, uncertainty and monetary policy, by G. Bekaert, M. Hoerova, M. Lo Duca,
October 2012

The VIX, the stock market option-based implied volatility, strongly co-moves with measures of the monetary policy stance. When decomposing the VIX into two components, a proxy for risk aversion and expected stock market volatility ("uncertainty"), the authors find that a lax monetary policy decreases both risk aversion and uncertainty, with the former effect being stronger. The result holds in a structural vector autoregressive framework, controlling for business cycle movements and using a variety of identification schemes for the vector autoregression in general and monetary policy shocks in particular.

230. [Flights to safety](#), by L. Baele, G. Bekaert, K. Inghelbrecht, M. Wei, October 2012

Despite broad and fast-expanding theoretical literature on flights to safety, there does not appear to exist an empirical characterisation of flight-to-safety (FTS) episodes. Using only data on bond and stock returns, the authors identify and characterise flight to safety episodes for 23 countries. On average, FTS episodes comprise less than 5% of the sample, and bond returns exceed equity returns 2 to 3%. The majority of FTS events are country-specific, not global. FTS episodes coincide with increases in the VIX, declines in consumer sentiment indicators in the US, Germany and the OECD and appreciations of the yen and the Swiss franc. The financial, basic materials and industrial industries under-perform in FTS episodes, but the telecom industry outperforms. Both money market instruments and corporate bonds face abnormal negative returns in FTS episodes. Most commodity prices fall sharply during FTS episodes, whereas the gold price measured in dollars increases slightly. Both economic growth and inflation decline right after and up to a year following an FTS spell.

231. [Macroprudential policy, counter-cyclical bank capital buffers and credit supply: Evidence from the Spanish dynamic provisioning experiments](#), by G. Jiménez, S. Ongena, J.-L. Peydró, J. Saurina, October 2012

The authors analyse the impact of the counter-cyclical capital buffers held by banks on the supply of credit to firms and their subsequent performance. Counter-cyclical “dynamic” provisioning unrelated to specific loan losses was introduced in Spain in 2000, and modified in 2005 and 2008. The resultant bank-specific shocks to capital buffers, combined with the financial crisis that shocked banks according to their available pre-crisis buffers, underpin the identification strategy. The estimates from comprehensive bank-, firm-, loan-, and loan-application-level data suggest that counter-cyclical capital buffers help smooth credit supply cycles and in bad times shore up firm credit availability and performance.

232. [Bank /sovereign risk spillovers in the European debt crisis](#), by V. De Bruyckere, M. Gerhardt, G. Schepens, R. Vander Vennet, October 2012

The paper investigates contagion between bank risk and sovereign risk in Europe over the period 2006-2011. Since this period covers various stages of the banking and sovereign crisis, it offers a fertile ground to analyse bank/sovereign risk spillovers. The authors define contagion as excess correlation, i.e. correlation between banks and sovereigns over and above what is explained by common factors, using CDS spreads at the bank and at the sovereign level. Moreover, they investigate the determinants of contagion by analysing bank-specific as well as country-specific variables and their interaction. They provide empirical evidence that various contagion channels are at work, including a strong home bias in bank bond portfolios, using the EBA’s disclosure of sovereign exposures of banks. They find that banks with a weak capital and/or funding position are particularly vulnerable to risk spillovers. At the country level, the debt ratio is the most important driver of contagion.

233. [A macroeconomic framework for quantifying systemic risk](#), by Z. He, A. Krishnamurthy, October 2012

Systemic risk arises when shocks lead to states where a disruption in financial intermediation adversely affects the economy and feeds back into further disrupting financial intermediation. The authors present a macroeconomic model with a financial intermediary sector subject to an equity capital constraint. The novel aspect of their analysis is that the model produces a stochastic steady-state distribution for the economy, in which only some of the states correspond to systemic risk states. The model makes it possible to examine the transition from “normal” states to systemic

risk states. The authors calibrate their model and use it to match the systemic risk apparent during the 2007/2008 financial crisis. They also use the model to compute the conditional probabilities of arriving at a systemic risk state, such as the 2007/2008 case. Finally, they show how the model can be used to conduct a Fed “stress test” linking a stress scenario to the probability of systemic risk states.

234. Fiscal policy, banks and the financial crisis, by R. Kollmann, M. Ratto, W. Roeger, J. in’t Veld, October 2012

The paper studies the effectiveness of euro area fiscal policy during the recent financial crisis, using an estimated New Keynesian model with a bank. A key dimension of policy in the crisis was massive government support for banks -that dimension has so far received little attention in macroeconomic literature. The authors use the estimated model to analyse the effects of bank asset losses, of government support for banks, and other fiscal stimulus measures. Their results suggest that support for banks had a stabilising effect on output, consumption and investment. Increased government purchases helped to stabilise output, but crowded out consumption. Higher transfers to households had a positive impact on private consumption, but a negligible effect on output and investment. Banking shocks and increased government spending explain half of the rise in the public debt/GDP ratio since the onset of the crisis.

235. Endogenous risk in a DSGE model with capital-constrained financial intermediaries, by H. Dewachter, R. Wouters, October 2012

The paper proposes a perturbation-based approach to implement the idea of endogenous financial risk in a standard DSGE macro model. Recent papers, such as Mendoza (2010), Brunnermeier and Sannikov (2012) and He and Krishnamurthy (2012), that have stimulated the research field on endogenous risk in a macroeconomic context, are based on sophisticated solution methods that are not easily applicable in larger models. The authors propose an approximation method that enables some of the basic insights of this literature to be captured in a standard macro model. They are able to identify an important risk channel that derives from the risk aversion of constrained intermediaries and that contributes significantly to the overall financial and macro volatility. With this procedure, they obtain a consistent and computationally-efficient modelling device that can be used for integrating financial stability concerns within the traditional monetary policy analysis.

236. A macroeconomic model with a financial sector, by M.K. Brunnermeier, Y. Sannikov, October 2012

The paper studies the full equilibrium dynamics of an economy with financial frictions. Due to highly non-linear amplification effects, the economy is prone to instability and occasionally enters volatile episodes. Risk is endogenous and asset price correlations are high in downturns. In an environment of low exogenous risk, experts assume higher leverage making the system more prone to systemic volatility spikes – a volatility paradox. Securitization and derivatives contracts lead to better sharing of exogenous risk but to higher endogenous systemic risk. Financial experts may impose a negative externality on each other and the economy by not maintaining adequate capital cushion.

237. Services versus goods trade: Are they the same?, by A. Ariu, December 2012

The author presents for the first time a qualitative and quantitative comparison between trade in services and trade in goods at firm level for the same country. He focuses first on static features of trade such as participation rates, firms’ characteristics, heterogeneity, concentration and trade variation. Secondly, he explores dynamic aspects focusing on entry, exit, firm survival and growth

strategy. On the one hand, his results reveal qualitative similarities between services and goods trade at firm level, suggesting that heterogeneous models of trade can be a good starting point for the analysis of trade in services. On the other hand, he highlights dramatic differences in quantitative terms and in some key characteristics that pose new challenges to current trade models.

238. [Importers, exporters, and exchange rate disconnect](#), by M. Amiti, O. Itskhoki, J. Konings, December 2012

Large exporters are simultaneously large importers. The authors show that this pattern is key to understanding low aggregate exchange rate pass-through as well as the variation in pass-through across exporters. First, they develop a theoretical framework that combines variable markups due to strategic complementarities and endogenous choice to import intermediate inputs. The model predicts that firms with high import shares and high market shares have low exchange rate pass-through. Second, they test and quantify the theoretical mechanisms using Belgian firm-product-level data with information on exports by destination and imports by source country. They confirm that import intensity and market share are the prime determinants of pass-through in the cross-section of firms. A small exporter with no imported inputs has a nearly complete pass-through of over 90 %, while a firm at the 95th percentile of both import intensity and market share distributions has a pass-through of 56 %, with the marginal cost and markup channels playing roughly equal roles. The largest exporters are simultaneously high-market-share and high-import-intensity firms, which helps explain the low aggregate pass-through and exchange rate disconnect observed in the data.

239. [Concording EU trade and production data over time](#), by I. Van Beveren, A. B. Bernard, H. Vandenbussche, December 2012

The paper provides concordance procedures for product-level trade and production data in the EU and examines the implications of changing product classifications on measured product adding and dropping at Belgian firms. Using the algorithms developed by Pierce and Schott (2012a, 2012b), it develops concordance procedures that allow researchers to trace changes in coding systems over time and to translate product-level production and trade data into a common classification that is consistent both within a single year and over time. Separate procedures are created for the eight-digit Combined Nomenclature system used to classify international trade activities at the product level within the European Union as well as for the eight-digit Prodcom categories used to classify products in European domestic production data. The paper further highlights important differences in coverage between the Prodcom and Combined Nomenclature classifications which need to be taken into account when generating combined domestic production and international trade data at the product level. The use of consistent product codes over time results in less product adding and dropping at continuing firms in the Belgian export and production data.

Signes conventionnels

–	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
n.r.	non représentatif
p.m.	pour mémoire

Liste des abréviations

Région ou pays

UE15	Union européenne, à l'exclusion des pays qui ont adhéré après 2003
US	États-Unis

Autres

ABE	Autorité bancaire européenne
ASBL	Association sans but lucratif
BACH	Bank for the Accounts of Companies Harmonised
B2B	Business-to-Business
BBAN	Basic Bank Account Number
BCMC	Bancontact/Mister Cash
BCE	Banque centrale européenne
BCN	Banque centrale nationale
BIC	Bank Identifier Code
BIT	Bureau international du travail
BRI	Banque des règlements internationaux
BNB	Banque nationale de Belgique
CCE	Conseil central de l'économie
CDS	Credit default swaps
CE	Commission européenne
CEC	Centre d'échange et de compensation
CISS	Composite indicator of systemic stress
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Classification internationale type des professions
CSE	Conseil supérieur de l'emploi
CSM	Clearing and Settlement Mechanism
DGSIE	Direction générale Statistique et Information économique
EBA	Euro Banking Association
ECCBSO	Comité européen des centrales des bilans
EDP	Excessive Deficit Procedure
EEE	Espace économique européen

EFT	Enquête sur les forces de travail
EMV	Europay MasterCard Visa
EPC	European Payments Council
ERP	Enterprise Resource Planning
ESD	European Sectoral references Database
ETP	Équivalent temps plein
FAQ	Frequently asked questions
FEBELFIN	Fédération belge du secteur financier
FMI	Fonds monétaire international
FTS	Flight-to-safety
GARCH	Generalized autoregressive conditional heteroskedasticity
GSCI	Goldman Sachs Commodity Index
IBAN	International Bank Account Number
ICN	Institut des comptes nationaux
IFO	Institut für Wirtschaftsforschung
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
ISABEL	Interbank Standard Association Belgium
ISO	International Organisation for Standardisation
KUL	KU Leuven
LTCM	Long-Term Capital Management
LTRO	Longer-Term Refinancing Operations
MES	Mécanisme européen de stabilité
MIF	Multilateral Interchange Fee
MIR	Monetary financial institutions interest rates
NACE-BEL	Nomenclature des activités économiques de la Communauté européenne, version belge
NEET	Not in education, employment, or training
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLO	Obligations linéaires
OMT	Outright Monetary Transactions
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme for International Student Assessment
PME	Petites et moyennes entreprises
SCT	SEPA Credit Transfer
SDT	SEPA Direct Debit
SEPA	Single Euro Payments Area
SERV	Conseil socio-économique de Flandre
S&P	Standard and Poor's
SPF ETCS	Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
SPRL	Société privée à responsabilité limitée
STET	Systèmes technologiques d'échange et de traitement

TED	Treasury Eurodollar
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
VaR	Value-at-risk
VIX	Volatility index
XML	Extensible Markup Language

Banque nationale de Belgique
Société anonyme
RPM Bruxelles – Numéro d'entreprise : 0203.201.340
Siège social : boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles
www.bnb.be



Éditeur responsable

Jan Smets

Directeur

Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

Personne de contact pour la Revue

Luc Dufresne

Secrétaire général

Tél. +32 2 221 24 96 – Fax +32 2 221 30 91
luc.dufresne@nbb.be

© Illustrations : Banque nationale de Belgique
Couverture et mise en page : BNB AG – Prepress & Image
Publié en décembre 2012

